



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel  
(Hansard)

Volume 152 N° 047  
Le jeudi 30 octobre 2025

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia



## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 octobre 2025

La séance est ouverte à 10 heures.

*Prière*

## AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Français]

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement et en conformité avec la politique sur le dépôt des traités devant le Parlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le traité intitulé « Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume d'Espagne sur la protection des informations classifiées », fait à Madrid le 9 septembre 2025.

\*\*\*

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à 12 pétitions.

\*\*\*

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**Chris Bittle (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, conformément aux articles 104 et 115 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur la composition des comités de la Chambre.

Si la Chambre donne son consentement, je proposerai l'adoption du sixième rapport plus tard aujourd'hui.

J'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, intitulé « Projet pilote visant à inclure les langues inuites sur les bulletins de vote des élections fédérales au Nunavut ».

Comme il est plus tard aujourd'hui, si la Chambre donne son consentement, je propose que le sixième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

[Français]

**Le Président:** Que tous ceux qui s'opposent à ce que l'honorable député propose la motion veuillent bien dire non.

Puisque je n'entends pas d'opposition, c'est d'accord.

La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

\*\*\*

[Traduction]

## PÉTITIONS

### LES RAPPORTS FINANCIERS

**Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de Canadiens qui sont très préoccupés par la manipulation des comptes nationaux par le gouvernement. Ces citoyens demandent au gouvernement de rétablir l'intégrité et la transparence des rapports financiers et d'arrêter de redéfinir ce qui constitue des dépenses en immobilisations dans le simple but de donner l'impression que le déficit est moins élevé.

Les pétitionnaires soulignent que, selon la nouvelle définition, même les subventions, les allègements fiscaux et les cadeaux aux entreprises sont considérés comme des dépenses en immobilisations, même si les actifs construits n'appartiennent pas à l'État. De plus, les pétitionnaires font remarquer qu'il est toujours risqué pour une entité de modifier ses définitions comptables, surtout lorsque les déficits augmentent à vue d'œil, que les conditions économiques se détériorent et que les cibles budgétaires sont abandonnées. Les Canadiens méritent un gouvernement qui gère ses finances, et non un gouvernement qui les manipule.

Les pétitionnaires concluent en soulignant qu'un changement de définition n'améliore pas notre situation économique. Un gouvernement qui ne sait pas vivre selon ses moyens ne rendra jamais la vie abordable pour ceux qui doivent vivre selon les leurs.

Je remercie ces citoyens d'avoir saisi la Chambre des communes de cette question cruciale à un moment crucial et j'espère que le gouvernement cessera de manipuler le budget pour servir ses propres objectifs politiques.

### *Recours au Règlement*

• (1005)

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous demande d'examiner les dernières remarques de la députée. Elle y a exprimé des opinions politiques. Peut-être pourriez-vous donner à la Chambre quelques conseils plus tard sur la façon de présenter des pétitions.

GAZA

**Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD):** Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom de Canadiens qui sont profondément préoccupés par l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza.

Les pétitionnaires soulignent que l'article 1 des dispositions générales des Conventions de Genève impose au Canada l'obligation de respecter le droit humanitaire international. Ils soulignent en outre que l'article 59 de la quatrième Convention de Genève exige que les puissances occupantes permettent l'acheminement de l'aide humanitaire par des organisations impartiales, et que la loi sur la responsabilité en matière d'aide internationale du Canada exige que l'aide canadienne apportée respecte les droits de la personne et les normes juridiques internationales. Les pétitionnaires affirment que les politiques actuelles d'Israël violent ces obligations.

Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à rejeter les modèles d'aide militarisée, à rétablir l'accès des organismes des Nations unies et des ONG comme l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme alimentaire mondial, à permettre l'entrée en toute sécurité de travailleurs humanitaires et de travailleurs de la santé canadiens, et, enfin, à veiller à ce que toute l'aide canadienne soit acheminée par des organismes neutres indépendants qui sont reconnus à l'international.

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

*[Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.]*

\* \* \*

[Français]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RECEVABILITÉ D'AMENDEMENTS DÉPOSÉS EN COMITÉ POUR LE PROJET DE LOI C-4

**Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais donner suite à l'intervention du gouvernement d'hier. Comme l'a spécifié mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, nous nous sommes gardé le droit de répondre à l'argumentaire sur les amendements au projet de loi C-4.

J'aimerais revenir sur ce qui s'est passé au Comité permanent des finances lundi dernier au sujet des amendements proposés par le Bloc québécois à la partie 2 du projet de loi C-4. Il est clairement établi que tout projet de loi entraînant une hausse d'impôts ou de

taxes pour au moins une catégorie de contribuables doit être précédé d'un avis de voies et moyens. De même, tout projet de loi générant une dépense, c'est-à-dire un prélèvement sur le Trésor, de même que tout projet de loi qui changerait l'affectation d'une dépense, doit être accompagné d'une recommandation royale. Tout amendement à un projet de loi du gouvernement qui déborderait de la recommandation royale associée à ce projet de loi pourrait aussi être jugé irrecevable en comité.

Or, un crédit d'impôt ou de taxe ne nécessite ni avis de voies et moyens ni recommandation royale pour procéder. En font foi les nombreux projets de loi émanant des députés à cet effet. Les amendements qui ont pour effet d'abaisser ou d'éliminer une taxe ou un impôt sont recevables en comité.

La partie 2 du projet de loi C-4, aux articles 3 à 13, modifie la Loi sur la taxe d'accise de manière à exempter les habitations neuves de la taxe sur les produits et services pour les premiers acheteurs. Le communiqué diffusé par le ministre des Finances le 27 mai 2025 lors du dépôt de l'avis de voies et moyens en vue de la présentation du projet de loi C-4 décrit la mesure comme suit:

Éliminer la taxe sur les produits et services (TPS) pour les acheteurs d'une première habitation neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars, ce qui leur permettra d'économiser jusqu'à 50 000 \$, et réduire la TPS pour les acheteurs d'une première habitation neuve d'une valeur comprise entre 1 million de dollars et 1,5 million de dollars.

Le document d'information du gouvernement accompagnant ce communiqué reprend les mêmes termes et parle d'élimination ou de diminution d'une taxe. En somme, c'est précisément ce que fait la partie 2 du projet de loi C-4. Elle élimine la TPS pour les premiers acheteurs d'une propriété dont le prix de vente est inférieur à 1 million de dollars et la diminue pour les premiers acheteurs d'une résidence dont le prix de vente se situe entre 1 million et 1,5 million de dollars.

Concrètement, aux termes du projet de loi, l'acheteur paiera la TPS au vendeur au moment de l'achat de l'habitation, lequel la versera au gouvernement. Par la suite, l'acheteur demandera au gouvernement qu'elle lui soit remboursée une fois qu'il aura démontré qu'il est admissible au remboursement. Le projet de loi présente différents cas de figure assortis de grilles de calculs différents, notamment pour l'achat d'une habitation déjà construite, pour l'achat sur plan pour livraison ultérieure ou pour une autoconstruction.

Or il n'existe aucun cas où le remboursement de la taxe pourrait être supérieur au montant de TPS qui a été payé lors de l'achat, ce qui aurait entraîné un prélèvement sur le Trésor. Ainsi, cette partie du projet de loi génère une baisse de revenus pour le gouvernement au chapitre de la TPS, mais il n'existe aucun cas où cela générerait une dépense devant être prélevée sur le Trésor.

Le député de Mirabel a présenté une série d'amendements couvrant les différents cas de figure dont on parlait précédemment. Tous ont le même effet: devancer du 27 mai 2025 au 20 mars 2025 la période où la TPS est éliminée ou diminuée pour les premiers acheteurs. Le 20 mars 2025 est la date à laquelle le gouvernement a initialement annoncé la mesure qui allait devenir le projet de loi C-4.

Les témoignages en comité ont démontré que plusieurs personnes, voyant l'annonce du gouvernement, ont cru que la mesure s'appliquait immédiatement, comme c'est souvent le cas en matière de fiscalité. L'annonce coïncide généralement avec le dépôt de l'avis de voies et moyens, qui est assorti d'une présomption d'adoption permettant son entrée en vigueur immédiate. C'est pourquoi les amendements du député de Mirabel ont été présentés.

Comme c'est le cas pour le projet de loi C-4 dans sa version initiale, il n'existe aucun cas où les amendements du député de Mirabel pourraient entraîner un remboursement supérieur au montant de la taxe qui aurait été précédemment payée, entraînant de ce fait un prélèvement sur le Trésor. En cela, ils diffèrent des crédits d'impôt remboursables ou du remboursement de TPS, dont la valeur peut excéder le montant de l'impôt ou de la taxe que le contribuable avait payée. Cet excédent doit alors être prélevé sur le Trésor et cela nécessite une recommandation royale.

● (1010)

Ainsi, tant la partie 2 du projet de loi C-4 que l'amendement du député de Mirabel constituent des cas assez classiques de crédits ou exemptions d'impôts et de taxes qui n'ont jamais été considérées comme des appropriations du Trésor nécessitant la recommandation royale.

L'exemple soulevé en comité par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national pour tenter de faire valoir à la présidence que l'amendement du député de Mirabel devrait être jugé irrecevable, à savoir la décision du Président du 1<sup>er</sup> février 2024 concernant le projet de loi C-356, n'a absolument rien à voir avec le cas qui nous occupe aujourd'hui. En effet, ce projet de loi prévoyait un prélèvement sur le Trésor de l'ordre de 100 millions de dollars, ce qui nécessite bien évidemment la recommandation royale, tous en conviendront. De plus, il n'était pas clair que les remboursements de TPS prévus au projet de loi C-356 ne pourraient en aucun cas excéder le montant payé, ce qui est clairement établi au projet de loi C-4.

Le fait que le gouvernement ait accompagné le projet de loi C-4 de la recommandation royale ne signifie en rien qu'elle était nécessaire pour mettre en œuvre la partie 2 du projet de loi, laquelle constitue une baisse de revenu plutôt qu'un prélèvement sur le Trésor, comme le gouvernement l'expliquait lui-même dans son communiqué du 27 mai 2025.

Nous estimons que se mettre à considérer l'élimination ou la diminution d'une taxe comme des dépenses pourrait créer un précédent susceptible de limiter sérieusement dans l'avenir la capacité qu'ont actuellement les députés de faire cheminer des projets de loi ou des amendements à cet effet, rendant très difficile le travail en comité sur tous les projets de loi ayant des incidences fiscales ou financières.

Plutôt que de demander conseil auprès des greffiers législatifs sur place, la présidente du Comité a demandé aux fonctionnaires du ministère des Finances de la conseiller sur la recevabilité des amendements du Bloc québécois. Or, le livre *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, 2017, à la page 836 du chapitre 18, où il est question des procédures financières et plus spécifiquement de la recommandation royale, établit clairement les exceptions à la règle.

À la note de bas de page 61, il est mention de l'article de John Mark Keyes intitulé « La Recommandation Royale pour les projets de loi et les amendements: l'essentiel ». On retrouve à la page 20

### *Ordres émanant du gouvernement*

les cas où la recommandation royale n'est pas obligatoire, dont le type d'amendement déposé par le député de Mirabel.

Nous estimons que l'amendement du député de Mirabel, adopté par le Comité permanent des finances lors de sa séance du 27 octobre 2025 et inclus au rapport du Comité, était recevable et devrait être maintenu dans le rapport du Comité.

● (1015)

**Le Président:** Je remercie le député de Berthier—Maskinongé de sa perspective sur la question. Je ferai part à la Chambre de ma décision sur cette affaire plus tard.

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LOI SUR LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ET LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à préciser que je ne partagerai pas mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Nord. Je vais garder les 12 minutes qu'il me reste pour prononcer mon discours. Je suis convaincue que le député de Winnipeg-Nord aura lui aussi l'occasion de s'adresser à la Chambre au sujet de cette importante mesure.

La Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine permettrait de respecter cet engagement. Elle établirait un équilibre entre la fermeté et l'équité. Elle renforcerait le système de mise en liberté sous caution et les dispositions de détermination de la peine. Ces changements soulignent que, pour bâtir un Canada fort, il faut des collectivités fortes et un système de justice qui fonctionne pour tout le monde.

J'ai travaillé d'arrache-pied pour contribuer à l'élaboration du projet de loi à chaque étape, en collaboration avec le ministre de la Justice. Je suis très heureuse de voir le produit final qui a été présenté. Le projet de loi s'appuie sur la rétroaction des provinces, des territoires, des chefs de police et des associations de policiers. J'ai été très heureuse de constater que bon nombre d'entre eux ont tenu des propos positifs au sujet du projet de loi. J'aimerais citer certains d'entre eux.

L'Association canadienne des chefs de police a déclaré ceci: « L'Association canadienne des chefs de police [...] accueille favorablement la présentation de la Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine (le projet de loi C-14), une mesure législative historique qui renforce les mesures prises par le Canada à l'égard des récidivistes et des délinquants violents, du crime organisé et des menaces à la sécurité publique. » Nous avons reçu beaucoup d'excellents commentaires comme celui-ci de la part d'autres associations.

*Ordres émanant du gouvernement*

Le maire de ma ville, qui est venu à Ottawa cette semaine, m'a dit qu'il était très heureux. Il est un ardent défenseur de la réforme de la mise en liberté sous caution depuis un certain temps, mais fait aussi constamment remarquer qu'il faut une collaboration à tous les niveaux pour être en mesure d'obtenir les résultats escomptés. J'y reviendrai un peu plus tard.

Patrick Brown, le maire de Brampton, a déclaré : « Je me réjouis de l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement fédéral au sujet de la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine. C'est une mesure que les services de police et les conseils municipaux de la région ont réclamée avec insistance. Elle constitue un pas dans la bonne direction et montre qu'Ottawa est à l'écoute des villes comme Brampton. J'espère que le projet de loi sera adopté immédiatement. »

D'autres personnes demandent également à l'opposition de collaborer pendant l'étude du projet de loi à la Chambre. Le premier ministre Doug Ford, notamment, a dit : « Nous sommes heureux de voir que le gouvernement fédéral accepte bon nombre de nos recommandations et qu'il fait un grand pas dans la bonne direction. »

Il y a eu une augmentation du nombre de récidivistes violents dans cette province et ailleurs également. Il était important de travailler avec les premiers ministres provinciaux, leurs procureurs généraux et leurs solliciteurs généraux afin de rédiger un bon projet de loi.

Je sais que le maire de London avait également de nombreuses préoccupations. Il a dit : « Je me réjouis des mesures prises par le gouvernement du Canada. London accueille favorablement ces mesures importantes et concrètes visant à renforcer la sécurité des collectivités et à faire en sorte que notre système de justice protège mieux les citoyens respectueux des lois. J'espère que ce projet de loi sera adopté rapidement et j'ai hâte que nous collaborions avec tous les ordres de gouvernement pour rendre notre ville et les collectivités de tout le Canada plus sûres, pour tout le monde. » Oui, ce projet de loi est très important. Je sais que des députés de ces régions sont présents à la Chambre en ce moment.

Nous avons également entendu le maire de Winnipeg, Scott Gilgillingham, qui dit que « le projet de loi semble être un grand pas en avant dans la lutte contre les crimes graves ici, à Winnipeg ».

Quand je parcourais le pays l'été dernier, dans le cadre de consultations sur cette question et d'autres mesures de sécurité publique, les forces de l'ordre et de nombreux maires m'ont expliqué à quel point ils sont confrontés à des problèmes différents d'une région à l'autre. En élaborant ce projet de loi, nous avons essayé de tenir compte de tous les facteurs qui ont été soulevés. Que certaines régions du pays soient aux prises avec une augmentation des vols de voitures et des violations de domicile ou que d'autres collectivités soient plutôt touchées par une hausse des vols à l'étalage et d'autres problèmes liés aux organisations criminelles, il est important de mettre en place une solution qui répond aux attentes des divers pouvoirs publics. Je suis rassurée que cette version du projet de loi soit très solide sur ce plan.

● (1020)

Un autre sujet que l'opposition a souvent abordé et dont nous avons entendu parler dans tout le pays concerne la façon dont le principe de retenue est appliqué. Dans mes propos d'hier également, j'ai mentionné que le projet de loi prendrait en compte le principe de retenue de la façon la plus appropriée dont la Chambre pourrait le faire, selon moi, parce que ce principe vient d'une décision de la

Cour suprême rendue en 2017 dans l'affaire Antic. Le principe avait été codifié et intégré dans la loi auparavant, également, mais il n'était jamais censé servir de passe-droit pour éviter la prison.

Le projet de loi précise que l'application du principe de la retenue n'entraînerait pas la libération automatique. Nous l'avons assorti de paramètres tels que les tribunaux puissent être certains de se conformer à la décision de la Cour suprême, tout en ayant la possibilité de revenir aux principes tertiaires fondamentaux devant guider la mise en liberté sous caution. Un de ces principes clés réside dans la sécurité publique.

La sécurité publique ne doit jamais être compromise. Tout ce que nous faisons au ministère de la Sécurité publique, et dont j'ai assumé la responsabilité dans mon nouveau rôle, vise à faire en sorte que les Canadiens se sentent en sécurité. C'est un aspect que j'ai trouvé très important, en tant que mère, quand j'ai pris connaissance de l'inquiétude croissante à cet égard. Il a parfois fallu du temps, sans doute pas aux personnes sur le terrain, mais aux forces de l'ordre et aux gouvernements, pour percevoir les crimes contre la propriété de la même façon que les crimes violents. Ces deux catégories ont fini par se croiser, et nous avons commencé à voir de plus en plus de crimes violents contre la propriété.

Les histoires de vols d'autos, parfois commis alors que des enfants se trouvent sur la banquette arrière, me font réfléchir en tant que mère. Je me suis mise à bien m'assurer que mon enfant était bel et bien descendu de la voiture avant que j'en sorte moi-même. Ce n'est pas le sentiment que je veux éprouver ni celui que je veux voir chez tous les membres de ma collectivité. Le projet de loi établirait les mesures nécessaires pour faire en sorte que la confiance du public à l'égard de notre système judiciaire soit rétablie. C'est très important pour moi.

D'après ce que j'ai entendu dans les collectivités de partout au pays, le projet de loi aurait un autre effet très important. Les gens ont l'impression qu'il n'y a pas de répercussions au vol de biens. Il est vraiment important que les gens comprennent qu'il y a bel et bien des répercussions au Canada. Par conséquent, dans le projet de loi, nous précisons les objectifs en matière de détermination de la peine.

Le projet de loi obligera les tribunaux à accorder une attention particulière à la dénonciation et à la dissuasion dans les cas de récidive en matière de vol d'automobile avec violence, d'introduction par effraction et d'infractions liées au crime organisé. C'est une mesure très importante. Les tribunaux recommenceront à considérer la sécurité comme leur principale préoccupation. La mesure établit des lignes directrices directes et obligera les tribunaux à en tenir compte.

Le projet de loi obligera également les tribunaux à établir un plan de sécurité s'ils décident de libérer une personne. Le processus de création d'un plan, cet exercice, est essentiel pour mieux comprendre s'il s'agit ou non d'un plan approprié.

De plus, les antécédents du délinquant devront également être examinés. C'est un peu surprenant et choquant pour moi que les tribunaux ne le fassent pas déjà. Il convient de se pencher sur les antécédents d'un délinquant, mais ce que nous ont dit les procureurs de la Couronne et d'autres responsables de l'application de la loi, c'est que ce n'est pas toujours fait. Le projet de loi dont nous sommes saisis obligera les tribunaux à le faire.

• (1025)

Je sais que si le projet de loi est adopté à la Chambre des communes, il aura une grande incidence sur la sécurité de nos collectivités. J'aimerais aussi dire, puisque j'ai commencé mon discours en parlant d'hier, que le gouvernement fédéral fait sa part, mais que les provinces devront maintenant en faire autant. Par exemple, en Ontario, plus de 50 % des causes sont retirées ou rejetées et les peines sont raccourcies. On a récemment publié un article dans lequel on apprenait qu'une peine pour meurtre a été réduite et que la personne a été libérée en raison des conditions qui existent dans les prisons provinciales.

Il est primordial que les juges de nomination provinciale puissent prendre les décisions nécessaires pour assurer la sécurité du public et qu'ils aient aussi un endroit où placer les délinquants. Je demande maintenant aux provinces de faire leur part et de s'acquitter de leurs responsabilités provinciales pour que les gens ne soient pas libérés dans nos collectivités. Il est essentiel que nous puissions obtenir les résultats dont nous avons besoin.

Je suis heureuse d'avoir eu l'occasion de parler de cette mesure législative très importante.

**Larry Brock (Brantford—Brant-Sud—Six Nations, PCC):** Madame la Présidente, après avoir examiné le projet de loi C-14, je dirais que le gouvernement admet en partie avoir échoué et commis une erreur en présentant le projet de loi C-5. Il a en fait supprimé certaines peines avec sursis, et j'aimerais m'attarder un peu sur ce point.

Compte tenu du fait que les agressions sexuelles sont en hausse au pays, pourquoi le gouvernement de la députée a-t-il jugé bon de supprimer l'admissibilité aux peines avec sursis uniquement pour les cas où la Couronne procède par mise en accusation plutôt que par déclaration de culpabilité par procédure sommaire, alors que, pour la grande majorité des poursuites pour agression sexuelle au pays, on procède par déclaration de culpabilité par procédure sommaire? Pourquoi la députée laisse-t-elle tomber les victimes?

**L'hon. Ruby Sahota:** Madame la Présidente, les infractions sexuelles et la violence fondée sur le genre sont une priorité pour le gouvernement. Dans le projet de loi C-75, nous raffermissons notre position concernant le système judiciaire. Le projet de loi dont nous sommes saisis la raffermit davantage, en interdisant aux tribunaux d'imposer des peines avec sursis pouvant être purgées dans la collectivité. Il faut faire en sorte que les délinquants restent derrière les barreaux.

Dans le cadre de mes fonctions, je m'efforce d'informer le gouvernement des mesures à prendre pour protéger la sécurité publique. Comme je l'ai dit, je prends ce rôle très au sérieux, et je pense que le projet de loi réglerait le problème et constituerait un pas dans la bonne direction. Nous avons également un projet de loi sur la violence faite aux femmes qui raffermerait encore davantage notre position en faisant en sorte que les coupables reçoivent ce qu'ils méritent.

• (1030)

[Français]

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Madame la Présidente, de prime abord, le Bloc québécois est en faveur du projet de loi C-14. Il y a quand même certaines préoccupations que nous relevons relativement au texte de ce projet de loi, notamment en ce qui concerne la latitude qu'on accorde aux juges en matière de renversement du fardeau de la preuve pour certains crimes. On pense

### *Ordres émanant du gouvernement*

par exemple à certains crimes graves pour lesquels il est justifié que le juge maintienne la détention provisoire du prévenu, de l'accusé ou du sujet.

Cependant, il y a des crimes qui sont dans cette liste, comme le vol de voitures, qui ne sont pas nécessairement des crimes avec violence et qui ne sont pas des crimes commis par des gens qui sont une menace à la sécurité du public. Je me demandais si le gouvernement ne trouvait pas qu'il avait adopté une définition de crime violent un peu large concernant ce critère spécifique de renversement du fardeau de la preuve.

[Traduction]

**L'hon. Ruby Sahota:** Madame la Présidente, je ne crois pas du tout que nous soyons allés trop loin. Je crois que nous nous attaquons à tous les problèmes qui préoccupent les Canadiens. Ces derniers éprouvent un sentiment d'insécurité à cause des vols de voitures répétés dans les collectivités. Les profits de ce genre de crimes vont également aux réseaux transnationaux du crime organisé. Ces réseaux criminels sont impliqués dans le trafic d'armes à feu et l'importation de drogues dangereuses au pays. Nous devons sévir contre ces organisations criminelles.

Par le passé, nous avons également pris des mesures afin que les criminels qui font appel à des jeunes pour commettre un crime comme celui-ci purgent des peines plus sévères. Nous avons déjà adopté cette mesure, mais il s'agit d'une autre étape que nous pouvons franchir pour nous assurer d'avoir les moyens de prévenir ce type de crimes.

**Lori Idlout (Nunavut, NPD):** *Uqaqtittiji*, je pense que, dans cette enceinte et dans le reste du Canada, nous savons tous que les Autochtones et les personnes racisées ont l'un des taux d'incarcération les plus élevés au pays.

Je me demande si la députée peut nous dire quelle incidence le projet de loi sur le renversement du fardeau de la preuve aura sur les personnes les plus marginalisées et quelles protections il y aura pour leur système de justice dans le projet de loi.

**L'hon. Ruby Sahota:** Madame la Présidente, nous savons que les Autochtones sont surreprésentés dans les prisons. Ce problème a été soulevé lors de mes consultations dans les collectivités. Nous devons continuer de travailler avec les services de police pour veiller à ce qu'ils emploient des méthodes appropriées exemptes de préjugés, et pour veiller à ce que les tribunaux n'aient pas de parti pris quand ils appliquent les règlements. Il est également important de bien former les juges.

Cette mesure législative a été élaborée pour protéger les Canadiens. Moi aussi, je crois aussi à la justice réparatrice. Il faut prendre des mesures pour que les personnes qui ont purgé leur peine puissent réintégrer au mieux la collectivité. Les services correctionnels ont fait de l'excellent travail pour mettre en place différents systèmes dans les collectivités qui en ont fait la demande, et ils continueront sur cette voie.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, ce que j'aime du projet de loi C-14, c'est que lors des dernières élections fédérales, le premier ministre a promis aux Canadiens qu'il allait présenter un projet de loi pour réformer la mise en liberté sous caution. Voilà ce dont nous débattons aujourd'hui.

*Ordres émanant du gouvernement*

Je dirais même que le poste de la ministre qui vient de prendre la parole témoigne de cette promesse. Ma collègue a été nommée secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité. Voilà qui montre à quel point le gouvernement prend le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution au sérieux.

La secrétaire d'État ne convient-elle pas que, compte tenu de l'appui général que remporte le projet de loi parmi les nombreuses parties prenantes au pays, les Canadiens méritent que les parlementaires forment un consensus, de manière à ce que la mesure législative entre en vigueur avant la fin de l'année?

• (1035)

**L'hon. Ruby Sahota:** Absolument, madame la Présidente. Les Canadiens méritent que nous nous préoccupions de leur sécurité et que nous fassions passer les victimes en premier. C'est ce que fait le projet de loi à l'étude. Il empêcherait les récidivistes violents de circuler librement dans nos rues.

Je demanderais également à tous les partis de l'opposition de nous aider à faire adopter ce projet de loi à la Chambre le plus rapidement possible et à le renvoyer au comité, où nous pourrions l'examiner en détail. L'opposition conservatrice m'étonne et me déçoit. Nous avons présenté d'autres projets de loi qui portaient sur la sécurité publique, comme le projet de loi C-2, mais les conservateurs n'appuient pas certaines parties de cette mesure, notamment celles qui concernent l'accès légal, le blanchiment d'argent et la fouille du courrier pour vérifier s'il contient du fentanyl et des drogues envoyées au Canada. Je suis consternée que les conservateurs ne se soucient pas des préoccupations des Canadiens et qu'ils ne nous aient pas encore permis de faire adopter ce projet de loi au cours de la présente législature.

Je leur demande aussi de nous aider à faire adopter le projet de loi C-2 dans sa forme initiale ainsi que les dispositions sur l'accès légal, qui donneraient aux policiers les outils dont ils ont besoin pour...

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** Nous passons aux questions et observations. Le député d'York-Centre a la parole.

**Roman Baber (York-Centre, PCC):** Madame la Présidente, je ne souhaite pas politiser cette question. Je veux simplement souligner les lacunes du projet de loi et demander à la secrétaire d'État pourquoi il ne prévoit pas de peines plus sévères pour les jeunes contrevenants. Pourquoi le projet de loi ne mentionne-t-il pas la libération conditionnelle? Pourquoi ne mentionne-t-il pas les cautionnements en espèces, un sujet dont parlent les associations policières partout au pays?

Je suis particulièrement intéressé par le cadre de déjudiciarisation instauré avec le projet de loi C-75 pour les infractions liées au non-respect des ordonnances judiciaires, telles que le défaut de comparaître, la violation d'un engagement ou même la violation d'une condition de mise en liberté sous caution. Fondamentalement, le projet de loi C-75 permet aux procureurs de déjudiciariser des cas, de retirer ce type d'infractions du registre, comme ils le font souvent. Par ailleurs, il y a quelques jours, le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario a déclaré devant le comité de la justice que, selon lui, le fait que le projet de loi C-75 permette ce type de cadre de déjudiciarisation pour le non-respect des ordonnances judiciaires portait atteinte à la primauté du droit.

Pourquoi le projet de loi C-14 ne corrige-t-il pas les erreurs commises avec le projet de loi C-75?

**L'hon. Ruby Sahota:** Madame la Présidente, la plupart des questions soulevées par le député d'en face relèvent des provinces. Si elles veulent résoudre ces problèmes, elles peuvent s'adresser à leurs tribunaux provinciaux. Lorsque des délinquants vont à l'encontre de leurs ordonnances, les tribunaux provinciaux peuvent les faire respecter. Ils sont tout à fait en mesure de le faire, et ils devraient le faire. Lorsque des garanties peuvent être offertes aux fins du cautionnement, les tribunaux devraient faire appliquer cette mesure, mais ils ne le font pas. C'est pourquoi j'ai dit que les provinces ont un rôle à jouer à cet égard. Elles jouent un rôle vraiment crucial dans l'administration du système de justice, et j'espère que les provinces interviendront, qu'elles veilleront à ce que leurs tribunaux obtiennent des ressources, à ce que des juges soient formés et à ce qu'il y ait suffisamment de place dans leurs prisons.

**Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC):** Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet d'un projet de loi important, le projet de loi C-14, qui vise à apporter des réformes à la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine. Cependant, je tiens d'abord à préciser que je partagerai mon temps de parole avec le très efficace député de Souris—Moose Mountain.

Nous voilà repartis pour une nouvelle réforme de la mise en liberté sous caution, version 2.0. Lors de la 44<sup>e</sup> législature, le gouvernement libéral de Justin Trudeau nous avait présenté le projet de loi C-48. Ce projet de loi faisait suite à plusieurs crimes violents très médiatisés commis par des personnes qui, au moment des faits, étaient en liberté sous caution pour d'autres crimes violents.

Prenons l'exemple de Randall McKenzie, qui a assassiné l'agent Greg Pierzchala de la Police provinciale de l'Ontario le 27 décembre 2022. Ce meurtrier était alors en liberté sous caution, dans l'attente de son procès pour un crime violent avec arme commis contre sa petite amie. Nous appelons cela de la violence contre un partenaire intime. Il avait bien sûr enfreint les conditions de sa libération sous caution, puisqu'il était en possession d'une arme, avait retiré son bracelet électronique et avait quitté son domicile. C'est là qu'il était censé se trouver. Un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui depuis environ six mois, mais la police n'avait pas réussi à l'appréhender. Il y avait trop de personnes en liberté sous caution et les ressources policières étaient insuffisantes. Cet homme a échappé à la justice; il y avait trop de personnes en liberté sous caution. C'est là le cœur du problème. Cet homme aurait dû se trouver derrière les barreaux en détention avant procès.

Il y a eu d'autres affaires très médiatisées à cette époque. Je mentionne celle-ci parce qu'elle a véritablement sensibilisé le public aux faiblesses de notre système de justice pénale. Lorsque le public s'inquiète d'une question de politique publique, les politiciens s'empressent de prendre les devants. Dans un rare élan de coopération entre les provinces et les partis, les premiers ministres des 10 provinces et des 3 territoires ont écrit une lettre au procureur général de l'époque et à l'ancien premier ministre pour demander une réforme du système de mise en liberté sous caution. En réponse, le procureur général Lametti a présenté un projet de loi très modéré, le projet de loi C-48, qui rendait légèrement plus difficile la mise en liberté sous caution avant procès pour des personnes telles que l'assassin de l'agent Pierzchala.

L'accusé devait désormais convaincre le juge qu'il pouvait être libéré, au lieu que ce soit l'avocat du gouvernement qui doive convaincre le juge que l'accusé devait rester derrière les barreaux. C'est ce que nous appelons une inversion du fardeau de la preuve. C'est une légère amélioration du point de vue de l'ordre public. Nous, les conservateurs, avons appuyé le projet de loi parce qu'il constituait un pas dans la bonne direction. Les politiciens provinciaux et les organismes d'application de la loi de tout le pays l'ont également appuyé, même si nombre d'entre eux ont exprimé leur déception, estimant qu'il n'allait pas aussi loin qu'ils l'auraient souhaité.

Pourquoi les libéraux ne sont-ils pas allés plus loin alors que l'opinion publique était clairement favorable à la réforme de la mise en liberté sous caution? Le problème sous-jacent pour eux était un projet de loi précédent issu de la 42<sup>e</sup> législature, le projet de loi C-75. Il s'agissait de l'une des dernières lois adoptées lors de la 42<sup>e</sup> législature avant la pause estivale. Ce projet de loi introduisait le principe de la retenue dans les audiences sur la mise en liberté sous caution, principe qui oblige le juge à libérer l'accusé à la première occasion et aux conditions les moins sévères possible. Ce principe est énoncé à l'article 493.1 du Code criminel, qui stipule qu'il faut chercher à « mettre en liberté le prévenu à la première occasion raisonnable et aux conditions les moins sévères possible dans les circonstances ».

C'est ce qui est arrivé à M. McKenzie, l'assassin de l'agent Pierzchala. Il était en liberté sous caution sous la surveillance de sa mère, avec un bracelet électronique à la cheville. Il ne devait pas quitter son domicile et il lui était interdit d'avoir des armes en sa possession. Tout cela pour un homme qui avait été inculpé et qui attendait son procès pour un crime violent commis contre sa petite amie avec une arme. Comment cela peut-il être juste? Comment cela peut-il se produire dans ce pays?

Il est facile de pointer du doigt le juge, comme certaines personnes l'ont fait, mais celui-ci a appliqué le principe de la retenue introduit par le gouvernement libéral dans le projet de loi C-75. Nous entendons les libéraux dire qu'ils n'avaient pas le choix, que c'est ce que la Cour suprême du Canada a dit qu'ils devaient faire dans un arrêt intitulé *R c Antic*. En effet, la Cour, par la voix du juge en chef Wagner, a déclaré qu'« on favorise la mise en liberté à la première occasion raisonnable et aux conditions les moins sévères possible ». Il est vrai que c'est ce que la Cour a dit.

• (1040)

Nous, les conservateurs, avons toujours soutenu que la Cour suprême du Canada n'a jamais demandé au Parlement d'ouvrir les vannes de la libération sous caution sans restriction. Elle n'a pas demandé au Parlement d'adopter une nouvelle loi. En fait, elle n'a rien demandé au Parlement. L'arrêt *Antic* a simplement dissipé certaines confusions entourant les droits des accusés en matière de mise en liberté sous caution: le droit à la présomption d'innocence, le droit à un procès équitable, le fardeau de la preuve incombant au procureur de la Couronne, et, bien sûr, le droit à une mise en liberté sous caution raisonnable, comme le prévoit la Charte des droits et libertés.

Dans l'arrêt *Antic*, la Cour n'a pas invoqué l'article 52 de la Loi constitutionnelle de 1982, la clause dite de suprématie, pour invalider une loi. Cela lui arrive de temps en temps, comme dans la décision *R c Ndhlovu*, rendue en 2022. Selon cet arrêt, certains paragraphes de l'article 490 du Code criminel, ceux qui imposent l'inscription automatique de toute personne condamnée pour une infraction sexuelle, étaient inconstitutionnels et contraires à l'article 7 de

### *Ordres émanant du gouvernement*

la Charte des droits et libertés, qui protège la vie, la liberté et la sécurité de la personne.

Dans cet arrêt, la Cour a accordé au Parlement un délai de 12 ou 18 mois pour corriger la disposition législative contestée. Je ne me souviens plus exactement de la durée du délai. C'est exactement ce que nous avons fait lors de la dernière législature. Tous les partis ont travaillé de concert à cette fin.

Soyons clairs: l'arrêt *Antic* n'était pas de cette nature. La Cour suprême souhaitait simplement clarifier les choses. C'est le gouvernement libéral, sous Justin Trudeau, avec David Lametti à l'époque, qui a présenté le projet de loi C-75 et ajouté l'article 493.1 au Code criminel. Il l'a fait de son propre chef. Les libéraux cherchaient à plaire à leur base électorale en essayant de se démarquer des conservateurs attachés à l'ordre public.

Les libéraux constatent à présent les effets de cette loi. La population s'indigne de ce qu'elle qualifie de dispositions de capture et de remise en liberté. Elle en tient les libéraux pour responsables. Les premiers ministres des provinces et territoires, les services de police de tout le pays, les syndicats de policiers et les groupes de défense de la sécurité publique réclament tous une réforme du système de mise en liberté sous caution.

Que font les libéraux? Ils présentent le projet de loi C-14, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ils proposent des solutions pour contourner leur propre loi bancaire. Nous demandons pourquoi ils ne suppriment pas tout simplement l'article 493.1. Personne n'a exigé cet article. Il n'était pas nécessaire. Il n'est pas utile. Il nuit à l'administration de la justice au pays. Il est temps de s'en débarrasser.

Les juges qui président aux audiences de mise en liberté sous caution connaissent la common law en la matière. Ils savent ce que dit la Charte au sujet de la mise en liberté sous caution raisonnable. Ils connaissent les décisions de la Cour suprême et des autres tribunaux qui guident ce principe qui existe depuis longtemps.

Le projet de loi C-48, présenté à la 44<sup>e</sup> législature, faisait un petit pas, timide, dans la bonne direction. Il n'allait pas du tout assez loin. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Je suis plus optimiste à présent, car l'actuel procureur général et ministre de la Justice a indiqué que le projet de loi C-75 allait peut-être trop loin. Peut-être que le projet de loi C-5, un autre texte dont je n'ai pas beaucoup parlé jusqu'ici dans mon intervention, mais qui assouplissait certaines règles en matière de détermination de la peine, allait trop loin. Peut-être que ces deux projets de loi ont eu une incidence négative sur la confiance du public dans l'administration de la justice. Il est temps d'y remédier.

Tout comme le projet de loi C-48, le projet de loi C-14 ne va pas assez loin. Au comité, les conservateurs présenteront des amendements pour remettre le Canada sur la bonne voie, en accordant la priorité à la sécurité publique et à la confiance du public dans l'administration de la justice, car c'est ce que méritent les Canadiens. C'est ce que les Canadiens de tout le pays réclament depuis longtemps. Il est temps de corriger la situation. Nous ferons de notre mieux pour que le Parlement adopte un projet de loi C-14 aussi solide que possible, afin de protéger les Canadiens.

*Ordres émanant du gouvernement*

● (1045)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, il est important de reconnaître qu'au cours des derniers mois, de nombreux conservateurs ont pris la parole pour réclamer un projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution. La bonne nouvelle, c'est que nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-14. Le député sait très bien à quel point cette question était importante aux yeux des Canadiens lors des dernières élections. Or, le premier ministre a présenté un projet de loi substantiel sur la réforme de la mise en liberté sous caution.

Selon le programme de la semaine prochaine, la Chambre sera saisie du budget national.

Étant donné que les gens que nous représentons réclament la réforme de la mise en liberté sous caution et compte tenu du consensus qu'ont forgé les nombreux intervenants, je me demande si le député ne serait pas d'accord pour dire qu'il serait merveilleux de fixer comme objectif que le projet de loi soit adopté avant la fin de l'année.

Le député ne convient-il pas que la Chambre devrait faire de son mieux pour adopter le projet de loi avant la fin de l'année?

**Tako Van Popta:** Madame la Présidente, je conviens que la Chambre devrait faire de son mieux, mais pour que ce projet de loi soit adopté, il faut que les libéraux fassent eux aussi de leur mieux.

Le projet de loi sera renvoyé au comité. Nous allons proposer des amendements raisonnables pour l'améliorer. Je suis très heureux d'avoir cette discussion de haut niveau au Parlement. Il semble y avoir un large consensus sur la nécessité de réformer le régime de mise en liberté sous caution. Nous sommes heureux que les libéraux s'assoient enfin à la table de négociations et nous espérons que la coopération se poursuivra au comité.

[Français]

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Madame la Présidente, au Bloc québécois, nous avons des inquiétudes concernant ce projet de loi. Nous voulons toutefois l'étudier en comité afin de proposer des amendements. Les conservateurs vont probablement aussi vouloir déposer des amendements.

Il y a cependant une inquiétude supplémentaire qui est apparue. Lors de l'étude en comité sur le projet de loi C-3, par exemple, des amendements avaient été votés par les membres du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Lorsque le projet de loi est revenu à la Chambre, nous avons vu les libéraux vouloir défaire, via le travail de la Chambre, tous les amendements sur lesquels nous avons travaillé en comité.

Mon collègue n'est-il pas comme moi un peu inquiet? N'a-t-il pas peur que, si nous allons en comité, que nous faisons la *job* de façon rigoureuse et que nous travaillons bien pour amender le projet de loi, les libéraux défassent tout le travail qui aura été fait en comité lorsque le projet de loi sera de retour à la Chambre?

● (1050)

[Traduction]

**Tako Van Popta:** Madame la Présidente, comme les députés du Bloc québécois, je crains que les libéraux tentent de faire obstacle à tout amendement raisonnable à ce projet de loi. Cependant, je suis quelqu'un d'optimiste.

Pensons à l'affaire du registre des délinquants sexuels, qui a été jugé inconstitutionnel. Tous les partis avaient vraiment travaillé main dans la main pour adopter ce projet de loi. Si, comme ils le prétendent, les libéraux prennent autant au sérieux la réforme du régime de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine, je suis à peu près certain qu'ils coopéreront au comité pour que nous nous entendions sur des amendements raisonnables.

**Larry Brock (Brantford—Brant-Sud—Six Nations, PCC):** Madame la Présidente, je demanderais à mon collègue de réfléchir à la question du principe de la retenue. De toute évidence, le projet de loi C-14 n'a pas abandonné ce principe. Son application y est toutefois assortie de certaines conditions et restrictions.

Pourquoi les dispositions relatives au principe de la retenue en matière d'incarcération plutôt que de mise en liberté sous caution constituent-elles une meilleure approche pour protéger les Canadiens?

**Tako Van Popta:** En effet, madame la Présidente, le projet de loi C-14 maintient le principe de la retenue, qui a été au cœur des problèmes d'administration de la justice criminelle au cours de la dernière décennie. Ce principe est au cœur de la perte de confiance du public dans l'administration de la justice. Je pense que c'est un principe très important.

Je suis certain que les amendements qui seront proposés au comité seront principalement axés sur les facteurs secondaires et tertiaires, la sécurité publique et la confiance du public dans l'administration de la justice.

**Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC)** Madame la Présidente, les Canadiens en ont assez de lire chaque semaine les mêmes gros titres: un autre crime violent commis par une personne qui n'aurait jamais dû être libérée. Ils constatent que le système de justice favorise plus que jamais la récidive et ils sont en droit de se demander pourquoi leur sécurité ne semble plus avoir d'importance. C'est pourquoi nous sommes ici pour débattre du projet de loi C-14, la dernière tentative du gouvernement de réparer les dégâts qu'il a causés il y a des années en adoptant des politiques laxistes contre le crime.

N'oublions pas comment nous en sommes arrivés là. En 2019, les libéraux ont adopté le projet de loi C-75, qui a inscrit dans la loi le principe de la retenue. Il enjoignait à la police et aux juges de libérer les délinquants dès que possible, dans les conditions les moins contraignantes. Ce simple changement et cette idéologie libérale ont ouvert la voie au cycle d'arrestation et de libération que nous connaissons dans notre système judiciaire. Puis est venu le projet de loi C-5, qui a supprimé les peines minimales obligatoires et a rendu possible l'assignation à résidence pour des crimes graves, notamment les agressions sexuelles et le trafic de drogue. Lorsque la criminalité a inévitablement augmenté, le gouvernement a tenté d'y remédier avec le projet de loi C-48, présenté comme une mesure sévère en matière de cautionnement, mais qui ne s'est à peine attaqué au problème avec de nouvelles dispositions d'inversion du fardeau de la preuve pour certaines infractions et aucun changement réel dans la culture du « sitôt arrêté, sitôt relâché ».

Le résultat a été dévastateur. Depuis 2015, les crimes violents ont augmenté de 55 %, les crimes commis avec une arme à feu de 130 %, les cas d'extorsion de 330 %, les agressions sexuelles de 76 % et les homicides de 29 %. Ce ne sont pas seulement des chiffres. Chacun d'entre eux représente une victime, une famille et une collectivité bouleversées à jamais. N'oublions pas les noms qui se cachent derrière ces statistiques. Bailey McCourt a été assassinée par son ex-mari quelques heures seulement après qu'il ait été libéré sous caution pour l'avoir agressée. Savannah Kulla, une mère de quatre enfants âgée de 29 ans, a été abattue à Brampton par un homme qui avait déjà été libéré sous caution. Ces tragédies ne sont pas le fruit du hasard. Elles sont le résultat prévisible de politiques qui privilégient l'idéologie au détriment de la sécurité.

Après une décennie de déni, les libéraux ont présenté le projet de loi C-14, qui reconnaît enfin l'échec de leurs réformes. Le projet de loi modifie le Code criminel afin de préciser que le principe de la retenue favorisant la libération ne s'applique pas lorsque la détention est nécessaire pour protéger le public. Il ajoute quelques infractions pour lesquelles le fardeau de la preuve est inversé, notamment le vol de voiture avec violence, l'introduction par effraction et la traite de personnes, et il durcit légèrement les peines avec sursis pour les règles relatives à la détention des jeunes.

Bien que les conservateurs soient favorables à toute mesure dans la bonne direction, soyons clairs. Le projet de loi C-14 ne constitue pas la réforme audacieuse que méritent les Canadiens. Ce projet de loi maintient le principe de la retenue, à l'origine de la crise. Il ne rétablit pas non plus les peines minimales obligatoires supprimées par le projet de loi C-5. Il ne crée pas non plus une véritable présomption de détention pour les récidivistes violents. On ne fait que renverser le fardeau de la preuve. Il continue d'autoriser l'assignation à résidence pour le vol à main armée, le trafic de stupéfiants et les crimes commis avec une arme à feu. Ses directives prétendument destinées aux juges restent facultatives et non obligatoires. Les Canadiens ne souhaitent pas davantage de directives. Ils veulent des garanties que les récidivistes violents ne seront pas remis en liberté pour terroriser leurs collectivités.

Notre plan conservateur, le projet de loi favorisant la détention plutôt que la mise en liberté sous caution présenté par mon collègue d'Oxford, offrirait ces garanties. Il remplacerait le principe de la retenue par une disposition qui ferait de la sécurité du public dans nos collectivités le principe directeur en matière de mise en liberté sous caution. Il prévoirait la détention pour les crimes violents graves, tels que les agressions sexuelles, la traite des personnes, les vols à main armée et les violations de domicile. Il rétablirait également les peines minimales obligatoires pour les infractions liées aux armes à feu, les agressions sexuelles, les enlèvements et autres infractions graves. Il interdirait l'assignation à résidence pour le vol à main armée, le trafic de stupéfiants et les crimes commis avec une arme à feu. Il obligerait les juges à prendre en compte l'ensemble des condamnations antérieures, les accusations en instance et le comportement pendant la liberté sous caution. Il interdirait les cautions en matière pénale et imposerait des obligations de cautionnement, afin que la liberté sous caution soit synonyme de responsabilité et ne se résume pas à une simple formalité administrative. Il relèverait le seuil de risque de « probabilité marquée » à « raisonnablement prévisible », car si la récidive est raisonnablement prévisible, la personne ne devrait pas être libérée. Les libéraux qualifient le projet de loi C-14 de réforme globale.

Les libéraux qualifient le projet de loi C-14 de véritable réforme. Je le qualifie d'aveu de culpabilité. Les libéraux reconnaissent enfin

### *Ordres émanant du gouvernement*

que les avertissements des conservateurs étaient justifiés depuis le début. Ils ont copié nos idées parce que les preuves ne leur laissaient pas d'autre choix. Ils ne les ont copiées qu'à moitié, car l'image politique compte toujours plus pour eux que la sécurité publique. Ils parlent de compassion pour les victimes, mais tous les projets de loi qu'ils ont adoptés depuis 2015 ont favorisé les délinquants. Ils ne peuvent pas être à la fois en faveur des victimes et des délinquants.

• (1055)

Les collectivités de ma circonscription, Souris—Moose Mountain, connaissent bien cette réalité. Autrefois, les gens laissaient leurs portes déverrouillées, mais aujourd'hui, ils verrouillent leurs véhicules, leurs granges et leurs magasins chaque soir. Les agriculteurs sont victimes de vols organisés de quatre-roues ou de camions. Les propriétaires de petites entreprises voient des voleurs entrer, vider les étagères et repartir, pour ensuite constater que ces mêmes délinquants sont libérés le lendemain.

Les chiffres sont éloquents. À Souris-Moose Mountain, le nombre de crimes violents est passé d'environ 3 500 en 2015 à près de 4 700 en 2024, soit une augmentation stupéfiante de 34 %. Il ne s'agit pas de statistiques abstraites. Ce sont des centaines de familles de nos collectivités rurales qui ont été victimes, qui ne se sentent plus en sécurité et qui se demandent quand le système accordera enfin la priorité aux citoyens respectueux de la loi.

Chaque fois qu'un délinquant est libéré sans que cela n'ait de conséquences, la confiance dans le système judiciaire s'érode un peu plus. C'est la raison pour laquelle notre message est simple: il faut mettre fin au régime libéral de mise en liberté sous caution. Les Canadiens méritent mieux que des demi-mesures. Ils méritent de vivre sans crainte dans leurs maisons, leurs fermes, leurs commerces et leurs rues. Ils méritent un système judiciaire qui accorde la priorité à leur sécurité plutôt qu'au confort des récidivistes.

Le gouvernement a eu 10 ans pour corriger le tir. Au lieu de cela, il a préféré l'idéologie aux preuves, la clémence à la loi et les beaux discours aux résultats. Les conservateurs appuieront le renvoi du projet de loi C-14 au comité, mais nous nous battons pour obtenir de véritables modifications visant à éliminer le principe de la retenue, à introduire une présomption de détention pour les infractions graves et les récidivistes violents, à rétablir les peines minimales obligatoires et à transformer les suggestions judiciaires en obligations. Ce n'est qu'alors que nous pourrions commencer à réparer les dommages causés par les projets de loi C-75 et C-5.

Les Canadiens ont perdu confiance dans leur système judiciaire, et ils ont tout à fait raison. Nous le devons aux victimes comme Bailey McCourt et Savannah Kulla, ainsi qu'à tous les Canadiens qui se demandent si leur gouvernement se soucie encore de leur sécurité.

La position des conservateurs est claire: la sécurité publique passe avant tout, la justice implique la responsabilité et aucun récidiviste violent ne devrait être libéré alors que des Canadiens innocents vivent dans la peur. C'est pourquoi nous continuerons à faire pression sur le gouvernement pour qu'il renforce le projet de loi C-14 ou qu'il se retire et laisse les conservateurs réparer le système pour de bon. Les Canadiens ne veulent pas de lois plus sévères. Ils veulent des collectivités plus sûres. Seul un gouvernement conservateur pourra leur offrir les deux.

*Ordres émanant du gouvernement*

● (1100)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, c'est là que le député se trompe.

Le premier ministre actuel est déterminé à rendre nos collectivités plus sûres. Il suffit de penser au fait que deux ministres ont été chargés de présenter le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution dont nous débattons aujourd'hui.

Ce n'est pas quelque chose qui se fait du jour au lendemain. C'est le fruit de vastes consultations auprès de différents intervenants. Le système judiciaire relève d'une responsabilité partagée. Nous avons travaillé avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones et l'ensemble des Canadiens. Je crois que nous avons présenté un projet de loi de premier ordre qui contribuera à rendre nos collectivités plus sûres. Je dis « contribuera » parce que ce processus exige également la participation des provinces, des municipalités, des forces de l'ordre et des intervenants.

Je suis heureux d'apprendre que le député appuie le renvoi du projet de loi au comité. C'est un soulagement de l'entendre.

Ma question pour le député est précise. Partage-t-il mon ambition de faire adopter le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution avant la fin de l'année? Ne convient-il pas que c'est un objectif que nous devrions nous efforcer d'atteindre?

**Steven Bonk:** Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député, mais les amendements que les conservateurs veulent apporter au projet de loi s'imposent.

Je viens du milieu des affaires. Dans le monde des affaires, on gère son budget et son entreprise en fonction des résultats. Examinons quelques-uns des résultats dans la ville du député. Depuis que les libéraux ont modifié par voie législative le régime de mise en liberté sous caution, 24 récidives violentes, comme des fusillades et des détournements de véhicule, ont été commises à Winnipeg par des personnes en probation. Une personne en liberté sous caution ayant fait l'objet de 16 arrestations et de neuf condamnations pour crimes violents et ayant violé 15 fois les conditions de sa mise en liberté sous caution a commis un meurtre. Une personne en liberté sous caution ayant précédemment été condamnée 11 fois pour des crimes tels que la possession d'armes à feu a poignardé une personne à mort. Je pourrais continuer, car la liste est longue. Ces résultats sont éloquentes.

Nous avons besoin de lois qui protègent les citoyens et qui font passer l'intérêt des victimes en premier, et non celui des contrevenants.

[Français]

**Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ):** Madame la Présidente, permettez-moi, en ce 30 octobre 2025, de souligner un moment historique de l'histoire du Québec. Il y a 30 ans, le Bas-Saint-Laurent a dit oui: oui au pays du Québec, oui à la liberté, oui à la fierté. Il a dit oui avec beaucoup de courage. Cette même conviction demeure toujours très présente pour les gens de chez nous. Nous voulons être maîtres de notre destin, parce que, l'indépendance du Québec, c'est la suite logique de notre histoire, de notre langue, de notre culture, de notre identité, voire de notre existence.

Ma question pour mon collègue est la suivante. On sait que le Parti conservateur voulait faire une réforme pour tenter d'améliorer certains aspects de la sécurité. En même temps, il voulait s'attaquer

à un principe fondamental en justice, soit la présomption d'innocence. J'aimerais que mon collègue m'explique la logique d'un besoin fondamental et d'un droit fondamental dans notre société. Qu'est-ce qu'il propose aujourd'hui concernant ce projet de loi déposé par le gouvernement?

[Traduction]

**Steven Bonk:** Madame la Présidente, même si je m'oppose fondamentalement à la prémisse de la question, je vais répondre en soulignant qu'il n'est pas question ici de premières infractions. On parle de récidivistes qui commettent des crimes violents à répétition.

Le député a parlé de la présomption d'innocence. La présomption d'innocence devrait servir à reconnaître que l'erreur est humaine. Nous éprouvons de la compassion et croyons tous que chaque personne a droit à un procès équitable et à une juste chance au sein du système judiciaire. Toutefois, quand les récidivistes violents abusent du système à répétition et récidivent sans cesse, il faut remettre en question l'ensemble du système. Voilà pourquoi le projet de loi des conservateurs favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution réglerait les problèmes dont parle le député.

● (1105)

**Lori Idlout (Nunavut, NPD): Uqaqtittiji.** La Société John Howard a récemment demandé à l'Ontario d'étendre et de renforcer son système de mise en liberté sous caution. La société affiche un taux de réussite de 96 % pour ce qui est de garantir le respect des conditions de mise en liberté sous caution.

Je me demande si le député convient que les programmes de surveillance communautaires, comme les 17 programmes mis en place à la grandeur du Canada, devraient être élargis.

**Steven Bonk:** Madame la Présidente, comme je l'ai expliqué dans ma réponse précédente, je suis quelqu'un qui accorde beaucoup d'importance aux résultats. Si un programme s'avère efficace, je suis certain que les conservateurs seront ravis de l'étudier et de le mettre en place.

Je pourrais m'en remettre à mes collègues, le ministre du cabinet fantôme en matière de justice, ou encore le député d'York-Centre, qui possèdent bien plus d'expérience que moi dans ce domaine. Nous sommes empreints de compassion et nous souhaitons ce qu'il y a de mieux pour le Canada. S'il existe des moyens d'y parvenir en collaborant avec d'autres partis, alors nous le ferons.

**Patricia Lattanzio (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui à titre de secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, afin d'appuyer le projet de loi C-14, Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine. Il s'agit de la plus importante modernisation des lois canadiennes sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine à voir le jour en une génération.

Ce projet de loi vise avant tout à assurer la sécurité des Canadiens chez eux, dans leurs rues et dans leurs collectivités. Il permettra de réaliser deux objectifs essentiels. Premièrement, il renforcera notre système de mise en liberté sous caution afin que les délinquants violents et récidivistes ne se retrouvent pas dans nos rues. Deuxièmement, il modernisera les critères pour s'assurer que les peines sont vraiment proportionnelles à la gravité du crime.

En ce qui concerne la réforme de la mise en liberté sous caution, l'effet du projet de loi sera exactement celui que recherchent les Canadiens qui nous ont portés au pouvoir aux dernières élections. Nous resserrerons les dispositions relatives à la mise en liberté sous caution afin que le système ne soit plus une porte tournante pour les délinquants violents. Le message est clair: le principe de retenue ne signifie pas une libération automatique. Pour la première fois, les tribunaux devront tenir compte des actes de violence gratuite ou non provoquée au moment de prendre des décisions sur la mise en liberté sous caution. Il faudra aussi tenir compte du nombre et de la gravité des accusations portées, parce que les Canadiens savent qu'une personne faisant face à 10 accusations ne devrait pas être traitée de la même façon qu'une personne faisant l'objet d'une seule accusation.

Pour les crimes graves, comme le crime organisé, l'invasion de domicile et les agressions sexuelles, ce projet de loi changera le point de départ. En vertu des nouvelles dispositions relatives au renversement du fardeau de la preuve, il incombera à l'accusé de démontrer pourquoi il mérite d'être libéré, et non pas à la Couronne de prouver pourquoi il devrait être détenu. Ce seuil plus élevé fera en sorte que les personnes accusées d'infractions avec violence ou ayant des répercussions importantes soient assujetties à une procédure de mise en liberté sous caution plus stricte. De plus, nous demanderons aux tribunaux d'examiner attentivement le plan de mise en liberté sous caution de l'accusé pour s'assurer qu'il est à la fois crédible et fiable avant qu'une libération soit accordée.

C'est ainsi qu'on gardera les délinquants dangereux derrière les barreaux. C'est ainsi que nous rétablirons la confiance du Canada dans notre système de justice.

Comparons cela à ce que les conservateurs proposent dans leur supposé plan baptisé « La prison, et non la libération sous caution ». Ce plan n'a pas été écrit par des juristes experts. Ses auteurs ne se sont pas inspirés des défenseurs des victimes et n'ont pas consulté des policiers. Ce plan est l'œuvre d'un politicien de carrière qui a perdu une élection nationale et son propre siège et qui veut maintenant jouer au dur sans faire preuve d'un sérieux authentique.

C'est un slogan, et non une solution. C'est contraire à la Constitution et irresponsable. Ce plan aurait pour effet de laisser aux provinces un désastre juridique où des délinquants dangereux seraient libérés dès l'instant où les dispositions seraient invalidées par la Cour suprême du Canada, tout comme il est arrivé six fois que des dispositions de l'ère Harper ont été invalidées, l'une après l'autre, pendant que les conservateurs étaient au pouvoir. Le plan des conservateurs lierait les juges, foulerait la Charte aux pieds et tournerait en ridicule la primauté du droit. Il serait plus utile pour envoyer des courriels politiques de levée de fonds que pour améliorer la sécurité des collectivités. Les Canadiens méritent des lois conçues dans leur pays, et non des slogans à coller sur les pare-chocs qui sont importés du pays au sud de la frontière.

Je reviens maintenant au projet de loi C-14 et à son second pilier, soit la réforme de la détermination de la peine. Ce projet de loi ajouterait des circonstances aggravantes dans le cas des crimes

commis contre des premiers intervenants ou perpétrés par des récidivistes violents, dans le cas des vols à l'étalage organisés et dans celui des infractions qui menacent les infrastructures essentielles, telles que le vol de fils de cuivre. Il permettrait d'imposer des peines consécutives pour les crimes graves, comme les vols de voiture, les incendies criminels, l'extorsion et les vols par effraction.

Je tiens à être clair: un individu qui commet un crime ou qui est un récidiviste devrait subir de multiples conséquences, un point c'est tout, et c'est ce qui est prévu dans ce projet de loi. Nous clarifions les objectifs des peines pour accorder la priorité à la dénonciation et à la dissuasion dans le cas des récidives violentes et du crime organisé parce que les Canadiens en ont assez de voir des criminels endurcis s'en tirer avec des peines peu sévères.

• (1110)

[Français]

Nous avons également travaillé main dans la main avec le gouvernement du Québec pour resserrer l'accès aux peines à domicile pour les infractions sexuelles, y compris celles commises contre des enfants. C'est une réforme saluée par les corps policiers partout au Québec.

J'espère sincèrement que mes collègues conservateurs du Québec auront le courage de se lever, de dire non à la ligne de parti et de voter en faveur de ce pour quoi ils ont été élus, c'est-à-dire la sécurité de leurs communautés. J'invite également le Bloc québécois à se joindre à nous pour défendre nos valeurs québécoises, soit la fermeté, la justice et la protection des victimes.

[Traduction]

Pendant que le chef de l'opposition passait son été à convoiter le siège de l'un de ses députés pour ne pas perdre son poste, le ministre de la Justice a concentré son attention sur les récidivistes violents pour protéger la population canadienne. Qu'ont produit ces efforts? Ils ont suscité un consensus national unissant les premiers ministres provinciaux conservateurs, néo-démocrates et libéraux, qui ont tous réclamé l'adoption rapide du projet de loi C-14. Quand les provinces et les territoires se réjouissent tous de la réforme fédérale du système de justice, il ne s'agit plus de politique, mais bien d'un partenariat et de leadership.

Même les municipalités ont donné leur accord. La Fédération canadienne des municipalités a dit de ce projet de loi qu'il constituait un pas en avant pour assurer la sécurité des collectivités. Les associations de policiers, les maires et les défenseurs des victimes sont tous favorables à ce projet de loi. Qui ne le serait pas? Fondamentalement, il propose 80 modifications du Code criminel pour créer le juste équilibre que recherchent les Canadiens. Il met fortement l'accent sur la sécurité et la justice, tout en respectant la Charte des droits et libertés et la primauté du droit.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Malheureusement, quand les Canadiens de partout au pays sont unis, les conservateurs cherchent à les diviser. Les conservateurs colportent des informations trompeuses sur un élément clé, le principe de la retenue. Soyons clairs: qu'il soit inscrit ou non dans le Code criminel, le principe de la retenue a toujours existé dans nos lois. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Antic* rendu en 2017. Il ne s'agit pas d'une invention des libéraux, comme les conservateurs voudraient le faire croire aux Canadiens, mais d'un principe établi par la jurisprudence de la Cour suprême. C'est ainsi que fonctionne la primauté du droit, mais le Parti conservateur voudrait maintenant que nous ignorions un précédent de la Cour suprême ou, pire encore, que nous utilisions la disposition de dérogation pour passer outre à la décision de la plus haute cour du pays.

De ce côté-ci de la Chambre, nous respectons la primauté du droit et nous ne bafouons jamais la Constitution simplement parce que nous n'aimons pas la décision d'un tribunal. Pour tout dire, nous n'irons pas non plus qualifier de « méprisables » les hommes et femmes courageux de la GRC, comme l'a fait le chef conservateur dans un balado. Nous ne nous cachons pas derrière nos claviers pour attaquer les procureurs de la Couronne qui font leur travail.

Au lieu de cela, que faisons-nous? Nous indiquons très clairement aux tribunaux que le principe de la retenue n'impose pas une mise en liberté automatique et que l'exigence des conditions de mise en liberté sous caution les moins contraignantes ne s'applique pas aux délinquants dangereux ou violents, qui seront maintenant soumis à l'inversion du fardeau de la preuve. C'est là toute la différence entre un leadership responsable et stable et une politique de division et de rancœur.

Les Canadiens ont le droit de se sentir en sécurité et d'être en sécurité dans leurs collectivités. Nous savons que tous les pouvoirs publics doivent mettre la main à la pâte lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité des Canadiens. Comme l'ont souligné de nombreux experts juridiques et agents de première ligne devant le comité de la justice, ce travail ne peut être accompli par un seul gouvernement. Les provinces doivent en faire plus pour assurer la sécurité publique. Le gouvernement fédéral fait son travail dans son champ de compétence en proposant ce projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine, mais ce n'est pas suffisant en soi. Nous demandons aux provinces et aux territoires d'apporter leur contribution en veillant à ce que leurs tribunaux et leurs établissements correctionnels soient adéquatement financés et à ce qu'ils disposent d'un nombre suffisant de juges de paix, de procureurs de la Couronne et de personnel judiciaire pour appliquer efficacement les mesures plus fermes que nous proposons et pour garder les récidivistes et les délinquants violents derrière les barreaux.

**Larry Brock (Brantford—Brant-Sud—Six Nations, PCC):** Madame la Présidente, je tiens à souligner à quel point il était décevant d'entendre la secrétaire parlementaire du ministre de la Justice se livrer à des attaques aussi partisans. Je trouvais que nous nous entendions très bien dans un esprit de collaboration. La sécurité publique et communautaire n'est pas une question partisane. Elle ne devrait jamais l'être. Notre objectif est de rendre ce projet de loi aussi robuste que possible, et les attaques de la secrétaire parlementaire ne sont absolument pas les bienvenues.

Le projet de loi s'intitule « Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la

peine ». Or, sur les 80 paragraphes que compte ce projet de loi qui fait environ 35 pages, un seul traite de la réforme de la détermination de la peine. Il s'agit de la question de l'outrage au tribunal. Malgré la hausse de la criminalité partout au pays, pourquoi la secrétaire parlementaire et le ministre ont-ils jugé opportun de ne s'intéresser qu'à l'outrage au tribunal et d'augmenter la peine de six mois à deux ans moins un jour?

• (1115)

**Patricia Lattanzio:** Madame la Présidente, pour répondre aux commentaires du député d'en face, il ne s'agit pas d'une question partisane, et ce ne devrait pas l'être. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Le député siège également au comité de la justice. Une fois que ce projet de loi sera renvoyé au comité de la justice, j'espère que nous pourrions travailler ensemble pour le renforcer en l'étudiant et en faisant toutes les recommandations et tous les amendements nécessaires pour que les Canadiens obtiennent le projet de loi...

**Des voix:** Oh, oh!

**Patricia Lattanzio:** Madame la Présidente, il y a du chahut en face, et je ne m'entends pas parler. Pourriez-vous y remédier?

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** Je demanderais aux députés de laisser la secrétaire parlementaire terminer sa réponse.

**Patricia Lattanzio:** Madame la Présidente, le député d'en face, qui siège également au comité de la justice, aura l'occasion de présenter ses recommandations et ses amendements à ce projet de loi solide, afin que nous puissions le rendre aussi complet qu'il le faut pour servir les intérêts des Canadiens, en veillant à...

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** Nous passons aux questions et observations. Le député de Drummond a la parole.

[Français]

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Madame la Présidente, il y a plusieurs choses intéressantes dans le discours de ma collègue.

D'abord, elle a dit que ce n'est pas parce qu'eux, les libéraux, n'aiment pas une loi qu'ils vont changer la Constitution. Là-dessus, je pourrais faire référence à la loi 21 qui a été adoptée à l'Assemblée nationale du Québec et pour laquelle le gouvernement se manifeste jusqu'en Cour suprême justement pour critiquer l'utilisation de la disposition de dérogation.

Il n'y a pas que cela. Ma collègue a aussi dit que ce ne devrait pas être un débat partisan. La moitié de son discours a été constitué d'attaques envers les positions des conservateurs en disant qu'eux en font un enjeu partisan.

Encore une fois, je reviens sur le fait que le Bloc québécois est favorable à l'idée du projet de loi C-14. Nous voulons qu'il se rende en comité pour pouvoir en débattre, parce qu'il y a des idées des conservateurs et du Bloc québécois qui peuvent y être ajoutées. Je pense que c'est un sujet important auquel tous les partis doivent contribuer.

Maintenant, il y a aussi une autre chose que les libéraux ne font pas et qu'ils devraient faire pour contribuer concrètement à la sécurité des citoyens du Québec et du Canada, c'est de régler le problème du manque de juges. La nomination des juges tarde. Cela fait en sorte que les prévenus et les détenus en attente de procès s'accumulent dans les prisons. Ça n'aide pas à régler les problèmes de violence.

Ma collègue pense-t-elle qu'à un moment donné, il faudrait peut-être mettre la pédale au plancher et accélérer la nomination des juges, pas de façon partisane, mais en respectant le processus de neutralité?

**Patricia Lattanzio:** Madame la Présidente, ce projet de loi englobe plusieurs réformes au Code criminel. De plus, le gouvernement est très clair. Nous voulons avoir plus de ressources dans nos cours; il faut notamment nommer plusieurs juges. D'ailleurs, je l'ai énoncé dans mon discours. C'est une formule et ce sont des réformes qui vont forcément demander plus de ressources.

Toutefois, ces ressources incombent aux provinces. Comme nous le savons, le fédéral met de l'avant la plume pour des lois, mais c'est aux provinces d'administrer le processus de la justice.

[Traduction]

**Lori Idlout (Nunavut, NPD):** *Uqaqtittiji*, j'ai déjà mentionné que nous sommes tous conscients de la surreprésentation des Autochtones et des personnes racisées dans le système correctionnel. Le projet de loi élargirait l'inversion du fardeau de la preuve pour de nombreuses catégories qui touchent les personnes autochtones et marginalisées.

Je me demande si la députée pourrait nous dire quelles mesures de soutien seront mises en place pour les personnes qui subissent encore beaucoup d'oppression dans le système actuel.

**Patricia Lattanzio:** Madame la Présidente, comme nous l'avons déjà dit clairement, des ressources seront allouées pour faire en sorte que toutes les provinces soient prêtes à faire leur travail. On examinera les critères relatifs à la santé mentale afin que les prisons ne soient pas surpeuplées de personnes qui ne bénéficient pas de l'inversion du fardeau de la preuve...

• (1120)

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** Nous devons reprendre le débat.

Le député de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie a la parole.

[Français]

**Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.):** Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon appui au projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale. C'est un texte législatif d'importance majeure pour la sécurité publique, la confiance des citoyens envers nos institutions judiciaires et l'équilibre fondamental entre justice et responsabilité au Canada.

Le projet de loi C-14 vise à répondre à une préoccupation largement partagée par nos concitoyens, celle d'assurer que notre système de mise en liberté sous caution demeure juste, mais aussi crédible, efficace et cohérent avec la réalité d'aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, nous avons vu se multiplier des cas où des individus, déjà accusés ou condamnés pour des crimes graves et violents, se retrouvaient remis en liberté, parfois pour récidiver

### *Ordres émanant du gouvernement*

dans des circonstances tragiques. Cette situation ébranle la confiance du public et fragilise le principe même de la justice, qui repose sur la sécurité et la protection de tous. C'est précisément ce déséquilibre que le projet de loi C-14 cherche à corriger, tout en préservant les droits fondamentaux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

Le projet de loi C-14 renforce la rigueur du processus de mise en liberté sous caution dans les cas les plus graves, notamment ceux impliquant la violence aléatoire, l'usage d'armes à feu, l'extorsion, l'introduction par effraction ou le vol de véhicules à moteur commis avec violence. Il introduit des mécanismes d'inversion du fardeau de la preuve pour certaines infractions, ce qui signifie que l'accusé devra démontrer pourquoi il ne devrait pas être détenu en attendant son procès. Il ne s'agit pas d'une atteinte arbitraire aux droits de la défense; il s'agit d'un ajustement responsable dans des cas où la sécurité du public doit primer.

Le texte exige également que les juges de paix tiennent compte de la gravité et de la fréquence des infractions pendantes lors de leurs décisions. Cette mesure renforcera la cohérence des décisions judiciaires partout au pays, en donnant des repères clairs fondés sur la gravité et la récidive.

Le projet de loi C-14 ne se limite pas à punir; il vise à prévenir. En exigeant une attention particulière à la dénonciation et à la dissuasion dans les cas de récidive violente, de vol organisé de véhicules et d'introduction par effraction, nous envoyons un message clair: la tolérance zéro envers la violence gratuite et la criminalité organisée.

Ce projet de loi conserve également l'esprit de justice et de réhabilitation qui distingue notre système canadien. Pour les jeunes contrevenants, il clarifie la définition d'« infraction avec violence », tout en assurant que les mécanismes de mise en liberté et de surveillance sont adaptés à la gravité de l'acte et à la nécessité de la réinsertion. Il protège aussi le droit du public à l'information dans les situations d'urgence, permettant aux forces de l'ordre de divulguer l'identité d'un adolescent lorsqu'il existe un danger imminent. C'est une mesure de bon sens, équilibrée et proportionnée.

Le projet de loi C-14 introduit également de nouvelles circonstances aggravantes pour les crimes commis contre les premiers répondants, ces femmes et ces hommes qui risquent chaque jour leur vie pour assurer notre sécurité. Qu'il s'agisse des policiers, des policières, des pompiers, des pompières, des ambulanciers, des ambulancières, des agents correctionnels ou des agentes correctionnelles, ces professionnels méritent non seulement notre reconnaissance, mais aussi une protection renforcée par la loi. Ce projet de loi traduit cette reconnaissance dans des mesures concrètes.

Le texte vient aussi moderniser la Loi sur la défense nationale, en harmonisant les peines et les principes de dissuasion avec ceux du système civil, tout en respectant la spécificité du contexte militaire.

Il renforce la gestion des amendes, facilite la comparution à distance dans certaines circonstances et améliore la cohérence des peines pour outrage au tribunal. Ce sont des ajustements techniques, mais essentiels pour garantir une justice plus efficace, plus rapide et plus proche de la réalité du terrain.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Le projet de loi C-14 n'est pas une réponse partisane; c'est un appel à la responsabilité collective. La sécurité publique, la confiance dans la justice et la stabilité sociale ne sont pas des enjeux de partis, mais des valeurs canadiennes communes. Ce projet de loi traduit une volonté d'écoute du gouvernement, qui a entendu les préoccupations des citoyens, des premiers répondants, des municipalités, des provinces et des territoires.

• (1125)

Il ne s'agit pas d'opposer justice et compassion, mais de les réconcilier. En soutenant ce texte, nous affirmons que le droit à la sécurité est aussi fondamental que le droit à la liberté.

Le projet de loi C-14 est un pas décisif vers une justice plus cohérente, plus ferme et plus humaine. Il protège nos communautés, soutient nos forces de l'ordre, responsabilise les contrevenants et modernise nos institutions. Appuyer ce projet de loi, c'est appuyer un Canada où la liberté s'exerce dans le respect de la loi, où la compassion s'allie à la responsabilité et où la justice s'incarne dans la sécurité de tous.

J'invite donc mes collègues de tous les partis à appuyer le projet de loi C-14 afin de bâtir ensemble un système de justice à la hauteur des valeurs canadiennes que sont la sécurité, la justice et le respect de la dignité humaine.

[Traduction]

**Larry Brock (Brantford—Brant-Sud—Six Nations, PCC):** Madame la Présidente, j'ai une question au sujet du projet de loi et des restrictions concernant les peines avec sursis. Selon nous, il s'agit dans une certaine mesure d'un aveu d'échec au sujet du projet de loi C-5, qui permettait de purger des peines avec sursis pour des infractions très graves. Je reconnais que le projet de loi C-14 mentionne les infractions sexuelles, y compris celles commises contre des enfants, mais il y a un autre problème dans ce pays, et c'est le fentanyl. C'est un fléau, et nous sommes aux prises avec une crise des opiacés dans notre pays.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne pas limiter la possibilité d'imposer des peines avec sursis aux trafiquants de fentanyl? Selon la jurisprudence, ces trafiquants sont considérés comme des marchands de mort.

[Français]

**Bienvenu-Olivier Ntumba:** Madame la Présidente, le projet de loi sera étudié en comité, où on pourra en débattre et l'amender. Lorsque j'invite mes collègues à appuyer ce projet de loi, c'est pour que l'on arrive à un projet de loi à l'image du Canada.

Pour la crise du fentanyl, nous avons mis des mesures en place à la frontière avec les États-Unis, et je crois que nous avons plus de défis sur ce front.

Cependant, s'il faut remettre l'ordre à l'intérieur, le projet de loi vient corriger des choses afin de faire régner l'ordre à la manière qui reflète les valeurs canadiennes.

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Madame la Présidente, j'ai une question très simple. Selon mon collègue, quel risque de disparité régionale ou systémique pourrait découler de l'application des nouvelles règles de mise en liberté sous caution?

**Bienvenu-Olivier Ntumba:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question, qui est assez technique.

Nous sommes dans les débuts d'un projet de loi qui sera lu et renvoyé en comité pour être amendé. Nous mettons à jour ce qui n'a

pas été bien préparé et ajusté dans les législatures précédentes. Nous avons un nouveau gouvernement. Nous avons un nouveau projet de loi.

Je pense qu'avec l'appui du Bloc québécois, des conservateurs et d'autres partis à la Chambre, nous pourrions faire de ce projet de loi un projet commun pour le Canada et pourvoir une bonne justice partout au pays.

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue d'avoir soulevé un aspect du projet de loi qui est extrêmement important, à savoir la reconnaissance des premiers intervenants. C'est quelque chose d'important pour le député. Je sais que l'excellent travail que les pompiers et les ambulanciers paramédicaux font pour nous jour après jour est également important pour les Canadiens de toutes les régions du pays.

Le député pourrait-il nous dire à quel point il était important d'inclure les premiers intervenants dans ce projet de loi?

• (1130)

[Français]

**Bienvenu-Olivier Ntumba:** Madame la Présidente, les premiers répondants sont pour moi d'une grande importance. On peut parler de la pandémie de la COVID-19 jusqu'à aujourd'hui. Ces hommes et ces femmes jouent un rôle très important pour notre société d'un bout à l'autre du pays, d'est en ouest. Pour moi, il était important qu'on en parle cet avant-midi à la Chambre pour appuyer le projet de loi C-14. Je pense que c'est important de les inclure dans ce projet de loi.

[Traduction]

**Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC):** Madame la Présidente, le 6 octobre, le député d'en face a eu l'occasion de voter en faveur de l'abolition de la mise en liberté sous caution des libéraux, cette politique ridicule de capture et de remise en liberté dont profitent les criminels partout au pays, parfois même à répétition. Aujourd'hui, j'ai entendu les libéraux prétendre dans quelques discours que la justice pénale est une question non partisane.

Je me demande simplement pourquoi le député d'en face a voté contre notre motion, qui aurait permis de garder les criminels violents derrière les barreaux.

[Français]

**Bienvenu-Olivier Ntumba:** Madame la Présidente, je ne sais pas si ma collègue a bien écouté mon discours, mais je pense que j'ai bien parlé d'encadrer les procédures de mise en liberté sous caution, car c'est très important. C'est un projet de loi qui vient mettre à jour et réparer ce qui n'était pas bien encadré avant. Je pense que nous ne sommes pas ici pour faire de la partisanerie, mais pour faire tout ce qui est bien pour le Canada.

[Traduction]

**Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC)** Madame la Présidente, c'est un grand privilège et un honneur, comme toujours, de prendre la parole au nom des habitants d'Elgin—St. Thomas—London South. Je partagerai mon temps de parole avec le député de York-Centre.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, j'ai été surpris de voir la hausse rapide de la criminalité. J'ai dû affronter ce problème dans l'exercice de mes fonctions de député, car il a mobilisé la collectivité de St. Thomas cet été, à bien des égards. Un immeuble vieux de 140 ans, que l'on pourrait qualifier d'historique et qui abritait mon bureau de campagne lors des dernières élections, a été incendié par un pyromane en liberté sous caution. Cet événement est devenu le symbole d'un problème que les Canadiens rencontrent un peu partout au pays, autant dans les rues des grandes villes que dans les villages, à savoir les récidivistes qui se livrent à ce que la police appelle la criminalité chronique et le multirécidivisme.

Si nous discutons avec n'importe quel service de police du pays, comme je l'ai fait avec les chefs de police de ma circonscription et d'autres endroits, dans le cadre de mon travail au sein du comité de la justice, nous apprendrons qu'un petit nombre de délinquants, parfois une centaine d'individus, voire moins, sont responsables de 80 à 90 % des interventions policières à la suite d'un appel. Un petit groupe de multirécidivistes mettent les collectivités à dure épreuve, épuisent les ressources policières et terrorisent les collectivités.

Ils font en sorte que les gens ne se sentent plus en sécurité dans les rues où ils pouvaient autrefois se promener à leur aise, en toute sécurité et librement, à toute heure du jour ou de la nuit. Les gens hésitent à laisser leurs enfants aller au centre commercial. Ils ne se sentent pas en sécurité dans les transports en commun et sont donc contraints d'utiliser d'autres moyens de transport.

Pas plus tard que ce matin, j'ai vu que London, en Ontario, encourageait les policiers à prendre les transports en commun. Je suis reconnaissant envers les hommes et les femmes courageux du service de police de London, du service de police de St. Thomas, du service de police d'Aylmer et de la Police provinciale de l'Ontario qui sont obligés d'affronter ce problème, largement attribuable aux politiques du gouvernement fédéral.

Depuis plusieurs semaines, nous entendons les témoignages de chefs de police, de représentants d'associations de policiers et de groupes de défense des droits des victimes, et presque tous ont directement pointé du doigt le projet de loi C-75, une loi du gouvernement libéral qui, entre autres changements, a inscrit dans la loi ce qu'on appelle le principe de retenue, une disposition du Code criminel qui permet aux récidivistes d'être plus facilement libérés sous caution, avec des conditions très laxistes.

Je mentionne cela parce que, pendant des mois, lorsque nous avons soulevé ces questions à la Chambre, le gouvernement nous a répondu de ne pas nous inquiéter et qu'un projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution serait présenté, mais que cela n'était pas aussi prioritaire que d'autres projets de loi. Nous avons vu le projet de loi C-9, qui était la priorité absolue du gouvernement pour ce qui est des mesures législatives relatives à la justice. Il a été présenté à la Chambre plusieurs semaines avant le projet de loi sur la mise en liberté sous caution. Voilà maintenant le projet de loi C-14.

Je dirai tout d'abord que je suis reconnaissant au gouvernement libéral de reconnaître qu'une crise sévit dans notre système de justice pénale. Je suis heureux que le gouvernement libéral ait enfin répondu aux demandes des forces de l'ordre, des municipalités, des groupes de défense des droits des victimes, des citoyens ordinaires et des députés conservateurs, qui estiment tous qu'il faut agir.

Toutefois, les mesures proposées par les libéraux présentent des lacunes sur certains points essentiels, ce qui est préoccupant, étant

### *Ordres émanant du gouvernement*

donné qu'ils ont justifié leur retard en affirmant qu'ils souhaitaient prendre le temps nécessaire pour bien faire les choses. Ils ont invoqué le besoin de temps afin de couvrir tous les aspects. Mardi, Thomas Carrique, le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, un policier plusieurs fois décoré qui est également président de l'Association canadienne des chefs de police, a comparu devant le comité de la justice. Il a déclaré qu'il était déçu que le projet de loi ne s'attaque pas de manière satisfaisante à la question de la détermination de la peine.

Le projet de loi était censé traiter de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine, mais à l'exception du renforcement des peines pour outrage au tribunal, il n'aborde pas vraiment de front la question de la détermination de la peine dans le cas des crimes violents. C'est là une lacune importante du projet de loi.

En ce qui concerne le principe de la retenue, il y a un autre problème important, soit que le projet de loi contient le passage suivant, que je vais lire mot pour mot, sur ce principe:

Il est entendu que l'article 493.1 n'exige pas la mise en liberté du prévenu.

Les libéraux ajoutent essentiellement une petite explication pour dire aux juges et aux policiers de ne pas s'inquiéter et que le principe prévu dans le Code criminel selon lequel nous devons libérer les personnes à la première occasion et aux conditions les moins sévères possible ne signifie pas qu'ils doivent les libérer à tout prix.

● (1135)

Tout le monde le sait. Même les personnes les plus critiques envers le système judiciaire savent que ce ne sont pas 100 % des gens qui sont mis en liberté sous caution, même si les libéraux ont manifestement tenté de se rapprocher autant que possible de ce chiffre. Il s'agit d'une précision, et non d'un changement notable. Les libéraux affirment simplement que cela ne signifie pas ce que nous pensons, que cet article n'a pas les conséquences que les policiers lui attribuent et que les avocats affirment qu'il a eues sur le système judiciaire.

Pour être honnête, je dirai que les libéraux ont reconnu en partie qu'il y avait un problème lorsqu'ils ont élargi les dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve. Je m'en réjouis, mais lorsque ce projet de loi sera présenté au comité, il faudra que le gouvernement libéral accepte les mesures très importantes que les conservateurs ont déjà proposées à la Chambre, les mesures qui permettraient de sévir véritablement et sérieusement contre la criminalité, qui apporteraient de vraies solutions, ainsi que des réformes concrètes pour corriger le système de mise en liberté sous caution des libéraux.

Le principe de la retenue doit ainsi faire de la sécurité publique — et non pas des droits de l'accusé — son obligation première. Il s'agit de garantir au public le droit de se sentir en sécurité dans sa propre collectivité. C'est un point très important, qui répond directement aux mois de consultations menées par les députés conservateurs auprès des responsables de l'application de la loi, qui ont dit se sentir ignorés par le gouvernement et voir leur moral être durement affecté. Les policiers estiment qu'il ne sert plus à rien d'arrêter des personnes, puisqu'ils savent qu'en vertu des dispositions législatives en vigueur, celles-ci seront simplement remises en liberté.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Pendant des années, lorsque nous avons tiré la sonnette d'alarme, les députés libéraux ont répondu que ce n'était pas vraiment un problème. Ils ont tenté de persuader les Canadiens que le problème n'était pas aussi grave qu'il y paraissait. Je me demande donc pourquoi le projet de loi C-14 est présenté maintenant. Reconnaissez-ils enfin qu'ils se sont trompés avec les projets de loi C-75, C-48 et C-5?

Chacun de ces projets de loi a suivi une tendance similaire. Des membres des forces de l'ordre les ont examinés et ont déclaré qu'ils semblaient contenir des éléments positifs. Toutefois, des années plus tard, lorsqu'ils voient comment leurs dispositions sont appliquées, ils se rendent compte que ces projets de loi n'ont pas concrétisé les promesses faites et ce que le gouvernement avait annoncé. C'est bien sûr l'une de mes préoccupations à l'égard du projet de loi C-14, comme pour toute autre mesure législative. Nous devons nous assurer que ces mesures n'existent pas qu'en théorie et qu'elles se concrétisent dans la réalité.

Nous avons fourni des réponses au gouvernement. Nous avons déjà présenté trois projets de loi à la Chambre. Alors que les libéraux essayaient encore de déterminer la direction à prendre avec le projet de loi C-14, mon collègue d'Oxford a présenté le projet de loi C-242, Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution. Ce projet de loi mettrait l'accent sur la sécurité publique lorsqu'il est question de la mise en liberté sous caution. Il interdirait également à toute personne ayant été déclarée coupable d'un acte criminel grave au cours des 10 années précédentes d'être nommée à titre de caution pour aider d'autres accusés à être libérés sous caution. La réforme du système de cautionnement ne figure pas du tout dans le projet de loi C-14, ce qui constitue une autre lacune déjà relevée par les témoins qui ont comparu devant le comité de la justice dans le cadre de son étude sur la mise en liberté sous caution.

Nous avons également le projet de loi C-246, qui a été présenté par ma collègue de Lethbridge et qui vise à mettre en place des peines consécutives pour les délinquants sexuels. Les criminels odieux qui ont été condamnés devraient purger leurs peines consécutivement, ce que nous avons proposé au gouvernement. Je demande aux libéraux de bien vouloir incorporer notre idée dans la loi s'ils prennent ces mesures au sérieux.

Mon collègue de Kamloops—Thompson—Nicola a présenté le projet de loi C-225, qui vise à créer de nouvelles infractions liées à la violence contre un partenaire intime. Selon ce qu'a dit Jennifer Dunn, du Centre pour femmes maltraitées de London, au comité de la justice hier, il s'agit de dispositions qui devraient être adoptées par la Chambre des communes afin de protéger les femmes. À l'heure actuelle, le système de justice laisse tomber les victimes, et Mme Dunn a dit dans son témoignage que bon nombre des femmes qu'elle voit ne désignent même plus le système de justice comme tel.

Je suis déterminé à travailler avec les députés ministériels s'ils veulent vraiment réformer et régler ces problèmes, mais ils doivent reconnaître qu'ils ont contribué à les créer. Ils doivent reconnaître ce que les forces de l'ordre ont dit, soit qu'une grande partie de ce à quoi nous sommes confrontés dans les rues en ce moment, ce qui a mené à l'élaboration du projet de loi C-14, est une conséquence des lois libérales, notamment du projet de loi C-75.

Je m'engage auprès des Canadiens, des gens de ma circonscription et des députés à travailler au comité de la justice pour renforcer ce projet de loi comme il se doit, mais les Canadiens méritent mieux.

• (1140)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, il est intéressant d'écouter le député. S'il est conséquent avec ce qu'il a dit, il reconnaîtra au moins qu'au bout du compte, des consultations approfondies ont été menées. C'est pourquoi, lorsque le premier ministre s'est engagé auprès des Canadiens à présenter un projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution, nous ne pouvions pas simplement claquer des doigts pour qu'il apparaisse. Ce type d'initiative demande beaucoup d'efforts.

Nous sommes maintenant saisis du projet de loi. Nous voulons qu'il soit adopté avant la fin de l'année. Le député ne convient-il pas que, si cette question est si importante pour lui et pour le caucus conservateur, la meilleure façon de garantir que nous menions à bien la réforme du régime de mise en liberté sous caution, tous ensemble, c'est de permettre au projet de loi d'avancer? Par exemple, le fait de le renvoyer au comité afin que nous puissions tenir les discussions dont le député a parlé aujourd'hui serait un pas dans la bonne direction.

Le député convient-il que c'est le genre de mesure législative que méritent les Canadiens et que nous devrions faire un effort pour la faire adopter...

**La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès):** Le député d'Elgin—St. Thomas—London-Sud a la parole.

**Andrew Lawton:** Madame la Présidente, j'ai déjà dit dans mon discours que j'étais impatient de travailler à ce projet de loi en comité. J'invite le député de Winnipeg-Nord à assister à une réunion du comité, s'il aimerait participer à l'étude.

Je trouve intéressant que, dans une intervention précédente à la Chambre, le député de Winnipeg-Nord ait dit: « En réalité, le projet de loi C-75 a fait en sorte qu'il soit plus difficile d'obtenir une mise en liberté sous caution. » C'est tout le contraire de ce que nous ont dit les forces de l'ordre dans nos consultations.

Si le gouvernement libéral tient tant à agir dans ce dossier, je l'encourage à appuyer les trois projets de loi que j'ai mentionnés, qui ont été présentés par les députés d'Oxford, de Lethbridge et de Kamloops—Thompson—Nicola.

[Français]

**Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ):** Madame la Présidente, les conservateurs rêvent d'importer la loi dite des trois prises. Aux États-Unis, cela veut dire qu'après trois condamnations, on est condamné à vie. Cela fait exploser la population dans les prisons et ne réduit pas la criminalité. Les experts nous disent que la criminalité découle notamment de la crise du logement, des dépendances et du manque de service.

Pourquoi les conservateurs s'entêtent-ils à vouloir une politique publique qui ne fonctionne pas et ne fait pas réduire la criminalité, au lieu de se baser notamment sur les données, la rigueur, la responsabilité, mais surtout la prévention?

**Andrew Lawton:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

[Traduction]

Le débat porte sur le projet de loi C-14, qui émane du gouvernement libéral.

Cela dit, nous avons effectivement proposé une motion à la Chambre qui demande d'instaurer une loi prévoyant le « retrait sur trois prises ». J'aimerais que le député me dise si les citoyens de sa circonscription approuvent cette approche à l'égard des personnes qui méprisent et enfreignent la loi à répétition, qui terrorisent les communautés et qui se voient constamment accorder le droit de circuler à nouveau librement dans les rues.

Combien de prises devrait-on tolérer selon lui avant d'emprisonner ces individus pour de bon?

• (1145)

**Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC):** Madame la Présidente, mon collègue a prononcé un excellent discours.

Je me suis entretenu hier avec une conseillère municipale de Prince George. Elle est en ville pour la Fédération canadienne des municipalités. Cori Ramsay m'a raconté avoir accompagné des agents de la GRC à Prince George dans leur patrouille. Ils ont surpris quelqu'un en train d'entrer par effraction dans le Village des valeurs du coin et l'ont arrêté. Elle a vu la personne aller en prison. En l'espace d'une heure et demie, cette personne a recouvré la liberté. Au cours de la même patrouille, quatre heures plus tard, elle a été arrêtée de nouveau. Voilà la réalité à Prince George et voilà le problème que pose la multiplication des mises en liberté sous caution.

Le député est-il convaincu que le projet de loi C-14, dans sa forme actuelle, corrigerait vraiment le système prorécidive de la liberté sous caution au lieu de la prison que les libéraux ont créé?

**Andrew Lawton:** Madame la Présidente, malheureusement, les expériences que vit le député dans sa collectivité ne sont pas rares. Les policiers avec qui je travaille dans ma circonscription me disent le même genre de choses et mes collègues les entendent aussi. Il est d'autant plus révoltant que le gouvernement libéral ait, au fond, ignoré ce qu'ils disent depuis si longtemps. Même maintenant, il n'est pas à la hauteur.

Rien ne me ferait plus plaisir que de voir le projet de loi C-14 donner des résultats et répondre à ces préoccupations essentielles, mais il doit être considérablement bonifié. C'est pourquoi l'étude en comité sera très importante. J'ai l'intention de proposer ces solutions et j'espère que les libéraux ne les bloqueront pas.

**Roman Baber (York-Centre, PCC):** Madame la Présidente, après des années passées à intercéder auprès du gouvernement libéral, celui-ci essaie enfin de faire quelque chose au sujet de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine au Canada. Si les libéraux admettent qu'il y a un problème, c'est qu'il y en a un. Le problème, c'est la criminalité et le chaos dans nos rues. Les criminels violents, la violence des gangs, la propagation des armes à feu et le vol d'automobiles terrorisent les Canadiens. Comme beaucoup de Torontois, je me lève le matin et je me demande si ma voiture sera encore à sa place. Voilà pourquoi j'ai dû acheter une grosse barre pour verrouiller mon volant. Nous avons l'habitude de ne voir ces vols que dans les films, mais plus maintenant. Tout cela, après que ma compagnie d'assurance m'a dit qu'à moins que j'installe un dispositif de repérage à ses frais, ma prime d'assurance augmentera. Pourquoi les libéraux n'arrivent-ils pas à empêcher ces crimes? Les criminels savent qu'ils peuvent voler impunément une Jeep et l'amener au port de Montréal où, le soir même, elle sera en route vers le Moyen-Orient. Mon homologue provincial, le solliciteur général de l'Ontario, s'est lui-même fait voler sa voiture.

### *Ordres émanant du gouvernement*

J'aime beaucoup notre pays. Je me souviens de ce qu'était la vie avant le gouvernement libéral de 2015. Nous aurons besoin de deux nouveaux marqueurs d'époques, comme avant ou après Jésus Christ. Il faudra maintenant préciser avant ou après les libéraux. Je me souviens d'une époque, avant les libéraux, où le Canada était l'un des pays les plus sûrs au monde.

Je parle souvent de mon premier amour: la ville de Toronto. Avant l'avènement des libéraux, partout où je marchais dans la ville de Toronto, sur n'importe quelle rue, à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, je me sentais en sécurité. Le sentiment de sécurité et le fait d'être en sécurité contribuent grandement à notre qualité de vie. Après une décennie de gouvernement libéral, je ne me sens plus en sécurité dans plusieurs quartiers de la ville de Toronto, même dans certains des quartiers les plus sûrs. North York, dans le nord de Toronto, vit presque au quotidien sous la terreur de la violence des gangs, des crimes commis avec une arme à feu et des fusillades liées au trafic de drogues. Tout cela est le fait de criminels munis exclusivement d'armes à feu illégales. Cette semaine, le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario a dit au comité de la justice que la quasi-totalité des actes de violence commis avec une arme à feu l'est avec une arme illégale, et non avec les armes légales que le gouvernement cherche à confisquer aux citoyens respectueux des lois.

Comment sommes-nous passés d'un des pays les plus sûrs du monde à la situation actuelle? Comment Toronto, qui était une des métropoles les moins dangereuses du monde, a-t-elle perdu ce sentiment de sécurité? Toronto est devenue Gotham City. C'est une combinaison de nombreux facteurs. Cela est dû, sûrement, au déclin économique attribuable aux libéraux. Il n'y a pas à douter que ce déclin y soit pour quelque chose. Les gens ont perdu espoir. L'autre jour, le réseau CTV a fait savoir que les jeunes ne peuvent plus se trouver un emploi au salaire minimum. Un agent de police torontois m'a dit que le prix actuel payé pour faire voler une voiture est de 500 \$. Imaginons un jeune contrevenant qui vole une voiture tous les soirs. C'est ainsi qu'il gagne sa vie.

Ce n'est pas simplement parce que notre économie est dans la dèche. Les jeunes contrevenants savent qu'ils ne subiront aucune conséquence. Je me rappelle mon cours de première année en droit criminel comme si c'était hier. Quel est l'objet de l'imposition de peines? Quelle est la politique? D'abord et avant tout, les peines sont un moyen de dissuasion: la menace de conséquences juridiques et peut-être même l'emprisonnement. Cependant, il n'existe aujourd'hui aucune conséquence.

C'est ici que je vais commencer à disséquer ce projet de loi. Dans sa forme actuelle, il laisse beaucoup à désirer. Le grand nombre de jeunes contrevenants s'adonnant au crime et à la violence des gangs est très troublant. Le taux de participation aux réseaux de vol de voitures est tout simplement ahurissant. Il y aurait lieu de penser que les libéraux voudraient faire quelque chose à ce sujet, mais non. Il n'y a aucune réforme de la détermination des peines dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Les libéraux ont remédié à une lacune et précisé la nature de la violence aux fins de la détention sous garde, mais les peines sont restées les mêmes.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Je veux être clair. Je ne veux pas qu'un jeune qui brise une machine distributrice tombe sous le coup du système de justice correctionnelle. Cependant, un jeune qui commet un meurtre, par exemple, n'est assujéti qu'à une peine d'emprisonnement de quatre ans. Il est en détention sous garde avant le procès, et ce temps compte en double. Au prononcé de sa peine, il lui reste à peine un an à purger. Il est ensuite libéré, après être devenu un bien meilleur criminel, et il va terroriser la collectivité.

• (1150)

J'aimerais souligner un autre enjeu, un enjeu qui me tient particulièrement à cœur, car nous sommes une démocratie et nous respectons la primauté du droit. L'une des grandes failles du projet de loi C-75, le précédent projet de loi libéral sur la criminalité, était qu'il créait un régime de déjudiciarisation pour les défauts de se conformer à des ordonnances judiciaires. Par exemple, des infractions telles que le défaut de comparaître devant le tribunal ou la violation d'un engagement, voire la violation d'une condition de mise en liberté sous caution, pourraient rester impunies. C'est ce que prévoyait le projet de loi C-75 des libéraux. Il permettait essentiellement aux procureurs de la Couronne de déjudiciariser ou de retirer ces infractions du registre. Malheureusement, les procureurs de la Couronne font souvent cela. Le projet de loi C-14 ne dit rien à ce sujet. Le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario a comparu devant le comité de la justice cette semaine. Selon lui, cela constituait un affront à la primauté du droit, et les libéraux ne corrigeaient pas leur propre erreur.

Une autre faille importante réside dans l'omission de corriger une condition de mise en liberté sous caution que toutes les associations policières du pays leur demandent de modifier: le cautionnement en espèces. Je m'explique. À l'heure actuelle, dans presque tous les cas, il n'est pas obligatoire de verser une caution en espèces. Il suffit de s'engager à payer en cas de violation des conditions de la caution. Souvent, les personnes concernées n'ont pas les moyens financiers, et personne ne les poursuit. C'est vide de sens. Nous avons maintenant cette catégorie de garants professionnels qui aident les criminels à être mis en liberté sous caution. Si ces personnes étaient tenues de verser une caution en espèces, cette pratique prendrait fin. Un garant devrait avoir quelque chose à perdre.

Enfin, en ce qui concerne la réforme de la mise en liberté sous caution, nous y revoilà. Le projet de loi C-48 a déjà inversé le fardeau de la preuve pour plusieurs infractions, mais des personnes qui commettent ces infractions sont encore mises en liberté automatiquement. Il ne suffit pas d'inverser le fardeau de la preuve. Ce qui manque, c'est une définition de ce fardeau afin d'indiquer aux tribunaux le critère auquel l'accusé doit satisfaire pour être mis en liberté. Il est également très important de noter que, en l'absence d'une définition de ce fardeau, l'application n'est pas uniforme dans les différents tribunaux. Il y a des tribunaux de différentes instances dans différentes provinces. Bien qu'ils aient pour instruction d'inverser le fardeau de la preuve et de le faire peser sur l'accusé, ils ne savent pas exactement en quoi ce fardeau consiste réellement. C'est une question qui a été soulevée par tous les services de police et toutes les associations de policiers, et j'espère sincèrement que nous pourrions l'aborder au comité.

Un autre problème majeur du projet de loi en ce qui concerne la réforme de la mise en liberté sous caution est le principe de l'échelle. Ce principe impose essentiellement au tribunal de libérer l'accusé dès que possible. Le problème, comme l'Association des policiers de l'Ontario l'a souligné cette semaine, est que le principe

de l'échelle n'est pas éliminé pour les infractions pour lesquelles le fardeau est inversé. Il y a deux jours à peine, mes collègues du comité ont entendu le témoignage de l'Association des policiers de l'Ontario, qui a clairement formulé cette demande. Elle a déclaré que nous devons codifier le fait que le principe de l'échelle ne s'applique pas dans le cas des infractions pour lesquelles le fardeau est inversé.

Enfin, le projet de loi C-14 ne prévoit absolument rien en matière de libération conditionnelle. Au Canada, une personne est automatiquement admissible à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine. La semaine dernière, au comité de la justice, nous avons entendu le témoignage d'un avocat criminaliste. Même lui trouve ridicule que des criminels condamnés à l'emprisonnement purgent un tiers de leur peine, sortent de prison, récidivent, reçoivent une autre peine, purgent un tiers de celle-ci, puis ressortent de prison. C'est une pratique à laquelle il faut mettre un terme.

Cette semaine, le comité de la justice a entendu le témoignage de Meechelle Best et Ron Best, du Manitoba, des parents dont la fille a été tuée par un automobiliste intoxiqué qui était en liberté sous caution, qui avait enfreint les conditions de sa mise en liberté et qui était l'objet d'un mandat d'arrestation. En plus, ce n'était pas la première fois. Il avait déjà été en liberté sous caution même s'il avait déjà enfreint les conditions de sa mise en liberté sous caution auparavant. C'est l'un des témoignages les plus émouvants et les plus tristes que j'aie jamais entendus.

Nous ne pouvons pas ramener Kellie à la vie, mais nous pouvons prévenir une autre atrocité de ce genre. Il faut corriger le projet de loi. En toute bonne foi, je demande donc au gouvernement de travailler avec nous pour corriger le projet de loi C-14, qui est imparfait dans sa forme actuelle.

• (1155)

**L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.):** Madame la Présidente, ce dernier principe est abordé dans le projet de loi et ne s'appliquerait pas aux cas où le fardeau de la preuve est renversé.

Le député a fait un commentaire intéressant au sujet des jeunes contrevenants. Il a dit que, si on leur impose une peine d'emprisonnement d'environ un an, on en fait des criminels plus endurcis. J'ai trouvé cette observation intéressante.

Pour ce projet de loi, nous avons consulté de nombreux intervenants et experts du domaine, et nous essayons de trouver le juste équilibre. J'aimerais demander au député s'il pense que le fait de purger une peine d'emprisonnement fait des jeunes des criminels encore plus endurcis. Quelle serait la solution appropriée pour garantir que les jeunes puissent bien réussir leur vie et sortir de la criminalité?

**Roman Baber:** Madame la Présidente, j'ai fait mes premiers pas dans le domaine juridique lorsque j'étais jeune étudiant en droit, au bureau d'aide juridique de la faculté de droit à London. J'ai eu affaire à beaucoup de jeunes délinquants. Voici ce que je tiens vraiment à souligner: nous devons faire la distinction entre ceux qui se sont retrouvés dans le système à cause d'une erreur commise de bonne foi, comme ceux qui ont brisé un distributeur automatique ou ceux qui ont volé la voiture de leurs parents le jour de leur bal de fin d'année. Nous ne voulons pas de ces personnes dans le système. Cependant, il y a aussi les criminels endurcis, ceux qui commettent des infractions violentes à répétition ou ceux qui font partie de gangs, qui sont impliqués dans des réseaux de vol de voitures.

Les députés ministériels doivent comprendre le concept de dissuasion. C'est quelque chose qu'ils ne comprennent pas pour l'instant. Pour dissuader, il faut accentuer la perspective d'aller en prison en cas d'infractions graves. C'est ce qu'il faut faire maintenant, et ce n'est pas ce que fait le projet de loi C-14.

**Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Madame la Présidente, je suis préoccupée depuis longtemps par le fait — et le député en a parlé — que les accusés n'ont pas à payer eux-mêmes la caution, alors on ne peut pas leur demander des comptes. Il se trouve que mon beau-fils est procureur au criminel en Colombie-Britannique. Ce qui est exaspérant, c'est que si quelqu'un demande à sa mère de payer sa caution, elle pourrait perdre sa maison parce que même si c'est son fils qui enfreignait les conditions de mise en liberté sous caution, c'est elle qui en serait tenue responsable. Je ne sais pas si nous pouvons régler ce problème en modifiant la loi fédérale.

Je demande très sincèrement au député si la gestion des cautions relève de la compétence provinciale. Comment se fait-il que les prévenus ne soient pas nécessairement tenus de payer l'argent de leur caution? Pourquoi ne pas la saisir si les conditions de mise en liberté ne sont pas respectées?

**Roman Baber:** Madame la Présidente, je suis sensible aux préoccupations de la députée. Nous devons nous rappeler pourquoi nous sommes ici. Nous sommes ici parce que le gouvernement libéral a enfin pris conscience de la nécessité de remettre de l'ordre dans le système de mise en liberté sous caution. Les règles qui régissent les cautions posent problème. Je suis ici pour dire que nous pouvons étudier la manière dont d'autres juridictions traitent la question. Néanmoins, si la caution n'implique aucune conséquence, s'il n'y a aucun risque de perdre la somme déposée en cas de non-respect de l'engagement, alors la notion même de caution perd tout son sens et toute utilité.

Je peux imaginer des situations où les parents versent un peu d'argent, généralement une somme peu élevée, en fonction de l'infraction commise pour ensuite faire leur travail et honorer leur engagement en surveillant leur proche afin d'éviter qu'il ne viole les conditions de sa mise en liberté sous caution. Il faut redonner tout son sens au concept même de mise en liberté sous caution.

• (1200)

**James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de siéger au comité de la justice avec le député. Il a parlé d'un avocat de la défense et d'un commissaire de police qui, lorsqu'ils ont comparu devant le comité, nous ont tous les deux demandé d'adopter ce projet de loi. Voici ma question au député: va-t-il accéder à leur demande en procédant rapidement et en acceptant d'appuyer le projet de loi?

**Roman Baber:** Madame la Présidente, cette semaine, le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, Thomas Carrique, a convenu, comme moi, que le projet de loi présente au moins quatre, cinq ou six graves problèmes, que j'ai exposés aujourd'hui.

Je respecte le député d'en face. Je m'engage à travailler de bonne foi avec lui au comité pour tenter de corriger le projet de loi.

**James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à signaler que je partagerai mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Nord.

Je suis heureux de prendre la parole au nom des habitants de la formidable circonscription d'Etobicoke—Lakeshore, comme je le suis toujours, mais je suis particulièrement heureux de m'exprimer

### *Ordres émanant du gouvernement*

au sujet d'un projet de loi qui revêt une grande importance non seulement pour ma collectivité, mais pour l'ensemble du pays.

Le projet de loi C-14 est le fruit d'un travail considérable de la part de notre ministre de la Justice, de la secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité, du ministère de la Justice et du gouvernement. Au cours des six derniers mois, ils ont parcouru le pays pour rencontrer les intervenants du système judiciaire, les forces de l'ordre, les avocats et les procureurs de la Couronne. Le projet de loi est le fruit de ce travail acharné.

Nous avons constaté que les membres des forces de l'ordre et du système de justice dans son ensemble appuient massivement ce projet de loi. Je continuerai de demander à l'opposition si ses députés feront de même. Je trouve très ironique, pour être franc, que les conservateurs passent autant de temps à demander quelque chose, puis s'en plaignent lorsqu'ils l'obtiennent, comme c'est le cas avec le projet de loi C-14.

Je vais aborder deux ou trois points importants.

L'un d'eux est un aspect regrettable de toute cette affaire, à savoir la rhétorique. Comme plusieurs de mes collègues l'ont dit plus tôt aujourd'hui, ce n'est pas un enjeu partisan. Malheureusement, des députés tentent de marquer des points politiques sur un enjeu et dans un domaine où ils devraient faire exactement le contraire. Cette semaine encore, au comité de la justice, nous avons entendu plusieurs témoins qui ont été convoqués par les conservateurs. Je tiens à le souligner, car c'est un point à retenir. Un de ces témoins a demandé qu'on évite les jeux politiques et les slogans, comme quand les conservateurs nous accusent, avec leurs petits slogans qui riment, de prôner la mise en liberté sous caution plutôt que la prison, d'avoir instauré un système de portes tournantes et tout le tralala. C'est uniquement dans le but de miner l'intégrité de notre système de justice et de faire peur au monde, et ils ne devraient pas faire ça. Je demande aux conservateurs d'arrêter; c'est l'occasion pour eux de changer.

L'intervenant précédent a comparé ma ville, Toronto, à Gotham City. Je ne sais pas. Peut-être qu'il regarde encore *Batman*, mais c'est embarrassant de voir ces gens se lever pour tenir des propos aussi ridicules. Ils ne touchent pas au cœur du sujet dont nous discutons. Ils cherchent à créer une impression complètement trompeuse.

L'autre chose que je veux souligner, c'est que quand les discussions prennent cette tournure, ça laisse entendre que certains députés se soucient moins que d'autres de la sécurité de nos collectivités, ce qui est complètement absurde. Si un député veut me dire, en me regardant droit dans les yeux, que je ne me soucie pas de la sécurité de ma collectivité et des gens d'Etobicoke—Lakeshore, je l'invite à le faire dès maintenant, que ce soit ici ou dans le couloir, parce que c'est absolument faux. Ils savent que c'est faux, mais ils continuent de le répéter sans arrêt. C'est tout à fait inacceptable.

Prenons un exemple. Le projet de loi C-75, dont les conservateurs parlent constamment comme d'une mesure législative qui aurait en quelque sorte miné l'intégrité du système judiciaire, a fait exactement le contraire. Il a renforcé les lois contre la violence entre partenaires intimes, mais quand ils parlent du projet de loi C-75, ils omettent de mentionner ce fait.

### *Ordres émanant du gouvernement*

J'ai discuté avec des policiers de première ligne de la 22<sup>e</sup> division de la ville de Toronto. Je travaille régulièrement avec les membres de cette division et je suis très fier d'eux. Je les appuie autant que je le peux, et ils le savent. Le projet de loi C-75 a codifié une décision de la Cour suprême du Canada appelée le principe de la retenue. Les députés peuvent consulter l'article 493 du Code criminel pour en savoir plus. Nulle part dans cet article il n'est dit que les tribunaux doivent faire ce que les conservateurs suggèrent, c'est-à-dire remettre en liberté des criminels récidivistes. C'est quelque chose qu'ils doivent cesser de répéter, car c'est totalement faux.

• (1205)

Le témoin dont a parlé le député qui m'a précédé a comparu devant le comité hier soir. C'est un criminaliste reconnu de Toronto qui pratique le droit depuis des dizaines d'années. Dans son témoignage, il a dit que le principe de la retenue n'a rien de nouveau. Il a simplement été codifié. Depuis des dizaines d'années, je fais valoir les mêmes arguments au nom de mes clients dans les salles d'audience. Rien n'a changé. Ce n'est qu'une manœuvre de diversion. Ce sont mes paroles, pas les siennes, mais il était d'accord avec moi. Il faut que ça cesse. J'invite les députés à aller lire le projet de loi, et à lire cet article.

**Une voix:** Oh, oh!

**James Maloney:** Monsieur le Président, j'encourage les députés à prendre le temps de le lire. Cela dit, le projet de loi améliore les dispositions prévues dans cet article du Code criminel.

**Une voix:** La prison, et non la mise en liberté sous caution, mon ami. La prison, et non la mise en liberté sous caution.

**James Maloney:** C'est reparti, monsieur le Président. Voilà que les rimes reprennent. C'est très productif.

Le projet de loi C-14 crée un régime qui aidera nos policiers en première ligne. Il aidera nos procureurs de la Couronne et veillera à ce qu'ils soient correctement informés du sens réel du principe de la retenue afin qu'il puisse être appliqué correctement. Lorsque je m'entretiens avec ces policiers de première ligne, je constate malheureusement que la rhétorique du monde extérieur infiltre également leur milieu. Cette nouvelle loi expliquerait ce qu'est le principe de la retenue. Elle renforcerait les dispositions du projet de loi C-75 et améliorerait l'ensemble des lois existantes en matière de mise en liberté sous caution, qui sont déjà très bonnes, d'ailleurs. Elles sont bonnes, puisqu'un autre témoin conservateur qui a comparu devant le comité, cette semaine, a déclaré que les lois actuelles en matière de mise en liberté sous caution au Canada sont en fait très bonnes. Le problème réside dans leur application, ce qui m'amène à mon prochain point.

Les députés d'en face nous accusent constamment de vouloir rejeter la responsabilité sur les provinces. Ce n'est pas ce que nous faisons, nous essayons plutôt d'enseigner quelques notions civiques aux députés de l'opposition. Il existe des limites de compétence que le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités doivent respecter. Nous sommes chargés de modifier le Code criminel. Les provinces, dans mon cas l'Ontario, sont chargées de financer l'appareil judiciaire, d'embaucher des procureurs de la Couronne, de construire des prisons et de s'assurer d'être en mesure de faire ce qu'elles ont à faire. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas, et tous les témoins qui ont comparu devant le comité s'entendent sur ce point. Le problème, c'est que si nous ne travaillons pas en collaboration avec les provinces, et inversement, la situation risque de devenir encore plus problématique, car le poids des nouvelles lois sur un

système déjà surchargé pourrait créer une toute nouvelle série de nouveaux problèmes auxquels le système n'est pas prêt à faire face.

Lundi après-midi, nous avons entendu un procureur de la Couronne de la Colombie-Britannique qui était de cet avis. Nous avons reçu des membres des organismes d'application de la loi qui en conviennent. C'est également le cas d'avocats de la défense. Tous ceux qui font partie du système partagent cet avis, car ils comprennent la situation. Il ne s'agit pas de pointer du doigt et de rejeter la responsabilité sur quiconque, mais d'accepter la responsabilité de ses propres actes et de ce que l'on peut faire. C'est ce que fait ce projet de loi.

Si l'Ontario, dans mon cas, est prêt à collaborer avec nous, il doit adopter ces lois. Dans la circonscription du porte-parole conservateur en matière de justice, un juge a rendu une décision hier, ou plutôt cette semaine, dans laquelle il déclare, et je suis certain que le député a probablement comparu devant lui, que le système est défaillant parce que les prisons sont surpeuplées. Nous ne pouvons même pas y incarcérer des gens. Le système est mis à rude épreuve.

La construction de prisons relève de la responsabilité du gouvernement provincial, car ce sont les juges de paix et les gouvernements provinciaux qui en sont responsables. En fait, ce juge, et j'encourage les députés d'en face à lire la décision qu'il a rendue, a alourdi la peine afin de pouvoir incarcérer le délinquant dans une prison fédérale, où il y a de la place. La province sous-finance le système.

On a mentionné le projet de loi C-48, que la Chambre a adopté à l'unanimité. Il s'agit d'une mesure législative constructive. Elle est utile. Elle a renforcé le système. Cependant, nous ne disposons d'aucune donnée à ce sujet, car la collecte de données relève également des provinces. Nous avons besoin qu'elles collaborent avec le gouvernement fédéral, les municipalités et les forces de police afin que nous obtenions ces données et que les changements nécessaires au niveau provincial puissent être apportés.

Tous les témoins qui ont comparu devant le comité l'ont eux aussi reconnu: pour que les lois soient efficaces, il faut la coopération des gouvernements provinciaux. Pour que nous puissions améliorer le système dans son ensemble, eux doivent jouer leur rôle et faire ce qu'il faut.

• (1210)

**Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC):** Monsieur le Président, le député d'en face a parlé du principe de la retenue, mais il a omis de mentionner Jonny, le petit ami de ma fille, qui a été poignardé à mort par un récidiviste violent qui, lorsqu'il avait été mis en liberté sous caution, faisait l'objet de cinq chefs d'accusation distincts, dont celui de tentative de meurtre, tout cela à cause du projet de loi C-75. Bravo.

Le projet de loi C-14, qui constitue un désaveu du projet de loi C-75, permettra-t-il d'éviter que des cas comme celui de Jonny ne se reproduisent? Si ce n'est pas le cas, le député admettra-t-il que le projet de loi laisse à désirer et qu'il doit être amélioré?

**James Maloney:** Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire à quel point je suis désolé. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les pensées de tous les députés accompagnent les personnes qui vivent une telle situation. Je veux vivre dans un monde où ce genre de choses ne se produisent pas, tout comme le député et Jonny. Cela dit, avec tout le respect que je dois au député, utiliser ce genre d'exemples pour laisser entendre que l'ensemble du système est dysfonctionnel est injuste et trompeur.

Je ne connais pas les détails de cette affaire, alors je ne peux pas la commenter. Le criminel n'aurait pas dû être mis en liberté sous caution. Cependant, j'aimerais savoir quelle était la situation au tribunal des cautionnements, combien il y a eu d'audiences sur la mise en liberté sous caution ce jour-là, quelle formation le juge de paix avait suivie et quelles étaient les responsabilités du procureur de la Couronne ce jour-là, car c'est là où le système subit les plus fortes pressions et où il est en train de s'effondrer. Il faut éviter que de telles situations se reproduisent.

[Français]

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Etobicoke—Lakeshore de son discours. C'est un député avec qui je travaille sur différents dossiers, entre autres ceux qui ont trait au Tibet. Toutefois, nous sommes ailleurs aujourd'hui.

Comme mon collègue le sait, le Bloc québécois est favorable au projet de loi C-14 et souhaite l'acheminer en comité. Toutefois, nous avons une crainte. Nous allons proposer des amendements en comité. Il y aura des discussions et un travail rigoureux qui se fera. Le projet de loi sera peut-être amendé en comité.

La crainte que nous avons concerne ce qui se passera lorsque le projet de loi reviendra du comité. S'il a été amendé, mais que les libéraux n'aiment pas ces amendements, ils pourraient utiliser la Chambre des communes pour annuler les amendements qui ont modifié le projet de loi en comité. C'est ce qui s'est passé avec le projet de loi C-3. Cela me fait peur, parce que, si on fait cela, à quoi sert le travail en comité?

Mon collègue peut-il nous assurer que ce qui se fera en comité sera respecté lorsque le projet de loi C-14 en sortira?

[Traduction]

**James Maloney:** Monsieur le Président, j'aime moi aussi travailler avec le député sur des dossiers importants, comme celui du Tibet. Sa question est excellente.

Nous sommes prêts à collaborer avec tous les partis au comité pour que le projet de loi soit adopté de la manière qui convient le mieux aux Canadiens. Nous sommes ouverts aux amendements. Nous le sommes toujours. C'est l'objet de l'étude en comité. Nous respectons le processus d'étude par les comités et le processus d'étude à Chambre. Le but ultime consiste évidemment à faire adopter le projet de loi dans les plus brefs délais, notamment en lui faisant franchir l'étape de l'étude par le comité.

**L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.):** Monsieur le Président, le député a soulevé un point très important, au sujet des données. On m'en a beaucoup parlé pendant l'été. Il y a quelques jours à peine, quelqu'un du côté conservateur m'a crié après en me demandant combien de personnes avaient été mises en liberté sous caution cette année. J'ai répondu que nous ne le savons pas parce que le gouvernement fédéral ne dispose pas de cette information. Nous ne savons pas non plus quels genres de crimes les personnes qui finissent par être mises en liberté à répétition ont commis. Nous avons demandé à plusieurs reprises aux premiers ministres des provinces de nous transmettre l'information à cet égard afin que nous puissions prendre les décisions les plus éclairées pour la sécurité publique au pays.

J'aimerais que le député nous en dise davantage sur la façon dont les données permettraient au gouvernement fédéral de prendre des décisions plus éclairées.

## Ordres émanant du gouvernement

• (1215)

**James Maloney:** Monsieur le Président, c'était une excellente question. Elle va au cœur du problème, parce que sans données, on ne peut pas apporter de nouvelles améliorations et les provinces ne peuvent pas en apporter d'autres non plus.

Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, nous devons connaître les circonstances dans lesquelles ces infractions peuvent mener à la mise en liberté de criminels: le nombre de dossiers devant les tribunaux, la charge de travail des procureurs et la capacité du système judiciaire. Voilà les données dont nous avons besoin à l'échelle du pays. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle dans l'agrégation des données, mais ces données sont fournies par les provinces. C'est aussi simple que cela: les provinces gèrent le système. Sans ces données, il sera de plus en plus difficile de prendre d'autres mesures, donc je veux remercier ma collègue pour cette question. C'est un aspect qu'il faut constamment souligner.

Le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario a témoigné devant le comité et a parlé de l'obtention de ces données. Selon lui, la loi issue du projet de loi C-48 est une bonne loi, mais nous ne pouvons pas dire à quel point elle l'est parce que les provinces ne recueillent pas de données.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour aborder ce qui est, selon moi, une question majeure dont on a beaucoup parlé.

Je vais revenir à la dernière élection fédérale. Les habitants de Winnipeg-Nord ont écouté les propos des partis politiques et ils ont pris la décision d'appuyer des idées et des initiatives stratégiques bien précises. Le premier ministre a beaucoup parlé de bâtir un Canada fort, d'unifier l'économie canadienne et de chercher des moyens pour accroître les échanges commerciaux avec d'autres pays que les États-Unis, mais les libéraux ont aussi parlé abondamment de la réforme de la mise en liberté sous caution.

Nous comprenons que les préoccupations des Canadiens au sujet de la sécurité des collectivités. C'est pourquoi le premier ministre et tous les députés libéraux fédéraux ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à ce dossier. Deux ministres ont été chargés de présenter un texte de loi sur la mise en liberté sous caution qui tiendrait compte des opinions de l'électorat. Les ministres ont mené de vastes consultations sur des questions de fond telles que l'extorsion, les récidivistes violents, les vols de véhicules, les agressions sexuelles et bien d'autres crimes commis dans nos collectivités.

Le projet de loi ne reflète pas seulement ce que les Canadiens ont dit aux députés libéraux au cours des derniers mois. Il prend aussi en compte les propos des intervenants concernés. J'estime qu'il est largement appuyé partout au pays. Cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un texte de loi absolument parfait, et je ne pense pas que qui que ce soit le dise, mais je continue à faire valoir que, si les députés sont sérieux quand ils parlent de la nécessité de réformer la mise en liberté sous caution, il n'y a absolument aucune raison pour que nous ne puissions pas offrir cela à la population canadienne avant la fin de l'année.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Je ne sais pas combien de conservateurs ont parlé de l'importance d'une réforme de la mise en liberté sous caution. Ils mettent le gouvernement au défi de la présenter. Or, elle est devant nous, et nous en débattons. Je vais maintenant inverser les rôles et dire à mes amis conservateurs que s'ils veulent réaliser cette réforme, nous avons l'occasion de le faire.

Je rappelle à tous les députés, mais en particulier à mes collègues conservateurs, qu'il ne s'agit pas d'une mesure qu'envisage un parti politique; c'est une mesure que les Canadiens demandent, et ils veulent que le Parlement en fasse une réalité. En situation minoritaire, un gouvernement doit beaucoup compter sur la collaboration. Nous l'avons montré très clairement. L'opposition a maintenant l'occasion de montrer aux Canadiens qu'elle ne se contentera pas de parler de la réforme et qu'elle va, en fait, agir.

La fin de l'année approche à grands pas. La Chambre est saisie d'autres projets de loi très importants. Il y a le projet de loi C-3, qui porte sur la citoyenneté, et une ordonnance de la Cour supérieure exige qu'il soit adopté d'ici le 20 novembre. Le projet de loi C-4 vient de revenir de l'étude en comité et il inscrirait dans la loi un allègement fiscal pour plus de 20 millions de Canadiens. Nous sommes saisis du projet de loi C-14, et je comprends que l'opposition officielle réclame une réforme législative sur la mise en liberté sous caution, mais nous savons tous qu'il ne faudrait pas grand-chose pour la faire dérailler.

● (1220)

Un budget sera présenté le 4 novembre, ce qui occupera également le temps de la Chambre. Nous sommes saisis de questions importantes, et c'est la raison pour laquelle je me tourne vers mes collègues d'en face, car ce sont eux qui détermineront si, en fin de compte, nous pourrions procéder à une réforme de la mise en liberté sous caution avant la fin de l'année. C'est aux conservateurs de prendre cette décision.

Si nous voulons une loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution et la possibilité de tenir des discussions approfondies au comité, j'encourage vivement les députés à le renvoyer rapidement au comité. Cela ne réduirait en rien la démocratie au sein de la Chambre; en fait, je peux citer ce que les députés ont dit plus tôt aujourd'hui lorsque j'ai soulevé la question de la fin de l'année, c'est-à-dire qu'il faut avoir un objectif et adopter le projet de loi, les nouvelles lois sur la mise en liberté sous caution, avant la fin de l'année.

Aujourd'hui, un certain nombre de conservateurs ont dit que oui, c'est un objectif que nous pouvons réaliser. Je vais les mettre au défi de faire en sorte que le projet de loi soit renvoyé au comité. Cela signifierait qu'ils pourraient continuer d'en discuter s'ils le souhaitent une fois que le projet de loi reviendra à l'étape de la troisième lecture, mais cela permettrait également d'avoir des discussions et des débats en profondeur.

**Une voix:** Oh, oh!

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, la députée dit que c'est le deuxième jour. Elle n'a qu'à vérifier auprès de certains de ses collègues au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire.

Un député — je ne sais pas de quelle circonscription — a parlé de l'adoption de son projet de loi d'initiative parlementaire et de son importance pour les modifications législatives — qui est réelle —, et a dit qu'il voulait que son projet de loi soit adopté à l'unanimité ce jour-là. Il essayait d'accélérer le processus, et il y a une limite de

deux heures de débat avant qu'un projet de loi d'initiative parlementaire ne soit renvoyé au comité. Les députés ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux.

Je serais heureux que le débat soit limité à deux heures, comme c'est le cas pour le projet de loi d'initiative parlementaire, mais ce qu'il faut retenir, c'est que nous ne disons pas que les députés ne peuvent pas débattre du projet de loi. Celui-ci peut être débattu en comité. Il peut être débattu sans fin à l'étape de la troisième lecture. Toutefois, si les conservateurs sont sincères et s'ils veulent que la réforme de la mise en liberté sous caution soit adoptée avant la fin de l'année, ils doivent permettre l'adoption du projet de loi. Ils ne peuvent pas continuer à faire de l'obstruction.

Le projet de loi C-2 a été débattu pendant plus de 18 heures. Les députés de l'opposition ne sont pas des imbéciles. Ils savent comment les manœuvres dilatoires sont perçues. Ils savent que, s'ils veulent mettre en œuvre la réforme de la mise en liberté sous caution pour les Canadiens, ils doivent permettre au comité d'étudier le projet de loi. Au lieu de s'affairer à politiser la question, ils doivent permettre au projet de loi d'aboutir pour les Canadiens. Les intérêts de la population doivent l'emporter sur ceux des partis politiques; voilà ce que je dirais à mes amis conservateurs d'en face.

Le gouvernement fédéral a pris les choses en main de façon concrète. Les intervenants sont limpides là-dessus. Nous collaborons avec les provinces, les autres intervenants et les Canadiens ordinaires. La mesure législative à l'étude est le reflet réel de la situation, et c'est pour cette raison qu'elle reçoit un appui remarquable. Le projet de loi doit être renvoyé au comité.

Maintenant, il n'y a pas que le gouvernement fédéral qui doit prendre les choses en main. Je vais lire un extrait d'un article publié en septembre dans le *Winnipeg Free Press*, où on parle du gouvernement du Manitoba:

Le NPD a souvent parlé de son engagement à rendre les collectivités plus sûres. Il a annoncé une hausse du financement pour la police et a soutenu les efforts fédéraux visant à resserrer les lois sur la mise en liberté sous caution.

Cependant, ces mesures ne veulent pas dire grand-chose s'il n'y a pas assez de procureurs pour traiter en temps utile les affaires devant les tribunaux [...]

Le coût de l'inaction dépasse largement celui de l'investissement. En sous-finçant le bureau du procureur, on risque de voir des procès s'effondrer [...]

Le fait est que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les agents d'application de la loi qui font leur travail par l'entremise des municipalités doivent tous répondre aux besoins des Canadiens.

● (1225)

Le premier ministre et le gouvernement ont présenté des mesures substantielles pour réformer le système de mise en liberté sous caution. Elles contribueraient grandement à rendre nos collectivités plus sûres. Je demande aux conservateurs de...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le vice-président adjoint (John Nater):** À l'ordre. Il y a beaucoup d'échanges de part et d'autre. Essayons de réduire le plus possible le chahut.

Le député de Peace River—Westlock a la parole.

**Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC):** Monsieur le Président, je ne sais même pas par où commencer pour répondre au député d'en face, mais je tiens à souligner que le projet de loi est un aveu d'échec de la part des libéraux. Il faut mettre fin au régime libéral de mise en liberté sous caution. Nous réclamons la prison, et non la mise en liberté sous caution, pour les récidivistes.

Des collectivités de partout au pays nous ont fait part de leurs commentaires. Prenons l'exemple de la ville de Vancouver, où 43 individus ont causé 1 100 interventions policières en une seule année. Le nombre de criminels dans notre pays n'est pas si élevé, mais ces derniers commettent de nombreux crimes parce que les libéraux ne cessent de les relâcher. Qu'en pense le député?

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, j'estime que la façon dont les conservateurs ont tendance à aborder les questions liées à la criminalité est grossièrement exagérée. Apparemment, ils préfèrent se livrer à des attaques partisans et répéter des slogans comme « la prison, et non la mise en liberté sous caution » pour amasser des fonds que de protéger les intérêts des Canadiens. On le voit bien avec la question qui vient d'être posée.

Au bout du compte, le genre de choses dont le député vient de parler ne relève pas seulement de la compétence d'Ottawa. Les provinces et les villes doivent intervenir. Nous devons collaborer. De toute évidence, nous devons faire passer les intérêts des Canadiens avant les...

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Nous passons aux questions et observations. Le député de Drummond a la parole.

[Français]

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, je tiens à saluer le talent du député de Winnipeg-Nord pour susciter les passions chez nos collègues conservateurs. C'est immanquable, dès qu'il se lève pour faire un discours, il y a de l'émotion dans les banquettes. Ça met un peu de vie à la Chambre des communes et nous devons lui en être reconnaissants, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur ce qu'il dit.

Nous l'avons répété depuis ce matin, je pense que nous sommes d'accord sur le principe du projet de loi C-14. Cependant, nous sommes aussi d'accord sur la nécessité de l'envoyer en comité pour que nous puissions l'améliorer et discuter de certains points qui nous préoccupent.

Le Bloc québécois est d'accord sur l'idée, comme je le disais, mais il y a quand même des suggestions que nous avons faites pour diminuer la criminalité au Québec et au Canada afin de rendre les quartiers plus sécuritaires. La criminalité, ce n'est pas que le petit criminel, ce sont aussi des organisations criminelles.

Parmi les recommandations que le Bloc québécois a faites, il y a celles de créer un registre des organisations criminelles et de faciliter la saisie des biens. On parle du renversement du fardeau de la preuve, mais on pourrait renverser le fardeau de la preuve en matière de biens obtenus par la criminalité. Ça permettrait d'éviter qu'on n'arrive pas à récupérer ces biens obtenus par la criminalité...

**Le vice-président adjoint (John Nater):** L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, tout d'abord, je remercie le député de ses bons mots.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Le Bloc est dans une position fort intéressante. Le projet de loi C-14 sera renvoyé à un comité permanent. Il est possible que nous ne parvenions pas à un consensus sur toutes les questions, ce qui signifie qu'il sera parfois nécessaire de tenir un vote. À mon avis, toute entité politique siégeant au comité jouera un rôle très important et veillera à ce qu'il y ait un certain équilibre. Nous nous attendons à ce que les partis de l'opposition collaborent et trouvent le moyen de rédiger le meilleur projet de loi possible pour les Canadiens, à l'issue de l'étude en comité. J'encourage mes amis bloquistes à travailler en étroite collaboration avec les ministres.

• (1230)

**Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** Monsieur le Président, je dis cela du fond du cœur, sans partisanerie aucune: ce dernier échange est désolant. J'ai assisté aux débats sur le projet de loi C-14; le ministre de la Justice a pris la parole hier et il y a eu des échanges très respectueux. J'aimerais souligner une chose que le député de Brantford—Brant-Sud—Six Nations, un procureur au criminel très expérimenté, a dite hier. Il a dit se réjouir du fait que le ministre de la Justice est ouvert au changement, et ils ont eu de bons échanges et sont ouverts à l'idée d'essayer de parvenir à un consensus.

Je demande donc au secrétaire parlementaire s'il estime judicieux de prétendre que nous n'avons aucune raison de collaborer en cet endroit et d'attaquer les conservateurs simplement parce qu'ils font des rimes. Soit dit en passant, je déteste les rimes, moi aussi.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses observations. Hier, le porte-parole du cabinet fantôme était ici et il y avait un très bon esprit de collaboration. Je lui ai posé une question. Dans sa réponse, il s'est dit ouvert à peut-être faire en sorte que le projet de loi devienne loi avant la fin de l'année, ce qui était encourageant.

**Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet des modifications proposées par le gouvernement en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine dans le projet de loi C-14. Afin de mieux comprendre ce projet de loi, nous devons réfléchir à comment nous en sommes arrivés là, car même si les libéraux reconnaissent aujourd'hui la nécessité de réformer le système de mise en liberté sous caution, ils espèrent que les Canadiens oublieront qu'ils sont au pouvoir depuis une décennie et qu'ils ont présenté le projet de loi qui a gravement compromis la sécurité des Canadiens.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je partagerai mon temps de parole avec le député de Peace River—Westlock.

Depuis des années au Canada, les familles, les collectivités et les quartiers sont témoins de la vague de criminalité qui balaie le pays. Les libéraux parlent de la nécessité de l'indépendance de la justice, mais avec le projet de loi C-75, ils ont pris ce qui était la décision d'un juge concernant l'octroi de la liberté sous caution, après avoir pesé et examiné la jurisprudence en la matière, et ils ont fait pencher la balance en codifiant le principe du moins de restrictions possible, qui oblige les tribunaux et la police à libérer des personnes accusées « à la première occasion raisonnable et aux conditions les moins sévères possible ».

*Ordres émanant du gouvernement*

Pendant six ans, les libéraux ont dit aux Canadiens qu'ils n'ont pas détruit le système de mise en liberté sous caution et qu'ils ne sont pas responsables des politiques d'arrestation et de remise en liberté qui ont entraîné une forte hausse de la criminalité. Examinons quelques statistiques compilées depuis leur arrivée au pouvoir. Entre 2015 et 2023, les vols de voitures ont augmenté de 45 %, les cas d'extorsion de 357 % et les homicides liés aux gangs de 78 %. Des voitures sont volées dans la cour des gens pendant qu'ils dorment. Les cambriolages violents font tellement de dégâts que la police recommande aux familles de laisser leurs clés dans la serrure dans l'espoir que les cambrioleurs ne s'aventurent pas plus loin dans la maison et ne mettent pas en danger les résidents. Monsieur le Président, une nouvelle norme s'instaure, faite non seulement de peur, mais aussi d'impuissance, car les Canadiens ont le sentiment d'être livrés à eux-mêmes.

Pour couronner le tout, les libéraux ont présenté le projet de loi C-5, qui a permis un recours accru aux ordonnances de sursis, comme la détention à domicile, pour des infractions graves, y compris les agressions sexuelles. Dans bien des cas, cela permet à des agresseurs violents de retourner dans les collectivités et chez les personnes pour qui ils représentent un danger. Cela permet également à des ravisseurs, à des trafiquants et à des personnes qui enlèvent des enfants de moins de 14 ans d'être assignés à résidence. Laisser un agresseur violent retourner dans le foyer même des personnes pour qui il représente un danger, ce n'est pas faire preuve de compassion, malgré ce que les libéraux clament depuis quelques années.

Plus tôt ce mois-ci, le premier ministre a déclaré que c'était une erreur de laisser les agresseurs sexuels en détention à domicile et que les libéraux avaient l'intention de remédier à cet état de choses. Il a fallu trois ans au gouvernement libéral pour comprendre que ce n'était pas une bonne idée de laisser les personnes reconnues coupables d'agression sexuelle en détention à domicile. Ni la société, ni la famille, ni le partenaire intime ne devrait avoir à vivre dans la crainte qu'une personne ayant commis une agression sexuelle puisse obtenir la détention à domicile. Les libéraux ont persisté à faire primer les droits des criminels violents sur ceux des victimes, mais les conservateurs croient en la nécessité de faire passer les droits et la protection des victimes en premier.

Les députés libéraux d'en face diront maintenant qu'ils apportent des changements positifs et que les Canadiens devraient en être satisfaits. Ils diront que l'abrogation du principe de la retenue dans le projet de loi C-75 ne réglerait pas le problème, étant donné que des arrêts des tribunaux ont établi un précédent, mais ils oublient que ce sont eux qui ont créé le précédent à l'origine.

Dans le projet de loi C-14, les libéraux proposent d'apporter un changement pour préciser que le principe de la retenue ne nécessite pas une libération. Pourquoi le gouvernement devrait-il préciser que son projet de loi ne nécessite pas la libération des contrevenants violents à moins qu'à l'heure actuelle, ce soit exactement ce qu'il exige? Cela dit, je constate que cette précision n'annule pas les « conditions les moins sévères possible » prévues dans les lois sur la capture et la remise en liberté des libéraux; en fait, cela demeure un moyen d'obtenir la libération, et cet élément demeure la directive qu'il faut suivre.

Soyons clairs: les conservateurs ont milité pour que des changements soient apportés au système de cautionnement libéral défaillant. Nous avons préconisé l'adoption d'outils que nos juges pourraient employer pour débarrasser nos rues des récidivistes vio-

lents. Nous avons proposé des changements pour que les hommes et les femmes courageux qui sont des premiers intervenants ou des agents de police n'aient pas à arrêter à répétition les mêmes récidivistes violents.

• (1235)

Le projet de loi C-14 prévoit des mesures empêchant l'application des politiques trop générales de capture et de remise en liberté qui permettent le maintien en détention de récidivistes violents, mais il n'abroge pas la politique qui a rendu cela possible au départ.

Depuis des années, avec mes collègues, je relate dans cette enceinte des témoignages sur ce qui se passe dans nos collectivités et sur les victimes de l'approche laxiste des libéraux en matière de criminalité. Leur système de mise en liberté sous caution défaillant a été mis en place il y a six ans. Il a fallu six ans et beaucoup trop de récits bouleversants pour que les libéraux agissent enfin et proposent des changements qui inverseraient le cours de leur loi désastreuse sur le cautionnement. Quelle excuse peuvent-ils invoquer pour ne pas avoir agi plus tôt?

Les députés ne doivent pas se méprendre: les conservateurs ont toujours eu raison sur ce point. Nous n'avons jamais perdu de vue les victimes de crimes violents ni ceux qui protègent nos collectivités.

Les premiers répondants et les policiers risquent leur vie chaque jour pour assurer notre sécurité. Les pompiers ne devraient pas avoir à risquer leur vie pour éteindre un énième incendie criminel lié à une enquête pour extorsion. Les policiers non plus, lorsqu'ils doivent arrêter les mêmes délinquants violents qui ont été libérés sous caution des dizaines de fois. Le personnel infirmier et les médecins non plus, lorsqu'ils s'efforcent de soigner les malades et les blessés, mais qu'ils sont victimes d'agressions violentes dans les hôpitaux où ils travaillent.

Le comble, c'est que les libéraux ont abrogé les peines minimales obligatoires pour les infractions violentes commises avec une arme à feu, notamment le vol à main armée, l'extorsion avec une arme à feu, le trafic d'armes et l'importation d'armes à feu illégales. Comment nos collectivités peuvent-elles être plus sûres lorsque nous savons que les personnes qui commettent de tels crimes ne sont pas tenues de purger une peine de prison obligatoire? Elles ne le sont pas.

Quand on supprime la peine obligatoire pour un crime, on assiste à une augmentation de ce type d'actes criminels. Quand on demande aux juges d'imposer les conditions de libération sous caution les moins sévères possible, on voit ces criminels continuer à commettre des crimes violents puisque ces conditions leur permettent d'être libérés le jour même où ils ont commis un crime violent.

C'est pourquoi les conservateurs ont présenté à la Chambre le projet de loi C-242, la Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution. Même si les libéraux ont dit qu'ils ne soutiendraient pas ce projet de loi, nous avons là une occasion de prendre des mesures qui protégeraient les victimes.

Le projet de loi C-14 s'inspire des mesures proposées par les conservateurs pour demander au gouvernement de changer de cap à l'égard de ses politiques désastreuses sur la mise en liberté sous caution. Malheureusement, on ne peut parler que d'une demi-mesure puisque après trois ans on prétend défendre les victimes de la politique des libéraux sans reconnaître la souffrance qu'a causée l'autorisation d'assigner à résidence des délinquants sexuels.

Même si les libéraux ont proposé que les délinquants sexuels violents ne puissent plus bénéficier d'une assignation à résidence, ils proposent également, avec ce projet de loi, que les kidnappeurs et ceux qui se livrent à la traite de personnes puissent continuer à en bénéficier.

Les conservateurs vont continuer de promouvoir les projets de loi qui répriment la criminalité au lieu de l'encourager. Nous désapprouvons la décision du gouvernement libéral de maintenir la directive qui oblige les juges à mettre les délinquants en liberté aux conditions le moins strictes possible et nous nous efforcerons de faire le nécessaire, en présentant des amendements, afin que les ravisseurs, les trafiquants d'êtres humains et les individus qui enlèvent des enfants de moins de 14 ans ne purgent pas leur peine en résidence surveillée dans les collectivités où ils représentent un danger.

J'ai hâte d'entendre les témoignages qui seront présentés au comité une fois que le projet de loi lui aura été renvoyé. J'invite les députés d'en face à faire de même.

• (1240)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre s'est engagé auprès de la population canadienne à présenter un projet de loi dans le but de réformer le système de mise en liberté sous caution.

Depuis quelques jours, nous débattons du projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution. Nous voulons être on ne peut plus clairs sur un point particulier. Nous avons la possibilité d'adopter un projet de loi pour réformer le système de mise en liberté sous caution. La réforme jouit d'un appui dans toutes les régions du pays, mais surtout, elle répond à une forte demande de la part de la population canadienne. Le projet de loi pourrait franchir les différentes étapes de sorte que la loi entre en vigueur avant la fin de l'année.

La seule chose qui pourrait empêcher l'adoption de ce projet de loi, c'est le Parti conservateur. La députée pourrait-elle nous faire part de son opinion concernant l'adoption du projet de loi?

**Kelly Block:** Monsieur le Président, les libéraux veulent désespérément éviter de rendre des comptes pour les problèmes que leur régime de mise en liberté sous caution désastreux a créés après l'adoption de mesures législatives de capture et de remise en liberté comme les projets de loi C-75 et C-5. Bien qu'ils disent maintenant aux Canadiens que des réformes sont nécessaires et que nous devons procéder rapidement, il leur a fallu six ans pour préciser que le principe de la retenue n'exige pas de mise en liberté. Si le projet de loi C-75 n'avait pas laissé les récidivistes violents être mis en liberté sous caution, aucune précision n'aurait été requise.

Les conservateurs veulent des solutions, et nous nous efforcerons d'améliorer le projet de loi en comblant ses lacunes.

[Français]

**Andréanne Larouche (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, au Comité permanent de la condition féminine, nous étudions en ce moment une motion que j'ai présentée parce que j'étais préoccupée et que je voulais savoir si le système de justice répond actuellement aux inquiétudes des victimes et des survivantes de violence.

J'ai notamment proposé une étude pour revoir le fameux article 810 du Code criminel. En collaboration avec les conservateurs, nous avons finalement fait ajouter une étude sur la mise en

### *Ordres émanant du gouvernement*

liberté sous caution et la détermination de la peine. Ma collègue et moi avons donc travaillé ensemble sur cette étude que nous faisons en ce moment au comité. Cela dit, j'aimerais lui parler d'un autre sujet.

Le Bloc québécois veut bien sûr étudier cette question en comité. Comme je l'ai dit, nous venons même de présenter une motion au Comité permanent de la condition féminine.

Hier, les témoins nous ont tous parlé de la criminalisation du contrôle coercitif, un sujet encore plus important que ce dont nous discutons aujourd'hui. C'est une demande des survivantes et des victimes. Qu'en pense ma collègue?

[Traduction]

**Kelly Block:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt dans ma réponse au député d'en face, nous sommes déterminés à trouver des solutions afin que les criminels violents restent en prison, sans être relâchés prématurément, libres de commettre d'autres crimes.

Ce projet de loi laisse à désirer à plusieurs égards. Le principe de la retenue, dont j'ai parlé, demeure en place. La culture de la mise en liberté est ainsi maintenue, même si des cas tragiques comme celui de Bailey McCourt illustrent les conséquences très réelles de la remise en liberté de délinquants violents notoires.

J'ai hâte d'écouter les interventions qui seront faites sur ce projet de loi au comité de la justice.

• (1245)

**Larry Brock (Brantford—Brant-Sud—Six Nations, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur la réponse que ma collègue a donnée au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes au sujet de l'amélioration du projet de loi.

C'est vous qui avez le mieux résumé la situation quand vous avez dit que le gouvernement a eu plus de six ans pour bien faire les choses. Près de sept mois se sont écoulés depuis les élections. Selon vous, pourquoi le gouvernement a-t-il omis des éléments de réforme aussi importants, en particulier dans les domaines de la détermination de la peine et de la mise en liberté sous caution? Pourquoi a-t-il délibérément omis des détails importants alors que notre parti de l'opposition lui fait continuellement des suggestions depuis sept mois?

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Je rappelle que toutes les questions doivent être adressées à la présidence.

La députée de Sentier Carlton—Eagle Creek a la parole.

**Kelly Block:** Monsieur le Président, c'est le *modus operandi* du gouvernement actuel: présenter un projet de loi qui comporte de graves lacunes et qui ne s'attaque pas aux problèmes qu'il est censé résoudre.

Les choix politiques du gouvernement libéral ont provoqué le chaos qui règne dans nos rues, ils ont relâché les mesures dissuasives et ils ont survolté le système de capture et de remise en liberté. Si les libéraux voulaient vraiment s'attaquer aux problèmes soulevés par les conservateurs et les Canadiens, ils auraient inclus des mesures à cet effet dans le projet de loi C-14.

### *Ordres émanant du gouvernement*

**Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC):** Monsieur le Président, la consommation de drogues, les vols de véhicules et les incendies d'églises sont autant de phénomènes qui ont pris de l'ampleur depuis que le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir il y a plus de 10 ans. Si l'on en croit les libéraux, les Canadiens n'ont jamais eu la vie aussi facile et la criminalité n'a jamais été aussi faible.

Nous pourrions dessiner un graphique de la criminalité. Ce qui est intéressant dans les graphiques, c'est l'échelle de temps. Si on examine les 100 dernières années, il est vrai que le taux moyen de criminalité d'aujourd'hui est inférieur à celui d'il y a 100 ans. Cependant, la population du Canada était complètement différente à cette époque. Elle était de taille beaucoup plus modeste. Quant à l'échantillon auquel s'applique le taux moyen de criminalité par habitant, ce qui est la norme la plus couramment utilisée, si on modifie le dénominateur d'un facteur de plusieurs millions, cela change le taux considérablement.

Si on prend les 30 dernières années, le graphique est très intéressant. On constate une baisse du taux de criminalité, qui s'est stabilisé dans les années 1990. À la fin et au milieu des années 2000, la baisse a repris, puis elle s'est accélérée jusqu'en 2015. De 2013 à 2015, le taux illustré par le graphique a chuté de manière spectaculaire. Il est intéressant de noter que la tendance s'est totalement inversée par la suite. On aurait pu s'attendre à un plafonnement ou à quelque chose de semblable, mais ce n'est pas ce qui est arrivé. La tendance s'est immédiatement inversée. Un événement très intéressant s'est produit en 2015: les libéraux ont été portés au pouvoir. Depuis, la tendance est repartie à la hausse et le taux de criminalité n'a pas cessé de grimper.

Revenons à la moyenne sur 100 ans. Encore une fois, l'échelle de temps est importante. Les libéraux diront qu'il s'agit d'une moyenne et je ne suis pas ici pour contester cela. Cependant, je dirais que, sur une moyenne mobile de cinq ans, nous sommes bien au-delà. Ce sont les statistiques. On sait ce qu'on dit à propos des statistiques.

Sur le terrain, les gens ressentent cette réalité. Ils en sont conscients et ils la comprennent. La police de Toronto recommande aux gens de laisser leurs clés près de la porte pour que, si quelqu'un vient voler leur véhicule, il puisse au moins trouver les clés rapidement sans fouiller le reste de la maison. C'est ce qui se produit dans notre pays. C'est une pratique courante.

Les libéraux disent sans cesse que « la prison, pas la liberté sous caution » n'est qu'un slogan qui ne se traduit pas par des mesures concrètes. En fait, cela veut dire quelque chose et les gens le comprennent. Je reconnais que le projet de loi C-14 découle des dernières élections. Il est le résultat de la campagne que nous avons menée, qui a pour slogan « la prison, pas la liberté sous caution ». Ce sont nos mots, mais ils ont un sens. Ils expriment la volonté politique de ce que nous ferions si nous étions au pouvoir.

J'ai mentionné plus tôt aujourd'hui que 43 individus ont causé 1 100 interactions avec la police en un an à Vancouver. Bon nombre d'entre eux étaient en liberté sous caution. Nous avons affaire à une succession de crimes violents commis par des personnes qui ont été mises en liberté sous caution, souvent pour la deuxième ou la troisième fois.

Les membres de la GRC de ma circonscription, qui accomplissent un excellent travail, sont profondément frustrés. Ils déploient des efforts considérables pour monter un dossier et obtenir une condamnation. Ils procèdent à une arrestation, et moins de

quatre heures plus tard, les individus en question sont de nouveau en liberté. Dans un cas qui m'a été rapporté, il y avait à peu près 72 chefs d'accusation contre un individu au moment où celui-ci a comparu pour la première fois devant le tribunal. Il avait été arrêté à trois reprises et accusé de multiples infractions chaque fois, pour être ensuite relâché.

● (1250)

L'histoire la plus intéressante que j'ai entendue est probablement celle qui s'est déroulée à Westlock il y a plusieurs années. Elle n'a pas été rapportée dans les médias, alors je ne sais pas si elle est vraie ou non. La police a utilisé un tapis clouté, qui sert à arrêter les véhicules en fuite, trois fois en 48 heures pour la même personne. Les policiers qui poursuivaient un véhicule volé ont utilisé un tapis clouté et ils ont arrêté la personne qui se trouvait dans le véhicule en question. La femme a été libérée sous caution et elle a immédiatement volé un autre véhicule. La police a encore utilisé le tapis clouté, elle a arrêté la femme à nouveau et l'a mise en prison pour la nuit. Le lendemain matin, la femme a été libérée sous caution et elle a volé un autre véhicule. La police l'a poursuivie et a utilisé le tapis clouté une fois de plus.

Cela s'est produit il y a plusieurs années. Je le précise parce qu'il semble que le nombre de véhicules volés ne dépasse plus un certain niveau. La police ne dispose pas des ressources nécessaires pour les poursuivre. Il n'y a plus de poursuites là d'où je viens, parce que le vol de voitures est devenu un phénomène très courant qui se produit partout au pays.

Une des choses que je trouve intéressantes, c'est que, depuis que je suis député, le vol de véhicules est un problème de taille dans le Nord de l'Alberta. Je ne pense pas que la tendance ait changé. Je pense qu'elle se maintient. Ce qui a changé, c'est que les voleurs de voitures ont maintenant le champ libre dans les grandes villes.

Maintenant, après avoir causé tous ces problèmes, les libéraux veulent soudainement parler de réforme de la mise en liberté sous caution. Je crois qu'ils veulent en parler maintenant parce que nous avons démontré que le système de mise en liberté sous caution ne fonctionne pas au Canada, sauf que nous ne demandons pas de réforme. Nous demandons que la mise en liberté sous caution mise en place par les libéraux soit éliminée. Nous n'aimons pas le système libéral de mise en liberté sous caution. Nous pensons qu'il est nul et qu'il devrait être carrément supprimé. Nous avons présenté notre vision de ce à quoi devrait ressembler la mise en liberté sous caution.

Quand ils pensent au régime canadien de mise en liberté sous caution, la plupart des gens s'en font une idée qui ne colle pas du tout à la réalité. Combien de films nous montrent un personnage qui est libéré sous caution? Sa famille ou ses amis ont dû amasser 10 000 \$ pour le sortir de prison. La réalité est toute autre au Canada. Les gens ne versent pas d'argent pour être libérés sous caution. On les libère s'ils s'engagent à verser une somme d'argent. La caution est parfois de 1 000 \$, parfois de moins. La troisième fois qu'ils sont libérés sous caution, la somme peut être de 2 000 \$, mais rien n'a encore été payé. On a renoncé à ces sommes. Il s'agit essentiellement de reconnaissances de dette qui n'ont pas à être honorées. Nous avons besoin d'un régime de mise en liberté sous caution qui fonctionne véritablement dans ce pays.

Je ne sais pas où était le Président la semaine dernière. Je siégeais à un comité quand mon téléphone a émis un son strident. Comme je croyais que mon téléphone était en mode silencieux, j'étais très mal à l'aise sur le coup, mais j'ai tout de suite remarqué que mon téléphone n'était pas le seul à faire autant de bruit. Tous les téléphones émettaient le même son. Tout le monde aura compris qu'il s'agissait d'une alerte AMBER. Par la suite, j'ai découvert que l'alerte avait été émise parce que quelqu'un avait enlevé un enfant après avoir été libéré sous caution. Cette personne avait déjà été arrêtée pour un autre crime, puis mise en liberté sous caution, et voilà qu'elle commettait un autre crime. Comme cette alerte a interrompu notre réunion, j'ai eu l'occasion d'entendre parler de ce dossier en particulier. C'est un problème très concret pour la Chambre, et j'espère qu'il aura un impact sur mes collègues d'en face.

Le projet de loi C-14 est un aveu d'échec des libéraux à l'égard du régime de mise en liberté sous caution au Canada. Il montre que notre slogan « la prison, pas la liberté sous caution » pour les récidivistes a bel et bien eu son effet auprès de la population canadienne. Les libéraux nous volent encore nos idées, et je m'en réjouis, mais j'aimerais qu'ils aillent jusqu'au bout en abrogeant leur régime de mise en liberté sous caution et en instaurant à sa place un système qui fonctionne dans son intégralité.

J'en ai beaucoup à dire à ce sujet. J'ai longuement parlé du projet de loi C-75. On m'a demandé de témoigner à la réunion du comité sénatorial sur le projet de loi C-75. J'en avais long à dire. J'aimerais beaucoup avoir une discussion approfondie sur les peines consécutives et la façon dont ce projet de loi aborde aussi cette question. J'espère que les libéraux me poseront des questions à ce sujet dans les prochaines interventions.

● (1255)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le député a axé son discours sur le vol de voitures en Ontario, du moins je crois que c'est de cette province qu'il parlait. En 2007, c'est au Manitoba qu'il y a eu le taux le plus élevé de vols de voitures au pays, presque trois fois plus qu'en Ontario. Je n'ai pas besoin de rappeler au député qu'à l'époque, ce sont les conservateurs qui étaient au pouvoir à Ottawa, mais là n'est pas la question. La vraie question, c'est de savoir qui a réglé le problème. C'est le gouvernement provincial, en collaboration avec la Société d'assurance publique du Manitoba et les forces de l'ordre de Winnipeg. Voilà comment le problème a été réglé.

Est-ce que le député est d'accord pour dire que, en fin de compte, il s'agit d'une responsabilité partagée? Nous avons fait notre part en travaillant avec les intervenants et en déposant cette mesure législative. Aimerais-il qu'elle soit adoptée d'ici la fin de l'année?

**Arnold Viersen:** Monsieur le Président, je pense que le député n'a pas écouté mon discours. La première partie de mon discours décrivait l'évolution de la criminalité au Canada et montrait clairement que les statistiques sur la criminalité affichaient une courbe en V. Je comprends que corrélation n'est pas toujours synonyme de causalité, mais cela correspond au moment où les libéraux sont arrivés au pouvoir.

En ce qui concerne les peines consécutives, quand les libéraux ont présenté le projet de loi C-75 et ont supprimé cette possibilité, le député de Winnipeg-Nord a longuement soutenu que les peines consécutives étaient contraires à la Charte et qu'elles constituaient un châtiment cruel et inhabituel. Aujourd'hui, il défend un projet de loi qui rétablirait les peines consécutives.

## Ordres émanant du gouvernement

[Français]

**Andréanne Larouche (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, mon collègue et moi nous préoccupons particulièrement de la question de la traite de personnes. Nous faisons partie du Groupe parlementaire multipartite de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes.

Le projet de loi C-14 contient une disposition visant à inverser le fardeau de la preuve, notamment pour certaines infractions relatives à la traite de personnes ou à l'organisation de l'entrée illégale de personnes au Canada.

Cette nouvelle disposition peut-elle vraiment apporter de grands changements pour s'attaquer à ce fléau, qui aurait peut-être besoin d'être envisagé de façon beaucoup plus large?

[Traduction]

**Arnold Viersen:** Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Shefford de son excellent travail au sein du Groupe parlementaire multipartite de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes.

Si j'ai assisté aux réunions du comité sénatorial sur le projet de loi C-75, c'est notamment parce que j'étais coprésident du groupe multipartite. J'étais accompagné du sénateur Christmas, qui était l'autre coprésident à l'époque. Nous avons souligné que le projet de loi C-75 mettait non seulement fin aux peines consécutives pour les passeurs, qui dans de nombreux cas font la traite de nombreuses personnes, mais qu'il permettait également l'assignation à résidence de ces criminels. Les passeurs opèrent souvent depuis leur domicile. Les renvoyer précisément dans cet environnement est tout à fait ridicule.

Même si nous saluons l'admission par les libéraux qu'ils se sont trompés en adoptant le projet de loi C-75 à l'époque et qu'il faut en finir avec la liberté sous caution libérale, il y a beaucoup d'autres choses que nous devons faire.

● (1300)

**Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC):** Monsieur le Président, ce projet de loi permettrait quand même aux délinquants dangereux, y compris ceux qui sont coupables de vol qualifié, de traite et de crimes liés aux armes à feu, de purger leur peine en détention à domicile. Il s'agit d'une faille.

Le député peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a laissé cette faille dans le projet de loi C-14?

**Arnold Viersen:** Monsieur le Président, ce sont des choses que nous signalons depuis très longtemps. Je ne sais pas pourquoi les libéraux ont laissé ces failles, si ce n'est qu'ils refusent d'apporter de vastes changements radicaux au système de justice. Ils disent qu'ils forment un nouveau gouvernement qui fait de nouvelles choses, mais ils ont toujours une petite voix dans la tête qui leur rappelle que c'est eux qui ont mis ces lois en place. Ils ne peuvent donc pas admettre en bloc que le système qu'ils ont créé il y a seulement 10 ans ne fonctionne pas.

**Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Guelph.

*Ordres émanant du gouvernement*

J'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-14, la loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine. Ce projet de loi modifierait le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale afin d'améliorer la sécurité du public, de renforcer la responsabilité dans le cas de récidives en matière d'infractions avec violence et de crimes graves contre les biens, et de moderniser les procédures qui touchent les victimes, la police et les tribunaux.

Dans tout le pays, les Canadiens réclament un système de justice qui protège mieux les collectivités, qui appuie les victimes et qui tient les récidivistes et les délinquants violents responsables de leurs actes. D'où l'approche à trois piliers du gouvernement qui vise à renforcer concrètement la sécurité publique et la confiance dans le système de justice. Le premier pilier vise à renforcer nos cadres juridiques, ce qui comprend le projet de loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine dont nous parlons aujourd'hui. Le deuxième pilier concerne l'augmentation de la capacité et des ressources en première ligne par l'ajout de 1 000 agents de la GRC et de 1 000 agents de l'Agence des services frontaliers du Canada et, aspect important, par la création de l'agence canadienne des crimes financiers de sorte à faire échec aux infractions complexes, financières et perpétrées par le crime organisé, bref à suivre la piste de l'argent. Le troisième pilier a pour objet de soutenir un éventail de soins grâce à des mesures de soutien social et en santé mentale, grâce à des services de lutte contre la dépendance et à du logement supervisé, et grâce à la collaboration d'organisations locales qui fournissent des programmes de prévention, de sensibilisation et de réadaptation pour aider les personnes à éviter d'entrer ou de retourner dans le système de justice pénale. Des lois strictes, des mécanismes d'application rigoureux et des appuis communautaires vigoureux sont nécessaires pour nous attaquer aux causes et aux conséquences du crime.

Le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui renforcerait le système de justice du Canada en garantissant que les récidivistes et les délinquants violents soient davantage tenus responsables de leurs actes; les individus ayant commis des crimes graves ou ayant récidivé auraient dès lors plus de mal à obtenir une mise en liberté sous caution. Le projet de loi resserrerait aussi les critères de détermination des peines dans le cas du crime organisé et d'infractions contre les biens commises par des récidivistes, et il accorderait la priorité à la sécurité des collectivités, tout en préservant l'équité et la réadaptation.

Même si le projet de loi C-14 apporterait 80 modifications au Code criminel, à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et à la Loi sur la défense nationale, je me concentrerai sur quelques points importants et très pertinents pour mes concitoyens de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country. Ainsi, les modifications prévues visent notamment à resserrer les conditions de mise en liberté sous caution, les juges de paix devant tenir compte du nombre et de la gravité des accusations en instance pour déterminer si la mise en liberté sous caution du prévenu est appropriée. Il serait donc plus difficile pour les récidivistes de retourner dans la collectivité. Le projet de loi créerait une disposition prévoyant l'inversion du fardeau de la preuve en cas d'introduction par effraction dans une maison d'habitation, de sorte que le prévenu aurait à démontrer pourquoi il devrait être mis en liberté sous caution, ce qui est différent du fardeau de la preuve actuel, où la Couronne doit démontrer pourquoi la mise en liberté sous caution devrait être refusée. Le projet de loi prévoit également des peines plus

sévères pour les infractions contre les biens liées au crime organisé. Le fait qu'une infraction commise dans un commerce de détail soit liée au crime organisé serait considéré comme une circonstance aggravante au moment de déterminer la peine, et les tribunaux seraient tenus d'accorder la priorité à la dissuasion et à la dénonciation lors de la détermination de la peine dans les cas de récidives en matière d'introduction par effraction et d'infraction contre les biens. Ensemble, ces réformes cibleraient les récidivistes et les membres du crime organisé, renforceraient la dissuasion et aideraient à accroître la confiance du public envers le système de justice.

Les Canadiens, y compris ceux de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, veulent un système de justice qui assure leur sécurité, qui soutient les victimes et qui demeure équitable et efficace. Sur la Sunshine Coast, et en particulier à Sechelt, les préoccupations liées à la criminalité sont devenues l'un des problèmes les plus urgents pour les résidents. Des rapports récents de la GRC montrent que les crimes violents à Sechelt ont augmenté de 26 % au cours du trimestre, avec une augmentation des menaces proférées et des infractions liées aux armes. Les crimes contre les biens et les introductions par effraction continuent de toucher les familles, les personnes âgées et les petites entreprises, en particulier dans certaines régions, et ces incidents font souvent l'objet d'assemblées communautaires et d'articles dans les journaux locaux.

Je comprends la frustration que peuvent ressentir les gens quand ils voient les mêmes individus passer par le système sans être véritablement dissuadés de récidiver ou sans être tenus responsables de leurs actes. Les gens ont le droit d'être en sécurité et de se sentir en sécurité dans leur quartier, et de savoir que les récidivistes sont tenus responsables de leurs actes. J'ai personnellement participé à des assemblées communautaires et à des assemblées publiques sur cette question, et je tiens à faire savoir à mes concitoyens que j'entends leurs préoccupations et que des mesures sont prises pour y répondre.

Le projet de loi C-14 répondrait directement à ces préoccupations en resserrant les critères de mise en liberté sous caution pour les récidivistes violents et en introduisant des peines plus sévères pour les crimes graves et les infractions contre les biens commises par le crime organisé. Ces réformes contribueraient à garantir que ceux qui mettent en danger de façon répétée la sécurité du public subissent des conséquences réelles, tout en assurant l'équité et la réadaptation quand c'est justifié.

La Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine renforcerait la sécurité publique en resserrant les critères de décision en matière de mise en liberté sous caution. Elle préciserait que le principe de la retenue n'exige pas la libération lorsque la détention est justifiée. Je constate que ce principe a fait l'objet de nombreux malentendus, en particulier au sein de cette Chambre, mais il est important de préciser que le principe de la retenue dans les décisions de mise en liberté sous caution n'est pas le fruit d'une mesure législative. Il découle de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada. Un gouvernement précédent a codifié ce principe, mais, même s'il était abrogé, il resterait en vigueur en raison des décisions judiciaires qui ont interprété les droits et libertés de la Charte en conséquence.

• (1305)

Le projet de loi C-14 apporterait des précisions en garantissant que la retenue n'est pas synonyme de libération automatique. Il demanderait également aux agents et aux juges de paix d'adapter les conditions de libération aux risques réels posés par le prévenu, en veillant à ce que la détention reste appropriée pour les récidivistes, les délinquants violents ou les membres d'organisations criminelles. Cela renforcerait la confiance du public tout en préservant l'équité et, surtout, le respect de la Charte.

Les dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve seraient élargies afin de couvrir un éventail plus large d'infractions graves, notamment l'extorsion avec violence, l'introduction par effraction dans une maison d'habitation, la traite de personnes, l'organisation de l'entrée illégale de personnes au Canada, les allégations d'étranglement, de suffocation ou de strangulation, et les cas où le prévenu accusé d'une infraction grave avec violence et usage d'une arme a été condamné pour une infraction semblable dans les 10 années précédentes. Ces mises à jour s'appuient sur les réformes introduites l'année dernière par la loi issue du projet de loi C-48, qui a étendu l'inversion du fardeau de la preuve aux récidivistes violents qui utilisent des armes à feu et aux personnes accusées d'infractions graves armées. Le projet de loi C-14 étendrait ces dispositions aux crimes graves et aux infractions contre les biens commises par le crime organisé ainsi qu'à d'autres infractions qui suscitent une inquiétude croissante dans les collectivités de ma circonscription et dans tout le pays.

Quand une personne est mise en liberté sous caution pour une infraction comme l'introduction par effraction, le tribunal serait tenu d'imposer des conditions, notamment la restriction géographique, le couvre-feu et l'interdiction de posséder des dispositifs de cambrillage. Pour les infractions avec violence et dans les cas de crime organisé, des interdictions obligatoires concernant les armes à feu et autres armes s'appliqueraient, sauf si des considérations de sécurité rendent ces interdictions peu opportunes.

Afin de renforcer la responsabilité en cas de récidive, les juges de paix devraient également tenir compte du nombre d'inculpations pendantes ou de leur gravité pour évaluer si la détention s'impose pour ne pas miner la confiance du public envers le système de justice. Le projet de loi élargirait également les circonstances lors desquelles divers actes de procédure relatifs à la mise en liberté d'un prévenu peuvent être annulés et moderniserait les procédures d'arrestation et d'examen en cas de violation des conditions de mise en liberté sous caution, garantissant ainsi que le système de justice reste réactif, cohérent et axé sur la protection de la sécurité du public.

Ces changements sont importants pour des collectivités comme Sechelt, où les résidents et les petites entreprises continuent de subir les effets de la récidive et du crime organisé. Le projet de loi C-14 contribuerait à garantir que les décisions en matière de mise en liberté sous caution reflètent le risque réel et que la responsabilité est intégrée à chaque étape du processus, donnant ainsi aux forces de l'ordre et aux collectivités des outils plus efficaces pour assurer la sécurité de tous.

Le projet de loi C-14 renforcerait également les peines afin de garantir que celles-ci reflètent la gravité de la récidive et des cas de crime organisé. Il obligerait les tribunaux à considérer comme des circonstances aggravantes la récidive en matière d'infractions avec violence, les infractions contre les premiers répondants, le vol organisé dans les commerces de détail et les stratagèmes d'échange

### *Ordres émanant du gouvernement*

frauduleux ainsi que le fait de gêner l'accès à une infrastructure essentielle. Il introduirait aussi des peines consécutives pour la récidive en matière d'introduction par effraction et d'infractions avec violence, avec des directives claires d'accorder une attention particulière à la dénonciation et à la dissuasion dans les cas de récidive et de crime organisé.

L'octroi de peines avec sursis serait restreint pour les agressions sexuelles et les infractions sexuelles, en particulier celles impliquant une victime âgée de moins de 18 ans. Le projet de loi rétablirait également l'interdiction de conduire en cas d'homicide involontaire ou de négligence criminelle causant la mort ou des lésions corporelles, augmenterait la peine pour outrage et renforcerait le régime de perception des amendes en collaboration avec les provinces et les territoires.

À l'échelle locale, la GRC de Sunshine Coast, la Sunshine Coast Community Services Society et d'autres organismes jouent un rôle essentiel dans la prévention, l'intervention précoce et le soutien aux victimes et aux personnes vulnérables. Leur travail est très complémentaire de l'objectif de responsabilisation du projet de loi C-14 en s'attaquant aux causes profondes de la récidive par des services de soutien en santé mentale, la prévention de la violence familiale et des initiatives de police communautaire.

Le projet de loi C-14, et c'est important, permet de mettre en œuvre toutes ces mesures dans le respect de la Charte des droits et libertés. Il maintient le pouvoir discrétionnaire des juges et se concentre sur les comportements à plus haut risque qui touchent nos collectivités, notamment la récidive en matière d'infractions avec violence, les infractions graves commises avec des armes, les activités du crime organisé, ainsi que les infractions répétées contre les biens qui minent la confiance de la collectivité.

Pour conclure, je dirai aux députés que ce projet de loi répond directement aux préoccupations dont on m'a fait part dans ma circonscription. Il cible la récidive en matière d'infractions avec violence et les infractions graves contre les biens, soutient les premiers intervenants et les victimes, et renforce la confiance dans notre système judiciaire, tout en restant équitable. Toutefois, rien dans ce projet de loi n'aura d'importance si le travail n'est pas fait en partenariat avec les provinces et les territoires, y compris le gouvernement de la Colombie-Britannique, pour garantir que le système soit correctement financé afin d'en permettre la bonne gestion, pour que tous les juges de paix reçoivent une formation appropriée et pour qu'il y ait suffisamment de places dans notre système carcéral. Il est essentiel que les services de poursuite de chaque région comprennent les intérêts communautaires qui sont en jeu dans les décisions prises lors des audiences de mise en liberté sous caution. Le projet de loi C-14 contribuera à leur donner les outils nécessaires pour bien faire leur travail.

J'encourage tous les députés à appuyer ce projet de loi important pour qu'il soit renvoyé au comité.

• (1310)

**Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC):** Monsieur le Président, c'est une question très importante. En fait, les conservateurs sonnent l'alarme à ce sujet depuis de nombreuses années et exhortent le gouvernement à agir.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Le député reconnaît-il les lacunes des projets de loi libéraux précédents, notamment le projet de loi C-75, qui, selon les forces de l'ordre, est la cause directe de la mise en œuvre des politiques de capture et de remise en liberté qui ont obligé le gouvernement à intervenir avec le projet de loi C-14?

**Patrick Weiler:** Monsieur le Président, j'ai mentionné dans mon intervention que l'on fait une description erronée de ce qu'est le principe de la retenue, et de l'incidence de son inclusion dans le projet de loi C-75. Comme je l'ai également mentionné, il s'agit d'un principe qui est clairement énoncé dans la jurisprudence de la Cour suprême du Canada et qui a simplement été inscrit dans la loi par cette mesure législative.

Les conservateurs disent que le principe de la retenue est à l'origine de tous les problèmes, de tout problème que nous observons dans le cadre d'activités criminelles au pays, mais en le supprimant, nous conserverions quand même le principe établi par la jurisprudence. Le projet de loi dont nous sommes saisis aidera à mieux définir le principe, afin qu'il soit utilisé de manière optimale pour garantir la meilleure administration possible de la justice à tous les niveaux.

[Français]

**Andréanne Larouche (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, dans le projet de loi, on parle d'accorder « une attention particulière à la dénonciation et à la dissuasion dans les cas de récidive », notamment dans les cas de crime organisé. Mon collègue a-t-il eu l'occasion de se pencher là-dessus?

Au Bloc québécois, nous avons proposé des choses qui nous semblent beaucoup plus efficaces pour s'attaquer à la question du crime organisé. Il s'agirait notamment de leur couper financièrement les vivres et de créer un registre de ces organisations criminelles. Qu'en pense mon collègue?

**Patrick Weiler:** Monsieur le Président, je pense que ce projet de loi effectue de bonnes avancées pour s'attaquer au crime organisé. Comme je l'ai dit dans mon discours, nous avons annoncé la mise en place d'une nouvelle agence pour combattre les crimes financiers. Nous avons apporté beaucoup de changements aux lois ces dernières années, nous avons un nouveau registre pour les compagnies, et je sais que si nous pouvons travailler avec les provinces et tous les députés à la Chambre, nous aurons encore plus d'idées afin de mieux contrer ce difficile problème.

[Traduction]

**L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.):** Monsieur le Président, dans son discours, le député a mentionné que le principe de la retenue existait bien avant le projet de loi C-75 et qu'il est toujours un élément de la common law en raison d'une décision de la Cour suprême. C'est un point très important, car il y a eu beaucoup de malentendus à ce sujet.

J'aimerais que le député précise sa pensée et nous en dise un peu plus à ce sujet, car l'opposition conservatrice a annoncé qu'elle utiliserait la disposition de dérogation pour contourner la décision de la Cour suprême.

• (1315)

**Patrick Weiler:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon discours, le principe de la retenue a été établi en se fondant sur la jurisprudence de la Cour suprême du Canada portant sur la façon dont la Charte des droits et libertés devrait s'appliquer aux audiences sur la libération sous caution.

Nous sommes déterminés à faire adopter un projet de loi qui soit conforme à la Charte des droits et libertés. Aucun gouvernement fédéral n'a jamais promis d'invoquer la disposition de dérogation de façon préventive, pour légiférer. C'est une idée très dangereuse.

Le projet de loi vise à protéger certaines des personnes les plus vulnérables de nos collectivités. En même temps, il est important que les lois les plus importantes du pays soient respectées. Il est possible de faire les deux, soit renforcer le système de justice pénale tout en respectant ces droits fondamentaux. Je crois que c'est exactement ce que ferait le projet de loi dont nous sommes saisis.

**Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ici aujourd'hui pour parler de la Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, une des révisions les plus complètes des lois canadiennes sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine depuis des décennies.

J'ai l'honneur de représenter l'une des collectivités les plus sûres du Canada, avec l'indice global de gravité de la criminalité le 6<sup>e</sup> plus bas de toutes les villes canadiennes. Il s'agit d'une amélioration par rapport à notre classement, qui était le 8<sup>e</sup> plus bas en 2023, et d'une amélioration spectaculaire par rapport à notre classement, qui était le 19<sup>e</sup> plus bas en 2018, mais Guelph était autrefois la ville la plus sûre du Canada, et nous constatons une augmentation inquiétante de certains crimes graves.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les membres des organisations communautaires qui œuvrent à la prévention de la criminalité en s'attaquant à ses causes profondes et qui soutiennent les victimes de crimes, ainsi que, bien sûr, le service de police de Guelph pour son excellent travail au sein de notre collectivité. C'est un travail de collaboration.

Les habitants de Guelph et de tout le Canada ne souhaitent pas seulement une amélioration des statistiques; ils s'attendent à ce que leurs collectivités se sentent en sécurité et ils le méritent. Ils veulent être en sécurité. Ils s'attendent à un système de justice qui protège les victimes, soutient les personnes en première ligne et demande des comptes aux récidivistes et aux auteurs de crimes violents, et je suis d'accord avec eux. Les gens attendent de tous les ordres de gouvernement qu'ils prennent des mesures pour que cela se produise. Le nouveau gouvernement s'acquitte de son rôle.

La Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine introduirait plus de 80 dispositions visant à renforcer nos régimes de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine afin de répondre à cette réalité. Cette réforme globale et constitutionnelle de la mise en liberté sous caution est plus qu'une simple motion ou un slogan, et elle n'est pas une version réchauffée des politiques américaines qui ont échoué. Elle est le résultat d'une collaboration approfondie avec les provinces et les territoires, les forces de l'ordre, les procureurs, les défenseurs des victimes, les partenaires autochtones et les organisations communautaires. Au cours de ces discussions, il est apparu clairement que l'un des domaines les plus urgents à réformer était le système de mise en liberté sous caution, en particulier pour les cas impliquant des récidivistes et des délinquants violents.

Parlons d'abord de la réforme concernant la mise en liberté sous caution. Au cours des dernières années, les Canadiens ont été confrontés à de trop nombreuses manchettes tragiques concernant des crimes violents commis par des individus déjà en liberté sous caution et qui avaient parfois de longs antécédents criminels. La police, les maires et les défenseurs des victimes nous ont tous indiqué que le système de mise en liberté sous caution ne fonctionnait pas comme il le devrait dans ces cas-là.

La Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine répondrait directement à ces critiques. En effet, selon Michael Gendron, de l'Association canadienne des policiers, les policiers de première ligne réclament depuis longtemps des réformes pragmatiques visant à renforcer le cadre canadien en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine; cette mesure législative constitue une étape importante et opportune pour améliorer la sécurité publique et rétablir la confiance dans notre système judiciaire.

L'Association canadienne des chefs de police appuie le projet de loi C-14, le qualifiant de « mesure législative historique qui renforce la réponse du Canada face aux récidivistes et aux auteurs d'infractions violentes, au crime organisé et aux menaces à la sécurité publique ».

Pourquoi bénéficions-nous de l'appui de ces associations policières et de tant de maires et d'organismes communautaires? Tout d'abord, parce que le projet de loi C-14 rendrait la mise en liberté sous caution plus stricte et plus difficile à obtenir pour les récidivistes et les auteurs de crimes violents.

Le projet de loi créerait de nouvelles dispositions inversant le fardeau de la preuve, ce qui signifie qu'il appartiendrait à la personne accusée de démontrer pourquoi elle devrait être libérée, et non l'inverse. Il créerait notamment des dispositions prévoyant l'inversion du fardeau de la preuve pour les infractions suivantes: vol de voiture avec violence et lié au crime organisé; introduction par effraction dans une maison; traite de personnes; organisation de l'entrée illégale de personnes au Canada; voies de fait et agression sexuelle avec étouffement, suffocation ou strangulation; et extorsion avec violence. Cette mesure vise à garantir que les personnes qui présentent le plus grand risque pour la sécurité publique restent en détention jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elles peuvent être libérées en toute sécurité.

Le projet de loi clarifierait pour les policiers et les tribunaux l'application du principe de la retenue. Il préciserait notamment que ce principe n'exige pas en fait la mise en liberté et qu'un accusé ne devrait pas être libéré si son maintien en détention est justifié, notamment pour la protection et la sécurité du public.

Au stade de la mise en liberté sous caution, les tribunaux seraient tenus de prendre en considération des facteurs de risque clés, tels que le caractère aléatoire ou non provoqué des violences alléguées, ainsi que le nombre ou la gravité des accusations en suspens que l'accusé a accumulées pendant sa mise en liberté sous caution. Plus précisément, les tribunaux devraient évaluer si la libération de l'accusé porterait atteinte à la confiance dans le système de justice. Ils devraient également imposer des interdictions de port d'armes lors de la mise en liberté sous caution aux personnes accusées d'extorsion et de crime organisé, sauf si cela n'est pas nécessaire.

• (1320)

Il est important de noter que, dans les cas d'inversion du fardeau de la preuve, l'accusé devrait présenter un plan de mise en liberté

### *Ordres émanant du gouvernement*

sous caution crédible et fiable. Les tribunaux devraient examiner attentivement ces plans avant d'accorder la mise en liberté.

Ces réformes visent à protéger le public et à garantir la responsabilisation de ceux qui font preuve d'un mépris répété pour la loi et la sécurité d'autrui, tout en respectant les droits garantis par la Charte aux personnes accusées d'une infraction pénale. Cependant, le durcissement des conditions de mise en liberté sous caution n'est qu'une partie de la solution.

Nos lois en matière de détermination de la peine doivent également refléter la gravité des crimes violents et le préjudice causé aux victimes et aux collectivités. Le projet de loi propose donc d'importantes réformes en matière de détermination de la peine afin de durcir les sanctions pour les récidivistes et les auteurs de crimes violents, notamment le vol de voiture, l'extorsion et les crimes qui mettent en péril la sécurité publique. Par exemple, la loi exigerait des peines consécutives lorsque le vol de voiture avec violence est commis avec effraction, ou lorsque l'extorsion est commise avec incendie criminel. Cela signifie que les délinquants purgeraient une peine après l'autre et non simultanément, ce qui pourrait entraîner l'imposition d'une peine plus longue.

Le projet de loi adopterait également de nouvelles dispositions concernant les facteurs aggravants, et je pense que nous pouvons tous nous accorder sur ce point. Les peines seraient plus sévères pour les crimes contre les premiers répondants, qui constituent des crimes graves, pour les vols à l'étalage, qui sont à la hausse et pré-occupants, et pour les infractions qui ont une incidence sur les infrastructures essentielles, notamment les centrales électriques, les réseaux d'approvisionnement en eau ou les réseaux de communication, dont nous dépendons tous.

Le projet de loi mettrait également fin à l'assignation à résidence pour les agressions sexuelles graves et les infractions sexuelles commises sur des enfants, ce qui garantirait que les peines d'emprisonnement soient purgées dans un environnement sécurisé adapté à la gravité du crime. Il rétablirait également les interdictions de conduire pour des infractions telles que la négligence criminelle causant des lésions corporelles ou la mort, ou l'homicide involontaire. Il améliorerait également l'application des amendes afin de garantir que les sanctions soient significatives et puissent être appliquées.

Comme tous les députés le savent, le système de justice pénale au Canada relève d'une responsabilité partagée. Je tiens à remercier les provinces et les territoires qui ont fortement soutenu ces réformes. Ils ont partagé leur expérience sur le terrain en matière de récidive violente et ont contribué à l'élaboration d'un ensemble de mesures pratiques, ciblées et fondées sur des preuves. J'attends avec impatience les investissements provinciaux dans les palais de justice, les établissements de détention et les services de santé mentale, qui permettront de réduire les arriérés existants et d'accélérer les procès.

Les modifications proposées visent principalement à clarifier les domaines ayant donné lieu à des litiges et à des incertitudes, à aider les provinces à administrer les peines, ainsi qu'à apporter d'autres améliorations techniques.

### *Ordres émanant du gouvernement*

La Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine s'inscrit dans le cadre d'une modernisation plus large du système de justice canadien et de mesures visant à renforcer la sécurité communautaire. Les projets de loi C-2 et C-12 visent notamment à lutter contre le vol de voitures, le blanchiment d'argent, la traite des personnes et le trafic de drogue. Nous présenterons des mesures de lutte contre les escroqueries au cours des prochains mois. Nous proposerons d'autres changements pour remédier aux retards dans les tribunaux, renforcer les droits des victimes et mieux protéger les personnes confrontées à la violence sexuelle et conjugale. Nous prendrons également de nouvelles mesures pour protéger les enfants contre les crimes horribles. Ce sont des questions qui me tiennent à cœur.

Les Canadiens méritent de se sentir en sécurité chez eux, dans leurs rues et dans leurs collectivités. Ils méritent un système de justice qui protège les innocents, soutient les victimes et tient les délinquants responsables de leurs actes. La Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine permettrait de tenir cet engagement. Elle permettrait de mettre en balance la fermeté et l'équité, et de renforcer la mise en liberté sous caution ainsi que la détermination de la peine.

Ces changements mettraient en évidence le fait qu'un Canada fort est synonyme de collectivités fortes et d'un système de justice qui fonctionne pour tous. Ils s'accompagneraient d'investissements en amont dans la prévention de la criminalité, notamment dans le logement, la santé mentale et le soutien aux jeunes, afin de réduire la petite délinquance et les crimes contre les biens avant qu'ils ne se produisent. Nous ciblons les personnes qui représentent le plus grand risque pour la sécurité communautaire, tout en investissant dans la prévention pour que moins de personnes se tournent vers la criminalité.

• (1325)

[Français]

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son travail.

Il a beaucoup été question du travail en comité, de l'importance du travail qui est fait en comité lorsqu'un projet de loi comme le projet de loi C-14 s'y retrouve.

Malheureusement, tout dernièrement, il s'est produit un autre événement concernant le projet de loi C-3, sur lequel on avait travaillé en comité, qui avait été amendé en comité. Lorsqu'il est revenu du comité et qu'il a été rédigé différemment de sa version originale puisque nous l'avions amendé, entre autres avec les conservateurs, le gouvernement libéral a décidé de revenir sur ces amendements en utilisant la procédure de la Chambre des communes.

C'est un peu comme si on avait décidé de ne pas respecter le travail qui est fait en comité. Nous sommes en faveur du projet de loi C-14, mais nous voulons travailler sur ce projet de loi en comité. Nous avons des inquiétudes.

Je voudrais que ma collègue m'assure aujourd'hui que le travail du comité qui sera fait sur le projet de loi C-14 sera respecté, et que ce sera différent de ce qui a été fait avec le projet de loi C-3.

**Dominique O'Rourke:** Monsieur le Président, je rappelle que nous sommes ici pour célébrer la contribution des provinces et du fédéral. Nous travaillons ensemble pour avoir un système de justice qui rend service aux communautés et pour améliorer le système de justice au Canada et au Québec.

J'ai confiance dans le travail des membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Ils pourront faire appel à plusieurs experts qui ont déjà été consultés.

Je fais confiance à la Chambre et au Parlement du Canada au bout du compte.

[Traduction]

**Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC):** Monsieur le Président, je souligne que la commission du service de police de Guelph, dans la circonscription de mon collègue, militait en faveur d'une réforme de la mise en liberté sous caution il y a des années, soutenant une campagne nationale menée par les commissions des services de police qui se sont jointes aux chefs de police et aux municipalités pour demander au gouvernement libéral d'agir dans ce dossier et de reconnaître les lacunes de sa politique qui nous ont menés là où nous en sommes aujourd'hui.

Je partage entièrement le désir du député d'assurer la sécurité publique et d'améliorer les mesures de lutte contre la criminalité.

La députée reconnaît-elle que c'est le projet de loi C-75 qui nous a menés là où nous en sommes aujourd'hui et qui a transformé la situation en une crise qui exige une réponse du gouvernement?

**Dominique O'Rourke:** Monsieur le Président, je suis une nouvelle députée. Je suis ici depuis environ six mois. Je peux dire aux députés que le service de police de Guelph fait un travail extraordinaire dans la collectivité, notamment dans la défense de ses droits.

À quoi bon revenir en arrière? Nous avons entendu les commentaires d'un certain nombre d'intervenants qui sont des experts en la matière et qui ont proposé 80 mesures ciblées.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je serai heureuse d'entendre le député d'en face dire qu'il appuie sans réserve ces nouvelles mesures.

**L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.):** Monsieur le Président, comme on l'a mentionné à maintes reprises à la Chambre aujourd'hui, le principe de la retenue n'a pas été créé dans le projet de loi C-75. La Cour suprême a tranché sur le principe de la retenue dans l'arrêt *Antic*, en 2017, et il a été appliqué par les tribunaux bien avant cela.

La députée pourrait-elle nous dire ce que disent ses concitoyens au sujet du projet de loi C-14 et des mesures qui y sont prévues?

**Dominique O'Rourke:** Ce sont des questions récurrentes, monsieur le Président. J'ai été membre du conseil municipal pendant six ans. De toute évidence, la criminalité dans la collectivité et la sécurité des citoyens en général constituent un problème. J'ai cité un membre de l'association des policiers dans mon discours. Je ne veux pas sortir les propos du chef de leur contexte, mais l'association des policiers accueille favorablement le projet de loi.

**Lori Idlout (Nunavut, NPD):** *Uqaqtittiji*, je souhaite la bienvenue à la nouvelle députée à la Chambre.

Le projet de loi pourrait avoir pour effet la détention d'un plus grand nombre de personnes. D'après ce que le gouvernement libéral a dit, il présentera un budget d'austérité. Je me demande si la députée pourrait nous dire comment le gouvernement s'attend à ce que les provinces et les territoires répondent à la demande potentiellement croissante sans disposer du budget supplémentaire nécessaire pour le faire.

• (1330)

**Dominique O'Rourke:** Monsieur le Président, de toute évidence, le projet de loi est le fruit de vastes consultations avec les provinces, qui comprennent les répercussions du projet de loi. Elles sont responsables de l'administration de la justice. Je pense donc que tous les Canadiens peuvent s'attendre à des investissements dans les palais de justice, non seulement pour les infrastructures matérielles, mais aussi pour la dotation, les centres de détention et les établissements de santé mentale, ainsi qu'à d'autres mesures de soutien, tant en amont qu'après la perpétration des infractions.

**Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC)** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Kamloops—Thompson—Nicola.

Comme toujours, c'est un privilège de prendre la parole au nom des merveilleux habitants d'Oshawa. Je souhaite également à toutes les familles d'Oshawa une joyeuse Halloween demain et je rappelle à tout le monde que le dernier vendredi d'octobre, à l'approche du jour du Souvenir, les Canadiens commencent à porter le coquelicot en mémoire des personnes qui ont servi notre pays ou qui le font encore.

Bien des Canadiens vivent dans un pays qu'ils ne reconnaissent plus. Des récidivistes violents font régner la terreur dans nos rues. Des familles respectueuses de la loi verrouillent leurs portes par crainte et sont encouragées à fermer stores et rideaux à 21 heures. De leur côté, les criminels sont relâchés à répétition, ce qui leur laisse le loisir de récidiver dans les heures qui suivent. C'est là une conséquence directe de la politique laxiste du gouvernement libéral en matière de criminalité, mise en place au moyen de mesures comme les projets de loi C-5 et C-75, qui ont supprimé les peines d'emprisonnement obligatoires tout en créant une culture de type « sitôt arrêté, sitôt relâché ».

Après des années de pressions de la part des conservateurs, pressions que les libéraux qualifiaient auparavant d'alarmistes, ces derniers ont finalement admis ce que tous les Canadiens savaient déjà, c'est-à-dire que les soi-disant réformes du système de justice sont un désastre.

Nous débattons maintenant du projet de loi C-14, Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, une mesure qui, selon les libéraux, résoudra les problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés. Soyons clairs: les conservateurs s'efforceront de faire en sorte que le projet de loi en finisse une fois pour toutes avec la mise en liberté sous caution libérale au lieu de simplement lui donner un autre nom.

Je voudrais mentionner un message publié par l'un des députés libéraux de la région de Durham, le député de Whitby, qui a écrit: « La justice rompt le cycle de la récidive. Grâce au dévoilement du projet de loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine par le ministre de la Justice [...] le nouveau gouvernement libéral colmate les brèches qui permettaient auparavant aux récidivistes et aux délinquants violents de passer entre les mailles du filet. »

Je crois qu'il serait prudent de reprendre certains commentaires laissés par des gens de ma circonscription et par d'autres de la région de Durham. John a écrit: « Passer entre les mailles du filet? Comment avez-vous pu mettre 10 ans à régler un problème que vous aviez vous-même créé en assouplissant les peines et les conditions de mise en liberté[?] » Darren, lui, a écrit ceci: « Merci [...] d'avoir agi en bons conservateurs. Pierre et son équipe sont fiers.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Ça ressemble un peu au projet de loi C-242, mais ça va, n'est-ce pas, il faut jouer du coude? » Voici Scott: « C'est vous qui avez enclenché le cycle. » Derek maintenant: « Vous savez que vous auriez pu vous débarrasser également de la réforme des mises en liberté sous caution [...] mais nous avons plutôt droit à une version édulcorée de ce que les [libéraux] ont refusé d'appuyer le mois dernier. » Voici ce que pense James: « Voyez! Nous appliquons un pansement sur un problème que nous avons nous-mêmes créé. » Steve a dit: « Cassons le pot, puis recollons-en les morceaux. Nous pourrions dire que nous sommes "le nouveau gouvernement" [et] personne ne s'en rendra jamais compte! » Enfin Kent: « Il nous a fallu des années pour nous rendre compte que les conservateurs avaient raison depuis le début. »

En 2019, le projet de loi C-75 a inscrit le principe de la retenue dans la loi, obligeant les juges à remettre les délinquants en liberté à la première occasion, même ceux qui avaient un passé violent. En 2022, le projet de loi C-5 a éliminé les peines de prison obligatoires pour les crimes graves comme les cambriolages avec arme à feu, le trafic de drogue et les agressions sexuelles. Les résultats ont été catastrophiques.

Depuis 2015, au Canada, le nombre de crimes violents a augmenté de 55 %, contre 130 % pour les infractions commises avec une arme à feu, 300 % pour l'extorsion, 76 % pour les agressions sexuelles et 29 % pour les homicides.

Ces statistiques ne sont pas que des constats abstraits. Je les répète souvent à la Chambre, car derrière chacune d'elles se cachent une victime, une famille fracturée et une population sous le choc.

L'été dernier, Bailey McCourt a tragiquement perdu la vie aux mains de son ex-conjoint, quelques heures à peine après qu'il avait été mis en liberté sous caution. Ce mois-ci, Savannah Kulla, une mère de quatre enfants âgée de 29 ans, a été tuée par balle à Brampton. Son meurtrier présumé était lui aussi en liberté sous caution. Que ces deux femmes reposent en paix tandis que nous poursuivons le combat en leur nom et au nom d'innombrables autres victimes.

Cet été, lorsque j'ai rencontré Andrew Tummonds et Tim Morrison, de l'association de la police régionale de Durham, j'ai été témoin du mécontentement qui règne à Oshawa. Ils m'ont dit ce que les policiers et les membres civils dénoncent depuis des années: le système de justice leur lie les mains. Ils arrêtent continuellement les mêmes délinquants violents pour les voir relâchés dès le lendemain, voire à peine quelques heures plus tard.

• (1335)

Les policiers et les membres civils ont besoin de lois plus strictes sur la mise en liberté sous caution, et ils ont besoin de ressources pour les appliquer, pour surveiller les délinquants, pour soutenir les victimes et pour mettre les individus dangereux derrière les barreaux. Ces hommes et ces femmes, qui sont sur le terrain, ont commencé à sonner l'alarme il y a longtemps, bien avant que le gouvernement ne décide enfin de tendre à moitié l'oreille.

Au symposium des victimes et des survivants, organisé à Mississauga le mois dernier, le chef du service de police régional de Durham, Peter Moreira, n'a pas mâché ses mots. Il a affirmé que le projet de loi C-75, présenté en 2019, a fondamentalement changé la mise en liberté sous caution au pays. Il a poursuivi en disant ceci:

### *Ordres émanant du gouvernement*

Les problèmes du projet de loi C-75 sont évidents. Il a [...] créé un déséquilibre [...] L'un des principes directeurs du projet de loi C-75 était d'imposer les conditions les moins sévères possibles [...]. Cela semble une excellente idée en théorie, mais [...] il faut trouver un équilibre en tenant compte [...] de la sécurité des victimes [et de celle de la collectivité]. Les récidivistes sont les principaux auteurs des infractions criminelles très, très graves [...]; ce sont des gens que nous aurions pu [garder en détention, afin de protéger les victimes] et les futures victimes, mais ce n'est pas ce qui s'est passé.

M. Moreira a raison. Des chefs de police de tout le pays nous ont avertis que les politiques libérales mettaient les Canadiens en danger. Les libéraux n'auraient pas dû attendre des années de tragédie pour admettre qu'ils avaient tort.

Le projet de loi C-14 représente une rare admission de la part des libéraux que leurs réformes judiciaires ont échoué. Il tente de réparer les dommages causés par les projets de loi C-75 et C-5, mais s'accroche au même cadre défaillant. Ce changement n'est pas motivé par des principes, mais par des considérations politiques. Il confirme toutefois clairement ce que les conservateurs affirment depuis six longues années: la politique de capture et de remise en liberté met les Canadiens en danger.

L'une des formes de violence les plus déchirantes et les plus répandues dans ce pays est la violence entre partenaires intimes. Il s'agit ni plus ni moins d'une épidémie. Toutes les 48 heures au Canada, une femme ou une fille est tuée.

Récemment, j'ai discuté avec Cait Alexander, fondatrice de End Violence Everywhere, qui a été laissée pour morte par son ex-partenaire alors qu'il était en liberté sous caution. Son combat donne une voix aux survivantes et met en lumière les lacunes de notre système judiciaire. Comme elle l'a dit, le Canada est devenu une nécropole de la mort évitable, un endroit où des femmes et des enfants innocents, qui réclament des réformes et de la sécurité, sont sacrifiés.

À Oshawa, j'ai également entendu les témoignages des services d'aide aux victimes de la région de Durham, de Denise House et de Luke's Place. Ces organismes fournissent des ressources vitales, notamment un refuge, du counseling et une aide juridique aux femmes et aux enfants qui fuient la violence.

Je tiens à remercier l'unité chargée de la violence entre partenaires intimes de la police régionale de Durham, basée à Oshawa, pour le travail essentiel qu'elle accomplit chaque jour. Les agents et les défenseurs, dont certains sont des amis proches, sont en première ligne dans des situations parmi les plus dangereuses et les plus dévastatrices sur le plan émotionnel. Je les remercie tous du fond du cœur. Je les remercie pour le travail remarquable qu'ils accomplissent jour après jour au service d'Oshawa.

Lorsque notre système judiciaire renvoie des agresseurs violents dans les mêmes collectivités où vivent leurs victimes, il manque complètement à ses obligations envers ces dernières. Le projet de loi C-14 doit garantir que les récidivistes condamnés pour violence familiale subissent des conséquences réelles et que la sécurité publique, en particulier celle des femmes et des enfants, passe avant tout.

Après des années de plaidoyer conservateur et de déni libéral, le gouvernement affirme maintenant vouloir agir. Comme toujours, tout se joue dans les détails, et les conservateurs veilleront, par le biais d'amendements, à ce que le projet de loi soit aussi solide que possible. Les conservateurs estiment que la sécurité publique doit être le critère primordial dans les décisions relatives à la mise en liberté sous caution.

Tandis que le gouvernement tente de rattraper son retard, les conservateurs ont déjà pris les devants. Nous avons présenté et appuyé des mesures législatives visant à renforcer notre système judiciaire, à protéger les premiers intervenants et à soutenir les victimes.

Le projet de loi C-225, un projet de loi d'initiative parlementaire conservateur, renforcerait la protection des victimes de violence entre partenaires intimes.

Le projet de loi C-221, inspiré par Lisa Freeman, une résidente d'Oshawa, modifierait la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin de garantir que les victimes d'actes criminels obtiennent la divulgation complète des renseignements.

Le projet de loi C-246 modifierait le Code criminel afin que les peines pour les infractions sexuelles soient purgées consécutivement plutôt que concurremment.

Le projet de loi S-233, qui a récemment été adopté par le Sénat et déposé ici, à la Chambre — et que j'ai appuyé avec fierté — modifierait le Code criminel pour que le fait qu'une victime de voies de fait soit un premier répondant ou une personne qui fournit des services de santé soit considéré comme une circonstance aggravante explicite.

• (1340)

Les conservateurs ont été attentifs. Le projet de loi C-14 peut sembler juste, sauf que les phrases-chocs n'arrêtent pas les intimideurs. Après tout, il a fallu six ans, de nombreux ministres et d'innombrables victimes pour que les libéraux admettent enfin ce que les conservateurs disent depuis 2019, à savoir que la politique du sitôt arrêté, sitôt relâché, ne fonctionne pas.

Nous devons protéger les Canadiens en abolissant définitivement la mise en liberté sous caution des libéraux.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, la députée dit que les conservateurs ont été attentifs. J'aimerais qu'elle le démontre clairement.

Nous avons maintenant tenu la promesse du premier ministre de présenter un projet de loi substantiel sur la réforme de la mise en liberté sous caution qui rendrait nos collectivités plus sûres. Nous continuerons de travailler avec les provinces et les municipalités. Cela ne fait aucun doute. Le projet de loi C-14 jouit d'un vaste appui parmi les intervenants, y compris les services de police, les provinces et les procureurs de la Couronne.

Si le Parti conservateur s'y engage, nous pouvons adopter une nouvelle loi sur la mise en liberté sous caution au Canada avant la fin de l'année. Il faudra que le Parti conservateur écoute ce que les Canadiens ont dit et qu'il nous permette de respecter un engagement que nous avons pris lors de la dernière campagne électorale.

**Rhonda Kirkland:** Monsieur le Président, tout ce que je peux dire en réponse à cette question, c'est pourquoi a-t-on pris autant de temps? Les libéraux accumulent les échecs depuis 10 ans, et nous voyons depuis 6 ans les effets catastrophiques des projets de loi C-75 et C-5. Il y a tant à faire. Que fait-on de toutes les personnes qui ont perdu la vie pendant tout ce temps et dont nous nous portons la cause? Nous avons discuté avec les associations de policiers. En 6 ans, combien y a-t-il eu de morts? Combien y a-t-il eu d'agressions contre des femmes, et combien de femmes les ont subies?

Voilà ma réponse.

[Français]

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, je dis bravo à ma collègue d'Oshawa pour son discours. Je tiens à souligner sa préoccupation pour les victimes de violence conjugale. C'est un enjeu qui nous touche tous et pour lequel nous devons tous être solidaires.

C'est pour ça que je pense que, dans le projet de loi C-14, il y a des choses qui sont intéressantes. Les conservateurs avaient présenté à la reprise des travaux parlementaires cet automne le projet de loi C-242, un autre projet de loi qui s'attaquait sensiblement au même sujet.

Je veux demander à ma collègue si le Parti conservateur va travailler conjointement en comité avec le Bloc québécois et les libéraux pour améliorer le projet de loi dont nous débattons, pour y régler les failles, pour que nous trouvions un terrain d'entente afin qu'il règne enfin un sentiment de sécurité dans les communautés, ce qui est relativement fragile présentement. Je voudrais savoir si les conservateurs vont collaborer, même si ce n'est pas leur bébé, leur projet de loi. Est-ce qu'ils vont travailler sérieusement pour l'améliorer pour que quelque chose de bon puisse en sortir?

[Traduction]

**Rhonda Kirkland:** Monsieur le Président, c'est une question légitime. Oui, il y a eu le projet de loi C-242, qui est toujours inscrit au Feuilleton. Cependant, les mesures prévues dans le projet de loi C-242 vont bien au-delà de ce que ferait le projet de loi C-14. Évidemment, si le projet de loi C-14 était amélioré de manière notable, mieux vaudrait faire un petit pas dans la bonne direction que de ne rien faire du tout.

Comme toujours, nous allons évidemment faire passer la sécurité publique des Canadiens en premier.

**Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC):** Monsieur le Président, les députés d'en face semblent vouloir employer leur temps de parole pour nous insulter, pour nous demander de bien vouloir voter en faveur de leur projet de loi et pour éviter d'assumer la responsabilité de tout ce gâchis.

Si le projet de loi C-14 est aussi excellent que les libéraux le prétendent, alors ma collègue peut-elle expliquer pourquoi il est nécessaire? Qui a causé le problème auquel ce projet de loi est censé remédier?

**Rhonda Kirkland:** Monsieur le Président, je pense que mon discours était on ne peut plus clair sur ce point.

Le problème a commencé dès 2019 avec le projet de loi C-75, puis le projet de loi C-5, qui a réduit les peines minimales obligatoires. Depuis six ans, les Canadiens ne se sentent plus du tout en sécurité au pays. Les associations de policiers nous supplient depuis des années de revoir les changements. Les commentaires publiés par les habitants de Whitby sous une publication Facebook du député de Whitby n'y vont pas par quatre chemins. Le cycle de la récidive que les libéraux s'efforcent maintenant de détruire, c'est eux qui l'ont mis en place, qui l'ont enclenché et qui l'ont organisé, de sorte que les auteurs de crimes graves avec violence puissent continuer d'être relâchés, libres de tuer, d'agresser ou de maltraiter les Canadiens au quotidien.

• (1345)

**Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC):** Monsieur le Président, je viens de voir deux libéraux se lever. Il semble

### *Ordres émanant du gouvernement*

qu'ils souhaitent prendre la parole. En fait, l'un d'eux était le député de Winnipeg-Nord. J'apprécie beaucoup ses interventions sur la loi.

Nous discutons aujourd'hui de la loi. L'un des aspects que je préfère dans nos échanges à la Chambre avec le député de Winnipeg-Nord est le projet de loi C-2. C'était vraiment intéressant de l'entendre parler. Il prend souvent la parole et, si je puis me permettre, pontifie sur la loi lorsqu'il s'agit de ces questions. Au sujet du projet de loi C-2, il nous a répété, et appelons cela encore une fois pontifier, que quelqu'un a besoin d'un mandat de perquisition pour avoir accès au courrier. Cependant, la loi énonce clairement que « la Société peut ouvrir les envois » pour vérifier s'il y a infraction.

Le député de Winnipeg-Nord mérite d'être félicité pour son zèle à cet égard. J'apprécie non seulement la fréquence à laquelle il s'exprime, mais aussi la ferveur avec laquelle il le fait. Malheureusement, le problème est que ses fonctionnaires ont contredit cette affirmation. Nous avons passé des jours entiers à débattre du courrier à la Chambre des communes. J'espère que, lorsque le député nous fera part de ses exhortations sur le plan juridique, il aura cette fois-ci fait ses devoirs.

Le député nous dit qu'il avait raison la première fois. Je n'aime pas dire que quelqu'un a tort, mais je dirais qu'il a tort.

Je vais passer à un sujet un peu plus sérieux. J'ai appris qu'une personne de Kamloops—Thompson—Nicola, Fred Sawada, est décédée récemment. Il était l'oncle d'une de mes amies, Kristy Sawada, avec qui j'ai fréquenté la maternelle. Il était le frère de son père, Jack. Ils ont beaucoup fait pour la collectivité. Ils exploitaient des stations-service, dont l'une se trouvait à quelques pâtés de maisons de l'endroit où j'ai grandi. Je présente mes sincères condoléances à la famille de Fred. Que la lumière éternelle brille sur lui.

Je profite également de cette occasion pour rendre hommage à Ari Jyrkkänen, un jeune homme de Kamloops—Thompson—Nicola qui a grandement contribué à la démocratie. Au cours de la dernière année, il m'a été d'une grande aide. Je tiens à lui exprimer ma gratitude. Son père, Ken, est un ancien combattant des Forces canadiennes. Nous le remercions pour son service. Nous remercions la famille pour tout ce qu'elle a accompli. Je tiens à lui rendre hommage.

Je me suis récemment entretenu au téléphone avec un procureur. Il m'a fait part d'une lacune dans ce projet de loi, et le député de Winnipeg-Nord sait peut-être déjà de quoi je vais parler, à savoir l'article 525 du Code criminel. Cela varie d'une région à l'autre, mais l'article 525 porte sur la révision de la mise en liberté sous caution. Le principe est que personne ne devrait rester en détention après l'approbation de l'acte d'accusation.

Dans ma carrière précédente, par exemple, j'ai eu entre les mains un dossier de meurtre datant de 1984, si je me souviens bien. Il était épais comme ça, ce qui correspond aujourd'hui à un dossier de vol. Les dates du procès étaient fixées, je crois, lors de la troisième ou quatrième comparution devant le tribunal. Autrement dit, les gens subissaient leur procès. Ça se faisait. De nos jours, bien souvent, les gens ne subissent pas leur procès avant un an et demi ou deux ans. C'est cette mentalité qui a conduit à l'arrêt Jordan.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Je ne suis pas ici pour faire un discours. Je suis ici pour soulever cette question. Nous avons cette loi désuète qui prescrit une révision de la caution après 90 jours de détention. On suppose ici qu'une personne n'a qu'un seul dossier, car l'article 524 fonctionne ainsi: supposons qu'une personne soit en détention pour un acte criminel, tel qu'un vol qualifié. Elle a droit à une audience de mise en liberté sous caution au 81<sup>e</sup> jour de détention, ce qui peut arriver. L'avocat peut simplement la reporter. La personne déclare vouloir demander une mise en liberté sous caution au 81<sup>e</sup> jour. Si cette personne est en détention au 81<sup>e</sup> jour, en vertu de l'article 525 et de son interprétation en Colombie-Britannique, selon ce qu'on m'a dit, cette personne peut alors bénéficier d'une révision de sa mise en liberté sous caution neuf jours plus tard.

Il est évident que cela va à l'encontre de notre intention. Si une personne souhaite une révision de sa mise en liberté sous caution, cela devrait prendre la forme d'un appel de la caution. Une révision et un appel sont deux choses très différentes. Un appel signifie que le juge a commis une erreur. Une révision vise à éviter que les gens languissent en détention parce qu'ils n'ont pas encore été jugés, comme c'est le cas actuellement. À mon avis, c'est une question qui doit être abordée.

• (1350)

Je vais maintenant passer aux infractions sexuelles. J'essaie de me rappeler combien de fois j'en ai parlé à la Chambre. J'ai pris la parole à la Chambre et j'ai interrogé l'ancien ministre Lametti sur cette question précise de la détention à domicile pour les délinquants sexuels. En fait, je lui ai soumis en comité le cas d'une mère qui avait commis un délit contre son propre enfant. Elle avait facilité la perpétration d'un délit. C'était absolument révoltant. Heureusement, la décision a été infirmée en appel. Cette mère s'était vu imposer la détention à domicile. J'ai probablement répété cela au moins 20 fois. Il y a deux semaines, j'ai prononcé un discours sur cette question précise de l'assignation à résidence pour les délinquants sexuels. Chaque fois, les libéraux ont détourné le regard. « Il n'y a rien à voir ici. Tout est beau. » On nous a répété que c'était la faute des provinces: « Regardez par ici. Regardez par là. Il n'y a pas de problème avec la mise en liberté sous caution. Nous avons trouvé la solution. » L'ancien ministre Virani et l'ancien ministre Lametti nous ont carrément dit que tout était beau.

Oui, je m'exprime avec beaucoup de passion, car je ne sais pas combien de victimes ont souffert à cause de cette inaction. Les libéraux disent que les provinces sont responsables de l'administration de la justice. Certes, mais savez-vous quoi, monsieur le Président? Les provinces interprètent les lois que nous adoptons à la Chambre. Ces ministres, ainsi que de nombreux députés présents en ce moment à la Chambre, nous ont dit que nous étions à côté de la plaque. Espérons qu'au moins l'un d'entre eux aura l'occasion de répondre à une question. Le sujet porte sur les agresseurs d'enfants et l'assignation à résidence. C'est tout à fait absurde.

Un autre aspect que nous devons examiner pour clarifier les choses concerne la disposition prévoyant l'inversion du fardeau de la preuve. Je vais être franc. Les inversions du fardeau de la preuve ont généralement leur place, mais, encore une fois, les libéraux en ont tellement parlé. Voici ce qui cloche avec l'inversion du fardeau de la preuve: généralement, mais pas toujours, lorsqu'un prévenu est soumis à une inversion du fardeau de la preuve, d'après mon expérience, il est en réalité soumis à deux, trois, quatre ou cinq inversions du fardeau de la preuve. Quelqu'un pourrait être soumis à 10 inversions du fardeau de la preuve; il faut donc en tenir compte.

Le deuxième problème avec l'inversion du fardeau de la preuve, c'est que, souvent, elle s'applique uniquement aux actes criminels. Quand on a modifié la question concernant la détermination de la peine pour préciser que presque toutes les infractions pouvant être poursuivies par procédure sommaire pouvaient entraîner deux ans moins un jour, je crois que l'objectif était de renvoyer davantage d'affaires devant les tribunaux provinciaux, qui fonctionnent de manière plus rationalisée. D'accord, ça va. Il n'y a pas de problème ici, mais cela signifie que le ministère public procédera par mise en accusation. Pour ceux qui nous regardent et qui ne connaîtraient pas la différence, il faut distinguer entre crime grave et délit mineur, ainsi qu'entre procédure sommaire et mise en accusation. Il existe également des infractions hybrides; le ministère public peut choisir la procédure à appliquer. L'objectif était que le ministère public choisisse la procédure sommaire.

L'inversion du fardeau de la preuve dit que si une personne a commis un acte criminel, c'est à elle que revient le fardeau de la preuve. Qu'en est-il d'une personne qui a 80 condamnations, mais pour laquelle la Couronne prévoit demander une peine de 18 mois d'emprisonnement, ce qui est une peine assez sévère? Si elle choisit de procéder par voie sommaire, cette personne, d'après mes informations, dans certaines provinces et selon l'instance, ne sera plus soumise à l'inversion du fardeau de la preuve. Nous sommes ici confrontés à un obstacle à l'intention du législateur. J'espère sincèrement que les libéraux se pencheront sur ce point.

La dernière chose qui manque au projet de loi C-14 est la loi de Bailey. Espérons que les libéraux ne nous contrarieront pas à ce sujet cette fois-ci. La réalité est que nous devons adopter un projet de loi sur la violence entre partenaires intimes. Nous devons créer une infraction spécifique pour la violence entre partenaires intimes. Nous devons reconnaître le fléau et le mal que représente la violence entre partenaires intimes. J'exhorte la Chambre, dans les termes les plus forts possibles, à adopter le projet de loi C-225 avec l'urgence qu'il mérite.

• (1355)

[Français]

**Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, Un Canada fort implique des protections solides pour protéger nos communautés. Notre nouveau gouvernement libéral a une approche rigoureuse en matière de lutte contre la criminalité, comme en témoignent nos multiples projets de loi, nos investissements pour appuyer les forces de l'ordre et notre projet de loi C-14. Ce dernier propose plus de 80 modifications au Code criminel afin d'avoir des peines plus sévères et des mises en liberté sous caution plus strictes pour les récidivistes et les auteurs de crimes violents.

L'Association canadienne des chefs de police a exhorté tous les partis à adopter rapidement ce projet de loi pour renforcer la sécurité publique et rétablir la confiance en notre système de justice. Est-ce que mon collègue est d'accord avec l'Association canadienne des chefs de police sur le fait qu'il faut rapidement adopter le projet de loi C-14?

[Traduction]

**Frank Caputo:** Monsieur le Président, je constate que les libéraux applaudissent. Je me demande où était leur sentiment d'urgence quand nous avons présenté notre projet de loi sur la détention au lieu de la liberté sous caution. Ce projet de loi avait été approuvé par bon nombre des organisations qui soutiennent le projet de loi actuel.

Les libéraux se contentent de dire que nous devons adopter le projet de loi immédiatement, parce que les organismes chargés de l'application de la loi nous disent qu'ils en ont besoin. Où était le sentiment d'urgence des libéraux quand le député d'Oxford a présenté son projet de loi, quand l'association des policiers a dit qu'elle en avait besoin? Où étaient les libéraux à ce moment-là? Ils ont voté contre, il est donc assez hypocrite de leur part de dire que nous devons adopter ce projet de loi immédiatement ou, de la même manière, que nous n'avons pas besoin d'adopter les mesures préconisées par les chefs de police, sauf s'il s'agit d'un projet de loi libéral. Nous examinerons ce projet de loi, et ferons de notre mieux.

**Larry Brock (Brantford—Brant-Sud—Six Nations, PCC):** Monsieur le Président, mon collègue a fait un excellent discours. Il a mentionné le cas de Bailey McCourt, l'homicide tragique et évitable qui est toujours devant les tribunaux en Colombie-Britannique et qui est le résultat de la décision d'un juge de libérer un individu reconnu coupable en attendant le prononcé de sa peine. Le projet de loi C-14 ne comble pas cette lacune. Que pourrait faire la loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution en ce qui concerne ce type de cas?

**Frank Caputo:** Monsieur le Président, lorsqu'une personne est condamnée, la présomption d'innocence disparaît. Je n'ai aucun problème à parler de la position des conservateurs sur la mise en liberté sous caution. En gros, nous pensons que les conditions de mise en liberté sous caution sont devenues trop souples, et je pense que ce projet de loi pourrait en fait aller beaucoup plus loin. Je pense également que, lorsque la présomption d'innocence a été écartée, comme mon collègue vient de le mentionner, nous devons agir différemment. Le principe de la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire a été écarté.

Le principe de la retenue est toujours en vigueur dans de telles situations. Je comprends et je reconnais que le projet de loi C-14 aborde dans une certaine mesure le principe de la retenue. Il l'atténue, mais ne le supprime pas. J'irais jusqu'à dire que le principe de la retenue doit être révisé. Il s'agit de jurisprudence. Il doit être réexaminé.

[Français]

**Andréanne Larouche (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, nous étudions actuellement cette question de l'article 810 et des peines minimales au Comité permanent de la condition féminine. Nous faisons une étude à ce sujet. Ce que nous entendons, et ce que nous entendions même lors de précédentes études, c'est que face aux violences contre les genres, il faut aussi encadrer le recours à l'arrêt Jordan.

Une députée conservatrice parlait tout à l'heure de Cait Alexander, qui est venue au Comité permanent de la condition féminine et qui a raconté son expérience comme victime et survivante de violence conjugale. Cette dernière souhaitait l'encadrement de l'arrêt Jordan parce qu'en ce moment, en raison des délais, des criminels réussissent parfois à s'en sortir.

Dans les cas de crimes à caractère sexuel et de meurtres, comment pourrait-on mieux encadrer l'arrêt Jordan pour répondre aux besoins des victimes et des survivantes?

• (1400)

[Traduction]

**Frank Caputo:** Monsieur le Président, la question de ma collègue au sujet du recours à l'arrêt Jordan est extrêmement importante. Le principe de Jordan va retarder les accusations. On attend

## Déclarations de députés

beaucoup trop longtemps avant de porter des accusations, car le compte à rebours commence dès qu'on en porte. Un délinquant sexuel qui commet une infraction contre une femme pourrait ne pas être inculpé avant le 365<sup>e</sup> jour de manière à ce que le compte à rebours ne commence pas. Que se passe-t-il ce jour-là? Ce délai est essentiel à la protection de la population. Je suis d'accord avec ma collègue pour dire que nous devons nous pencher sur le principe de Jordan à la Chambre. Il est temps de le faire.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

### LISE BACON

**Caroline Desrochers (Trois-Rivières, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, j'aimerais honorer la mémoire de Lise Bacon, une femme exceptionnelle qui nous a quittés hier à l'âge de 91 ans et qui a profondément marqué le Québec de par son engagement envers la défense de la culture québécoise et de la langue française.

Première femme à présider le Parti libéral du Québec, puis à devenir vice-première ministre du Québec, deuxième femme élue à l'Assemblée nationale du Québec, elle a ouvert la voie à tant d'autres femmes qui, comme elle, ont choisi de s'engager pour changer les choses. Son parcours est une source d'inspiration.

En ce Mois de l'histoire des femmes, son départ nous rappelle à quel point des femmes fortes et visionnaires comme Lise Bacon ont permis à d'autres, comme moi, de rêver plus grand. Des femmes comme Lise Bacon ont pavé la voie aux 104 femmes qui sont ici aujourd'hui à la Chambre des communes. Dans ma circonscription, Trois-Rivières, sa disparition résonne d'une manière toute particulière. C'est là qu'elle a grandi et qu'elle a puisé les valeurs qui l'ont guidée toute sa vie: le travail, le respect et le service aux autres.

Aujourd'hui, nous lui disons merci pour son engagement, son courage et l'exemple qu'elle laisse à tous ceux et à toutes celles qui veulent un Canada et un Québec plus juste.

\* \* \*

[Traduction]

### L'INDUSTRIE AUTOMOBILE DANS KITCHENER-SUD—HESPELER

**Matt Strauss (Kitchener-Sud—Hespeler, PCC):** Monsieur le Président, je représente Kitchener-Sud—Hespeler, où se trouve Toyota Canada, la plus grande usine automobile de notre grand pays.

Je me souviens lorsque son expansion a été annoncée en 1994. À l'époque, comme aujourd'hui, l'usine était une grande fierté pour la collectivité. Année après année, elle remporte des prix pour la qualité de ses produits et ses investissements dans son personnel. En 30 ans, elle n'a jamais licencié un seul employé à temps plein. Elle emploie plus de 8 000 de mes amis et voisins. Les droits de douane américains mettent ces emplois en péril. Cela représente 8 000 familles qui se demandent comment elles vont payer leur loyer, faire leurs courses et acheter des cadeaux de Noël à leurs enfants si le gouvernement libéral ne parvient pas à trouver une solution.

### Déclarations de députés

Les Canadiens achètent plus de voitures que nous n'en fabriquons. Si nous nous engageons tous à acheter les voitures que nous fabriquons, nous pourrions protéger ces familles. Je veux que mes amis et voisins de l'usine Toyota de Hespeler sachent que je me bats tous les jours à la Chambre pour protéger leurs emplois. Si les Canadiens qui défendent notre pays dans cette guerre commerciale absurde envisagent d'acheter un nouveau véhicule, je les invite à considérer l'achat d'un modèle fabriqué au Canada, tel que le RAV4, assemblé à Hespeler.

Je supplie le gouvernement libéral de ne pas ignorer cette question, de faire preuve de leadership, de se battre, de résoudre ce problème et de protéger nos emplois.

\*\*\*

### L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

**Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré la semaine dernière que « des menaces émanant d'un monde devenu plus dangereux et divisé ébranlent l'ordre international fondé sur des règles ». Si nous n'agissons pas maintenant, les pressions ne feront que s'intensifier. L'engagement du gouvernement envers les Canadiens est clair: protéger notre souveraineté, défendre notre démocratie et rester solidaires de nos alliés de confiance.

C'est précisément ce qu'ont fait récemment les parlementaires canadiens lors de la 71<sup>e</sup> session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN en Slovaquie. Nous nous sommes joints à nos partenaires de l'OTAN pour nous attaquer aux menaces les plus urgentes pour la sécurité de notre ère. Nous avons discuté de la manière dont, en tant que parlementaires de l'OTAN, nous devons continuer de dénoncer sans détour l'agression continue de la Russie. Nous avons examiné et adopté 15 rapports sur la cybersécurité, la désinformation et la guerre moderne, et nous avons adopté des résolutions visant à renforcer les mesures de dissuasion et à garantir une paix juste et durable pour l'Ukraine.

Soyons clairs, nous ne pouvons pas laisser la force l'emporter sur le droit. Nous défendrons l'ordre international fondé sur des règles. Nous soutiendrons l'Ukraine jusqu'à ce qu'elle gagne. Notre démocratie et notre mode de vie en dépendent.

\*\*\*

### LES RESSOURCES NATURELLES

**Shannon Stubbs (Lakeland, PCC):** Monsieur le Président, la dernière décennie perdue par les libéraux a entraîné la perte de centaines de milliers d'emplois dans le secteur énergétique canadien. D'autres pertes sont à venir.

Le premier ministre est en poste depuis à peine six mois, et les Canadiens ont perdu plus de 18 000 emplois, par rapport à l'année précédente, dans la foresterie, les pêches, l'exploitation minière, les carrières et les hydrocarbures. Tant de jeunes Canadiens, en particulier des jeunes hommes, des Autochtones et des personnes issues de minorités visibles, qui travaillent en plus grand nombre dans le secteur des ressources naturelles que dans tout autre secteur, ont plus que jamais besoin d'espoir et de changement. Le premier ministre dit que les jeunes Canadiens doivent faire davantage de sacrifices, mais c'est lui qui sacrifie leur avenir.

Cette crise de l'emploi est due au programme anti-développement des libéraux. Leur projet de loi C-50 sur la transition juste, qui supprimera 170 000 emplois dans le secteur pétrolier et gazier,

1,4 million d'emplois dans les métiers spécialisés, 642 000 emplois dans le secteur des transports, 292 000 emplois dans celui de l'agriculture et 193 000 emplois dans le secteur manufacturier, est toujours en vigueur. Si les libéraux sont honnêtes, ils doivent abandonner toutes leurs lois anti-développement afin d'attirer des investissements, de créer des emplois et de permettre au Canada d'être compétitif, à moins que ce ne soit simplement un autre leurre libéral?

\*\*\*

● (1405)

[Français]

### MARIA FLORINDA PINHEIRO LEITÃO

**Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.):** Monsieur le Président, octobre est le Mois de l'histoire des femmes au Canada. C'est un moment pour souligner les réalisations exceptionnelles des femmes qui, au fil des générations, ont contribué à bâtir un pays plus fort et plus juste. Aux nombreuses femmes en position de leadership, je tiens à dire que leur courage et leur détermination ont ouvert des portes aux générations suivantes.

Derrière chaque grande avancée se trouvent aussi les héroïnes du quotidien: des mères, des éducatrices, des travailleuses comme ma femme et ma mère. Ma mère, Maria Florinda Pinheiro Leitão est une femme qui a immigré au Canada pour l'avenir de ses enfants.

Par l'entremise de ma femme, je veux souligner le travail de toutes les femmes immigrantes qui ont contribué au développement de ce pays.

\*\*\*

[Traduction]

### LE PROJET DE LOI C-246

**Rachael Thomas (Lethbridge, PCC):** Monsieur le Président, les bonbons vont dans les épiceries, pas dans un tribunal. Grâce aux politiques laxistes des libéraux, les délinquants sexuels se retrouvent souvent avec des peines bonbons, ce qui veut dire que, même s'ils ont commis plusieurs crimes, ils ne purgent qu'une seule peine. Cette façon de faire minimise la gravité des gestes posés et prive les victimes de la justice pleine et entière à laquelle elles ont droit.

À Toronto, par exemple, un médecin de famille a été reconnu coupable de neuf chefs d'accusation d'agression sexuelle et de quatre chefs d'exploitation sexuelle mettant en cause trois patientes différentes. Malgré la gravité de ses crimes, le tribunal lui a infligé des peines concurrentes, lesquelles totalisaient trois ans et demi. Ses patientes auraient dû se sentir en sécurité et épaulées, mais elles ont plutôt été brimées et trahies. Alors qu'elles traîneront ce traumatisme toute leur vie, leur agresseur, lui, sera bientôt libre.

C'est inimaginable, et c'est pourquoi je suis fier de remédier à la situation avec le projet de loi C-246, qui mettrait fin à l'allègement des peines infligées aux prédateurs sexuels. Cette loi verrait à ce que chaque crime soit puni comme il se doit et que justice soit rendue pour toutes les victimes. Parce que notre institution devrait toujours être du côté des victimes.

[Français]

### JACQUES ST-JEAN

**Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, je rends hommage à feu Jacques St-Jean, un homme passionné qui a consacré 24 ans de sa vie à servir la communauté de Saint-François à Laval.

Jacques était un homme plus grand que nature, le cœur sur la main, sa porte toujours ouverte, prêt à aider. Je l'ai connu alors qu'il était conseiller municipal, proche de ses concitoyens et profondément engagé pour leur bien-être.

Passionné de sport et pédagogue hors pair, il a fondé une école de hockey et a consacré son énergie à aider les jeunes en leur transmettant des valeurs essentielles: la persévérance, le respect et la solidarité. Visionnaire, il a aidé à fonder en 1969 le Centre EPIC de l'Institut de cardiologie de Montréal et a soutenu de nombreux projets locaux pour promouvoir la culture québécoise.

Son engagement infatigable et sa bienveillance ont laissé une empreinte durable dans sa communauté et il continue d'inspirer chaque jour tous ceux qui l'ont connu.

Je souhaite à mon cher ami Jacques de reposer en paix.

\* \* \*

[Traduction]

### L'INDUSTRIE ÉNERGÉTIQUE DU CANADA

**Greg McLean (Calgary-Centre, PCC):** Monsieur le Président, la semaine dernière, la ministre de l'Environnement a déclaré que le Canada devait devenir « une superpuissance énergétique [...] à faibles émissions de carbone, à faible risque, et à faible coût ». Néanmoins, le gouvernement a délibérément choisi d'ignorer une possibilité éprouvée: la récupération de la chaleur résiduelle. Chaque jour, la chaleur produite par des industries telles que les métaux, les produits chimiques et le ciment est perdue. Ces secteurs industriels représentent plus de la moitié de la consommation énergétique du Canada. Une grande partie de cette énergie est perdue sous forme de chaleur résiduelle. Il s'agit là d'électricité sans émissions, suffisante pour alimenter des centaines de milliers de foyers.

D'autres pays ont choisi de prendre des mesures concrètes. Par exemple, les États-Unis accordent un crédit d'impôt de 30 %. La France va jusqu'à 50 %. À l'inverse, le gouvernement canadien demeure les bras croisés. En effet, le gouvernement a décidé d'exclure la récupération de la chaleur résiduelle de ses mesures incitatives en faveur des technologies propres. Il faut corriger dès maintenant cette mentalité erronée. Les conservateurs feraient ce que le gouvernement actuel ne fait pas, c'est-à-dire gérer l'avenir énergétique du Canada en faisant preuve de bon sens économique.

\* \* \*

[Français]

### SONIA PICHÉ

**Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ):** Monsieur le Président, la culture en région, c'est fondamental pour la création, la diffusion et pour nos artistes et artisans.

Aujourd'hui, je souligne la carrière de Sonia Piché à titre de directrice générale du Théâtre du Marais à Val-Morin. Maintenant retraitée, elle peut être fière de son legs alors qu'on souligne le 25<sup>e</sup> anniversaire du théâtre.

### Déclarations de députés

Lors des célébrations le mois dernier, elle rappelait: « La culture, ça nourrit, ça fait du bien aux gens. On ne devrait plus se questionner sur un diffuseur de spectacle, de théâtre, de la danse, parce que cette nourriture-là, c'est bon pour l'âme des gens, pour la santé. »

En ce 30 octobre, je veux rappeler que la culture québécoise est au centre de ce que nous sommes comme nation. Elle est le reflet de notre identité et de notre unicité.

Je dis bravo à Sonia Piché.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

### LA FONDATION NISA

**Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.):** Monsieur le Président, je suis honoré de rendre hommage à la Fondation Nisa pour son travail inestimable auprès des femmes et des enfants de Surrey Newton et d'autres collectivités partout au Canada. Grâce à son programme Maisons à Nisa, dirigé par la directrice Syma Nehal, cet organisme fournit des logements sécuritaires et adaptés à différents besoins culturels, des services de counseling ainsi qu'un soutien général aux personnes qui souhaitent échapper à la violence, à la pauvreté et à l'itinérance.

L'engagement de la Nisa Foundation permet non seulement de rétablir la dignité, mais aussi de bâtir des familles et des communautés plus fortes et plus saines. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Syma Nehal et à son équipe dévouée pour leurs efforts inlassables visant à créer un avenir meilleur et plus inclusif pour les femmes et les enfants dans l'ensemble du pays.

\* \* \*

### L'ÉCONOMIE

**Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre élitiste n'a toujours pas exprimé le moindre remords pour avoir dit que les étudiants au Canada doivent faire plus de sacrifices qu'ils n'en font déjà pour leur avenir.

Selon un sondage réalisé ce mois-ci, 9 Canadiens sur 10 s'inquiètent à propos du logement et plus de la moitié d'entre eux, en particulier les Canadiens de mon âge, craignent de ne pas arriver à payer leur prêt hypothécaire ou leur loyer.

De plus en plus de jeunes Canadiens vivent d'un chèque de paye à l'autre. Les banques alimentaires sont débordées, le prix de l'essence monte en flèche, et le logement est hors de portée. Personne ne devrait avoir à sacrifier ses besoins fondamentaux.

Aux gens à qui le gouvernement libéral dit de réduire leurs attentes ou d'abandonner leurs rêves, je dis qu'il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Ces gens ont droit à des débouchés, à la stabilité et à une chance réelle de réaliser le rêve canadien.

Les conservateurs vont se battre pour des logements abordables, de bons emplois et un avenir meilleur, en demandant systématiquement des comptes au gouvernement libéral.

\* \* \*

### LE MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES

**Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le Mois de l'histoire des femmes.

*Déclarations de députés**[Français]*

Partout au Canada, les femmes façonnent nos collectivités chaque jour.

*[Traduction]*

Dans ma propre famille, j'ai vu des femmes de différentes générations apporter leur contribution de bien des façons.

*[Français]*

Chacune choisit une voie différente.

*[Traduction]*

Il est difficile pour les hommes de pleinement comprendre les expériences vécues par les femmes.

*[Français]*

Cependant, nous devons leur témoigner du respect, non seulement ce mois-ci, mais chaque jour, chaque instant.

*[Traduction]*

Comme père de deux filles, je veux que le Canada demeure un pays qui soutient les femmes et les filles et qui les valorise.

*[Français]*

C'est un pays qui défend le respect des femmes partout dans le monde.

\* \* \*

**LA FISCALITÉ**

**Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre est un champion de l'évasion fiscale. La semaine dernière, au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, il a été démontré que Brookfield est une des entreprises qui font le plus d'évasion fiscale au Canada, entreprise qui était récemment dirigée par notre premier ministre.

Dans les 15 dernières années, c'est moins de 5 % d'impôts que l'entreprise a payés au Canada, et dans les cinq dernières années seulement, c'est de l'évasion fiscale à hauteur de 6,5 milliards de dollars. Ce sont 6 500 millions de dollars que les Canadiens ne reçoivent pas, et le premier ministre ose aller dire que c'est aux familles et aux jeunes de faire des sacrifices.

Après des semaines à entendre les libéraux se féliciter des programmes sociaux qui sont de plus en plus utilisés par la population comme si c'était souhaitable, c'est à se demander si le premier ministre est en mesure de comprendre réellement la réalité de ceux qui, eux, paient leurs taxes ici au Canada.

\* \* \*

● (1415)

*[Traduction]***LE SOMMET DES JEUNES LEADERS D'ORIGINE POLONAISE**

**L'hon. Helena Jacek (Markham—Stouffville, Lib.):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que se tient le quatrième sommet des jeunes leaders d'origine polonaise. L'événement est organisé à Ottawa par le Congrès canadien polonais, en collaboration avec l'ambassade de la Pologne et le Groupe d'amitié parlementaire Canada-Pologne. Le sommet réunit plus de 30 jeunes leaders cana-

do-polonais de partout au pays qui représentent l'avenir de la communauté polonaise au Canada. Les contributions de cette communauté enrichissent notre pays depuis des générations.

J'ai moi-même des racines polonaises, alors je suis honorée de faire partie du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Pologne et d'en être la présidente. La Pologne est un proche allié du Canada. C'est l'une des économies de l'Union européenne qui connaît la croissance la plus rapide et c'est aussi le principal partenaire commercial du Canada en Europe centrale et orientale.

Le premier ministre et le premier ministre de la Pologne, M. Tusk, ont affirmé en août que les deux pays sont déterminés à renforcer leur partenariat stratégique. Le sommet appuie cet effort dans l'intérêt des Polonais et des Canadiens, aujourd'hui et pour les années à venir.

\* \* \*

**L'ABORDABILITÉ DES ALIMENTS**

**Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC):** Madame la Présidente, le premier ministre nous a dit de le juger selon le prix du panier d'épicerie, alors faisons-le.

L'inflation alimentaire a largement dépassé la cible de la Banque du Canada. Les Canadiens paient plus de 800 \$ de plus pour la nourriture cette année par rapport à l'an dernier, et 39 % des Canadiens se sont retrouvés en situation d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois. Pourtant, les libéraux s'entêtent à adopter des mesures qui feront augmenter encore davantage le coût de l'épicerie. Qu'on pense à la taxe sur le carbone pour les industries appliquée aux engrais et au matériel agricole, à la taxe sur les emballages alimentaires ou aux dépenses inflationnistes, c'est la même histoire qui se répète.

Pas plus tard que ce mois-ci, des représentants du gouvernement libéral ont participé à un rassemblement international en faveur de la taxe des Nations unies sur les émissions du transport maritime. Ne voient-ils pas ce qui saute aux yeux? Si nous imposons des taxes aux agriculteurs qui cultivent les aliments, aux emballeurs de ces aliments et aux expéditeurs, les prix augmenteront.

Les personnes âgées ont du mal à se maintenir à flot, et les parents n'ont pas les moyens de donner des repas nutritifs à leurs enfants. Il est clair que les Canadiens ne peuvent simplement pas se permettre de payer un seul sou de plus pour les taxes sur les aliments des libéraux.

Quand les libéraux cesseront-ils de faire grimper le prix du panier d'épicerie et donneront-ils enfin un répit aux familles?

\* \* \*

*[Français]***JULIETTE TRUDEAU**

**Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Juliette Trudeau, qui prend sa retraite après 39 ans de service dévoué au Parlement.

*Questions orales*

Originnaire de Charlo, au Nouveau-Brunswick, Juliette a amorcé sa carrière comme secrétaire juridique avant de s'établir à Ottawa en 1986. La même année, elle s'est jointe à la Chambre des communes, où elle a occupé le poste d'adjointe parlementaire, puis d'adjointe ministérielle. Depuis 2006, elle travaille au Bureau du sergent d'armes, où elle a occupé divers postes jusqu'à sa retraite en tant qu'agente de liaison.

Tout au long de sa carrière, Juliette a fait preuve de discrétion, d'impartialité et d'un jugement exceptionnel. Son supérieur, le sergent d'armes, dit souvent qu'elle a un « doctorat en service aux députés ». Juliette a soutenu des générations de parlementaires avec professionnalisme, bienveillance et rigueur.

Alors qu'elle entame ce nouveau chapitre auprès de sa famille et de son petit-fils, Beau, nous la remercions sincèrement pour son dévouement et son exemple inspirant.

Nous adressons nos félicitations à Juliette. Elle nous manquera.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'ÉCONOMIE

**L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC):** Monsieur le Président, après 10 ans de gouvernement libéral, l'élite et les initiés n'ont jamais eu la vie aussi belle. Parallèlement, le premier ministre dit aux jeunes Canadiens qu'ils vont devoir faire encore plus de sacrifices. Or, nous apprenons maintenant à quoi servent tous ces sacrifices.

Nous avons en effet appris aujourd'hui que les libéraux viennent de verser de généreuses primes à des fonctionnaires. L'organisme libéral responsable du logement, la SCHL, dont la principale tâche consiste à faire baisser coût du logement, a versé 30 millions de dollars en primes à ses cadres, à raison d'environ 42 000 \$ par personne. Chacune de ces primes correspond à ce qu'une mise de fonds coûterait à un jeune Canadien.

Pourquoi le premier ministre dit-il aux jeunes Canadiens qu'ils doivent faire des sacrifices pour que lui puisse récompenser les proches du gouvernement?

**L'hon. Rechie Valdez (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme), Lib.):** Monsieur le Président, lors des dernières élections, les Canadiens ont été clairs: ils veulent qu'il se bâtisse davantage de logements, en particulier pour les jeunes Canadiens qui cherchent à accéder à la propriété. C'est pourquoi le gouvernement agit rapidement. Nous réduisons la TPS pour les acheteurs d'une première propriété, un allègement fiscal qui peut atteindre 50 000 \$, pour une économie de près de 4 milliards de dollars. Le tout s'inscrit dans le prolongement du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété et de la Stratégie nationale sur le logement, qui favorisent la construction de logements à vocation locative pour les jeunes Canadiens.

Pendant que les conservateurs votent contre les mesures qui visent à alléger le coût de la vie, nous, nous faisons ce qu'il faut en nous occupant des jeunes Canadiens qui obtiennent enfin la clé de leur première habitation.

• (1420)

**L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC):** Monsieur le Président, si le fait de verser des milliards de dollars des contribuables dans une fonction publique pléthorique fonctionnait vraiment, nous n'aurions pas cette discussion. Ça fait 10 ans que nous entendons le même refrain de la part du gouvernement libéral, et les résultats pour les jeunes Canadiens sont épouvantables.

Le taux de chômage chez les jeunes atteint maintenant 15 %. Les jeunes sont obligés de retourner vivre dans le sous-sol de leurs parents. Le premier ministre leur dit maintenant de faire des sacrifices pendant qu'il utilise les fonds publics pour verser de généreuses primes à des hauts fonctionnaires.

Les libéraux ne se rendent-ils pas compte que les jeunes Canadiens n'ont tout simplement plus rien à donner?

**L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.):** Monsieur le Président, ce que les jeunes Canadiens veulent, c'est un bon emploi. C'est pourquoi nous investissons non seulement dans ce dont ils ont besoin, comme de bons emplois, des logements et de grands projets, mais aussi dans la formation professionnelle nécessaire pour occuper ces emplois.

Les Syndicats des métiers de la construction du Canada font un travail fantastique pour former les jeunes apprentis. C'est pourquoi, dans notre budget, nous allons proposer 75 millions de dollars de plus pour les Syndicats des métiers de la construction du Canada et d'autres syndicats partout au pays pour former les jeunes qui veulent faire ce travail. Ils veulent participer à cette transformation.

**Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre a dit aux jeunes Canadiens de faire des sacrifices alors que les élites libérales et les proches du parti, eux, n'ont jamais eu la vie aussi belle. Les Canadiens font la queue devant les banques alimentaires pendant que les libéraux utilisent les fonds publics pour accorder des primes.

Les dirigeants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont reçu 30 millions de dollars en primes pour avoir contribué à la crise du logement des libéraux. Les dirigeants d'Exportation et développement Canada ont reçu 60 millions de dollars en primes pour la mauvaise gestion libérale des prestations liées à la COVID-19.

Combien d'autres sacrifices les jeunes doivent-ils faire pour que le premier ministre puisse continuer à remplir les poches de ses copains libéraux?

**L'hon. Rechie Valdez (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et secrétaire d'État (Petites Entreprises et Tourisme), Lib.):** Monsieur le Président, ces propos viennent d'un député dont le chef n'a fait construire que six logements au Canada quand il était responsable de ce dossier.

Les conservateurs prétendent se soucier des jeunes, mais, chaque fois qu'une mesure est présentée pour les soutenir, ils votent contre. Ils ont voté contre la Stratégie nationale sur le logement, le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété et l'élargissement des règles hypothécaires. Maintenant, ils ne veulent même pas s'engager à voter pour l'exonération de TPS pour les acheteurs d'une première habitation, qui permettrait à ces derniers d'économiser 50 000 \$.

### Questions orales

Toutefois, il ne faut pas s'inquiéter. Les Canadiens peuvent compter sur le gouvernement et sur les députés de ce côté-ci de la Chambre pour continuer à leur rendre la vie plus abordable.

**Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, quand notre chef était ministre du Logement, le coût du logement était la moitié de ce qu'il est aujourd'hui. Si tous ces programmes coûteux étaient efficaces, 700 000 enfants n'auraient pas à faire la file chaque mois devant les banques alimentaires.

Les loyers ont doublé. Un aîné de l'Île-du-Prince-Édouard vit dans sa voiture parce qu'il n'a pas les moyens de payer un loyer, mais c'est la nouvelle réalité au Canada sous la gouverne du Parti libéral.

Aujourd'hui, les seuls qui vivent confortablement et qui mangent bien sont le premier ministre et ses amis privilégiés. Pourquoi fait-il passer les primes financées par les contribuables avant les Canadiens qui peinent à joindre les deux bouts?

**L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.):** Monsieur le Président, ce matin, j'ai eu l'honneur de rencontrer la ministre Barb Ramsay du gouvernement conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard. Les députés savent-ils de quoi j'ai discuté avec la ministre Ramsay? Nous avons parlé du fait que les gens sont ravis que nous ayons rendu permanent le Programme national d'alimentation scolaire. En effet, ce programme a permis de réduire la faim, et le gouvernement provincial est très heureux de collaborer avec un partenaire fédéral pour que les enfants puissent se nourrir et conserver leur dignité, peu importe qui ils sont ou quelle école ils fréquentent.

[Français]

**Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC):** Monsieur le Président, ça fait 10 ans que les libéraux sont au pouvoir, et c'est maintenant rendu que plus de 600 000 Québécois vont dans les banques alimentaires chaque mois, pendant que les amis du premier ministre, eux, s'en mettent plein les poches.

La semaine passée, le premier ministre a eu le culot de dire à nos jeunes qu'il fallait qu'ils fassent des sacrifices, pendant que les dirigeants de la BDC et de la SCHL obtiennent des dizaines de millions de dollars en primes. Imaginons: le premier ministre demande aux jeunes de faire plus de sacrifices, mais il récompense les dirigeants à coups de dizaines de millions de dollars.

Au lieu de dire à nos jeunes de faire plus de sacrifices, pourquoi le premier ministre ne demande-t-il pas à ses amis à lui de faire des sacrifices et de couper dans leurs primes?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.):** Monsieur le Président, mon collègue veut parler de culot. Je lui réponds que les conservateurs ont le culot de se draper de vertu ici, à la Chambre, mais qu'à chaque occasion qu'ils ont de voter contre des programmes qui aident réellement les jeunes Québécois et les jeunes Canadiens, ils le font.

On peut penser, par exemple, au programme de soins dentaires qui aide des dizaines de milliers de personnes et de jeunes dans sa circonscription à avoir accès à des soins dentaires. On peut parler aux centaines de milliers de jeunes Canadiens qui ont accès au Programme national d'alimentation scolaire, un programme que son collègue qualifiait de poubelle. Ça, c'est culoté.

• (1425)

**Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC):** Monsieur le Président, de l'autre côté de la Chambre, on ne semble pas trop comprendre ce que vit M. et Mme Tout-le-Monde.

Au Québec, comme je l'ai dit, c'est rendu que 600 000 personnes vont dans les banques alimentaires. Pendant ce temps, les loyers doublent dans toutes les régions du Québec et le prix du panier d'épicerie continue d'augmenter. En fin de semaine, dans *Le Journal de Montréal*, on apprenait que des femmes enceintes coupent maintenant dans les protéines et les légumes pendant leur grossesse. Les gens n'ont plus d'argent pour payer le loyer. Ils n'ont plus d'argent pour faire l'épicerie.

Est-ce que le premier ministre va enfin comprendre le message et présenter un budget abordable pour que les familles puissent avoir une vie abordable?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.):** Monsieur le Président, ce qui est ahurissant, c'est que chaque fois que les conservateurs ont l'occasion de voter contre des programmes qui profitent réellement aux Québécois et aux Canadiens, ils le font.

On peut penser à l'Allocation canadienne pour enfants, qui a réduit la pauvreté infantile au pays de 38 %. On peut penser au Régime canadien de soins dentaires ou au Programme national d'alimentation scolaire, que le Club des petits déjeuners qualifie d'immense succès qui va aider les jeunes au Québec.

Les conservateurs parlent bien, mais, chaque fois qu'ils ont la chance d'agir, ils sont *missing in action*.

\*\*\*

### LA JUSTICE

**Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, il y a 30 ans, les Québécois passaient à un cheveu de se donner un pays. Maintenant, le camp du Oui se remet en marche.

À tous les Québécois qui en ont déjà fait partie, je dis qu'ils doivent se cracher dans les mains et recommencer. À tous les Québécois qui, comme moi, étaient trop jeunes ou carrément pas encore nés, qui ont changé d'idée ou qui vivaient dans un autre pays, je dis que c'est à notre tour. Cela devra être fait de façon démocratique, mais le fédéral l'en empêche, avec sa loi sur la clarté référendaire.

Ma question pour le gouvernement est la suivante. Est-ce qu'il s'engage à respecter la volonté des Québécois?

**L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, il y a quelques mois, les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes sont allés aux urnes, et la population du Québec a décidé de faire élire deux fois plus de libéraux que de bloquistes.

J'ai cogné à des centaines de portes, j'ai parlé à des centaines de personnes au téléphone, et personne ne m'a demandé un référendum. Les gens nous ont dit qu'ils veulent de l'abordabilité, qu'ils veulent un budget pour bâtir le Canada, et c'est exactement ce que nous allons leur livrer mardi prochain.

**Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, le ministre sera le bienvenu à se joindre au camp du Oui quand il finira par s'être assumé.

Dans l'intervalle, cependant, ce n'est pas lui, mais bien les citoyens du Québec qui vont décider de ce qui est important pour eux, y compris leur avenir national. La nation québécoise mérite de faire tous ses choix par elle-même, comme n'importe quel peuple sur la Terre.

Si le ministre est convaincu de l'attachement des Québécois envers le Canada, il ne devrait pas avoir peur de la démocratie.

S'il est certain de gagner un prochain référendum, pourquoi n'abroge-t-il pas tout simplement la loi sur la clarté?

**L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, nous faisons face à des défis mondiaux très importants.

De ce côté-ci de la Chambre, nous pensons, comme la majorité des Québécois et des Québécoises, que nous sommes plus forts si nous sommes unis pour faire face à ces défis plutôt que divisés. Si le Bloc québécois veut continuer à travailler sur la division, qu'il le fasse. De ce côté-ci, nous allons continuer de travailler sur l'unité et sur le fait que nous sommes plus forts ensemble, plutôt que séparés.

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, les Québécois forment un peuple comme tous les autres, ni meilleur ni pire, peut-être un peu plus *cool*, mais on repassera.

Il mérite d'être souverain chez lui, comme tous les peuples de la Terre. Il mérite de porter sa voix dans le monde, comme tous les peuples de la Terre. Surtout, il mérite de faire tous ses choix démocratiques lui-même, comme tous les peuples de la Terre.

C'est ce principe qui est brimé, avec la loi sur la clarté. C'est littéralement le Canada anglais qui se garde un droit de tutelle sur notre démocratie.

Quand est-ce qu'il va abroger cette loi colonialiste?

**L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, c'est quand même intéressant que le député du Bloc québécois parle de tous les peuples alors que le gouvernement du Québec vient de déposer un projet de Constitution pour lequel les peuples autochtones du Québec n'ont même pas été consultés. On n'a pas eu la décence de s'asseoir avec eux et de leur demander si on pouvait parler avant de déposer un projet de Constitution. Ce n'est pas comme ça qu'on travaille ensemble.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que le Canada est plus fort ensemble. Nous croyons à la réconciliation avec les peuples autochtones. Tous les projets que nous faisons sur la nature, nous les faisons avec les peuples autochtones.

C'est comme ça que nous allons faire avancer notre pays.

\* \* \*

● (1430)

## L'ÉCONOMIE

**Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Monsieur le Président, tandis que les Canadiens se privent de nourriture à cause des prix élevés, les amis du premier ministre récoltent les largesses de l'État.

Quand il a créé la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense, le premier ministre a rapidement fait appel à son ami Doug Guzman pour occuper le poste de PDG. Il lui a octroyé un salaire

de près de 700 000 \$. Après tout, avec les libéraux, un *chum*, c'est un *chum*.

Maintenant qu'il dépense l'argent des contribuables, et non l'argent de Bay Street, est-ce que le premier ministre peut arrêter de demander des sacrifices aux jeunes Canadiens pour enrichir ses amis?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, la seule question qui est sur toutes les lèvres est la suivante: est-ce que les conservateurs vont voler Noël aux Canadiens en causant des élections précipitées? Cela fait juste six mois que les élections ont eu lieu. Nous avons reçu un mandat et nous allons présenter un plan pour bâtir l'économie la plus forte du G7, un Canada fort, avec des logements et des occasions d'emploi pour les jeunes d'un océan à l'autre.

Le député va-t-il voler Noël ou va-t-il appuyer nos jeunes en appuyant notre budget?

**Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Monsieur le Président, le leader du gouvernement, il n'y en a pas deux comme lui. Il met le fardeau sur les partis de l'opposition pour qu'ils soutiennent une mauvaise gestion, comme celle que les libéraux ont menée depuis 10 ans, alors qu'ils présentent aux Canadiens du n'importe quoi.

Le leader du gouvernement devrait plutôt se poser la question suivante: son gouvernement est-il prêt à présenter un budget qui soit abordable, afin que les Canadiens puissent mener une vie abordable? C'est ça, la question.

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une excellente question. Elle est là, la question. Oui, nous allons présenter un budget abordable. Nous allons présenter un budget qui jette les bases d'une économie forte, qui garantit un avenir pour nos jeunes, qui garantit des logements pour nos jeunes, qui garantit des occasions de formation pour nos jeunes partout au pays.

La seule question est la suivante: les conservateurs vont-ils provoquer des élections à Noël comme des grincheux, ou vont-ils saisir l'occasion de bâtir un Canada fort, avec la meilleure économie du G7 pour les jeunes du Canada?

[Traduction]

**Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC):** Monsieur le Président, après 10 ans de gouvernement libéral, les élites libérales et les proches du parti ne l'ont jamais eue aussi facile.

Le premier ministre a dit aux Canadiens qu'ils devaient faire des sacrifices. Il a promis de dépenser moins, mais dans les faits, il dépense plus. Le dernier exemple est le chef de la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense, qui touchera un salaire de 700 000 \$ même s'il n'a jamais servi son pays. Pendant ce temps, les loyers ont doublé, les banques alimentaires battent des records et les aînés vivent dans leur voiture.

Combien de jeunes Canadiens de plus devront se sacrifier pour que le premier ministre puisse embaucher ses petits copains?

**L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, je ne sais pas où était le parti d'en face ces quatre derniers mois, mais nous, nous avons sillonné le pays pour tendre l'oreille aux Canadiens.

### Questions orales

Le 4 novembre, nous allons déposer un budget historique. Nous allons consacrer moins d'argent aux opérations gouvernementales. Nous allons investir davantage dans notre pays et dans nos concitoyens. Nous allons investir dans les infrastructures, dans la défense, dans les projets nationaux et dans le logement.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons au Canada. Nous allons bâtir notre pays et faire de notre économie la plus vigoureuse du G7.

**Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC):** Monsieur le Président, le député devrait dire cela aux 700 000 enfants qui font la queue devant les banques alimentaires. Combien de sacrifices supplémentaires devront-ils encore faire pour les proches du Parti libéral?

Les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qui s'occupe d'abord de la famille moyenne. Pendant que les Canadiens font des sacrifices, le premier ministre distribue des salaires de 700 000 \$ à ses copains haut placés comme s'il distribuait des bonbons à l'Haloween.

Quand le premier ministre cessera-t-il d'utiliser l'argent des contribuables pour remplir les poches de ses amis et quand proposera-t-il enfin aux Canadiens un budget abordable pour une vie abordable?

**L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.):** Monsieur le Président, le Parti conservateur pourrait-il présenter ses excuses à tous les enfants qui bénéficient du Programme national d'alimentation scolaire? La semaine dernière, les conservateurs ont dit de ce programme que c'était de « la foutaise » et ils ont affirmé qu'il ne nourrissait aucun enfant.

Au contraire, ce programme nourrit 400 000 enfants chaque année, les aidant à apprendre, à se concentrer et à affronter une journée d'école au complet. Ce programme vise à donner une chance égale à chaque enfant, peu importe où il vit et où il va à l'école.

Je demande aux députés d'en face, maintenant qu'ils sont au courant de ces chiffres, s'ils vont corriger le tir et présenter des excuses, ou s'ils vont gâcher Noël avec...

**Le Président:** La députée de Sentier Carlton—Eagle Creek a la parole.

\* \* \*

### LES SERVICES PUBLICS ET L'APPROVISIONNEMENT

**Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC):** Monsieur le Président, après 10 ans de gouvernement libéral, les élites et les initiés libéraux n'ont jamais eu la vie aussi belle. Le premier ministre a promis de réduire le nombre de consultants grassement payés, mais il a déjà rompu sa promesse. En trois ans, les dépenses en consultants ont grimpé de plus de 30 %. Le premier ministre a dit qu'il ferait les choses différemment. Selon lui, différemment signifie dépenser plus de 26 milliards de dollars — un montant record — pour des consultants, une autre promesse libérale non tenue.

Le premier ministre éliminera-t-il le recours aux consultants coûteux afin que les Canadiens aient les moyens de se nourrir?

• (1435)

**L'hon. Buckley Belanger (secrétaire d'État (Développement rural), Lib.):** Monsieur le Président, je rejette la prémisse de la question, car nous savons tous, de ce côté-ci de la Chambre, que les

conservateurs ne se sont jamais souciés des personnes à faible revenu et qu'ils ne le feront jamais.

J'attire de nouveau l'attention sur une note adressée aux conservateurs: premièrement, les Canadiens ne veulent pas d'élections à Noël et, deuxièmement, je demande au chef de l'opposition...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre.

Le député peut reprendre depuis le début.

**L'hon. Buckley Belanger:** Monsieur le Président, alors que les conservateurs parlent des défis que notre pays doit relever, je vais demander au chef de l'opposition quelle indemnité de départ il a reçue lorsque le député actuel de Carleton l'a battu aux élections. Quelle somme a-t-il obtenue?

**Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC):** Monsieur le Président, alors que le premier ministre et les libéraux demandent aux Canadiens de faire des sacrifices et que les Canadiens font la queue en nombre record dans les banques alimentaires, le recours par les libéraux à des amis bien branchés et à des consultants grassement payés fait grimper les coûts. Je cite en exemple le programme de Modernisation du versement des prestations qui, selon la vérificatrice générale, a coûté 1,3 milliard de dollars supplémentaires et pourrait coûter jusqu'à 8 milliards de dollars.

Les Canadiens n'ont pas les moyens de vivre sous le gouvernement libéral. D'un bout à l'autre du pays, il y a des mises à pied comme jamais auparavant.

Pourquoi demande-t-on aux Canadiens de faire des sacrifices, alors que les libéraux continuent de récompenser les consultants libéraux bien branchés?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le député ose dire cela alors que lorsqu'on lui a posé des questions concernant les remarques formulées par le chef de son parti au sujet de la GRC, il a répondu qu'il avait une pastille dans la bouche.

Le député va-t-il retirer sa pastille et dire au chef de l'opposition: « Ne fais pas le grincheux. Ne déclenche pas des élections à Noël. Vote plutôt en faveur du budget et contribue à faire du Canada la meilleure économie du G7 »?

**Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens sont nombreux à en avoir marre que les libéraux dépensent leur argent à n'en plus finir pour des consultants. Rien que l'an dernier, les libéraux ont octroyé pour plus de 20 milliards de dollars de contrats aux proches du parti. Cette année, je crois qu'on parle de non moins de 25 milliards de dollars.

Au lieu de demander aux jeunes de faire des sacrifices, pourquoi les libéraux ne cessent-ils pas d'enrichir leurs amis bien branchés, pourquoi ne placent-ils pas les intérêts des Canadiens au premier plan et pourquoi ne livrent-ils pas un budget que les Canadiens ont les moyens de s'offrir?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, quel que soit le remède contre le rhume que le député privilégie, nous allons présenter un budget à la Chambre la semaine prochaine. Le député aura l'occasion d'appuyer la création de débouchés pour les jeunes, l'offre de subventions aux syndicats par l'entremise du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, afin que nous puissions créer des emplois syndiqués dans le domaine des métiers spécialisés dans le cadre des grands projets au pays, le financement des sciences et de l'éducation ainsi qu'une augmentation de salaire pour le personnel militaire.

Je prie le député d'appuyer le budget et de ne pas déclencher des élections à Noël.

\*\*\*

[Français]

### L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, hier, notre industrie forestière et ses travailleurs étaient sur la Colline du Parlement pour exiger qu'Ottawa les soutienne enfin face aux Américains. Ils demandent que le fédéral leur verse 50 % de tout futur droit compensateur à payer.

C'est une mesure à coût nul, puisqu'on sait que les droits américains sont illégaux et que, à terme, nos producteurs seront remboursés. Cependant, c'est déterminant pour la survie de nos scieries. Hier, la ministre s'est montrée ouverte. Il ne tient qu'à elle de transformer cette ouverture en action. Va-t-elle répondre positivement à la demande légitime de l'industrie?

• (1440)

**L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa question.

Pas plus tard que vendredi dernier, avec mon collègue des Pays-d'en-Haut, nous avons visité l'usine Crête, dans les Laurentides, pour justement discuter de l'aide fédérale.

Ce sont 700 millions de dollars qui sont disponibles par le truchement de la Banque de développement du Canada et 500 millions de dollars qui sont disponibles pour moderniser les entreprises. Le secteur du bois d'œuvre est un secteur clé pour l'ensemble du Canada. Nous allons être là pour le soutenir pendant ces temps difficiles.

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, on dirait que les libéraux se sont fait avoir eux aussi. On dirait qu'ils ont cru le premier ministre quand il disait qu'il y aurait une entente avec les Américains en juillet, et ensuite qu'il y en aurait une cet automne.

Il n'y a pas d'entente, et force est de constater qu'il n'y a pas de sauveur au Parti libéral. C'est un dur réveil. Ça fait mal, mais ils doivent enfin comprendre l'urgence de protéger notre économie. Notre industrie forestière réclame du soutien face aux droits compensateurs. Elle a besoin d'une subvention salariale.

Quand est-ce que les libéraux vont agir?

**Claude Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

### Questions orales

Nous sommes tout à fait d'accord avec lui. C'est une situation non justifiée, et ce sont des droits de douane non justifiés. De ce côté-ci de la Chambre, nous espérons pouvoir travailler avec lui et avec l'ensemble des députés, les 44 députés libéraux du Québec en particulier, pour aider notre industrie du bois d'œuvre.

Comme le ministre l'a mentionné, 1,25 milliard de dollars sont déjà à l'œuvre et nous voulons en faire encore plus pour les travailleurs de l'industrie du bois.

\*\*\*

[Traduction]

### L'ÉCONOMIE

**Scott Aitchison (Parry Sound—Muskoka, PCC):** Monsieur le Président, après 10 ans de gouvernement libéral, les amis et les proches des libéraux n'ont jamais eu la vie aussi belle. Nous venons d'apprendre que l'agence du logement du gouvernement a versé plus de 3,6 millions de dollars de primes à l'ensemble des 86 membres de sa direction, sauf un. Cela représente environ 43 000 \$ par personne.

Pendant ce temps, les loyers ont doublé, les paiements hypothécaires ont doublé et le prix des logements a doublé. Je me demande simplement si le ministre pourrait dire aux Canadiens qui n'arrivent pas à se loger combien de sacrifices il compte encore leur demander pendant qu'il verse des primes aux hauts fonctionnaires?

**L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.):** Monsieur le Président, pendant que l'opposition ne cesse de dénigrer notre pays, nous le bâtissons. Ils dénigrent nos logements en les qualifiant de cabanes et de logements de style soviétique; ils dénigrent notre police en disant qu'elle est méprisable; et ils dénigrent notre programme d'alimentation scolaire en disant que c'est de la foutaise.

Pendant ce temps, il y a une bonne nouvelle: la seule chose qui baisse, ce sont les taux d'intérêt. Nous travaillons fort, nous construisons des logements abordables et nous embauchons 1 000 nouveaux agents à la GRC pendant que le Programme national d'alimentation scolaire du Canada nourrit des centaines d'enfants.

Pourquoi les conservateurs ne se joignent-ils pas à nous pour bâtir le pays, au lieu de le mettre en pièces?

**Scott Aitchison (Parry Sound—Muskoka, PCC):** Monsieur le Président, le nombre de visites aux banques alimentaires a grimpé en flèche pour atteindre 2,2 millions cette année. Le prix des maisons est 54 % plus élevé qu'en octobre 2015.

CTV a révélé ce matin qu'un homme de 76 ans de l'Île-du-Prince-Édouard vit dans sa voiture depuis deux mois parce qu'il n'a pas les moyens de payer un loyer. Le premier ministre a dit aux jeunes Canadiens qu'ils doivent faire des sacrifices.

La question est très simple: combien d'autres sacrifices les Canadiens en difficulté devront-ils faire pour que le premier ministre puisse verser des primes à de hauts dirigeants?

**L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.):** Monsieur le Président, nous faisons tout ce que nous pouvons pour bâtir un pays fort.

### Questions orales

Les conservateurs dénigrent nos efforts. Ils dénigrent notre programme de logement. Ils votent contre le logement abordable. Ils votent contre les programmes d'alimentation en milieu scolaire. Ils votent contre l'embauche de 1 000 agents de la GRC.

Nous avons actuellement la tâche ardue de bâtir ce pays. Le budget sera présenté le 4 novembre. J'espère qu'ils se joindront à nous pour faire le travail difficile afin de bâtir ce pays et d'éviter des élections pendant les Fêtes. Ils devraient se battre pour notre pays.

**Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC):** Monsieur le Président, après 10 ans de règne libéral, les proches du parti n'ont jamais eu la vie aussi belle.

L'an dernier, les Canadiens, dont 700 000 enfants, ont fait 2,2 millions de visites dans les banques alimentaires. Des aînés vivent dans leur voiture parce que les loyers ont doublé. Pendant ce temps, le gouvernement a versé 1 milliard de dollars pour l'achat de bateaux provenant de Pékin, ce qui envoie à l'étranger des emplois canadiens dans les secteurs de l'acier et de la construction navale. De leur côté, les dirigeants de la Banque de l'infrastructure du Canada ont empoché de généreuses primes. Ils se rendent à la banque en riant pendant que les travailleurs canadiens se rendent à la banque alimentaire en pleurant.

Quand le premier ministre cessera-t-il de remplir les poches des proches du parti et commencera-t-il à offrir une vie abordable aux Canadiens?

• (1445)

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député, qui est également porte-parole en matière de transports. Je tiens à lui dire que le budget qui sera déposé la semaine prochaine, le 4 novembre, résoudra le problème que lui et moi voulons résoudre, celui du stratagème « Chauffeur inc. ». Le ministre des Finances a annoncé aujourd'hui qu'on prendra des mesures afin de rétablir les normes du travail et l'équité dans l'industrie du camionnage au Canada. Ce sera dans le budget.

Le député va-t-il descendre l'allée pour dire au chef grincheux de l'opposition de voter en faveur du budget, de ne pas gâcher Noël et de bâtir un Canada fort?

**Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC):** Monsieur le Président, je ne m'attendais pas à ce que le ministre me demande de descendre l'allée avec lui.

Les banques alimentaires du Canada ont enregistré 2,2 millions de visites l'an dernier, et des personnes âgées dorment dans leur voiture parce que leur loyer a doublé. Cependant, le gouvernement libéral a dépensé 1 milliard de dollars d'argent public pour acheter des bateaux à Pékin et a distribué des primes astronomiques à la Banque de l'infrastructure du Canada.

Pourquoi le premier ministre utilise-t-il l'argent des contribuables pour récompenser des initiés et envoyer à l'étranger des emplois canadiens au lieu d'aider les Canadiens à se nourrir et à se loger?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier une fois de plus mon collègue et à lui dire que je suis prêt à l'accompagner dans n'importe quelle allée, à condition qu'il s'adresse au chef grincheux de l'opposition pour lui dire: « Nous ne voulons pas d'élections à Noël. Nous voulons soutenir un plan qui accorde des augmentations aux militaires et qui

permet à l'industrie de la construction navale de Vancouver de continuer à fonctionner à plein régime, en construisant des navires pour la Garde côtière et les forces canadiennes. »

Tout cela est prévu dans notre budget du 4 novembre, qui sera excellent et axé sur l'abordabilité et la croissance de l'économie. Le député fera-t-il ce qui s'impose, en disant au chef de l'opposition que nous ne voulons pas d'élections pendant la période de Noël?

[Français]

**Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC):** Monsieur le Président, pendant que les Canadiens en arrachent, c'est le festival des primes pour les élites et les initiés libéraux.

Les dirigeants de la Banque de développement du Canada ont reçu en moyenne chacun 216 000 \$ en primes; ceux de VIA Rail, 110 000 \$ en primes; et ceux d'Exportation et développement Canada, 143 000 \$ en primes. Le premier ministre demande aux jeunes de faire des sacrifices, mais pas à ses *chums*.

Est-ce que ce premier ministre peut arrêter de demander des sacrifices aux jeunes Canadiens pour enrichir ses petits amis?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas capable d'accoter la prestation de mon collègue. C'est très fort, même si on l'a déjà vu faire mieux. Je le félicite quand même.

Quant à sa question, il veut nous parler de sacrifices. C'est un peu hypocrite de leur part. Les conservateurs seraient prêts à sacrifier l'Allocation canadienne pour enfants, le Régime canadien de soins dentaires, le Programme national d'alimentation scolaire, ainsi qu'une hausse de salaire pour les Forces armées canadiennes.

Ils en savent quelque chose en matière de sacrifices. Le chef de l'opposition était prêt à sacrifier un de ses propres députés pour se faire réélire il y a quelques mois. On comprend qu'ils n'ont pas de problème avec les sacrifices.

\* \* \*

[Traduction]

### LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.):** Monsieur le Président, le blanchiment d'argent, la fraude et les crimes financiers alimentent le crime organisé, ébranlent la confiance dans notre système financier et contribuent à des problèmes graves, comme la crise des opioïdes et la hausse du coût du logement en Colombie-Britannique.

Ces dernières années, le gouvernement a pris des mesures décisives en procédant à d'importantes réformes législatives, mais la complexité de ces crimes nous oblige à rester vigilants et à redoubler d'efforts. Le secrétaire d'État à l'Agence du revenu du Canada et aux institutions financières pourrait-il informer la Chambre des mesures prises par le gouvernement pour renforcer l'application de la loi afin de mieux détecter et prévenir la criminalité financière?

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je dois avertir certains députés dans ce coin-ci de faire moins de bruit afin que nous puissions entendre le secrétaire d'État.

**L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette importante question.

La semaine dernière, le nouveau gouvernement libéral a annoncé que, le 4 novembre, son tout premier budget prendrait des mesures décisives pour protéger les renseignements financiers et les économies des Canadiens. Nous avons tous été témoins d'histoires bouleversantes de personnes, en particulier des aînés, qui sont victimes de fraude. Voilà pourquoi nous présenterons, dans le budget de 2025, plusieurs mesures visant à lutter contre la criminalité financière, notamment une stratégie fédérale de lutte contre la fraude, la création d'un organisme spécialisé dans la criminalité financière, et l'adoption d'un code de conduite pour lutter contre l'exploitation économique. Le budget de 2025 renforcera le Canada en protégeant les Canadiens...

**Le Président:** Le député de Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk a la parole.

\* \* \*

• (1450)

[Français]

### L'ÉCONOMIE

**Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC):** Monsieur le Président, depuis 10 ans, les libéraux gèrent tout croche l'argent que les contribuables leur envoient par leurs taxes et impôts. La vérificatrice générale nous en apprend une bonne. Sait-on ce que cela concerne? Ça concerne l'Agence du revenu du Canada: un système téléphonique, un contrat de 10 ans, un budget de 50 millions de dollars. Sait-on combien cela a coûté jusqu'à maintenant? Ça a coûté 190 millions de dollars et ça peut monter jusqu'à 217 millions de dollars, soit quatre fois plus que ce qui était prévu. C'est ça, la gestion libérale.

Est-ce que les libéraux vont enfin comprendre qu'il faut arrêter de gaspiller l'argent et avoir des mesures pour que les gens aient vraiment une vie abordable?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.):** Monsieur le Président, cela va me faire plaisir d'offrir un breffage à mon collègue de l'opposition pour qu'il comprenne bien la nature de ce contrat qui a été octroyé de manière concurrentielle. Tous les frais encourus, soit les 190 millions de dollars sur 10 ans, étaient prévus initialement au contrat dans le cadre duquel on a reçu une bonne valeur pour l'argent.

Si mon collègue veut en savoir plus au sujet de ce contrat précis, cela va me faire plaisir de m'assurer qu'il a le bon breffage. Sinon, je l'invite à réécouter les témoignages au comité récemment où le président de Services partagés Canada a bien expliqué le contrat.

**Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC):** Monsieur le Président, oh que oui, j'invite tout le monde à écouter ce qui s'est passé dans les comités parlementaires sur l'Agence du revenu du Canada. C'était très instructif sur la façon tout à fait irresponsable que ces gens-là ont géré l'Agence du revenu du Canada depuis 10 ans, sous la gouvernance libérale. Quel est le résultat? C'est qu'il y a 2 millions de Canadiens qui vont actuellement aux banques alimentaires. Il y a aussi que les coûts des logements ont doublé depuis que ces gens-là sont là. Que promet le premier ministre à la jeunesse? Il promet plus de sacrifices.

Quand est-ce que le gouvernement va comprendre qu'il faut arrêter de gaspiller l'argent et avoir des mesures efficaces pour que tous les Canadiens aient une vie abordable?

### Questions orales

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.):** Monsieur le Président, ce que nous avons promis aux Canadiens et aux jeunes Canadiens, et c'est la raison pour laquelle nous sommes de ce côté-ci de la Chambre, c'est un plan sérieux pour faire croître l'économie en unifiant l'économie canadienne, en faisant des investissements clés pour bâtir l'économie du Canada, tout en réduisant le coût de la vie, en augmentant le pouvoir d'achat. C'est ce que nous avons fait dès le premier jour en proposant une baisse d'impôt pour 22 millions de Canadiens. C'est ce que nous allons continuer de faire le 4 novembre.

J'invite mon collègue à nous soutenir.

[Traduction]

**Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, après 10 années de gouvernement libéral, les élites libérales et les proches du parti n'ont jamais eu la vie aussi belle. Pourtant, le premier ministre a dit aux jeunes Canadiens que ce sont eux qui doivent faire des sacrifices. Alors que les jeunes Canadiens ont renoncé à l'accession à la propriété, la vérificatrice générale signale que l'Agence du revenu du Canada a permis qu'un contrat pour un système téléphonique passe de 50 millions de dollars à près de 200 millions de dollars, et le système ne permet toujours pas de répondre aux appels téléphoniques.

Le gouvernement présentera-t-il un budget abordable qui met un frein aux ententes de faveur pour les initiés, oui ou non?

**L'hon. Eleanor Olszewski (ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies, Lib.):** Monsieur le Président, une chose est claire: investir dans le logement est l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre l'insécurité alimentaire. Au cours des six derniers mois, dans ma circonscription, Edmonton-Centre, j'ai annoncé des investissements de plus de 400 millions de dollars dans les infrastructures et le logement abordable. Nous ne demandons pas aux jeunes ni aux autres Canadiens de faire des sacrifices, mais nous demandons aux conservateurs d'appuyer notre budget générationnel pour que nous puissions continuer à faire construire des logements et à rendre la vie abordable pour les Canadiens.

**Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC):** Monsieur le Président, après 10 ans de gouvernement libéral, les élites et les initiés n'ont jamais eu la vie aussi belle. Pendant ce temps, le premier ministre dit aux jeunes Canadiens de continuer de faire des sacrifices.

Alors que les Canadiens font la queue devant les banques alimentaires, des milliards de dollars provenant de leurs impôts — 25 milliards de dollars en fait — continuent d'être versés à des consultants qui ne respectent pas leurs budgets ou, selon la vérificatrice générale, n'obtiennent même pas de résultats.

Pourquoi le premier ministre ne demande-t-il pas à ses amis et aux initiés de faire des sacrifices au lieu de l'exiger des jeunes Canadiens?

**L'hon. Eleanor Olszewski (ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés et ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, l'un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire est le coût du logement. C'est pourquoi nous nous concentrons sur la construction de logements. C'est ainsi que nous rendons la vie abordable pour les Canadiens.

### Questions orales

Nous commençons à voir des progrès. Des projets sont mis en chantier, les loyers commencent à se stabiliser et davantage de familles emménagent dans des logements à la mesure de leurs moyens. Les conservateurs peuvent critiquer autant qu'ils le veulent, mais, s'ils voulaient vraiment rendre la vie des familles plus abordable, ils appuieraient notre budget.

**Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC):** Monsieur le Président, les chiffres ne mentent pas. Les Canadiens ont effectué pas moins de 2,2 millions de visites aux banques alimentaires et plus de 700 000 de ces visiteurs sont des enfants. Il y a des Canadiens qui vivent dans leur voiture. Ils ont du mal à joindre les deux bouts. Ils n'ont pas les moyens de se nourrir ou de se loger. Ce sont des faits.

Pourquoi les libéraux n'admettent-ils pas que leurs programmes ne fonctionnent pas et qu'ils choisissent toujours leurs amis et les proches du parti plutôt que les Canadiens?

• (1455)

**L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai remarqué que les conservateurs ont cessé de citer le rapport de Banques alimentaires Canada. Les députés savent-ils pourquoi? C'est parce que, dans ce rapport, Banques alimentaires Canada a dit qu'il y a des signes prometteurs de la part du gouvernement fédéral en raison de mesures comme la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, qui a été instaurée pour la toute première fois et contre laquelle les conservateurs ont voté; le Régime canadien de soins dentaires, qui réduit le coût des soins dentaires pour les Canadiens; le Programme national d'alimentation scolaire; et la Stratégie nationale sur le logement, qui est axée sur les logements offerts au prix du marché. Voilà ce qu'ils sont prêts à jeter...

**Le Président:** Le député de St. Albert—Sturgeon River a la parole.

\*\*\*

### L'ÉTHIQUE

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre pourrait éventuellement toucher des dizaines de millions de dollars en primes provenant de trois fonds d'investissement qu'il a enregistrés aux Bermudes et aux îles Caïmans. Ma question est simple. Combien d'autres investissements le premier ministre a-t-il faits dans des paradis fiscaux à l'étranger?

**L'hon. Steven MacKinnon (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait très bien que tous les députés doivent respecter des règles d'éthique parmi les plus strictes au monde. Le premier ministre a non seulement respecté, mais dépassé ses obligations en vertu de ces lignes directrices en matière d'éthique, et il continuera de le faire.

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Monsieur le Président, selon les témoignages d'experts, Brookfield, la société du premier ministre, est la pire société au chapitre de l'évasion fiscale au Canada, car elle a évité de payer 6,5 milliards de dollars en impôts en seulement cinq ans. En tant que président de Brookfield, le premier ministre a enregistré aux Bermudes et aux îles Caïmans trois fonds d'investissement dont il pourrait tirer des millions de dollars.

Encore une fois, combien d'argent le premier ministre a-t-il dans des paradis fiscaux à l'étranger?

**L'hon. Steven MacKinnon (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, en ce qui concerne les titulaires d'une charge publique désignée, le Canada doit suivre les lignes directrices en matière d'éthique les plus rigoureuses au monde. Tous les députés doivent se conformer à ces exigences. Ces exigences sont respectées de façon très transparente, et cela vaut également pour le premier ministre, car toutes les données en question sont mises à la disposition du public.

Les lignes directrices en matière d'éthique au Canada sont rigoureuses, et nous devrions en être fiers.

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux parlent d'un régime rigoureux et strict, sauf que l'entreprise du premier ministre, Brookfield, a inscrit de multiples fonds à l'adresse d'une boutique de vélos aux Bermudes pour éviter de payer des impôts au Canada.

Le premier ministre élude une question simple, alors je vais la poser de nouveau. Combien d'argent possède-t-il dans des paradis fiscaux? Je veux seulement un chiffre, s'il vous plaît.

**L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, le 28 avril dernier, les Canadiens devaient choisir entre un dirigeant qui possède une expérience des affaires à l'échelle internationale et un dirigeant dépourvu d'expérience à l'extérieur de la Chambre. Les Canadiens se sont prononcés haut et fort. Ils ont élu un dirigeant qui va bâtir le Canada et investir dans le Canada. Ils ont élu un dirigeant qui va faire du Canada l'économie la plus forte du G7.

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre refuse de dire la vérité au sujet de l'argent qu'il a caché dans des paradis fiscaux à l'étranger. Entretiens, il fait la leçon aux jeunes Canadiens en leur disant qu'ils doivent faire davantage de sacrifices. Après 10 ans sous les libéraux, les jeunes n'ont plus les moyens de se nourrir ni de payer leur loyer, et ils n'ont plus rien à donner.

Quand le premier ministre va-t-il cesser de faire preuve d'hypocrisie, jouer franc jeu et nous dire combien d'argent il a caché dans des paradis fiscaux à l'étranger?

**L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, pendant que le parti d'en face se concentre sur son chef, nous, nous nous concentrons sur le Canada. Nous nous efforçons de bâtir l'économie la plus forte du G7.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je n'ai rien pu entendre. L'idéal serait que le secrétaire d'État reprenne depuis le début.

• (1500)

**L'hon. Wayne Long:** Monsieur le Président, le parti d'en face a eu une mauvaise semaine. Nous le comprenons. Ses députés se concentrent sur leur chef et sur un caucus en révolte.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous efforçons de bâtir le Canada. Nous sommes déterminés à investir dans le Canada. Le 4 novembre, nous présenterons un budget qui permettra de faire des investissements, de construire des choses et de bâtir l'économie la plus forte du G7.

*Questions orales**[Français]***LES SERVICES PUBLICS ET L'APPROVISIONNEMENT**

**Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons des industries, des innovateurs et des travailleurs prêts à fournir les technologies avancées dont nos forces armées et nos alliés ont besoin, allant de l'aérospatiale à des systèmes cybernétiques.

Le ministre de la Transformation du gouvernement peut-il expliquer à la Chambre comment acheter canadien permettra de s'assurer que les achats fédéraux soutiennent le développement d'une industrie canadienne de la défense et de la sécurité solide, renforcent nos chaînes d'approvisionnement et construisent une économie plus résiliente et plus prospère pour tous les Canadiens?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.):** Monsieur le Président, je veux remercier la députée de Terrebonne qui est avec nous ici — cela me fait du bien de le dire — de son excellente question. Je sais qu'il y a beaucoup d'entreprises dans sa circonscription pour lesquelles c'est important d'acheter canadien.

Acheter canadien, qu'est-ce que ça veut dire? Cela veut dire prioriser les entreprises canadiennes, avoir des exigences de contenu canadien. Cela veut dire aider les PME pour qu'elles puissent obtenir des contrats du gouvernement fédéral. Cela veut dire ultimement de soutenir des entreprises canadiennes dans des secteurs comme ceux que ma collègue a mentionnés, comme l'aérospatiale, la construction navale, l'intelligence artificielle, le manufacturier.

Nous allons aller de l'avant parce que chacun sait qu'un contrat, c'est toujours mieux qu'une subvention, et cela va nous aider à bâtir le pays.

\* \* \*

*[Traduction]***LE COMMERCE INTERNATIONAL**

**John Barlow (Foothills, PCC):** Monsieur le Président, les masques sont tombés. L'affirmation du premier ministre selon laquelle il serait un fin négociateur n'est que pure fiction. Chaque fois que le premier ministre rencontre des dirigeants étrangers, ce sont les agriculteurs canadiens qui en subissent les conséquences.

L'Inde vient d'imposer des droits de douane de 30 % sur les pois jaunes canadiens. Cela survient alors que les agriculteurs souffrent déjà des droits de douane écrasants imposés par la Chine sur les pois, le canola, le bœuf, les fruits de mer, le porc et d'autres produits de base. Aujourd'hui, l'Inde a franchi une nouvelle étape. Chaque fois que le premier ministre se déplace, ce sont les agriculteurs qui en font les frais.

Pourquoi les agriculteurs canadiens sont-ils ceux qui paient le prix de la tournée mondaine du premier ministre?

**L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai maintes fois réitéré dans cette Chambre l'importance de diversifier nos chaînes d'approvisionnement.

Au cours des derniers mois, j'ai discuté avec mon homologue au Pakistan. Je rappelle que le Pakistan est l'un des principaux importateurs de canola à l'échelle mondiale. Ce matin, mon homologue m'a confirmé que le Pakistan ouvrirait ses portes au canola canadien. En fait, il m'a confirmé que des commandes avaient déjà été

passées pour du canola canadien. C'est une excellente nouvelle pour nos agriculteurs.

De ce côté-ci de la Chambre, nous continuons de bâtir un Canada fort.

**John Barlow (Foothills, PCC):** Monsieur le Président, grâce aux échecs commerciaux des libéraux, 80 % du marché canadien des pois fait désormais l'objet de droits de douane. C'est un fait. Chaque fois que le premier ministre voyage, ce sont les agriculteurs canadiens qui en subissent les conséquences.

Regardons les résultats des libéraux. En Chine, les droits de douane sont de 100 % sur les pois et le canola canadiens, de 25 % sur le porc et les fruits de mer, et les importations de bœuf canadien sont suspendues depuis 2021. Le Royaume-Uni n'achète pas de bœuf ni de porc canadiens. Pendant ce temps, les importations de bœuf en provenance du Royaume-Uni ont grimpé en flèche. Enfin, l'Inde a imposé des droits de douane de 30 % sur les pois canadiens et de 10 % sur les lentilles.

Le premier ministre va-t-il mettre fin à ses séances de photos et obtenir des allègements tarifaires pour les producteurs agricoles canadiens, qui tentent seulement de nourrir les Canadiens?

**L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je vais répéter que nous cherchons activement à faire comprendre aux autres pays les intérêts des agriculteurs, des fournisseurs et des producteurs canadiens.

Non seulement le Pakistan ouvre ses frontières au canola canadien, mais, lors de mon récent voyage dans la région indo-pacifique, j'ai parlé de la potasse, du canola, de l'agriculture et des fruits de mer. Les gouvernements avec lesquels je me suis entretenue m'ont assuré que nous continuerons à collaborer pour établir des chaînes d'approvisionnement économiques dans l'ensemble de la région indo-pacifique. C'est pourquoi le premier ministre est là-bas en ce moment.

**Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC):** Monsieur le Président, les agriculteurs des Prairies ne veulent pas la charité. Ils veulent un accord commercial. Les droits de douane injustes qu'impose la Chine sur le canola canadien ont coûté des milliards de dollars et puni nos producteurs. Le secteur du canola est plus important que les secteurs canadiens de l'acier, de l'aluminium et de l'automobile réunis, mais le gouvernement le traite comme un secteur secondaire. Le premier ministre est actuellement en Chine pour rencontrer le président Xi.

Va-t-il enfin conclure un accord visant à éliminer ces droits de douane punitifs ou reviendra-t-il encore une fois les mains vides, ce qui prouvera que, lorsqu'il s'agit de défendre les agriculteurs canadiens, le premier ministre est un grand parleur, mais un petit faiseur?

● (1505)

**Sophie Chatel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, les producteurs canadiens de canola produisent le meilleur canola au monde. Nous savons que la Chine a imposé des droits de douane injustes sur le canola. Nous travaillons sur ce dossier. Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture sont actuellement en Asie pour diversifier nos échanges commerciaux, mais aussi pour résoudre des différends. Le Pakistan a maintenant ouvert ses frontières à notre canola.

### Questions orales

D'ici là, nous appuierons nos agriculteurs grâce à des programmes qui nous permettront de les soutenir pendant cette période difficile.

\* \* \*

### LE SPORT

**Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, il reste moins de 100 jours avant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Milan-Cortina de 2026. Le gouvernement reconnaît que la santé et le bien-être des athlètes sont essentiels à leur performance, et nous voulons que tous les membres de l'équipe canadienne sachent que, quand ils portent les couleurs de notre cher pays, nous sommes là pour les soutenir.

Mon cher ami, le secrétaire d'État au Sport, pourrait-il nous expliquer ce que fait notre gouvernement pour soutenir les athlètes olympiques et paralympiques de l'équipe canadienne et leurs entraîneurs?

Et tandis que j'en ai l'occasion, allez, les Blue Jays!

**L'hon. Adam van Koeverden (secrétaire d'État (Sports), Lib.):** Monsieur le Président, lundi, j'ai annoncé un investissement de plus de 3 millions de dollars dans la santé mentale des athlètes afin de financer les instituts du sport olympique et paralympique du Canada, avec l'appui du Comité olympique canadien et du Comité paralympique canadien. Nous soutenons également le programme Plan de match, le programme de mieux-être de l'équipe nationale canadienne. Ces investissements sont essentiels, car notre gouvernement sait que la santé, la santé mentale et le mieux-être sont fondamentaux pour la performance et la réussite des athlètes de notre équipe nationale, dans le sport et dans la vie.

Les Canadiens sont fiers de leurs athlètes. À l'approche des Jeux paralympiques et olympiques d'hiver de 2026, le nouveau gouvernement du Canada s'engage à soutenir l'équipe canadienne.

\* \* \*

● (1510)

### L'ÉCONOMIE

**Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC):** Monsieur le Président, alors que les jeunes Canadiens ont du mal à boucler les fins de mois, les élites libérales, elles, n'ont jamais eu la vie aussi belle. Le taux de chômage chez les jeunes est de 15 %. Pendant que les jeunes considèrent le rêve de devenir propriétaire comme une chimère, la machine à favoritisme du premier ministre va bon train.

Soixante-dix-neuf pour cent des cadres d'Exportation et développement Canada ont encaissé des primes de 143 000 \$ chacun en moyenne. Les cadres de la Banque de développement du Canada, quant à eux, ont reçu des primes moyennes de 216 000 \$ chacun, et l'agence du logement du premier ministre a versé plus de 30 millions de dollars en primes.

Le premier ministre demandera-t-il à ses amis de l'élite libérale de faire des sacrifices à la place des jeunes Canadiens?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, ce monsieur a été le biographe du chef de l'opposition, ce qui signifie qu'il connaît certains de ses secrets intimes. C'est un fait peu connu, le livre en question n'ayant pas connu un grand succès.

Je lui suggère de descendre quelques marches et d'aller demander à son patron, le chef de l'opposition, le « grincheux », de ne pas voler Noël à nos enfants en provoquant des élections pendant les Fêtes, mais plutôt de voter en faveur du budget, parce que celui-ci aidera les jeunes Canadiens et nous permettra de bâtir la meilleure économie du G7.

\* \* \*

### LA SANTÉ

**Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Monsieur le Président, le premier ministre dit vouloir faire des investissements générationnels dans des projets d'intérêt national. Les néo-démocrates sont d'accord avec lui sur ce sujet. Nous savons également que pour avoir une économie saine, il faut une main-d'œuvre en santé.

Le NPD a ouvert la voie à la mise en place des programmes de soins dentaires et d'assurance-médicaments parce qu'ils permettent d'offrir des soins primaires essentiels aux Canadiens. Nous croyons que tous les Canadiens devraient avoir accès à toute la gamme des soins de santé, peu importe leur capacité de payer.

Les libéraux vont-ils reconnaître qu'un système de santé public et universel est dans l'intérêt national du pays, et vont-ils respecter ce principe dans le budget qu'ils présenteront la semaine prochaine?

[Français]

**L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de l'opposition de sa question.

Je suis ministre de la Santé, et mon rôle est d'abord de défendre la Loi canadienne sur la santé. Je peux garantir à mon collègue que, avant et après le budget, nous défendrons les soins de santé universels pour les Canadiens.

\* \* \*

[Traduction]

### LES FINANCES

**Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, le prochain budget prévoit des coupes importantes dans le secteur des arts et de la culture. Les festivals et les événements pourraient perdre 22,5 millions de dollars, ce qui ramènerait leur financement au niveau de 2007. Le Conseil des arts du Canada pourrait subir une réduction budgétaire de 50 millions de dollars.

Les arts et la culture ne nourrissent pas seulement notre âme, ils constituent également un moteur économique majeur: ils ont contribué à hauteur de 65 milliards de dollars au PIB du Canada en 2024 et généré 17 milliards de dollars de recettes fiscales fédérales et provinciales. Il faut augmenter le financement afin de soutenir ces emplois créés au Canada.

Le ministre des Finances abandonnera-t-il ces coupes?

**L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.):** Monsieur le Président, en fait, entre 2015 et 2024, le gouvernement a doublé le financement accordé au secteur des arts et de la culture dans notre pays. Il a doublé le financement accordé au Conseil des arts du Canada. Nous continuerons d'être là pour les artistes et le secteur culturel d'ici.

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Barb Ramsay, ministre du Développement social et des Aînés de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC):** Monsieur le Président, comme c'est jeudi, je me lève pour poser la traditionnelle question du jeudi.

Je sais que je parle au nom de tous les amateurs de baseball du Canada, qui ont bien d'autres choses à faire cette fin de semaine que de se demander quels seront les projets de loi du gouvernement à l'étude la semaine prochaine, alors que les Blue Jays ont le vent dans les voiles et reviennent à domicile dans l'espoir d'aller chercher la victoire aux matchs 6 et 7. Je suis très emballé à cette idée et je tiens à féliciter tous les joueurs, les équipes et les partisans pour le chemin extraordinaire parcouru depuis le début des séries éliminatoires.

J'ai entendu beaucoup de références au Grincheux dans les réponses du leader du gouvernement à la Chambre aujourd'hui. Je tiens à souligner que, tout comme le premier ministre rend la nourriture inabordable pour les Canadiens, le Grincheux a lui aussi volé le repas aux Chous de Chouville. Je sais que de nombreux Canadiens peinent à subvenir à leurs besoins à cause des déficits inflationnistes du gouvernement. Les familles vont-elles pouvoir offrir des jouets à leurs enfants à la fin de l'année? J'espère que les libéraux cesseront d'être aussi grincheux et qu'ils présenteront un budget abordable afin de rendre le coût de la vie abordable pour les Canadiens.

J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont les travaux prévus pour la Chambre pour le reste de la semaine et la semaine prochaine. J'aimerais aussi lui demander, plus particulièrement, si, dans l'esprit charitable de Noël, il permettra à la Chambre de tenir un débat exploratoire sur l'un ou l'autre des nombreux problèmes qui affligent les Canadiens. Par exemple, l'opposition officielle a demandé un débat exploratoire sur le bois d'œuvre, étant donné que de nombreuses familles canadiennes s'apprêtent à passer la période des Fêtes sans emploi dans l'industrie du bois d'œuvre en raison des droits de douane punitifs que le premier ministre n'arrive pas à faire lever.

Le leader du gouvernement à la Chambre prévoira-t-il un débat sur l'industrie de l'automobile, maintenant que des milliers de travailleurs au Canada ont été mis à pied parce que le gouvernement est incapable de conclure un accord sur ce secteur? Prévoira-t-il un débat sur l'agriculture, étant donné que les producteurs canadiens sont maintenant aux prises non seulement avec les droits de douane de la Chine, mais également de l'Inde, un problème que le premier ministre avait promis de régler? Il a dit qu'il obtiendrait un accord et une victoire pour le Canada et qu'il ferait lever les droits de douane. Or, les travailleurs canadiens sont touchés par plus de droits de douane aujourd'hui que lorsqu'il est arrivé au pouvoir.

Enfin, lorsqu'ils présenteront le budget, mardi, les libéraux demanderont-ils aux Canadiens de faire encore plus de sacrifices qu'ils n'en font déjà afin que les libéraux puissent continuer d'enrichir leurs amis, ou présenteront-ils un budget dans les limites de

## Travaux de la Chambre

nos moyens pour permettre aux Canadiens de vivre sans être pris à la gorge?

**L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il y avait beaucoup de choses là-dedans qui faisaient penser à des balles glissantes de Trey Yesavage. Nous essaierons de ne pas trop nous laisser déjouer par les lancers puissants du leader parlementaire de l'opposition.

La semaine prochaine, les Canadiens auront un choix à faire. Le premier choix qui s'offre à eux, c'est un budget axé sur l'abordabilité pour un coût de la vie abordable, qui bâtirait un Canada fort et l'économie la plus vigoureuse et la plus prospère du G7. Le deuxième choix, ce sont, six mois après les dernières élections, des élections à Noël dont personne ne veut et qui priveraient les Canadiens des bénéfices du plan budgétaire que le gouvernement présentera la semaine prochaine.

L'opposition nous sert des œufs verts au jambon, mais de ce côté-ci de la Chambre, nous avons un plan pour bâtir un Canada fort et bâtir l'économie la plus forte du G7.

• (1515)

[Français]

Cet après-midi, nous allons continuer le débat en deuxième lecture du projet de loi C-14, la loi portant sur la mise en liberté sous caution. Demain, nous reprendrons le débat à l'étape du rapport sur le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025).

[Traduction]

Lundi midi, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C-14, Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, puis, en après-midi, nous amorcerons l'étude, aux étapes du rapport et de la troisième lecture, du projet de loi C-4, la mesure législative sur l'abordabilité qui prévoit d'importantes réductions d'impôt pour tous les contribuables canadiens.

Mardi prochain, nous reprendrons le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-13, Loi portant mise en œuvre du Protocole d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.

Mardi sera une grosse journée. À 16 heures, le ministre des Finances et du Revenu national prononcera le discours du budget.

Je tiens également à informer tous mes collègues, à l'approche du jour fatidique où l'opposition décidera si elle prive les Canadiens des festivités de Noël, que mercredi et jeudi seront des jours réservés au débat sur le budget.

[Français]

**Xavier Barsalou-Duval:** Monsieur le Président, lors de la période des questions orales du 6 octobre dernier, j'ai posé une question à la ministre de l'Emploi sur la question du dossier des chauffeurs au rabais. Dans sa réponse, la ministre a affirmé que son ministère avait « créé une équipe d'inspection spécialisée qui a déjà mené plus de 100 000 inspections et activités de sensibilisation dans le secteur [du camionnage] ».

### *Ordres émanant du gouvernement*

Aujourd'hui, nous avons appris, via une correction de son bureau qui a été faite dans les médias, que ce ne serait pas 100 000 inspections, mais plutôt 1 000 inspections. J'aimerais savoir s'il serait possible de corriger le hansard, parce qu'il y a quand même un écart de 99 000 inspections.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Je remercie l'honorable député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères de son intervention.

Il n'est pas possible de réécrire le hansard, mais son intervention est bien notée et elle sera consignée dans le hansard.

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LOI SUR DES MESURES DE RÉFORME CONCERNANT LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION ET LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Nuna-

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-14, Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, qui propose des modifications au Code criminel visant à renforcer les lois canadiennes sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine en resserrant les dispositions relatives à la mise en liberté pour les récidivistes et les délinquants violents et en veillant à ce que les crimes graves soient punis par des peines qui reflètent leur gravité. J'aimerais me concentrer aujourd'hui sur les modifications proposées au régime des ordonnances de sursis, communément appelé détention à domicile.

Les condamnations avec sursis ont été instaurées en 1966 pour réduire la dépendance excessive à l'incarcération et aux établissements correctionnels en permettant aux juges, dans les circonstances appropriées, d'ordonner qu'une peine d'emprisonnement soit purgée dans la collectivité sous des conditions strictes. La Cour suprême du Canada a affirmé que les peines avec sursis sont conçues pour combiner les objectifs de dénonciation et de dissuasion avec la réadaptation et la réinsertion sociale des délinquants. Les juges doivent imposer des conditions qui reflètent cet équilibre.

Ces conditions peuvent inclure un couvre-feu, du counseling obligatoire, l'abstention de consommer de l'alcool ou de la drogue, l'abstention de posséder une arme et des communications fréquentes avec un superviseur. Le non-respect de toute condition peut entraîner la mise en détention du délinquant pour le reste de sa peine. Pour être admissible à une telle ordonnance, le délinquant doit remplir un certain nombre de conditions. Premièrement, il doit être condamné à une peine de moins de deux ans. Deuxièmement, le tribunal doit être convaincu que le fait que le délinquant purge sa peine dans la collectivité ne mettrait pas en danger la sécurité publique. Troisièmement, une telle peine doit être conforme à l'objectif et aux principes fondamentaux de la détermination de la peine.

Le Code criminel impose d'autres limites au recours à une peine avec sursis, même si ces conditions sont remplies. Plus précisément, les peines avec sursis ne peuvent pas être prononcées pour les infractions passibles d'une peine minimale obligatoire d'emprisonnement, les infractions liées au terrorisme ou aux organisations criminelles, les cas où le délinquant est poursuivi par voie de mise en accusation et où la peine maximale est de 10 ans d'emprisonnement, ou les tentatives de meurtre et l'encouragement au génocide et à la torture.

Le projet de loi C-14 propose d'ajouter de nouvelles restrictions au régime des peines avec sursis, afin de garantir que celles-ci ne puissent plus être accordées dans les cas d'infractions sexuelles graves, y compris celles impliquant des enfants. Plus précisément, les peines avec sursis ne pourraient plus être octroyées pour les infractions suivantes: agression sexuelle poursuivie par mise en accusation; agression sexuelle armée; menaces à une tierce personne ou infraction de lésions corporelles; agression sexuelle grave; et exploitation sexuelle d'une personne handicapée poursuivie par mise en accusation. De plus, toute infraction de nature sexuelle impliquant une victime âgée de moins de 18 ans ne serait pas admissible à une peine avec sursis lorsqu'elle est poursuivie par mise en accusation.

Les modifications proposées concernant le recours aux peines avec sursis sont mesurées et réfléchies. Elles maintiendraient la possibilité d'imposer des peines avec sursis aux délinquants à faible risque dans les cas appropriés, tout en réaffirmant que la violence et l'exploitation sexuelles exigent des conséquences plus importantes.

À mon avis, ces changements sont importants et nécessaires. Bien que les cours d'appel de tout le pays aient confirmé que les peines avec sursis ne sont pas appropriées pour les infractions sexuelles, il y a eu un certain nombre de décisions dans lesquelles les tribunaux ont néanmoins ordonné des peines avec sursis pour des infractions sexuelles graves, y compris des affaires impliquant des mineurs ou des victimes vulnérables. Compte tenu du préjudice profond que ces crimes causent aux victimes et de la nécessité de prononcer des peines qui condamnent clairement de tels actes, je soutiens la modification proposée visant à restreindre les peines avec sursis pour ce type d'infractions.

● (1520)

De plus, les modifications proposées visent à répondre aux préoccupations soulevées par un certain nombre de partenaires et d'intervenants clés, y compris les provinces et les territoires, au sujet de la possibilité d'accorder des peines avec sursis aux délinquants reconnus coupables d'agression sexuelle et autres infractions sexuelles graves, surtout lorsque ces crimes ciblent des enfants ou des personnes vulnérables. Les partenaires et les intervenants ont exprimé des points de vue clairs et cohérents. Les peines avec sursis ne devraient jamais être octroyées pour les infractions sexuelles de cette nature, et surtout pas pour celles commises sur des mineurs.

Le projet de loi C-14 répondrait directement à ces appels à la réforme. C'est le fruit d'une collaboration fructueuse entre le gouvernement fédéral et les provinces pour veiller à ce que les lois sur la détermination de la peine établissent un juste équilibre entre le pouvoir discrétionnaire des juges, la sécurité publique et la confiance de la société envers l'administration de la justice. Les modifications proposées tiennent également compte de la réalité des victimes et des survivants. Bon nombre de ces victimes ont décrit le nouveau traumatisme qu'elles subissent lorsqu'elles apprennent qu'un délinquant demeure dans la collectivité après sa condamnation. Pour les survivants, le fait de permettre à un contrevenant reconnu coupable d'infractions sexuelles de purger leur peine à domicile peut miner la confiance dans le système de justice et dissuader d'autres personnes de dénoncer des crimes.

Je tiens à être clair. Les peines avec sursis peuvent favoriser la responsabilisation et la réinsertion sociale, mais uniquement lorsque les circonstances de l'infraction et le délinquant font en sorte qu'elles peuvent servir la justice et assurer la sécurité publique. Cependant, dans certains cas, les peines avec sursis ne conviennent tout simplement pas et envoient le mauvais signal.

En terminant, je tiens à dire que le projet de loi C-14 constitue une réforme nécessaire et responsable du droit pénal. Il démontre que le Parlement peut réagir de manière réfléchie aux nouveaux enjeux du système de justice en améliorant la loi afin qu'elle reflète à la fois l'équité et la reddition de comptes. Il établit un juste équilibre afin que le cadre de détermination de la peine demeure cohérent, constant et digne de la confiance du public.

Pour ces raisons, j'exhorte tous les députés à appuyer l'adoption rapide du projet de loi C-14, soit un ensemble de réformes qui réaffirment notre engagement collectif à l'égard d'un système de justice qui se porte à la défense des victimes, protège les collectivités et préserve sa propre intégrité. Ce faisant, nous indiquons clairement que l'équité et la sécurité peuvent se renforcer mutuellement et que le système de justice pénale du Canada sera toujours raisonné et rigoureux.

• (1525)

**Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC):** Monsieur le Président, les conservateurs ont travaillé d'arrache-pied pour abroger le plan des libéraux relatif à la mise en liberté sous caution. Nous avons présenté un projet de loi il y a plusieurs semaines. Malheureusement, les libéraux refusent de collaborer avec nous. Ils ont refusé de proposer des amendements et, en fin de compte, ils ont rejeté notre projet de loi parce qu'il avait été présenté par nous et non par eux.

Les libéraux ont maintenant présenté leur propre projet de loi et appellent à la coopération. Je tiens à préciser que nous sommes prêts à collaborer avec tous ceux qui souhaitent protéger la population canadienne, mais plusieurs personnes ont été victimes de crimes commis par des individus libérés sous caution dans l'inter valle.

Le député est-il prêt à admettre que le système de remise en liberté sous caution mis en place par le gouvernement libéral s'est avéré un échec? Est-il prêt à admettre que les libéraux ont joué avec la sécurité des Canadiens pour faire de la petite politique? Comptez-t-il s'excuser auprès de ses concitoyens?

**Gurbux Saini:** Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée d'en face que nous ne faisons pas de la petite politique et que nous

### *Ordres émanant du gouvernement*

ne jouons pas avec les slogans. Nous sommes ici pour défendre les Canadiens, et nous ferons tout ce qu'il faut pour les défendre.

[Français]

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon confrère. Sur quelle base factuelle le gouvernement s'appuie-t-il pour dire que le système de mise en liberté provisoire ne fonctionne pas? Lorsque le ministre de la Justice a annoncé le projet de loi C-14, il a dit que les accusés avaient une carte gratuite de sortie de prison, que c'était terriblement facile.

Selon les chiffres, au Canada, 71 % des détenus dans les prisons provinciales ou territoriales sont présentement en attente de procès. Ce sont des gens à qui on a refusé de donner une liberté provisoire. Dans les années 1980, 75 % des gens se voyaient refuser une libération provisoire et, aujourd'hui, il est beaucoup plus difficile d'en obtenir une.

Sur quelle base factuelle le gouvernement s'appuie-t-il pour réclamer ce qu'il réclame?

[Traduction]

**Gurbux Saini:** Monsieur le Président, puis-je demander à mon collègue de répéter sa question? Le service d'interprétation n'a pas fonctionné.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Je vais arrêter la minuterie quelques instants.

• (1530)

[Français]

Je demanderais au député de Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj de répéter sa question.

**Alexis Deschênes:** Monsieur le Président, la question que je pose à mon confrère est celle-ci. Le ministre de la Justice a dit que dans le système actuel, quand on est accusé, on a une carte gratuite qu'on peut brandir et on sera rapidement relâché. Je demande quelle est la base factuelle pour dire cela.

Les chiffres démontrent que, présentement, au Québec et ailleurs au Canada, 70 % des gens qui sont dans les prisons provinciales sont en attente de leurs procès. Si l'on compare, en Angleterre, c'est 20 %. Ici, on emprisonne beaucoup plus de gens avant leur procès. Ce dont on s'aperçoit aussi, c'est qu'on les emprisonne avant le procès beaucoup plus que dans les années 1980.

Alors, quel est le problème que veulent régler mon confrère et son gouvernement?

[Traduction]

**Gurbux Saini:** Monsieur le Président, avant de présenter ce projet de loi, le procureur général du Canada a parcouru tout le pays. Il a rencontré des maires et s'est entretenu avec des représentants de nos forces policières. Il a rencontré tous les autres responsables de l'application de la loi au Canada. Voici ce qu'on nous a dit. C'est ce qu'il faut faire pour que les Canadiens aient confiance en notre système judiciaire. C'est exactement ce que fera notre projet de loi.

**Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député du travail qu'il accomplit pour protéger les habitants de Surrey, d'où nous venons tous les deux. L'extorsion est un problème qui prend une ampleur particulière là-bas. Comment le projet de loi aiderait-il les gens à se sentir mieux protégés contre l'extorsion là où ils vivent?

### *Ordres émanant du gouvernement*

**Gurbux Saini:** Monsieur le Président, la première chose à souligner, c'est que ce sont les personnes qui font de l'extorsion, et non la Couronne, qui devraient prouver à un juge qu'elles méritent d'être libérées.

Deuxièmement, nous pourrions remonter 10 ans en arrière. La personne qui a été condamnée devra purger une peine. Si elle reçoit deux peines de cinq ans, elle n'aura pas qu'une peine à purger. Elle devra purger une peine d'exactement 10 ans.

Voilà le genre de mesures qui empêcheraient les criminels de récidiver.

**Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC):** Monsieur le Président, les crimes violents ont augmenté de 55 % au cours des 10 dernières années sous le gouvernement libéral. Les agressions sexuelles ont augmenté de 60 %. Les homicides ont augmenté de 29 %. Les libéraux ne cessent de remettre des criminels en liberté aux conditions les moins sévères possibles.

Qu'est-ce que le député a à dire aux victimes d'actes criminels qui ont été témoins de ce phénomène à maintes reprises dans tout le pays? Comment peut-il justifier de ne pas agir plus rapidement pour garder les criminels derrière les barreaux, comme ils le méritent?

**Gurbux Saini:** Monsieur le Président, nous avons présenté le projet de loi pour que la situation décrite par le député d'en face ne se reproduise pas. Nous présentons des mesures législatives pour durcir la loi et pour veiller à ce que les Canadiens sentent qu'ils sont en sécurité chez eux et que les lois les protègent.

**Lori Idlout (Nunavut, NPD): Uqaqtittiji.** J'ai l'honneur de prendre la parole au sujet du projet de loi C-14 en tant que porte-parole du NPD en matière de justice. Je suis consciente que le système de mise en liberté sous caution préoccupe grandement la population, et que les Canadiens souhaitent se sentir en sécurité.

Après avoir examiné ce projet de loi, les néo-démocrates ont exprimé leurs préoccupations. Notre système de mise en liberté sous caution présente de réels défis. Parmi ceux-ci, mentionnons le taux élevé de détention des personnes accusées qui attendent leur procès. Un tiers des personnes accusées ne sont jamais condamnées. Les prisons sont pleines à craquer. Ce projet de loi ne traite pas des ressources pour les provinces et les territoires, qui devront supporter le fardeau de ce projet de loi. Pendant leur détention, les personnes n'ont pas accès à des programmes de soutien, comme des programmes de lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme ou tout autre programme de lutte contre les dépendances. Il y a un manque criant de données sur le nombre de personnes en liberté sous caution qui récidivent. Bien entendu, nous savons tous que les collectivités autochtones et marginalisées sont surreprésentées dans le système correctionnel.

Les conservateurs ont tendance à évoquer la politique de capture et de remise en liberté pour susciter la crainte. La plupart de ces problèmes sont des troubles à l'ordre public en milieu urbain causés par la pauvreté, la toxicomanie, l'alcoolisme et les troubles mentaux.

Les pays du monde entier, y compris les États-Unis, ont une approche sévère en matière de libération sous caution, ce qui ne contribue pas à renforcer la sécurité des populations. Nous en sommes régulièrement informés par les médias. Souvent, ces politiques affaiblissent la sécurité des collectivités et augmentent le taux de récidive.

En ce qui concerne la détention avant procès, j'ai quelques faits à partager. Au cours des 30 dernières années, le taux de détention avant procès au Canada a plus que triplé. Ce taux est beaucoup plus élevé au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Irlande et dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Les personnes démunies, sans domicile fixe et celles qui souffrent de toxicomanie ou de troubles mentaux sont plus susceptibles de se voir refuser la liberté sous caution et d'être placées en détention pour plusieurs raisons : elles ne possèdent pas de téléphone, n'ont pas accès à un logement stable ni à un emploi, deux conditions nécessaires pour remplir les critères de la liberté sous caution, ou n'ont pas d'amis ou de parents pouvant se porter garants d'eux.

Plus de 60 % des personnes détenues dans les établissements correctionnels provinciaux sont en attente de procès. De nombreux détenus ne sont jamais reconnus coupables d'une infraction, et moins de 65 % des accusations aboutissent à une condamnation. Les personnes en détention provisoire n'ont pas accès à des programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie ni à des programmes de santé mentale. Même de courtes périodes de détention entraînent une augmentation du nombre futur de démêlés avec la justice. Plus de 40 % des détenus sont incarcérés pendant plus d'un mois. La détention avant procès a souvent des conséquences graves qui peuvent entraîner la perte du logement, de l'emploi et de la garde des enfants.

Pour ceux qui obtiennent une libération sous caution, le non-respect des conditions fixées pour la libération sous caution entraîne souvent des accusations criminelles supplémentaires. Trop nombreux sont ceux qui ne disposent pas du soutien personnel et des ressources nécessaires pour remplir ces conditions.

Comme je l'ai mentionné brièvement, il y a un manque criant de données et de faits probants pour mener une réforme. C'est ce que nous demandons. Aucune administration au Canada ne recueille de données normalisées sur le nombre de personnes en liberté sous caution et sur les conditions de leur mise en liberté sous caution au moment où elles ont de nouveau commis des infractions.

L'Association canadienne des libertés civiles a présenté un mémoire au comité de la justice et y a inclus des recommandations sur la collecte de données. Elle a souligné l'importance de fonder les modifications apportées au Code criminel sur des données et des faits probants. En ce qui concerne la réforme législative, elle doit se faire une fois que les données adéquates auront été recueillies. Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces, les territoires et la société civile pour lancer des initiatives visant à recueillir et à communiquer des données normalisées sur les systèmes de mise en liberté sous caution afin d'orienter les réformes législatives. Il faut également améliorer les conditions dans les prisons provinciales et territoriales, parce que le risque de mauvaises conditions nuit aux objectifs de prévention du crime et de réinsertion. Le gouvernement fédéral manque de leadership en ce qui concerne la collecte de données dans le système de justice pénale.

• (1535)

La surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel pose aussi problème. Les Autochtones y sont considérablement surreprésentés.

Ce projet de loi créerait une vaste catégorie d'infractions pour lesquelles le fardeau de la preuve pour obtenir une remise en liberté sous caution reviendrait au prévenu. Cela aurait un effet disproportionné sur les Autochtones ainsi que sur les Canadiens racisés et marginalisés. C'est sans parler, évidemment, des problèmes propres au Nunavut, où les infrastructures sont déficientes et où il manque de tribunaux mobiles.

Les inquiétudes des Canadiens à propos des récidivistes violents sont bien réelles. Les néo-démocrates s'inquiètent eux aussi, mais faire adopter une réforme à toute vitesse sans disposer de données fiables et sans tenir compte des répercussions sur les Autochtones et les groupes marginalisés a de quoi nous préoccuper. Sans données et faits probants, les réformes de grande ampleur ne sont pas la solution.

Les néo-démocrates abordent différemment la réforme des mises en liberté sous caution. Il doit y avoir des solutions pragmatiques et réalistes pour protéger la population. Nous devons nous attaquer aux causes profondes de la criminalité, et les réformes judiciaires doivent être ciblées au lieu de mettre tout le monde dans le même panier.

Il faut assurer une meilleure surveillance des personnes en liberté sous caution. Une autre solution consiste à mettre en place des programmes de santé mentale et de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme sur demande pour mettre fin au cycle de la récidive.

Voilà pourquoi le Nouveau Parti démocratique croit qu'il faut soutenir les programmes communautaires de surveillance des personnes mises en liberté sous caution et les élargir. Par exemple, la société John Howard offre depuis 2011 des programmes de surveillance et de vérification des mises en liberté sous caution en partenariat avec le Bureau du procureur général de l'Ontario. Ces programmes sont désormais accessibles à 17 endroits en Ontario.

Le taux de réussite de ces programmes dépasse 90 % en ce qui concerne le respect des conditions de mise en liberté sous caution et la présence des clients au tribunal. Il en coûte 5 \$ par jour, comparativement à 184 \$ par jour pour la détention en Ontario. Les programmes ont ainsi permis de réduire globalement le nombre de détentions préalables au procès. Ils permettent de veiller à ce que les personnes mises en liberté sous caution respectent les conditions établies et à ce qu'elles aient accès à des programmes de traitement pour l'alcoolisme, la toxicomanie et les troubles de santé mentale.

L'Association canadienne des libertés civiles est d'accord avec le NPD: le Canada doit financer davantage les services correctionnels en milieu communautaire. Il faut embaucher des agents de cautionnement supplémentaires et mettre en œuvre des programmes complémentaires de mise en liberté sous caution et de surveillance connexe, en axant les efforts sur les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

Le Nouveau Parti démocratique se montre prudent à l'égard du projet de loi. Nous continuerons de consulter les groupes de défense des droits des femmes, les groupes de défense des libertés civiles et les groupes de défense des droits des Autochtones pour veiller à ce que leurs voix soient entendues.

● (1540)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, mes concitoyens souhaitent que le système de mise en

### *Ordres émanant du gouvernement*

liberté sous caution soit réformé. Le premier ministre s'est engagé à apporter cette réforme. C'est ce dont nous débattons aujourd'hui.

Je comprends les observations des députés néo-démocrates. J'ai une question très simple à poser. La députée et le NPD appuient-ils les principes de la réforme de la mise en liberté sous caution dans le projet de loi C-14?

**Lori Idlout: Uqaqtittiji,** comme je l'ai dit, nous adoptons une approche prudente.

Je suis très préoccupée, en particulier par les articles du projet de loi qui concernent l'inversion du fardeau de la preuve. Nous savons que même les anciens ministres de la Justice David Lametti et Arif Virani, par exemple, n'étaient pas favorables à l'inversion du fardeau de la preuve. Selon eux, elle n'améliorerait pas la sécurité publique.

Cela me préoccupe beaucoup.

[Français]

**Luc Thériault (Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, ma collègue a soulevé un point intéressant tout à l'heure en parlant des coûts qui seront associés à cela. On se rappellera que la modification qu'avait faite le gouvernement fédéral au Code criminel dans le cas de la marijuana avait fait que le fédéral percevait des taxes et gardait tout l'argent pour lui alors que les coûts étaient liés à la gestion que les provinces avaient à faire.

Dans ce dossier précis, on modifie le Code criminel, ce qui est facile à faire, mais cela entraînera des coûts liés à la gestion pour les provinces qui en arrachent déjà.

Ma collègue croit-elle que le gouvernement fédéral, s'il souhaite apporter ces modifications, devrait aussi les accompagner des fonds nécessaires afin que les provinces soient capables de les gérer?

[Traduction]

**Lori Idlout: Uqaqtittiji,** je suis heureuse qu'on me pose cette question importante, car je suis d'accord. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, je crains fort que, si ces amendements sont adoptés, les provinces et les territoires ne puissent pas s'occuper des gens dont ils doivent s'occuper parce qu'ils manqueront de ressources. J'ai mentionné qu'au Nunavut, 25 collectivités sont accessibles uniquement par avion. Il y a une cour itinérante. Je ne sais pas comment le territoire gérerait la charge de travail supplémentaire que nécessiterait la mise en œuvre du projet de loi.

● (1545)

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, je ne sais pas avec certitude quelle est la position du NPD à l'égard de ce projet de loi.

Compte tenu de la nature de l'appui des nombreux intervenants, la députée ne convient-elle pas qu'il devrait à tout le moins être renvoyé au comité?

**Lori Idlout: Uqaqtittiji.** Je conviens que le projet de loi doit être renvoyé au comité afin qu'il puisse faire l'objet de consultations et de discussions plus approfondies.

*Ordres émanant du gouvernement*

**Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, je ferai une très brève observation. Le projet de loi jouit d'un vaste appui. Il bénéficie d'un appui extraordinaire de la part des provinces, des territoires et de nombreuses municipalités, ainsi que de premiers ministres et de ministres provinciaux et de maires. Diverses associations de policiers manifestent également leur appui à ce projet de loi. Je tiens à remercier le ministre de la Justice, le ministre de la Sécurité publique, la secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité et leurs équipes d'avoir travaillé sur ce projet de loi et d'avoir passé tout l'été à rencontrer avec nous les forces de l'ordre œuvrant dans nos circonscriptions.

Je tiens vraiment à remercier tous ceux qui ont élaboré ce projet de loi. J'espère que la Chambre l'adoptera le plus rapidement possible.

**Lori Idlout: Uqaqtittiji,** je souhaite que l'Association canadienne des libertés civiles, l'association des libertés civiles de la Colombie-Britannique et les organismes de défense des droits des femmes et des Autochtones soient davantage consultés, car ce sont ces organismes qui ne se sentent pas écoutés dans ce dossier. J'espère qu'il y aura d'autres consultations dans le but de tendre l'oreille aux populations les plus marginalisées.

**Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Pitt Meadows—Maple Ridge.

La complaisance du gouvernement libéral n'a pas hébété que les libéraux, mais le pays entier. Lorsque les dirigeants cessent de réagir à l'anarchie, les Canadiens cessent de croire que cette anarchie aura une fin.

Dans ma circonscription, Richmond Centre—Marpole et ailleurs, je le constate chaque semaine: chaque crime violent érode petit à petit la confiance. La population, et même les policiers qui ont juré de la protéger, ne croient plus que leur combat compte. Quand une population cesse de s'attendre à une reddition de comptes, l'anarchie devient la norme. Je ne suis pas alarmiste; c'est seulement ce que j'observe. Voilà ce qui arrive quand le système judiciaire, qui est censé voir à la sécurité publique, offre plutôt à répétition le bénéfice du doute aux récidivistes violents.

Les personnes qui ont déjà été plusieurs fois reconnues coupables d'infractions et celle dont les conditions sont actives, et qui sont bien connues des forces de l'ordre, sont souvent libérées à peine quelques heures après leur arrestation et recommencent à circuler dans les rues, avant de récidiver. Certaines de ces personnes volent, d'autres se livrent à des agressions ou tuent. Comment se fait-il que ce soit devenu la norme? La réponse réside dans la série de décisions ayant été prises dans cette enceinte.

Il y a six ans, les libéraux ont adopté le projet de loi C-75, qui a inscrit dans la loi ce qu'on appelle le principe de la retenue. Ce principe fait de la remise en liberté la mesure par défaut. Il oblige les policiers et les juges à privilégier les mises en liberté anticipées avec des conditions minimales. On nous dit que c'est une question de justice, d'équité et d'efficacité. La réalité, c'est plutôt le chaos.

Le projet de loi C-75 a fait pencher la balance de notre système judiciaire du côté de la sécurité publique à celui de l'indulgence sur le plan de la procédure. Ce n'était pas une réforme, mais un repli. Cette mesure a pris un système qui peinait déjà à composer avec les récidivistes et il a compliqué la tâche de la police, des procureurs de la Couronne et des juges.

On n'a pas à me croire sur parole. En Colombie-Britannique, il y a eu près de 4 800 audiences sur la libération sous caution en un peu plus d'un an. La détention a été demandée dans moins du quart d'entre elles. Même dans les affaires de violence grave, la détention a été ordonnée dans moins de la moitié des cas. Les conséquences étaient tout aussi prévisibles que tragiques.

Dans la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique, on a constaté une augmentation des agressions violentes, des introductions par effraction et des attaques contre les forces de l'ordre. Des agents rapportent avoir arrêté les mêmes personnes à plusieurs reprises en quelques semaines seulement. Le moral s'érode en première ligne. Beaucoup ont l'impression de tourner en rond, menotés aux criminels qu'ils arrêtent à répétition et au système qu'ils sont obligés de respecter. Ce sont les collectivités, les familles, les petites entreprises et les aînés qui en subissent les conséquences.

Il s'agit bien d'un problème national, et non local. Des chefs de police, des maires, des premiers ministres provinciaux et des groupes de défense des droits des victimes de tout le Canada ont dit la même chose à maintes reprises, à savoir que le système est trop lent, trop clément et trop désordonné pour protéger les personnes qu'il est censé servir. Le pire, c'est que, pendant des années, ces avertissements ont été négligés.

Le gouvernement libéral a eu de nombreuses occasions de corriger le tir, mais il a choisi de proposer des demi-mesures, comme le projet de loi C-48, qui a remanié le libellé sans s'attaquer au cœur du problème. Avec le projet de loi C-14, on admet enfin que l'approche actuelle ne fonctionne pas, que les dispositions prévoyant l'inversion du fardeau de la preuve pour la mise en liberté sous caution sont nécessaires dans le cas des délinquants dangereux et des récidivistes, que les peines avec sursis ou la détention à domicile pour les crimes comme les agressions sexuelles représentent une manifestation de compassion tout à fait déplacée et que les peines doivent refléter la gravité et la fréquence des crimes violents.

Il y a de bons éléments dans ce projet de loi. Les conservateurs accueillent favorablement ces changements, mais soyons honnêtes: ce projet de loi n'est pas le produit d'une vision. Il a été créé à la suite d'une réaction qui aurait dû avoir lieu il y a longtemps.

• (1550)

Depuis quatre ans, les conservateurs tirent la sonnette d'alarme. Nous avons présenté un projet de loi d'initiative parlementaire pour renforcer les conditions de mise en liberté sous caution. Nous avons soutenu les familles des victimes, consulté les forces de l'ordre et averti la Chambre que, sans réforme, le système continuerait d'être dysfonctionnel. Ces avertissements ont été ignorés et, pendant que le gouvernement hésitait, les Canadiens ont souffert.

Oui, nous appuyons le projet de loi C-14, mais il représente le minimum, pas le maximum. Les conservateurs insisteront pour que des amendements importants y soient apportés.

Premièrement, il est impératif d'éliminer complètement le principe de retenue énoncé dans le projet de loi C-75. Ce principe est trop vague et accorde une importance excessive à des facteurs qui n'ont aucun rapport avec le risque pour le public. Les juges doivent avoir le pouvoir de maintenir en détention les individus qui représentent une menace, et non être contraints de les libérer par défaut.

Deuxièmement, nous devons rétablir les peines minimales obligatoires pour les infractions graves avec violence. L'abrogation de ces peines dans le cadre du projet de loi C-5 a répandu une mauvaise idée, c'est-à-dire que même les crimes les plus dangereux pourraient ne pas entraîner de peine d'emprisonnement. Cette approche nuit à la dissuasion et trahit les victimes.

Troisièmement, il est nécessaire de mettre en œuvre une présomption de détention plus large pour les individus qui ont un passé criminel violent. Le public a le droit d'être protégé contre ceux qui ont montré à plusieurs reprises leur mépris pour la loi et la vie humaine.

Quatrièmement, nous devons voir à ce que les régimes provinciaux, qui font les frais de ces changements, soient suffisamment soutenus. Si on n'investit pas dans le ministère public, le système correctionnel et les forces de l'ordre, ce n'est pas en adoptant des lois plus sévères que nous obtiendrons de meilleurs résultats. Toute mesure législative doit être accompagnée des ressources conséquantes.

Pour terminer, nous avons besoin de transparence. Les Canadiens devraient savoir à quelle fréquence les remises en liberté sous caution sont accordées, à quelle fréquence les conditions sont enfreintes et à quelle fréquence les personnes en liberté sous caution commettent des crimes avec violence. Cette information doit être déclarée et rendue publique. Ce n'est qu'à ce moment que nous pourrions demander des comptes au système.

Il n'est pas question ici d'être sévère pour le principe d'être sévère. Nous devons agir concrètement pour protéger les innocents, faire en sorte que les personnes qui commettent des crimes répondent vraiment de leurs actes et rétablir la confiance du public dans un système que de trop nombreuses personnes considèrent maintenant comme défaillant. La justice doit être ferme, juste et ciblée. Elle doit faire passer la sécurité de la population avant les besoins des récidivistes. Elle doit envoyer clairement le message que, si une personne en met une autre en danger, si elle viole la loi à répétition, les conséquences seront immédiates et inexorables. Le projet de loi à l'étude nous permet de recommencer à envoyer ce message, mais seulement si nous sommes prêts à aller jusqu'au bout.

Les gens de Richmond-Centre—Marpole n'en ont rien à faire des promesses; ils veulent des gestes. Ils veulent avoir la certitude que, quand une personne dangereuse est arrêtée, le système de justice sera là pour assurer leur sécurité. Ils veulent que le gouvernement fasse passer les victimes avant tout.

Les Canadiens en ont assez de ce système de libération sous caution qui favorise la récidive, des titres tragiques dans les journaux et des politiques qui offrent davantage de voies de sortie aux délinquants que de moyens de les tenir responsables de leurs actes. Choisissons une autre voie. Renvoyons le projet de loi C-14 au comité pour qu'il l'examine de plus près. Améliorons ce projet de loi, et rétablissons la promesse la plus fondamentale que tout système de justice peut faire à ses citoyens, c'est-à-dire que leur sécurité est importante.

● (1555)

**Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes d'accord: il faut apporter des changements et des améliorations, et c'est pourquoi nous présentons ce projet de loi. Néanmoins, comme l'a rapporté le *Winnipeg Free Press* cette semaine, les procureurs de la Couronne sont désespérément surchar-

### *Ordres émanant du gouvernement*

gés et en sous-effectif. De nombreux individus sont donc remis en liberté sous caution non pas en raison de lacunes dans la loi, mais parce qu'il n'y a pas assez de procureurs de la Couronne pour réaliser les audiences de mise en liberté sous caution en temps opportun.

Le député convient-il que le gouvernement fédéral ne peut pas résoudre ce problème à lui seul et que nous avons besoin d'une meilleure participation des gouvernements provinciaux?

**Chak Au:** Monsieur le Président, j'espère que le député d'en face a bien écouté mon discours. J'ai mentionné que nous ne pouvons pas changer le système uniquement par voie législative. Les promesses ne suffiront pas non plus. Nous ne pourrions améliorer les choses qu'à l'aide d'un plan de mise en œuvre et de ressources. C'est pourquoi j'ai souligné que nous devons donner plus de moyens aux procureurs de la Couronne, aux forces de l'ordre et aux personnes qui protègent les collectivités.

Les changements législatifs sont importants, mais ils doivent s'accompagner d'un renforcement des capacités.

[Français]

**Luc Thériault (Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon collègue. Je l'ai entendu parler de la question de la détermination de la peine. On sait que, dans le processus judiciaire, quand on arrive à l'étape de la détermination de la peine, c'est l'affaire des juges. Ces derniers ont toute la latitude pour déterminer une peine qui est proportionnelle au crime.

L'insistance actuelle de mon collègue sur la détermination de la peine et à vouloir qu'on légifère traduit-elle sa pensée, à l'effet que les juges ne font pas leur travail correctement?

[Traduction]

**Chak Au:** Monsieur le Président, comme nous l'avons dit, les policiers font de leur mieux, mais ils ont les mains liées en raison du système actuel de mise en liberté sous caution, qui repose sur la capture et la remise en liberté. Les procureurs, tout comme les juges, se font dire qu'ils doivent libérer les accusés le plus tôt possible et leur imposer le moins de conditions possible. Comment peuvent-ils faire leur travail avec de telles restrictions?

Nous avons également constaté que le projet de loi C-14 ne dit rien au sujet des crimes graves qui méritent des peines obligatoires. Il y a deux problèmes: le système de mise en liberté sous caution et le fait qu'il n'y a pas de peines obligatoires pour les crimes graves, comme ceux commis par les barons de la drogue.

● (1600)

**Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC):** Monsieur le Président, mon collègue a prononcé un discours incroyable, très perspicace et très sincère. Lorsque j'étais député provincial en Colombie-Britannique, à partir de 2017, nous avons fait valoir les mêmes arguments auprès du gouvernement provincial. Le gouvernement provincial rejetait la responsabilité sur le gouvernement fédéral, et maintenant, nous entendons le gouvernement fédéral dire que nous avons besoin de plus de coopération. C'est un cycle de reproches sans fin.

Aurions-nous pu éviter cette situation si, il y a quatre ans, le gouvernement fédéral avait écouté les recommandations des conservateurs?

### *Ordres émanant du gouvernement*

**Chak Au:** Monsieur le Président, j'ai toujours pensé que, dans notre système, si le gouvernement fédéral ne maîtrise pas le dossier ou est incapable de le gérer, la situation devient problématique. Le problème prend ensuite des proportions telles que le gouvernement cherche à rejeter la responsabilité sur les autres. Lorsqu'il ne peut pas rejeter la responsabilité des conséquences sur les autres, il essaie d'en faire le moins possible pour améliorer le système.

Cela dure depuis des années. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, les conservateurs ont averti la Chambre à maintes reprises que le système actuel et les dispositions adoptées précédemment par le gouvernement fédéral ne fonctionnaient pas. Je pense que nous en voyons les conséquences aujourd'hui.

**Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC):** Monsieur le Président, si je devais résumer ce projet de loi, je dirais qu'il ne va vraiment pas assez loin et qu'il arrive beaucoup trop tard. Ce n'est pas une preuve de leadership, mais plutôt un acte désespéré. Il renferme des demi-mesures proposées par un gouvernement qui se retrouve coincé dans une crise de sécurité publique dont il est lui-même responsable.

Pendant près d'une décennie, les libéraux ont joué avec la sécurité des Canadiens. Ils nous ont dit que leur régime moderne de mise en liberté sous caution serait plus équitable, plus humain et plus évolué. Eh bien, il n'en est rien. Leur idéologie a semé le chaos dans les rues, la peur dans les quartiers et le désespoir dans les familles.

Les 10 premiers ministres provinciaux et territoriaux, sans exception, ont supplié le premier ministre de réparer son système de mise en liberté sous caution défaillant. Tous les chefs de police et tous les agents de première ligne qui se sont exprimés ont averti le gouvernement libéral que ses politiques en matière de mise en liberté sous caution entravent le travail de la police et remettent les criminels en liberté. Le Canadien moyen sait, parce qu'il le voit et le ressent, que les crimes violents ont explosé sous le gouvernement libéral.

Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, les crimes violents ont augmenté de 55 %. Les cas d'extorsion ont grimpé en flèche. L'augmentation a été de 330 % dans tout le pays. Elle atteint presque 600 % en Colombie-Britannique, où la statistique exacte est 582 %. Les agressions sexuelles ont augmenté de 75 %. En Colombie-Britannique, le nombre d'agressions sexuelles contre des enfants a quadruplé.

Ces chiffres ne sont pas abstraits; ils représentent des vies brisées, des familles déchirées et des populations terrifiées. Derrière chacune de ces statistiques se trouve un nom, un visage et une histoire. Je donne des exemples: Bailey McCourt, brutalement assassinée par son ex-mari, qui avait été remis en liberté sous caution après avoir été condamné pour agression; Savannah Kulla-Davies, âgée de 29 ans, mère de quatre enfants, tuée par balle à Brampton. Son tueur était en liberté sous caution. Quand le gouvernement comprendra-t-il que sa compassion pour les criminels est devenue de la cruauté envers les victimes?

Le projet de loi C-14 n'est pas une solution; c'est une confession. C'est le gouvernement qui admet enfin que ses prétendues réformes ont des effets catastrophiques. Les libéraux parlent d'effectuer des ajustements et d'apporter des précisions, mais ce n'est pas ce qui se passe. Le projet de loi est une pâle imitation du plan conservateur que les libéraux ont constamment rejeté. Ils le ridiculisent, puis le copient en douce lorsque les Canadiens exigent que le gouverne-

ment agisse. Ils essaient de nettoyer leur propre gâchis avec une moppe faite de belles paroles libérales.

Rappelons-nous comment nous en sommes arrivés là. Le projet de loi C-75, la loi libérale qui a consacré le soi-disant principe de la retenue, disait aux juges de libérer les délinquants d'abord et de poser des questions plus tard. Il y a aussi le projet de loi C-5, qui a éliminé les peines minimales obligatoires pour les crimes commis avec des armes à feu et pour les infractions sexuelles, et qui a rétabli la détention à domicile pour les criminels qui devraient être derrière les barreaux.

Résultat: des personnes reconnues coupables d'infractions sexuelles ont purgé leur peine dans leur salon, un pédopornographe de la Colombie-Britannique a été condamné à 18 mois de détention à domicile, et un homme qui a essayé de payer pour avoir des relations sexuelles avec une jeune fille de 15 ans a été condamné à 3 mois de détention à domicile parce qu'une peine plus longue aurait pu retarder l'obtention de sa citoyenneté. En 2022, près du tiers des homicides ont été commis par des personnes qui bénéficiaient déjà d'une forme de mise en liberté, que ce soit la liberté sous caution, la probation ou la détention à domicile.

Si ça ne suffit pas à discréditer les libéraux et l'administration de la justice, je me demande bien ce que ça prendra.

• (1605)

Que font les libéraux maintenant? Ils présentent le projet de loi C-14, une demi-mesure timide qui n'apporte que de petites retouches. Certes, il restreindrait le principe de la retenue et élargirait les dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve, ce que les conservateurs réclament depuis des années. Cependant, il n'abrogerait pas les mesures découlant des projets de loi C-75 et C-5, les deux piliers du laxisme qui caractérise l'expérience menée par le gouvernement en matière de criminalité.

Le projet de loi ne rétablirait pas les peines minimales obligatoires pour les infractions liées aux armes à feu, les infractions sexuelles et les récidives violentes. Il ne créerait pas une véritable présomption de détention pour les délinquants dangereux et il continuerait de dire aux juges d'imposer les conditions les moins sévères possibles quand ils accordent la mise en liberté sous caution. Peut-on dire cela à la famille de Bailey McCourt et aux enfants de Savannah Kulla?

Voici le cœur du problème. Les conservateurs croient à l'application régulière de la loi et à la présomption d'innocence, mais l'application régulière de la loi ne signifie pas un système prorécidive. Si un accusé peut être mis en liberté, c'est très bien. Cependant, il faut donner aux juges le pouvoir d'imposer des conditions strictes de mise en liberté sous caution quand c'est nécessaire.

Une mise en liberté sous caution assortie de conditions strictes est équitable, elle est sûre et elle permet d'économiser de l'argent par rapport à une incarcération inutile, mais l'idéologie du gouvernement lie les mains des juges. Elle dit qu'il faut soit accorder la mise en liberté sous caution en imposant les conditions les plus permissives possibles, soit la refuser complètement. C'est absurde. Les demi-mesures législatives conduisent à des collectivités à moitié sûres.

Les conservateurs ne réclament pas un virage à droite, mais un virage à 180 degrés. Nous avons tous pris place dans l'autobus des libéraux et nous nous engageons sur une voie dangereuse. Les provinces, les policiers et les Canadiens unissent leur voix pour qu'on rebrousse chemin. Quant à eux, les libéraux esquissent un sourire, appuient légèrement sur les freins et feignent d'avoir changé de direction, alors qu'ils filent tout droit vers le précipice. Or, les conservateurs ne resteront pas les bras croisés sur la banquette arrière pendant que le gouvernement fait fi de la sécurité.

Le gouvernement adore dire qu'il investit dans la sécurité, mais le ministre de la Sécurité publique dit qu'il n'est pas responsable de l'embauche d'agents de la GRC ou de l'Agence des services frontaliers du Canada. S'il n'est pas responsable, qui l'est? Est-ce la fée des dents? Les Canadiens méritent un gouvernement qui assume ses responsabilités, et non un gouvernement qui pointe les autres du doigt en haussant les épaules.

Les conservateurs s'efforceront de renforcer le projet de loi C-14 autant que possible. Nous ferons pression pour de vraies réformes, et non pour du tape-à-l'oeil. Nous exigeons que la mise en liberté sous caution des libéraux soit supprimée une fois pour toutes. Cependant, je tiens à être parfaitement clair: tant que les libéraux ne feront pas de la sécurité publique leur priorité absolue, tant qu'ils ne feront pas passer les victimes avant les récidivistes violents et tant qu'ils ne redonneront pas tout son sens à la justice, les Canadiens ne seront pas en sécurité.

La clémence des libéraux est devenue l'anarchie libérale et la seule façon d'y mettre fin et de rendre nos rues à nouveau sûres, c'est d'avoir un gouvernement conservateur qui croit à la loi, à l'ordre et à la reddition de comptes. Il ne s'agit pas de politique, mais de tous les parents qui ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils accompagnent leur enfant à l'école à pied, de toutes les femmes qui ont peur de prendre l'autobus le soir et de toutes les personnes âgées qui verrouillent leur porte en plein jour parce qu'elles ne connaissent plus leur quartier.

Les Canadiens, de même que les victimes, méritent mieux que cela et les conservateurs ne cesseront jamais de se battre pour eux. Il est temps d'en finir avec la mise en liberté sous caution des libéraux, de rétablir le gros bon sens et de rendre le Canada à nouveau sûr.

• (1610)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai été encouragé quand l'intervenant précédant a mentionné que le projet de loi devait être renvoyé au comité. Même le député d'en face, bien qu'il ait de nombreuses réserves à propos du projet de loi, semble dire qu'il y est favorable en principe.

Dans son programme électoral, le premier ministre s'est engagé à mettre en place une réforme substantielle de la mise en liberté sous caution au Canada. C'est précisément l'objet du projet de loi C-14. Le projet de loi C-14 a nécessité beaucoup d'efforts et il a reçu un soutien extraordinaire de la part de tous les intervenants concernés. Je suis certain que le député conviendra que nos concitoyens veulent une réforme du système de mise en liberté sous caution. Moi-même, le premier ministre et tous les députés libéraux le souhaitons.

Les conservateurs prendront leur décision. Le député convient-il que nous devrions adopter le projet de loi avant la fin de l'année?

### *Ordres émanant du gouvernement*

**Marc Dalton:** Monsieur le Président, nous appuyons les mesures contenues dans le projet de loi et nous voulons présenter d'autres motions et amendements lorsqu'il sera renvoyé à un comité. Ceci est essentiel, car, dans son état actuel, le projet de loi est très édulcoré.

Les conservateurs estiment que la sécurité publique est primordiale. Nous croyons que le principe de la retenue doit être révoqué et remplacé par une disposition accordant la priorité à la sécurité publique. Nous croyons que les peines minimales obligatoires doivent être rétablies pour les infractions liées aux armes à feu et les infractions à caractère sexuel, ainsi que dans le cas des récidivistes violents, car nous constatons que ce n'est pas le cas actuellement. La détention à domicile doit être interdite pour les criminels coupables de vols qualifiés, de trafic et de crimes violents.

[Français]

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, j'écouterai mon collègue attentivement tout à l'heure. Il parlait de la vision idéologique des libéraux, qui ont créé de la peur dans nos rues. Ce sont les mots de mon collègue.

Je pense qu'il faut être prudent sur l'utilisation de l'idéologie, parce que, a contrario, si on a un discours alarmiste, on pourrait engendrer de la peur inutilement chez les gens et avoir des lois qui ne répondent pas aux besoins de la population. J'ai l'impression que, quelquefois, les affirmations de mes collègues conservateurs à cet égard sont un peu fortes en café.

J'ai une question assez simple pour mon collègue. Il y a un élément du projet de loi qui pose problème pour nous. C'est le renversement du fardeau de la preuve. Dans certains cas même, on voit que le projet de loi va jusqu'au vol de voitures.

Un vol de voitures suppose-t-il nécessairement un renversement du fardeau de la preuve pour des peines préventives et pour de la détention préventive? Je ne le crois pas.

J'aimerais entendre mon collègue se prononcer à ce sujet.

**Marc Dalton:** Monsieur le Président, je ne suis pas juge, mais je sais certainement que le nombre de vols de voitures est incroyable. On le voit dans les ports; des voitures s'en vont, depuis le port de Montréal et d'autres ports, directement en Afrique. Que se passe-t-il? Il ne se passe pas grand-chose. Ça continue.

Comme conservateurs, nous croyons qu'il faut avoir des principes juridiques et des mesures de contrôle qui permettent de mettre fin à tout cela. Maintenant, avec le système de justice que les libéraux ont mis en place, on ne voit pas ça. Le crime augmente à une vitesse folle.

• (1615)

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Il est important que nous nous engageons à adopter le projet de loi avant la fin de l'année.

Je demande à nouveau au député de nous faire part de son opinion. Selon lui, ses concitoyens aimeraient-ils voir la loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution entrer en vigueur avant la fin de l'année?

*Ordres émanant du gouvernement*

**Marc Dalton:** Monsieur le Président, ils aimeraient voir des changements dans les collectivités. Malgré toutes les mesures, je ne suis pas convaincu de l'ampleur des changements qui seront apportés. Certes, il y aura certains changements. Il faut des mesures beaucoup plus sévères, car, sous le gouvernement libéral, il y a eu 10 ans de chaos et de criminalité dans les rues. Le gouvernement a eu en quelque sorte une conversion de dernière minute, mais je m'interroge sur sa sincérité.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Courtenay—Alberni, Les pêches et les océans; la députée de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, L'emploi.

**Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Pickering—Brooklin.

Je prends la parole aujourd'hui pour appuyer sans réserve le projet de loi C-14, Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, un projet de loi historique qui répond à l'appel de ceux qui réclament de toute urgence des mesures pour rendre les collectivités plus sûres et faire en sorte que le système de justice tienne compte de la gravité des infractions violentes et des récidives.

Depuis trop longtemps, les Canadiens sont découragés de voir que des personnes accusées de crimes graves sont libérées sous caution et récidivent. Ils ont vu des peines qui ne correspondent pas à la gravité d'infractions comme la violation de domicile, la traite des personnes et les voies de fait violentes. Le projet de loi C-14 vise à y remédier. Il propose d'apporter plus de 80 modifications ciblées au Code criminel, à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et à la Loi sur la défense nationale pour que la mise en liberté sous caution soit plus difficile à obtenir pour les récidivistes et les délinquants violents, et pour que les peines soient plus sévères et répondent davantage aux attentes du public.

Le premier pilier du projet de loi vise à corriger une lacune de notre système de justice, soit le fait que les dispositions relatives à la mise en liberté sous caution n'ont pas été adaptées en fonction de l'évolution des circonstances entourant les crimes violents et les activités du crime organisé. Le projet de loi C-14 indique clairement que le principe de la retenue ne signifie pas que la libération est automatique. Les tribunaux auraient des instructions claires indiquant que la détention est justifiée lorsque la sécurité publique est en jeu. Nous clarifions également le principe de l'échelle afin qu'il ne s'applique pas aux infractions pour lesquelles le fardeau de la preuve est inversé.

En termes simples, cela signifie que pour certains crimes graves, l'accusé devrait démontrer pourquoi il devrait obtenir une liberté sous caution. Le projet de loi introduit de nouvelles dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve pour certaines des infractions les plus dangereuses qui menacent nos collectivités à l'heure actuelle: le vol organisé de voitures, l'introduction par effraction dans un domicile, la traite des personnes, l'organisation de l'entrée illégale de personnes au Canada, l'agression sexuelle et l'extorsion violente. Dans le cas des récidivistes, l'inversion du fardeau de la preuve s'appliquera entre la condamnation et la détermination de la peine, ce qui éliminera une échappatoire qui a permis à des individus de récidiver en attendant leur jugement.

Le projet de loi C-14 renforcerait également les motifs de détention, puisqu'il exigerait que les tribunaux tiennent compte du nombre et de la gravité des accusations en instance lorsqu'ils déterminent si la mise en liberté minerait la confiance du public envers le système de justice. Le but: rétablir la confiance du public et veiller à ce que les personnes qui posent le plus grand risque ne soient pas remises en liberté. En outre, le projet de loi exigerait que les tribunaux examinent plus rigoureusement les plans de mise en liberté, pour s'assurer qu'ils sont crédibles et applicables. Il élargit les conditions de mise en liberté, y compris les interdictions de possession d'arme pour les personnes accusées d'extorsion et d'infractions liées au crime organisé, et il encourage le recours à des conditions plus strictes, telles que les couvre-feux et les restrictions géographiques, pour les infractions à haut risque.

Ces changements répondent directement à ce que les Canadiens demandent: un système de mise en liberté sous caution qui accorde la priorité à la sécurité publique et à la protection des victimes.

Le deuxième pilier du projet de loi C-14 fait en sorte que la peine reflète la gravité de l'infraction et renforce la dissuasion. Les Canadiens s'attendent à ce que les personnes qui commettent des crimes violents en subissent les conséquences. Le projet de loi répond à cette attente.

Tout d'abord, ce projet de loi introduit de nouveaux facteurs aggravants pour la détermination de la peine, notamment les infractions commises contre les premiers intervenants, les récidivistes violents ayant déjà été condamnés au cours des cinq dernières années, le vol organisé dans les commerces de détail et les crimes portant atteinte aux infrastructures essentielles, comme le vol de cuivre.

• (1620)

Ensuite, le projet de loi C-14 permettrait d'imposer des peines consécutives dans les cas où la combinaison des infractions l'exige. Par exemple, une peine pour extorsion doit être purgée consécutivement à une peine pour incendie criminel; une peine pour vol de voiture avec violence ou lié au crime organisé doit être consécutive à une peine pour introduction par effraction dans un domicile. Les juges seraient également tenus d'envisager l'imposition de peines consécutives pour les récidivistes violents, afin de garantir la responsabilité de ceux qui nuisent de manière répétée à nos collectivités.

Le projet de loi clarifie les objectifs en matière de détermination de la peine et enjoint aux tribunaux d'accorder la priorité à la dénonciation et à la dissuasion dans le cas des deuxième condamnations et des condamnations subséquentes pour des infractions violentes, le vol d'automobile, l'introduction par effraction et les infractions liées au crime organisé. Il s'agit là d'un message clair indiquant que les crimes graves méritent des conséquences graves.

Parmi les autres réformes importantes, mentionnons l'augmentation de la peine maximale pour outrage au tribunal, la fin de l'assignation à résidence pour les infractions sexuelles graves, y compris celles commises contre des enfants, le rétablissement des interdictions obligatoires de conduire pour les cas d'homicide involontaire et de négligence criminelle causant la mort ou des lésions corporelles, et la modernisation de l'application des amendes fédérales en permettant aux provinces de suspendre les permis jusqu'au paiement de celles-ci. Ces mesures visent à renforcer l'intégrité de notre système de justice et à protéger la population canadienne contre ceux qui enfreignent la loi de façon répétée.

Par ailleurs, nous allons renforcer la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents en élargissant la possibilité d'imposer des peines privatives de liberté. Grâce à ces réformes, les infractions causant des lésions corporelles seront désormais clairement reconnues comme des infractions violentes, ce qui garantira une plus grande responsabilisation pour les crimes graves et une meilleure protection des collectivités.

Au cours des dernières années, les taux de criminalité ont augmenté, notamment en ce qui a trait aux homicides, aux agressions sexuelles, à l'extorsion et aux infractions violentes commises avec une arme à feu. Les délinquants ayant déjà été trouvés coupables à de multiples occasions sont encore plus susceptibles de récidiver, et ils le font souvent alors qu'ils sont en liberté sous caution.

L'extorsion est une grande préoccupation dans ma circonscription, et ce projet de loi sévit contre ce crime en rendant la mise en liberté sous caution plus difficile à obtenir et les peines plus sévères, et en veillant à ce que les individus qui ont recours à la peur et à l'intimidation subissent des conséquences réelles. Le projet de loi y arriverait de deux façons: en resserrant les lois sur la mise en liberté sous caution et en renforçant les peines pour les infractions liées à l'extorsion. Il exigerait également des peines consécutives pour les cas d'extorsion et d'incendie criminel, ce qui garantirait que les délinquants purgent une peine après l'autre plutôt que toutes en même temps.

Des collectivités de partout au Canada ont exigé des changements, et le projet de loi C-14 répond à cette requête. Le projet de loi n'a rien à voir avec des slogans ou du théâtre politique. Il s'agit d'outils concrets et exécutoires que les tribunaux, la police et les procureurs pourront utiliser pour assurer la sécurité des Canadiens. Il vise à rétablir la confiance dans un système de justice qui semble trop souvent déconnecté des réalités de la criminalité dans nos quartiers.

Le projet de loi C-14 est le fruit d'une collaboration avec les provinces, les territoires, les forces de l'ordre et les défenseurs des droits des victimes. Il est conforme à la Charte et solide sur le plan juridique. Il éliminerait les échappatoires, renforcerait la reddition de comptes et ferait en sorte que la sécurité publique passe avant tout.

Les Canadiens méritent un système de justice qui les protège, et non un système qui les rend vulnérables aux récidivistes et aux délinquants violents. Le projet de loi C-14 offre cette protection. Il rendrait la mise en liberté sous caution plus difficile à obtenir pour les contrevenants qui présentent le plus grand risque et il ferait en sorte que les peines reflètent la gravité des crimes commis.

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-14 et à le faire passer à la prochaine étape sans tarder. Tous les Canadiens méritent de se sentir en sécurité à la maison, dans leur collectivité et dans la vie de tous les jours.

● (1625)

**Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, le projet de loi C-14 permet toujours aux prévenus accusés d'une infraction grave, comme le vol qualifié, diverses formes de trafic et les crimes commis avec une arme à feu, de purger leur peine à domicile.

Je sais, comme l'a mentionné le député d'en face, que les collectivités sont aux prises avec une hausse constante des demandes d'ex-

torsion et des meurtres. Comment justifie-t-il les échappatoires que le projet de loi C-14 ne corrige pas?

**Sukh Dhaliwal:** Monsieur le Président, le député d'Edmonton devrait savoir que le projet de loi porte sur l'inversion du fardeau de la preuve et que les prévenus qui commettent des crimes graves resteront derrière les barreaux. De plus, les peines consécutives régleront les graves problèmes qui affligent la population de sa circonscription, où je me suis rendu. Ces problèmes sont aussi présents dans ma circonscription et d'autres régions au Canada.

Le député ne devrait pas faire de petite politique là-dessus ni sortir le grand jeu. Il devrait appuyer ce projet de loi et veiller à ce que les Canadiens de partout en Alberta, en Colombie-Britannique et au Canada se sentent en sécurité dans leurs collectivités.

[Français]

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ):** Monsieur le Président, tantôt, j'ai demandé à un des collègues de mon confrère qu'il nous donne les faits sur lesquels le gouvernement se base pour réclamer une modification du Code criminel, notamment sur la mise en liberté provisoire. Je n'ai pas vraiment obtenu de réponse tantôt. On nous a dit qu'il y avait des gens qui se plaignaient.

Je redonne donc l'occasion au gouvernement, par l'entremise de la voix de mon confrère, de nous expliquer quel est le problème actuel avec la mise en liberté provisoire. Qu'est-ce qui empêche un juge de maintenir en prison de façon provisoire un accusé pour protéger le public?

[Traduction]

**Sukh Dhaliwal:** Monsieur le Président, je vais donner au député deux exemples provenant de la Colombie-Britannique. Il y a l'affaire de Kelowna, où il est évident que l'homme était en liberté sous caution quand il a commis ce meurtre. L'autre exemple est celui d'un prévenu du Manitoba qui était en liberté sous caution, qui s'est rendu à White Rock et qui y a commis un meurtre. Voilà le genre d'affaires qui poussent des habitants de ma circonscription à me dire qu'il faut réformer les lois sur la mise en liberté sous caution afin qu'il incombe au prévenu, et non à la Couronne, de prouver qu'il ne devrait pas rester derrière les barreaux.

**Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, avant même de siéger à la Chambre, je savais que cette question était très importante pour le député et ses concitoyens. Il en a parlé à maintes reprises.

Une fois le projet de loi adopté, quelles parties de celui-ci rassureront ses concitoyens quand le député leur en parlera?

● (1630)

**Sukh Dhaliwal:** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de son soutien au sein du caucus. Je le remercie également de porter différents dossiers à notre attention.

Le principal problème qui préoccupe mes concitoyens, les Britannico-Colombiens et tous les Canadiens en ce moment, c'est l'extorsion. Ce projet de loi sévirait contre les extorqueurs en rendant la mise en liberté sous caution plus difficile à obtenir. Une fois qu'une personne est reconnue coupable d'extorsion, elle devrait rester derrière les barreaux.

*Ordres émanant du gouvernement*

Le deuxième problème est celui des peines consécutives. Par exemple, si une personne cause un incendie criminel ou utilise une arme à feu lors d'une extorsion, les peines pour ces infractions devraient être consécutives, et non concurrentes.

Voilà les deux problèmes qui préoccupent mes concitoyens.

**Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC):** Monsieur le Président, je dois admettre que je trouve extrêmement dur d'entendre les libéraux se féliciter comme s'ils avaient fait quelque chose d'extraordinaire pour le Canada. Sous leur gouverne, le chaos et la criminalité règnent. Le député a parlé de l'extorsion en Colombie-Britannique, qui a connu une augmentation de 400 à 500 %.

Le député ne reconnaît-il pas que le Parti libéral, dont il est membre depuis de nombreuses années, a agi comme un somnambule pendant tout ce temps?

**Sukh Dhaliwal:** Monsieur le Président, j'ai connu le député lorsqu'il siégeait à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, et il dormait au gaz pendant que des crimes étaient commis. Le maintien de l'ordre est une responsabilité provinciale, mais il n'a rien fait à l'époque et il ne fait rien de constructif aujourd'hui, se contentant de faire de cette question un véritable cirque politique.

**Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC):** Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole au sujet du projet de loi C-14, qui propose des réformes attendues depuis longtemps au cadre canadien de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine.

D'entrée de jeu, je tiens à dire que les conservateurs voient le projet de loi d'un bon œil. Voilà des années que nous réclamons une réforme en profondeur de la mise en liberté sous caution. Nous avons uni nos voix à celles des associations de policiers, des gouvernements provinciaux et des groupes de défense des victimes pour exiger le resserrement des lois en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine.

La décision du gouvernement de présenter ce projet de loi sur la mise en liberté sous caution constitue, à bien des égards, une reconnaissance des failles du régime actuel et de l'importance de réaffirmer la santé publique comme principe directeur prépondérant du système de justice. Bien que nous nous réjouissons de la mesure et qu'il s'agisse bel et bien d'un pas dans la bonne direction, nous estimons également qu'elle ne va pas assez loin.

Par ailleurs, je suis heureux de constater que le gouvernement a admis, dans son propre communiqué au sujet du projet de loi, publié que jeudi dernier, qu'il existe une corrélation directe entre la hausse de la criminalité et l'arrivée au pouvoir des libéraux. En effet, selon le communiqué, bien que la criminalité ait diminué de 1998 à 2014, elle a augmenté de 2014 à 2024.

Ce genre d'aveux intervient après des années à entendre les policiers libéraux affirmer à l'enfilade que la criminalité était en baisse. Des courriers ont été envoyés par des députés libéraux qui, pendant des années, ont tenté de convaincre le public que l'augmentation de la criminalité n'était qu'une impression. Certains anciens membres de cette Chambre ont sélectionné certaines périodes pour suggérer à leurs concitoyens que la hausse de la criminalité n'était pas réellement le problème qu'ils s'imaginaient.

Pour ma part, je suis ravi que le gouvernement libéral ait enfin souligné le fait que la meilleure manière d'analyser la tendance à la hausse de la criminalité n'est pas de choisir une courte période à des

fins partisans, mais plutôt de l'étudier sur une longue période afin de reconnaître les tendances qui se dessinent, puis de corriger le tir.

Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre, les habitants de Vaughan—Woodbridge ne se sentent pas en sécurité chez eux ni dans leur propre collectivité. Notre circonscription n'avait jamais vécu un tel niveau d'insécurité, et tout cela aurait pu être évité si le gouvernement libéral avait choisi d'agir plus tôt.

Dans la région d'York, en 2025, en date du 30 septembre, il y a eu 60 fusillades. C'est plus du double du nombre de fusillades enregistrées à ce jour en 2021, 2022 et 2023. Pendant des années, tous les principaux intervenants ont été largement ignorés par le gouvernement libéral, dont bon nombre de membres siègent encore aujourd'hui à la Chambre. Des premiers ministres provinciaux, des maires, des chefs de police et des victimes ont tous été ignorés pendant des années. Pourquoi? Pourquoi les libéraux ont-ils mis si longtemps à agir?

Je suis content que les libéraux se soient réveillés et qu'ils adoptent un si grand nombre de nos idées, mais ils doivent aller plus loin. Je les implore de prendre toutes nos idées, de grâce, car derrière ces chiffres se trouve l'histoire déchirante de familles détruites, de collectivités ébranlées et de victimes qui se demandent pourquoi des personnes qu'on savait pourtant violentes ont été remises en liberté dans nos rues.

Comment en sommes-nous arrivés là? La situation actuelle découle en grande partie des modifications législatives et des changements culturels qui sont survenus à la suite de la codification du principe de la retenue grâce au projet de loi C-75, en 2019. L'article 493.1 du Code criminel prévoit la remise en liberté du prévenu à la première occasion et aux conditions les moins sévères possibles. En théorie, cela peut sembler raisonnable, mais en pratique cela veut trop souvent dire que des récidivistes violents sont remis en liberté même s'ils représentent manifestement un danger pour la sécurité du public.

Les policiers, les procureurs et les victimes en constatent directement les conséquences. Bailey McCourt a été assassinée par son ex-mari quelques heures seulement après que celui-ci ait obtenu sa liberté sous caution. Une jeune mère de quatre enfants, Savannah Kulla, a été tuée par balle dans un petit centre commercial de Brampton. Son tueur était en liberté sous caution. J'ai entendu les libéraux blâmer la Cour suprême du Canada, mais elle ne leur a jamais ordonné de modifier la loi.

Le projet de loi C-14 propose des normes plus strictes pour la mise en liberté sous caution dans les cas graves ainsi que de nouvelles dispositions qui inversent le fardeau de la preuve pour certaines infractions violentes. Ce sont des pas dans la bonne direction, cela ne fait aucun doute. Cependant, le principe de la retenue demeure. Le libellé qui dit aux décisionnaires, aux juges et aux juges de paix d'accorder la priorité à la mise en liberté dans les conditions les moins restrictives demeure intact. Selon moi, cela signifie que la culture de la mise en liberté persistera à moins que le Parlement n'aille plus loin et que des amendements ne soient apportés au projet de loi C-14.

• (1635)

Plus tôt ce mois-ci, c'est avec fierté que j'ai appuyé conjointement le projet de loi de mon collègue d'Oxford, le projet de loi C-242, Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution, qui corrige de nombreuses lacunes du projet de loi C-14. La Loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution abrogerait et remplacerait le principe libéral de la retenue en proposant une nouvelle directive selon laquelle assurer la sécurité du public et de la collectivité est ce qu'il faut chercher en premier lieu en matière de mise en liberté sous caution. Cela mettrait fin à la culture de mise en liberté par défaut créée par le projet de loi C-75.

Elle rétablirait également les peines minimales obligatoires pour les armes à feu, les agressions sexuelles, les enlèvements, la traite des personnes, le vol qualifié, l'extorsion avec une arme à feu, l'incendie criminel et d'autres crimes violents graves; elle exigerait la prise en considération de tous les antécédents criminels et des accusations en instance; et elle introduirait une présomption de détention pour les infractions majeures et les récidivistes violents, et pas seulement l'inversion du fardeau de la preuve. Il y a plusieurs autres points, que je n'ai malheureusement pas le temps de mentionner dans mon discours. Cependant, j'encourage les députés d'en face à étudier attentivement ce projet de loi. Je les encourage à l'examiner et à trouver des moyens de renforcer le projet de loi C-14. Ils devraient accepter nos idées et nous devrions travailler ensemble dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Ces changements ne compromettent pas l'équité ni l'application régulière de la loi; ils garantissent simplement que le système de justice fait preuve de prudence lorsque c'est justifié et qu'il accorde la priorité à la sécurité publique. La confiance du public dans le système de justice dépend de son équité visible, mais aussi de la sécurité. Lorsqu'une jeune mère est assassinée par son partenaire qui a été libéré sous caution malgré des accusations antérieures pour violence, les Canadiens nous demandent naturellement comment nous avons pu laisser ce drame se produire. Ils ne demandent pas vengeance; ils réclament des mesures de prévention. Ils demandent à se sentir en sécurité dans leur foyer et dans leur collectivité.

Les policiers, les procureurs de la Couronne et les intervenants auprès des victimes ont clairement indiqué que le cadre actuel les empêche trop souvent d'agir. Le projet de loi C-14 reconnaît cette réalité, mais nous devons maintenant aller jusqu'au bout. Ces réformes de la mise en liberté sous caution doivent également s'accompagner de réformes de la détermination de la peine qui renforcent la responsabilisation.

Le projet de loi C-5 des libéraux, adopté en 2022, a supprimé de nombreuses peines minimales obligatoires et élargi le recours aux peines avec sursis, même pour certaines infractions liées aux armes à feu et aux actes de violence. À mon avis, et selon de nombreux praticiens partout au Canada, ce changement a affaibli la dissuasion et contribué à donner l'impression que les crimes graves sont traités avec indulgence. Il est essentiel de rétablir des peines proportionnées et cohérentes pour rebâtir la confiance dans le système de justice.

Les conservateurs travailleront de bonne foi pour veiller à ce que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible, avec les protections les plus solides possibles pour les Canadiens. Nous ne nous y opposons pas pour le simple plaisir de nous y opposer; nous proposons des solutions fondées sur l'expérience de la police, des procureurs, des victimes et de ceux qui ont subi les conséquences des crimes violents répétés.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Nous reconnaissons également que ce projet de loi bénéficie d'un large soutien de la part des organismes chargés de l'application de la loi, des premiers ministres provinciaux et territoriaux et des dirigeants locaux, qui sont impatients de voir des progrès. Il faut poursuivre sur cette lancée. Si le gouvernement est prêt à accepter des amendements raisonnables, comme faire de la sécurité publique la priorité et combler les lacunes qui subsistent en matière de récidive, nous pourrions alors réaliser ensemble le type de réforme que les Canadiens réclament depuis des années.

Dans un pays comme le Canada, il ne devrait jamais être considéré comme contradictoire de défendre à la fois les droits des accusés et la sécurité du public. L'équilibre entre ces valeurs est l'essence même d'un système de justice évolué.

Les conservateurs réclament des mesures depuis des années, non pas parce que cela est politiquement opportun, mais parce que c'est juste. Si nous parvenons à mettre en œuvre cette réforme, non seulement nous renforcerons les lois, mais nous rendrons aussi les collectivités plus sûres. Allons travailler ensemble pour renforcer ce projet de loi en vue de mettre fin au cycle de violence qui sévit dans les rues du pays et de rétablir la confiance des Canadiens envers le système de justice.

• (1640)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je sais gré au député de parler de collaboration et de reconnaître qu'il s'agit en fait d'un gouvernement minoritaire. Le premier ministre s'est engagé à faire une véritable réforme de la loi sur la mise en liberté sous caution. La seule façon dont nous pourrions faire adopter le projet de loi et donner aux Canadiens ce qu'ils veulent, c'est de convaincre les conservateurs de s'engager en ce sens.

Lorsque le projet de loi reviendra à la Chambre après son examen en comité, la majorité des députés devront appuyer les amendements proposés. J'ai hâte de voir les amendements proposés par les conservateurs. Nous verrons dans quelle mesure ils ajoutent de la valeur au projet de loi et si nous pouvons atteindre le nombre magique de la majorité pour le faire adopter.

Le député pense-t-il, comme moi, qu'avec un peu de coopération, nous pourrions faire adopter le projet de loi avant Noël?

**Michael Guglielmin:** Monsieur le Président, les conservateurs ne demandent qu'à ce que la réforme de la mise en liberté sous caution et la réforme de la détermination de la peine soient adoptées immédiatement. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution. Nous avons proposé des modifications majeures au système de mise en liberté sous caution afin de faciliter la mise en place de conditions qui garderont les récidivistes violents en prison.

Pour ma part, je suis tout à fait favorable à ce que ce projet de loi soit renvoyé au comité. Là, nous espérons que le gouvernement libéral et les députés du Bloc examineront très attentivement nos propositions de même que la suppression du principe de la retenue, car nous voulons éliminer cette faille pour que les récidivistes se retrouvent pas en liberté. Nous voulons éliminer cette faille une fois pour toutes.

*Ordres émanant du gouvernement**[Français]*

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, depuis le début de la soirée, j'écoute les propos de mes collègues conservateurs. Je sais qu'ils savent très bien qu'il y a une séparation entre le législatif et le judiciaire, mais ils semblent mettre en doute la capacité des juges à utiliser leur pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait aux détentions préventives.

J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue à ce sujet. Est-il d'accord sur le fait qu'un juge est en mesure de déterminer si une peine de détention préventive s'applique ou non? Il y a des cas de figure qui sont quand même assez embêtants dans le projet de loi. Je pense en particulier au vol de voitures. Il me semble que ce serait à un juge de déterminer si ça prend une peine de détention préventive pour ce type de crime.

● (1645)

*[Traduction]*

**Michael Guglielmin:** Monsieur le Président, il est certain que pendant la période que nous venons de traverser, la criminalité est devenue de plus en plus préoccupante. Nous sommes témoins du fait que les récidivistes dangereux constamment mis en liberté sous caution commettent sans cesse des crimes. Ce n'est pas nouveau. C'est ce que nous disent les associations de policiers, les groupes de défense des victimes, les premiers ministres provinciaux et les administrations municipales.

De toute évidence, il faut commencer par une loi fédérale, soit le Code criminel, pour établir la culture et les conditions nécessaires afin que les récidivistes violents restent derrière les barreaux. Pour ce faire, il faut se débarrasser du principe de la retenue qui a été inscrit dans le projet de loi C-75.

**Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.):** Monsieur le Président, le 23 octobre 2025, après de vastes consultations, le gouvernement du Canada a présenté un projet de loi contenant plus de 80 dispositions visant à modifier le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale.

Je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-14. J'examinerai plus précisément les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Pour gagner du temps, j'utiliserai dorénavant l'acronyme LSJPA.

La LSJPA est la loi fédérale qui régit le système de justice pénale pour les adolescents du Canada. Elle s'applique aux jeunes de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. Cette loi reconnaît que les adolescents doivent être tenus responsables des actes criminels qu'ils commettent, mais pas de la même manière qu'un adulte le serait. Je suis bien placée pour le savoir, car j'ai travaillé auprès des jeunes pendant deux décennies. La société est gagnante lorsque le plus grand nombre possible de jeunes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale deviennent des membres productifs de la société grâce à un soutien et à une réadaptation.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents en 2003, la police signale que les statistiques sur la criminalité chez les jeunes au Canada sont généralement à la baisse. À titre d'exemple, les statistiques sur les crimes commis par des jeunes et déclarés par la police montrent une baisse d'environ 31 % de 2014 à 2024. C'est donc dire que, dans l'ensemble, la LSJPA est efficace.

Cependant, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents n'a pas été modifiée depuis de nombreuses années. Des modifications législatives sont nécessaires pour veiller à ce que le public soit bien protégé tout en favorisant la réadaptation des jeunes. C'est pourquoi nous proposons des modifications ciblées à cette loi dans le projet de loi C-14. Ces modifications visent à améliorer l'administration du système de justice pénale pour les adolescents et à mieux assurer la mise en œuvre de la Loi par les provinces et les territoires. Les provinces et les territoires sont les principaux responsables de l'application et de la mise en œuvre de cette loi. Cela comprend les enquêtes et les poursuites pour la plupart des infractions, la gestion des tribunaux pour adolescents et des établissements de détention pour jeunes, ainsi que la prestation de programmes et de services pour les jeunes.

Je vais donner un aperçu des modifications. Premièrement, pour remédier à un manque de clarté dans la loi, le projet de loi propose de modifier la définition de « infraction avec violence ». Il s'agit d'une modification clé du projet de loi, car la définition joue un rôle important dans la détermination de la peine qui peut être imposée à un adolescent. Cela comprend les infractions pouvant entraîner une peine d'emprisonnement. Cette modification permettrait aux tribunaux pour adolescents de mieux évaluer ce qui constitue une infraction avec violence lorsqu'un jeune cause des lésions corporelles. Cela leur donnerait également une plus grande marge de manœuvre pour imposer des peines d'emprisonnement lorsque les circonstances de l'affaire le justifient.

Deuxièmement, bien que de nombreux aspects des procédures pénales soient similaires dans les systèmes de justice criminelle pour les jeunes et pour les adultes, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents établit des procédures spéciales afin que les jeunes soient traités équitablement et que leur réadaptation soit favorisée. Par exemple, en règle générale, la vie privée des jeunes contrevenants, des jeunes victimes et des jeunes témoins dans le système de justice pour les jeunes est protégée par des interdictions de publication de leur identité. La protection de la vie privée des jeunes tient compte de leur vulnérabilité liée à leur âge et de la nécessité de les protéger contre les effets néfastes de la publication de renseignements sur eux. Cela vise à maximiser leurs chances de réadaptation et à promouvoir la sécurité publique à long terme.

À l'heure actuelle, dans certaines circonstances, la police peut demander une ordonnance du tribunal afin d'obtenir l'autorisation de divulguer l'identité d'un jeune. Les modifications proposées à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents fourniraient à la police un outil supplémentaire pour divulguer des renseignements permettant d'identifier un jeune sans autorisation du tribunal. Cela ne s'appliquerait que dans des circonstances très particulières, dans des situations urgentes où le jeune représente un danger imminent pour la sécurité du public et où il n'est pas possible d'obtenir une ordonnance du tribunal dans un délai raisonnable. Par exemple, cela s'appliquerait lorsqu'un tireur actif se trouve dans un lieu public et qu'il doit être appréhendé rapidement afin de protéger le public.

• (1650)

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents protège également la vie privée des jeunes en limitant l'accès à leurs casiers judiciaires. La loi indique quelles personnes peuvent avoir accès à certains casiers judiciaires d'adolescents pour des durées précises. Cependant, elle n'encadre actuellement pas l'accès à deux types de casiers judiciaires, soit ceux où l'affaire n'a pas été soumise à un tribunal et ceux où le casier judiciaire est lié à une enquête policière n'ayant mené à aucune accusation ou à une déjudiciarisation. Ces modifications sont importantes, car la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents encourage le recours à des mesures extérieures au système judiciaire officiel pour les infractions moins graves. Ces mesures sont souvent la meilleure façon de lutter contre la criminalité parmi les jeunes et comprennent des options comme des mises en garde de la police et des renvois vers des programmes communautaires. Les modifications proposées permettraient à certaines personnes d'accéder à ces casiers judiciaires durant une période de deux ans. Ces modifications clarifieraient un domaine du droit qui a donné lieu à des litiges et souligneraient l'importance du droit à la vie privée des jeunes.

Le projet de loi comprend en outre un certain nombre d'ajustements techniques à la détermination de la peine afin d'aider les provinces et les territoires à administrer plus efficacement les peines pour adolescents. Bon nombre des modifications proposées harmoniseraient la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents avec le Code criminel, de manière à clarifier les dispositions relatives à la détermination de la peine qui s'appliquent aux jeunes. Par exemple, les modifications établiraient clairement que toute période où un jeune a été illégalement en liberté ne compte pas dans la durée de sa peine d'emprisonnement. Par exemple, la modification préciserait également que certaines ordonnances de probation devraient être signifiées après une ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance. Une ordonnance différée de placement sous garde est semblable à une peine avec sursis dans le système pour adultes.

De plus, les modifications ajouteraient certaines peines à la liste existante de peines qui peuvent être transférées et appliquées dans différentes provinces et différents territoires.

Le projet de loi apporterait de plus une modification de forme dans les cas où il est allégué qu'un adolescent a enfreint une condition de sa peine alors qu'il était sous surveillance dans la collectivité et que la surveillance conditionnelle a été suspendue.

Cela permettrait au jeune de demander une mise en liberté sous caution en attendant la décision du tribunal de la jeunesse sur la violation de la condition. Le tribunal serait alors tenu de déterminer si la mise en liberté sous caution est appropriée dans les circonstances. Ces modifications correspondent à ce qui se fait actuellement dans la pratique et s'harmonisent avec le Code criminel.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, l'objectif principal de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents demeure la protection du public. Les modifications proposées ne changeraient pas cet objectif fondamental du système de justice pénale pour les adolescents, qui est distinct du système de justice pénale pour les adultes et qui est fondé sur la responsabilisation des jeunes, leur réadaptation et la prévention de la récidive. Les moyens pour y parvenir comprennent l'aiguillage vers des programmes ou des organismes communautaires qui les aident à s'attaquer aux causes sous-jacentes des actes délictueux. Le gouvernement fédéral continue de soutenir les provinces, les territoires et les organismes communau-

### *Ordres émanant du gouvernement*

taires pour qu'ils fournissent aux jeunes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale des services axés sur la réadaptation et la réinsertion.

Un Canada fort signifie des collectivités fortes et sûres et un système de justice qui fonctionne dans l'intérêt de tout le monde. Par conséquent, j'appuierai le projet de loi C-14 et j'encourage tous les députés à l'appuyer, car il améliorerait le système de justice pénale pour les adolescents. Nous continuerons de collaborer avec les provinces et les territoires afin de nous attaquer aux causes de la criminalité parmi les jeunes. Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain.

• (1655)

[Français]

**Patrick Bonin (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, nous parlons du Code criminel, qui relève du fédéral. Cependant, l'administration de la justice relève en grande partie du Québec. On sait qu'il y a déjà des problèmes, notamment en ce qui concerne le déficit fiscal. Des transferts supplémentaires sont nécessaires, entre autres en santé.

Mon honorable collègue peut-elle reconnaître qu'il y a un déficit fiscal et expliquer comment des frais supplémentaires liés à ce projet de loi seraient assumés par le Québec? Le gouvernement fédéral s'engage-t-il à transférer de l'argent pour combler les coûts supplémentaires à venir pour les provinces, et si oui, à quelle hauteur?

[Traduction]

**Juanita Nathan:** Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, c'est ce que nous ont dit tous les gens que nous avons visités. Notre premier ministre, Mark Carney, a alors promis que nous allions investir dans le système pénal, et ce, partout au pays. Le Québec est aussi inclus là-dedans. Les provinces auront leur part. Ce sont les provinces qui doivent mettre en œuvre ces changements. Elles devront trouver comment elles procéderont pour imposer ces changements, en fonction de leurs moyens.

**Le vice-président adjoint (John Nater):** Je rappelle à la députée qu'elle ne doit pas désigner les députés par leur nom à la Chambre.

Nous passons aux questions et observations. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de nous avoir livré cet après-midi ses nombreuses réflexions sur un projet de loi aussi important. Ce projet de loi correspond à un engagement pris par le premier ministre et les députés libéraux pendant la dernière campagne électorale. Le débat sur le projet de loi C-14 aujourd'hui est une excellente chose, et j'ai bon espoir qu'il sera adopté avant la fin de l'année.

Je sais que la députée comprend très bien la situation des jeunes et ce qu'ils apportent à nos régions, en particulier en ce qui concerne les préoccupations liées à la criminalité et ainsi de suite. Je lui demanderais de nous faire part de ses réflexions sur la justice pour les jeunes, si elle le veut bien.

### *Ordres émanant du gouvernement*

**Juanita Nathan:** Comme je l'ai dit, monsieur le Président, j'ai travaillé auprès des jeunes pendant 20 ans. Jour après jour, j'accomplissais de jeunes délinquants en tentant de les aider à intégrer des programmes de réadaptation. La plupart du temps, nous cherchons à comprendre ce qui amène les jeunes à basculer dans la criminalité et ce qu'il faut dans leur milieu pour faciliter la réadaptation. Alors que les vols de voitures, les violations de domicile et les vols de bijoux se multiplient et que des jeunes y sont impliqués, je suis absolument convaincue que la réforme du régime de mise en liberté sous caution permettra effectivement de réduire ce genre de problèmes. Il s'agit d'ailleurs souvent de crimes orchestrés par des adultes qui, tout en restant dans l'ombre, manipulent les jeunes pour qu'eux les commettent à leur place. Par conséquent, d'après mon expérience, lorsque les modifications proposées seront apportées au régime de mise en liberté sous caution, et j'espère que l'opposition nous aidera à les adopter lorsque la Chambre sera de nouveau saisie du projet de loi C-14, nous assisterons assurément à une réduction du taux de criminalité chez les jeunes au pays.

● (1700)

**Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, nous vivons à une époque où le chômage chez les jeunes atteint un niveau record.

La députée convient-elle, comme moi, que si les libéraux faisaient de l'emploi des jeunes une priorité, il y aurait des retombées sur le nombre de crimes commis par des jeunes?

**Juanita Nathan:** Monsieur le Président, l'économie a indéniablement une incidence sur la criminalité en général. On peut en dire autant de la criminalité chez les jeunes. Le budget à venir sera un budget d'austérité qui est censé créer beaucoup d'emplois, y compris pour les jeunes. J'espère que le député d'en face votera en faveur du budget cette fois-ci, de manière à aussi contribuer à faire baisser la criminalité.

**Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole au nom des bonnes gens de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis, le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale.

Aujourd'hui, la Chambre débat du sujet très urgent et important des dispositions juridiques canadiennes sur la mise en liberté sous caution qui ne fonctionnent pas. La députée d'en face vient de dire que le projet de loi C-14 atténuerait les problèmes. Qu'on ne se trompe pas: c'est le gouvernement libéral qui a bousillé les règles de mise en liberté sous caution. Le projet de loi du gouvernement vise maintenant à modifier les dispositions juridiques qui ont bousillé le système de mise en liberté sous caution. Les conservateurs ne cessent de parler à des gens de partout au pays de la politique désastreuse de capture et de remise en liberté du gouvernement libéral, cette porte tournante qu'il a utilisée pour transformer le système de mise en liberté sous caution en ce qu'il est aujourd'hui.

Je pense à un cas notoire à Penticton, dans ma circonscription, où un concessionnaire Toyota a été incendié il y a quelques années. Cette semaine, le même incendiaire a fait l'objet d'une deuxième accusation, cette fois-ci pour voies de fait graves. Il intimidait le témoin de son premier procès et il a donné un coup de pied au visage de la victime avec une botte à cap d'acier. Ce genre de choses se produisent sans arrêt dans ma circonscription, qui était autrefois

considérée comme extrêmement sûre, et dans d'autres circonscriptions un peu partout au Canada.

De plus, je sonde actuellement mes concitoyens sur des questions de sécurité publique. J'ai reçu de nombreuses réponses. Le problème le plus important dans ma circonscription, et dans tout le Canada, je crois, c'est la sécurité.

Une habitante d'Oliver prénommée Angela m'a envoyé le message suivant: « Il y a un récidiviste qui vit à un coin de rue de chez moi. C'est un trafiquant de drogue connu, qui commet aussi des vols et des introductions par effraction. Il est envoyé en prison au moins une fois par année, mais il est libéré le lendemain. Il est en probation, mais cela ne l'arrête pas. Dans quelle mesure la collectivité est-elle protégée s'il est constamment remis en liberté? Nous ne sommes pas à la pêche, alors pourquoi libérer un criminel après l'avoir capturé? S'il n'a jamais à subir les conséquences de ses actes, il ne s'arrêtera pas. »

Angela a raison: la politique de capture et de remise en liberté ne protège pas la sécurité publique ni les droits des Canadiens. De plus, elle n'impose aucune conséquence, alors les délinquants ne changent pas de comportement. Même le gouvernement libéral reconnaît maintenant que l'indice de gravité des crimes violents a augmenté de 41 % au cours de la dernière décennie, et que les homicides, les agressions sexuelles et les cas d'extorsion ont aussi augmenté. Il publie des communiqués de presse à ce sujet.

Sans les conservateurs, le gouvernement libéral continuerait d'appliquer les dispositions passées désastreuses des projets de loi C-5 et C-75. Celles-ci faisaient passer les récidivistes violents avant les victimes, ce qui a trop souvent eu des conséquences mortelles.

Les habitants de ma région, la vallée de l'Okanagan, ont été choqués de voir l'incapacité de notre système de mise en liberté sous caution à protéger le public et les victimes dans le cas du crime dont Bailey McCourt a été victime. Bailey était une jeune femme, une mère et une survivante de la violence entre partenaires intimes. L'été dernier, son ancien partenaire a été reconnu coupable de l'avoir agressée. Cependant, dans les heures qui ont suivi sa condamnation, il a quitté la salle d'audience, l'a traquée et l'a assassinée avec un marteau en plein jour, dans un lieu public. Bailey était accompagnée de l'une de ses amies à ce moment-là. Son amie a survécu, mais elle a subi de graves traumatismes physiques et psychologiques avec lesquels elle devra maintenant vivre pour le reste de ses jours.

Le député de Kamloops—Thompson—Nicola et moi avons communiqué avec les membres des familles de ces deux victimes, et ils nous ont clairement indiqué que le gouvernement doit modifier les lois pour protéger les victimes de violence entre partenaires intimes afin que ces crimes ne se reproduisent plus jamais.

● (1705)

La famille McCourt a dit ceci dans une déclaration commune:

Bailey méritait de vivre une vie exempte de peur et de violence. Elle a demandé l'aide d'un système qui était censé la protéger, mais ce système a, à plusieurs reprises, omis de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité. Il ne s'agit pas seulement d'une tragédie, mais d'une injustice qui aurait pu être évitée.

Le système est défaillant, et cette injustice aurait pu être évitée. Trop de Canadiens ont perdu la vie à cause de récidivistes violents qui n'auraient jamais dû être remis en liberté et pouvoir tuer, blesser ou traumatiser de nouveau des Canadiens. Le système de mise en liberté sous caution a failli à son devoir. Tous les Canadiens devraient appuyer la famille McCourt dans ses demandes concernant la modification de la législation fédérale, et nous savons que le premier ministre a pris connaissance de ces demandes, car elles lui ont été transmises dans une lettre du premier ministre Eby l'été dernier. Le projet de loi dont la Chambre est saisie répond-il aux demandes de la famille McCourt? Malheureusement, non.

La famille McCourt ajoute ensuite ceci:

Nous sommes très préoccupés par le manque de clarté entourant les dispositions relatives au renversement du fardeau de la preuve, car les critères auxquels un accusé devrait répondre pour être libéré ne sont tout simplement pas suffisamment détaillés [...] L'ambiguïté de ces mesures risque de miner la confiance et la sécurité du public.

Pour ceux qui ne possèdent pas de diplôme en droit, l'inversion du fardeau de la preuve est, en gros, une disposition juridique qui transfère le fardeau de la preuve de l'accusateur à l'accusé. Bien que ce projet de loi apporte certains changements dans ce domaine pour permettre à un juge de refuser la mise en liberté sous caution aux récidivistes violents, il ne va pas assez loin. Des restrictions plus sévères devraient rendre ces infractions totalement inadmissibles à la mise en liberté sous caution et empêcher la libération automatique.

Ce projet de loi ne permettrait pas non plus d'abroger les dispositions découlant des désastreux projets de loi C-5 et C-75. Il ne fait que les modifier légèrement. C'est le gouvernement libéral qui a introduit le principe de la retenue, qui amène les juges à accorder la liberté sous caution même aux récidivistes violents. Les juges sont tenus d'appliquer les conditions les moins sévères possibles à de nombreux criminels accusés d'infractions violentes. Si ce projet de loi confirme désormais que la retenue ne signifie pas nécessairement qu'il faut accorder la remise en liberté, il continue néanmoins d'offrir une voie vers cette dernière et maintient la directive d'appliquer les conditions les moins sévères possibles. Le risque que des délinquants violents soient mis en liberté demeure donc élevé.

Il n'y a rien non plus dans ce projet de loi qui réintroduirait le principe des peines minimales obligatoires dans le système de justice pénale canadien afin d'assurer une cohérence dans les peines infligées pour les crimes graves. Les infractions violentes commises avec des armes à feu, la production massive de drogues dures mortelles et les crimes violents à caractère sexuel devraient être associés à des peines cohérentes. Un système de justice à la fois prévisible et équitable est un système dans lequel les Canadiens peuvent avoir confiance.

Enfin, la détention à domicile demeurerait une peine admissible pour les personnes reconnues coupables de vol à main armée et de trafic de drogue. C'est d'autant plus inacceptable que les victimes de ces crimes vivent souvent dans le même quartier que leur agresseur. C'est une insulte à la sécurité publique que de dire que les agresseurs devraient pouvoir purger leur peine dans le même quartier que leurs victimes.

Les responsables de la sécurité publique de ma collectivité me disent que le centre correctionnel d'Okanagan n'est occupé qu'à 20 %. Je pense qu'il serait préférable que les criminels condamnés y soient incarcérés plutôt que d'être en détention à domicile dans leur

collectivité. Dans nos collectivités, la GRC perd confiance dans le système.

Enfin, je mentionnerai que, pour s'attaquer au problème grave de la violence entre partenaires intimes, les conservateurs ont également le projet de loi C-225, présenté par le député de Kamloops—Thompson—Nicola, que j'ai appuyé et auquel la famille McCourt souhaite que soit donné le nom de loi de Bailey. Je suis fière d'appuyer ce projet de loi et j'invite tous les députés à faire de même pour que nous puissions l'adopter le plus vite possible.

• (1710)

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la réforme de la mise en liberté sous caution est importante. J'ai mentionné à maintes reprises aujourd'hui un engagement qui a été pris envers les Canadiens lors des dernières élections. Il semble que tous les partis politiques à la Chambre souhaitent une forme de réforme de la mise en liberté sous caution. Nous avons une occasion en or de mettre quelque chose en place avant la fin de l'année. Cela dépendra en grande partie du Parti conservateur. Le Parti conservateur est-il prêt à laisser le projet de loi suivre son cours? Cela comprend le renvoi au comité, où il y aura de bonnes et saines discussions et, sans aucun doute, divers amendements qui seront proposés.

Je me demande si la députée peut nous dire ce qu'elle pense de l'importance de proposer aux Canadiens de nouvelles dispositions législatives sur la mise en liberté sous caution avant la fin de l'année.

**Helena Konanz:** Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné dans mon discours, le projet de loi est une tentative des libéraux de redresser le régime de mise en liberté sous caution que les libéraux ont complètement détraqué au cours des 10 dernières années. Évidemment que nous allons travailler au projet de loi. Évidemment que nous allons tout faire pour protéger les Canadiens. Il est simplement dommage qu'on ait attendu aussi longtemps. C'est ce que disent les citoyens de ma circonscription. Il n'est pas juste que depuis 10 ans, ils se sentent de moins en moins en sécurité dans leur propre quartier.

Oui, nous sommes impatients de discuter du projet de loi en comité et de faire en sorte qu'il ne soit pas uniquement de belles paroles, mais qu'il rende réellement les communautés plus sûres.

[Français]

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ):** Monsieur le Président, actuellement, que manque-t-il dans le Code criminel comme outil pour un juge afin de maintenir un individu qui peut être dangereux en détention provisoire jusqu'à son procès?

[Traduction]

**Helena Konanz:** Monsieur le Président, manifestement, il manque de multiples outils aux juges. Dans la ville où j'habite, des personnes commettent des crimes, vont en détention, sont remises en liberté le lendemain, puis défoncent la fenêtre d'une voiture avec une brique. Alors, on les renvoie en détention, elles y passent la nuit, et en ressortent le lendemain, puis défoncent à nouveau la fenêtre d'une voiture avec une brique.

### *Ordres émanant du gouvernement*

Cela se produit constamment, et souvent, on rejette le blâme sur les juges, qui sont complètement épuisés. Or, ceux-ci n'ont tout simplement pas les outils pour garder les criminels en détention. Comme je l'ai dit, le centre correctionnel d'Okanagan n'est occupé qu'à 20 % en ce moment, et pendant ce temps, des multirécidivistes circulent dans nos rues. Nous devons donner aux juges les outils dont ils ont besoin pour garder les criminels derrière les barreaux.

**Connie Cody (Cambridge, PCC):** Monsieur le Président, ma collègue a mentionné la frustration que ressentent les victimes lorsque les mêmes délinquants sont libérés à maintes reprises, ainsi que les terribles tragédies qui en découlent. Pourrait-elle nous en dire davantage sur la façon dont le système de justice prorégicide érode la confiance du public, submerge les forces policières et expose les victimes à un risque accru?

**Helena Konanz:** Monsieur le Président, les 10 dernières années ont été épuisantes pour les collectivités partout au Canada. Les gens de tous âges ne peuvent même plus aller à l'épicerie sans se demander s'ils vont être abordés par un criminel ou être témoins d'un vol à l'étalage. Que sent-ils censés faire? Ils ne se sentent pas en sécurité dans leur propre quartier. Les agents de la GRC sont surchargés de travail et épuisés. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour assurer notre sécurité, mais ils ne disposent pas des outils nécessaires pour y parvenir.

Nous devons veiller à ce que les habitants de toutes les collectivités canadiennes se sentent en sécurité. Je suis impatiente de renforcer le projet de loi afin qu'il aille plus loin que les beaux discours. Soit dit en passant, nous allons également devoir remettre le génie dans la bouteille parce que les libéraux favorisent la liberté sous caution au lieu de la prison depuis 10 ans. Je suis certaine qu'il faudra un certain temps pour renverser la vapeur.

• (1715)

[Français]

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ):** Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-14, qui a été déposé par le ministre de la Justice la semaine dernière. Il disait, au moment du dépôt du projet de loi, qu'il fallait mettre fin à la carte gratuite de sortie de prison. C'est vraiment là-dessus que je vais m'attarder, même s'il y a autre chose dans ce projet de loi assez touffu qui compte 80 dispositions. Or le projet de loi propose notamment de modifier la mise en liberté provisoire.

Selon le ministre de la Justice, dans le système actuel, une personne accusée n'a qu'à sortir une carte gratuite, comme au Monopoly, et on va la laisser sortir. Pour les gens qui nous écoutent, je veux d'abord définir ce qu'est la liberté provisoire. Qu'est-ce que c'est, la mise en liberté provisoire? C'est lorsqu'une personne est accusée d'un crime suffisamment grave pour que le policier la détienne sous garde. Cette personne va devoir comparaître devant un juge dans les 24 heures. Même si elle n'est pas encore reconnue coupable, il y a une possibilité que cette personne demeure en prison jusqu'au procès. Le principe cardinal derrière tout ça, c'est la présomption d'innocence.

Dans la Charte canadienne des droits et libertés, l'article 11 prévoit ceci:

Tout inculpé a le droit

[...]

d) d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable;

C'est un principe cardinal de notre droit criminel. On est présumé innocent tant qu'on n'a pas été jugé coupable. Ce que ce principe implique, c'est que, si une personne est arrêtée, tant que le tribunal ne l'a pas déclarée coupable, elle est présumée innocente. Ce qui découle de la présomption d'innocence, c'est le principe de la retenue. Selon ce principe, on doit chercher « en premier lieu à mettre en liberté le prévenu à la première occasion raisonnable et aux conditions les moins sévères possibles dans les circonstances ». On veut faire cela parce que la personne n'a pas encore été reconnue coupable.

Maintenant, est-ce que cela veut dire que, dans notre système, une personne qui est arrêtée n'a qu'à sortir sa carte pour qu'on la laisse aller? Ce n'est pas du tout le cas. Il y a déjà des dispositions très précises dans le Code criminel qui font qu'on peut, dans certains cas, garder quelqu'un en détention jusqu'à son procès. Parfois, cela peut prendre plusieurs mois avant que le procès ait lieu. Dans certains cas, une personne reste détenue même si elle est toujours présumée innocente, parce que l'on concilie la présomption d'innocence et la protection du public. C'est ce qui est prévu au paragraphe 515(10) du Code criminel.

Voici comment cela fonctionne. En général, si le procureur de la Couronne ne veut pas qu'une personne accusée soit relâchée, il y aura une « enquête caution ». L'accusé, son avocat et le procureur de la Couronne vont se présenter devant le juge. Normalement, le fardeau est sur les épaules de la Couronne si elle veut que la personne accusée demeure détenue.

Quels sont les outils des procureurs de la Couronne, tels qu'ils sont exposés dans le Code criminel? Il y en a quand même plusieurs. Le procureur de la Couronne peut demander qu'un accusé demeure détenu pour la raison suivante:

a) sa détention est nécessaire pour assurer sa présence au tribunal afin qu'il soit traité selon la loi;

Alors, s'il est déjà arrivé que cette personne ne présente pas à la cour ou si cette personne avait déjà un plan de fuite, on peut plaider cela et détenir la personne. Voici un autre argument qui peut être présenté présentement par les procureurs de la Couronne:

b) sa détention est nécessaire pour assurer la protection ou la sécurité du public [...]

C'est déjà écrit noir sur blanc. Le procureur de la Couronne peut notamment parler de la protection des victimes, des témoins de l'infraction ou d'enfants de moins de 18 ans. Il peut exposer les circonstances qui font que, même si la personne est présumée innocente, il faut la détenir, même si ça va durer des mois, parce qu'il faut protéger le public. Le Code criminel apporte cette précision:

[...] y compris toute probabilité marquée que le prévenu, s'il est mis en liberté, commettra une infraction criminelle ou nuira à l'administration de la justice;

Alors, on a déjà là un outil qui est assez fort pour le procureur de la Couronne. Voici un autre argument qui peut être plaidé:

c) sa détention est nécessaire pour ne pas miner la confiance du public envers l'administration de la justice [...]

Cela permet par exemple de plaider la gravité de l'infraction.

Ça, c'est le système actuel. C'est comme ça que ça se passe dans les cours de justice présentement d'un bout à l'autre du pays. Ma question pour le gouvernement, c'est: quel est le problème dans ce système? Où est le problème? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Qu'est-ce qui manque? Nous posons ces questions, et nous n'avons pas vraiment de réponse. Nous avons posé des questions à des représentants du gouvernement pour savoir s'ils avaient une base factuelle pour prouver que le système ne fonctionne pas, et la réponse est non.

• (1720)

Ce qu'il y a par contre, c'est un sentiment d'insécurité, une impression chez les citoyens, et ce sentiment est légitime. Il faut y répondre; les gens ont besoin d'être rassurés. Toutefois, y a-t-il des données factuelles démontrant qu'on vit présentement dans un système où on peut sortir de prison avec une carte de Monopoly? Il n'y a pas de données là-dessus.

D'ailleurs, quand je pose des questions à mes collègues, ils me répondent en citant un cas dans leur circonscription ou dans une autre. Chacun de ces cas est toujours à s'arracher le cœur. Néanmoins, si une personne est accusée et qu'elle est relâchée, c'est parce que le juge était d'avis qu'il n'y avait pas de probabilité qu'un nouveau crime soit commis ou qu'il n'y avait pas de problème à ce que cette personne soit relâchée. Si cette personne est relâchée et commet un autre crime et qu'ici, à la Chambre des communes, on cite un cas ici et un autre là en disant qu'il faut agir, cela revient à dire que, selon cette logique, dès qu'une personne est accusée, on devrait la garder en prison. On va garder tout le monde en prison.

Il y aura toujours une, deux, voire quatorze personnes qui seront relâchées et qui commettront de nouveaux crimes. Si on veut qu'il n'y en ait aucune, cela reviendrait à dire que dès qu'une personne est accusée, on la garde en prison. Où est donc passée la présomption d'innocence? Au fond, ce qu'on nous propose, c'est de rogner sur ce principe-là, alors qu'on n'a pas de données factuelles. C'est assez inquiétant.

J'ai voulu savoir comment ça se passait sur le terrain. J'ai travaillé 10 ans comme avocat à l'aide juridique. J'ai pratiqué un peu le droit criminel, mais pas énormément. J'ai posé la question à un de mes confrères, M<sup>e</sup> Hugo Caissy, qui pratique le droit criminel depuis une vingtaine d'années et qui est un excellent juriste. Je lui ai demandé ce qu'il pensait de ce projet de loi. Il m'a écrit ceci:

Sur le terrain, il est faux de prétendre que des criminels violents soient remis en liberté facilement. C'est le contraire. La remise en liberté pour ces accusés est loin d'être acquise. Les juges considèrent les antécédents, en particulier lorsqu'il y a des crimes contre la personne et des bris de conditions (probation, engagement et promesse). D'ailleurs, dans le cas d'un bris de promesse ou d'engagement, le fardeau est déjà renversé.

[...] Sans être parfait, le système actuel dispose de la latitude nécessaire pour détenir ceux qui doivent être détenus et libérer ceux qui peuvent l'être à moindre risque.

[...]

Le système est perfectible, mais il ne devrait pas l'être au prix de la liberté.

Je trouvais que ce dernier point était bien dit.

On va peut-être me dire que M<sup>e</sup> Caissy est un criminaliste du côté de la défense. Or la section du droit pénal de l'Association du Barreau canadien, qui ne regroupe pas juste des avocats de la défense, mais aussi des avocats de la Couronne, a écrit une lettre ouverte relativement au projet de loi C-14. Voici ce qui est écrit dans cette lettre:

### *Ordres émanant du gouvernement*

Renforcer les dispositions sur l'inversion du fardeau de la preuve ou les dispositions progressives ne produirait pas l'effet dissuasif attendu et aurait peu de chance d'être constitutionnel, surtout compte tenu des conséquences disproportionnées pour les Autochtones et les autres accusés racialisés.

Nous avons des témoignages d'avocats qui travaillent dans les cours de justice. Nous avons regardé le Code criminel. Nous voyons qu'il y a des outils. Nous n'avons pas de données de la part du gouvernement, à part quelques impressions. Il y a quand même des statistiques. Ce que démontrent les statistiques, c'est que, d'abord, c'est plus difficile qu'avant d'obtenir une liberté provisoire et c'est plus difficile ici qu'en Grande-Bretagne. En 1980, 75 % des personnes détenues étaient libérées. En 2025, c'est 25 % des personnes accusées seulement qui parviennent à être libérées. Au Canada, 70 % des personnes détenues dans les prisons provinciales et territoriales sont en attente de leur procès, alors qu'en Grande-Bretagne, c'est 20 % seulement. Les statistiques démontrent donc que c'est plus difficile qu'avant d'obtenir une liberté provisoire et c'est plus difficile qu'ailleurs.

Le Bloc québécois est donc pour le principe d'étudier ce projet de loi. C'est pour ça que nous sommes d'accord pour qu'il soit étudié en comité. Nous pensons qu'il faut être vigilant parce que le risque est d'emprisonner des gens qui sont innocents. Ce que nous proposons, c'est une approche rationnelle. Il faut documenter le problème. C'est un débat délicat, parce que, chaque fois qu'il y a un cas, c'est toujours un cas de trop. J'ai côtoyé des victimes d'actes criminels et je suis conscient à quel point cela peut détruire des vies. Toutefois, il faut quand même, lorsque nous légiférons, avoir une vision globale et rationnelle. Alors, documentons le problème correctement et ensuite trouvons des solutions appropriées.

• (1725)

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, ma question est la suivante: pourquoi? Je peux assurer au député qu'après avoir discuté avec mes concitoyens et écouté le maire de Winnipeg, le premier ministre et des personnes qui travaillent au sein du système de justice, je pense que la réforme de la mise en liberté sous caution est non seulement une demande réelle et tangible, mais aussi une nécessité. Les dernières élections ont apporté des promesses de changement à cet égard. Cela suffit à justifier le projet de loi C-14, qui est devant nous aujourd'hui.

Je dois dire que j'attends avec impatience que le Bloc continue de contribuer...

**Le vice-président:** Je dois interrompre le secrétaire parlementaire afin de donner au député de Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj le temps de répondre.

[Français]

**Alexis Deschênes:** Monsieur le Président, mon confrère dit que la demande est réelle. J'ai vu les sorties de gens inquiets, entre autres dans sa province, le Manitoba. Oui, il y a un sentiment d'insécurité, mais il faut aller au-delà des sentiments.

Il faut regarder le Code criminel tel qu'il est constitué ainsi que les valeurs qui le sous-tendent, dont la présomption d'innocence. Nous étudierons tout ça. Il y a néanmoins un risque que, pour répondre à un sentiment d'insécurité qui est basé sur des cas particuliers qui ont un effet sur les gens, on aille vers un système de droit criminel qui emprisonne des innocents, si on ne regarde pas la situation globale.

*Affaires émanant des députés*

**Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC):** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj de son témoignage tout à fait intéressant et instructif à bien des égards. Je pense que c'est la première fois que je le salue à la Chambre, alors je le félicite pour son élection il y a six mois à peine. Je pense qu'il est le seul à la Chambre à avoir battu une élue libérale qui s'est représentée et qui a perdu. Je tiens à le souligner. C'est la seule fois.

Sur le dossier, évidemment, il a une expertise tout à fait pertinente qu'il met à profit. J'aimerais l'entendre se prononcer sur le renversement du fardeau de la preuve. Il l'a évoqué, il a beaucoup parlé des précédents qui sont créés. Or, le renversement du fardeau de la preuve, d'après ce que j'en sais — je ne suis pas avocat, mais j'ai été journaliste et j'ai couvert des cas —, c'est vraiment dans des cas très rares. Normalement, c'est exactement le contraire.

Qu'est-ce qui explique cette approche du gouvernement, selon lui? Y croit-il?

**Alexis Deschênes:** Monsieur le Président, dans le Code criminel, actuellement, si une personne est accusée de meurtre, elle va être détenue sous garde avant son procès. Il y a déjà certains renversements de la preuve prévus.

Par exemple, si une personne a déjà été condamnée ou absoute d'une accusation de violence envers son partenaire intime, si c'est déjà arrivé et que la personne est encore accusée, on renverse le fardeau de la preuve, ce qui fait que c'est beaucoup plus facile pour le procureur de la Couronne de maintenir la personne détenue.

Les renversements de la preuve, c'est un changement législatif qui n'est pas banal. Il faut surtout, avant d'agir dans ce sens, bien documenter le problème.

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, mon collègue a abondamment insisté sur le sentiment de sécurité, et j'ai l'impression qu'en prenant des cas de figure épars et en disant que des gens qui ont été libérés provisoirement ont commis d'autres crimes, c'est peut-être nous, les politiciens, excluant peut-être la personne qui parle, qui faisons en sorte de développer davantage ce sentiment d'insécurité.

Les nouveaux médias de communication font peut-être aussi en sorte de rendre plus facilement accessible ce type de cas de figure qui sont très spécifiques.

Voici ce que je veux demander à mon collègue. Comment peut-on arriver véritablement à rendre justice? Est-ce en étant plus sévère et en limitant la liberté provisoire?

• (1730)

**Alexis Deschênes:** Monsieur le Président, je remercie mon confrère de sa question qui, dans le fond, est très importante, parce que c'est cette demande qu'il y a. Les gens ont besoin d'être rassurés.

La première chose à faire, et c'est la raison pour laquelle j'ai humblement pris du temps pour expliquer les règles actuelles, c'est peut-être d'expliquer aux gens comment le système fonctionne présentement. Leur faire comprendre davantage les règles du droit criminel, je pense que c'est une façon de les rassurer.

**AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

[Traduction]

**LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ**

**Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.)** propose que le projet de loi C-239, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (reddition de comptes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à remercier le député de Winnipeg-Nord d'avoir appuyé ce projet de loi et les nombreux autres qui l'ont appuyé conjointement.

C'est un honneur de prendre la parole pour appuyer mon projet de loi d'initiative parlementaire, c'est-à-dire le projet de loi C-239, une loi modifiant la Loi canadienne sur la santé afin de renforcer la reddition de comptes. Ce projet de loi vise à faire en sorte que les Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires puissent constater que les fonds fédéraux consacrés à la santé sont utilisés efficacement et qu'ils améliorent l'accès à des services de santé en temps opportun.

Je tiens d'abord à saluer ceux qui ont inspiré ce projet de loi. Des habitants de ma circonscription, Surrey Newton, et des Canadiens de partout au pays m'ont dit être très préoccupés par les délais d'attente pour les soins primaires, les interventions non urgentes et les services d'urgence. Les familles me parlent souvent de leur anxiété de ne pas savoir quand elles pourront voir un médecin de famille ou du temps qu'elles devront attendre pour des interventions essentielles. Ce sont là des préoccupations bien réelles, et les Canadiens méritent un système de santé qui leur rend des comptes.

Je suis également reconnaissant de l'appui de l'association des infirmières et infirmiers autorisés du Manitoba, l'ARNM, qui a déclaré: « En appuyant le projet de loi C-239, l'ARNM réaffirme son engagement envers un système de soins de santé transparent, responsable et axé sur les besoins des patients, un système qui fonctionne pour les infirmières et infirmiers et pour tous les Manitobains. » L'appui de l'ARNM fait ressortir l'importance de la mesure législative pour l'amélioration du système de soins de santé.

Ce projet de loi vise à renforcer la reddition de comptes en vertu de la Loi canadienne sur la santé, tout en respectant pleinement la compétence des provinces en matière de prestation des soins de santé. Il est ciblé, concret et collaboratif.

Le projet de loi C-239 exigerait que les provinces et les territoires, pour avoir droit à la pleine contribution pécuniaire au titre du Transfert canadien en matière de santé, élaborent et mettent en œuvre leur propre cadre redditionnel. Ces cadres établiraient des critères d'évaluation de l'accès en temps opportun aux soins primaires, aux interventions non urgentes et aux soins d'urgence. Ils énonceraient les exigences en matière de production de rapports transparents afin que les Québécois et les Canadiens puissent voir comment ces critères sont respectés, et ils garantiraient la publication des cadres et des rapports annuels sur le rendement sur un site Web gouvernemental. Le projet de loi garantirait également que les critères d'évaluation soient régulièrement révisés et mis à jour afin que les systèmes de santé puissent évoluer en fonction des données probantes, des pratiques exemplaires et de l'évolution des besoins des Canadiens.

*Affaires émanant des députés*

Les politiciens répètent souvent aux Canadiens que les soins de santé sont une priorité. Pourtant, malgré les milliards de dollars transférés chaque année aux provinces dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, trop de familles sont encore confrontées à de longs délais d'attente et à de l'incertitude. Le transfert versé par le gouvernement fédéral est censé aider les provinces à fournir des soins opportuns et de grande qualité mais, en l'absence de normes et de rapports clairs, les Canadiens ne peuvent pas savoir si cet argent produit les résultats souhaités.

Il ne s'agit pas seulement de chiffres ou de statistiques: de vraies personnes, dans de vraies collectivités, attendent de vrais soins. Les résidents de ma circonscription, Surrey Newton, me parlent souvent d'ainés qui doivent attendre plusieurs mois pour des interventions non urgentes, de parents qui ont du mal à trouver un médecin de famille pour leurs enfants et de patients qui doivent attendre longtemps à l'urgence. Ce ne sont pas des incidents isolés: ils sont le reflet d'un système dont il faut renforcer la reddition de comptes et la transparence.

• (1735)

Pas plus tard que la semaine dernière, l'Institut canadien d'information sur la santé a publié des conclusions selon lesquelles, en 2024, plus d'un adulte sur trois n'était pas satisfait du temps d'attente pour des soins primaires non urgents, et plus de deux adultes sur cinq ayant un trouble de santé mentale diagnostiqué avaient déclaré que leurs besoins n'étaient que partiellement comblés ou aucunement comblés. En obligeant les provinces à établir des critères d'évaluation clairs et à rendre compte publiquement des progrès réalisés, ce projet de loi permettrait aux Canadiens de demander des comptes aux responsables de leur système de santé, tout en donnant aux provinces et aux territoires la souplesse nécessaire pour adapter les solutions en fonction de leur population.

Certains se demandent peut-être si le gouvernement fédéral va trop loin. Je tiens à être très clair: ce projet de loi respecte les compétences provinciales. Les provinces continueront de concevoir leurs propres cadres, de fixer leurs propres critères d'évaluation et de décider comment fournir des soins au sein de leur système de santé. Le rôle du gouvernement fédéral se limitera à veiller à ce que les Canadiens puissent voir les résultats des fonds fédéraux investis.

Le projet de loi C-239 comprend une disposition facultative prévoyant une consultation. Les ministres provinciaux pourraient consulter le ministre fédéral de la Santé ou les ministres des autres provinces et territoires lors de l'élaboration de leurs cadres. Cette disposition favorise le partage des connaissances et la collaboration, mais n'impose pas d'exigences fédérales.

Je veux également m'adresser à nos collègues du Bloc québécois et aux députés du Québec. Ce projet de loi respecte pleinement la compétence du Québec en matière de santé. Il n'imposerait aucune norme fédérale et ne déciderait pas de la façon dont les soins doivent être prodigués. Il permettrait plutôt aux provinces, y compris le Québec, de concevoir leurs propres cadres redditionnels et de déterminer leurs propres critères qui reflètent les besoins et les priorités de leur population.

Le projet de loi C-239 ferait en sorte que, lorsque des fonds fédéraux sont transférés, les Québécois et tous les Canadiens puissent voir des résultats transparents. Il offrirait de la souplesse, de l'autonomie et de l'équité, c'est-à-dire des valeurs qui sont intimement liées à l'engagement de longue date du Québec à gérer son propre système de santé.

La transparence est au cœur de ce projet de loi. Chaque province et territoire devrait publier son cadre redditionnel et un rapport annuel montrant si les critères ont été respectés et dans quelle mesure les fonds consacrés à la santé ont effectivement été dépensés. La transparence favorise la confiance, et lorsque les gens sont témoins des résultats des investissements publics, ils ont l'assurance que leur système de santé fonctionne bien. La transparence incite également les provinces à se concentrer sur les résultats, à réduire les délais d'attente et à améliorer l'efficacité de leur système de santé.

La reddition de comptes exige des conséquences. Le projet de loi C-239 modifierait les articles 14, 15 et 16 de la Loi canadienne sur la santé en énonçant explicitement que les provinces qui ne mettent pas en œuvre leurs cadres ou qui ne produisent pas de rapports transparents pourraient subir des réductions ou des retenues de transferts fédéraux dans le domaine de la santé. Ainsi, la reddition de comptes et la transparence sont traitées comme des conditions essentielles au financement fédéral.

Parallèlement, le projet de loi renforcerait l'équité. Toute réduction en continu devrait être soumise à un examen annuel, en consultation avec le ministre provincial responsable de la santé. Il s'agit d'une approche structurée et axée sur la collaboration en matière d'application de la loi, et non d'une approche punitive.

Je tiens à dire clairement ce que ce projet de loi apporterait aux Canadiens. Premièrement, il réduirait l'incertitude afin que les gens puissent savoir dans quels secteurs leur système de santé fonctionne bien et où des améliorations sont nécessaires. Deuxièmement, il encouragerait la prestation de soins en temps opportun en établissant des points de référence, ce qui permettrait aux provinces et aux territoires de se concentrer sur la réduction des délais d'attente pour les soins primaires, les interventions non urgentes et les services d'urgence. Troisièmement, il favoriserait l'utilisation efficace de l'argent des contribuables. Les provinces et les territoires seraient tenus de soumettre des rapports sur la façon dont les fonds fédéraux destinés à la santé sont dépensés, ce qui permettrait aux Canadiens d'en avoir plus pour leur argent. Quatrièmement, il renforcerait la confiance, car la transparence nourrit la confiance quand on sait que les investissements dans les soins de santé portent des fruits.

• (1740)

Bref, le projet de loi assure la reddition de comptes sans compromettre l'autonomie des provinces et il met l'accent sur les résultats qui tiennent à cœur aux Canadiens. Dans ma circonscription, Surrey Newton, et partout en Colombie-Britannique et au Canada, les habitants ont exprimé personnellement les difficultés liées à l'accès à des soins en temps opportun. Les personnes âgées s'inquiètent des retards dans les procédures. Les jeunes familles ont du mal à trouver un médecin de famille. Nous entendons ces préoccupations partout au pays. Le projet de loi répond directement à ce que les Canadiens disent à leurs élus depuis des années: ils veulent des résultats, de la clarté et une reddition de comptes.

Je tiens à souligner que le projet de loi n'a rien à voir avec la politique partisane. Les soins de santé sont une responsabilité partagée. En renforçant la transparence, le projet de loi donne à tous les députés les outils nécessaires pour travailler ensemble afin de soutenir la santé des Canadiens, tout en respectant les compétences provinciales. J'encourage tous les députés à réfléchir à l'approche pratique, collaborative et axée sur les résultats que représente le projet de loi. Il ne dicterait pas aux provinces comment fournir les soins, mais il permettrait aux Canadiens de savoir si les soins sont fournis en temps opportun et de manière efficace et responsable.

### *Affaires émanant des députés*

Les Canadiens méritent de savoir que chaque dollar investi dans les soins de santé change les choses. Ils méritent un accès rapide, de la transparence et une reddition de comptes. Le projet de loi C-239 garantirait que les fonds fédéraux pour la santé soient liés à des résultats mesurables tout en permettant aux provinces de garder le contrôle de leurs systèmes de santé. J'exhorte tous les députés, y compris ceux du Bloc québécois, à appuyer le projet de loi, qui renforcerait la reddition de comptes, augmenterait la confiance du public et démontrerait notre engagement commun à améliorer les soins de santé pour tous les Québécois et tous les Canadiens.

Travaillons ensemble pour que les Canadiens puissent voir les résultats de leurs investissements et pour que le système de santé continue de fournir les soins dont les gens ont besoin, quand ils en ont besoin.

**Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, en tant que conservateur, j'ai de réelles préoccupations, et je veux que tous les Canadiens les connaissent. Le projet de loi n'alourdira-t-il pas les formalités administratives? Quand on alourdit les formalités administratives, on cause des retards. Comme nous le savons tous, les systèmes de santé provinciaux sont déjà accablés de retards.

Le député a-t-il consulté les provinces au sujet du projet de loi C-239? Dans l'affirmative, quelles provinces a-t-il consultées?

• (1745)

**Sukh Dhaliwal:** Monsieur le Président, j'étais récemment à Edmonton, plus précisément dans la circonscription du député. Là-bas, les gens se plaignaient de deux problèmes majeurs, ou plutôt de trois. Le premier concernait les soins de santé, car les gens ne reçoivent pas les soins de santé qu'ils méritent. Le deuxième était l'extorsion, et le troisième, l'immigration. Je peux dire à tout le monde que, si le député se soucie de la reddition de comptes et de la transparence que tous les Canadiens méritent, il devrait appuyer le projet de loi au lieu de demander à quelle province nous avons demandé de l'aide.

[Français]

**Luc Thériault (Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, c'est assez ahurissant d'entendre mon collègue parler de compétences partagées tout en affirmant qu'il n'est pas nécessaire de consulter les provinces au sujet de son projet de loi. C'est vraiment n'importe quoi.

Mon collègue s'inquiète de la reddition de compte. Dans les provinces et au Québec, la reddition de compte se fait à chaque fois qu'il y a des élections provinciales. Est-ce que mon collègue se souvient d'une seule fois, lors d'élections fédérales, où la santé a été au cœur des élections et où on a éjecté un gouvernement fédéral étant donné qu'il ne faisait pas ce qu'il fallait en matière de santé?

La réponse, c'est non. Pourquoi? C'est parce que ce n'est pas des affaires du fédéral.

[Traduction]

**Sukh Dhaliwal:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure aux députés bloquistes, le projet de loi ne subordonnerait pas les provinces à la compétence fédérale. Cependant, quand je vais dans ma circonscription, ou n'importe où ailleurs en Colombie-Britannique ou au Canada, les gens viennent me dire qu'ils n'arrivent pas à trouver un médecin de famille ou qu'ils attendent longtemps pour subir une intervention chirurgicale non urgente. Les listes d'attente sont beaucoup trop longues.

Les gens ne savent pas où sont les milliards de dollars que le gouvernement fédéral investit en santé. Cet argent améliorerait leur qualité de vie. Le projet de loi serait un gage de responsabilité et de transparence, au bénéfice de tous les Canadiens, y compris les Québécois.

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai été candidat à un certain nombre d'élections depuis 1988, tant au provincial qu'au fédéral. J'ai été porte-parole en matière de santé. J'ai eu l'occasion de frapper à des dizaines de milliers de portes, et je peux dire en toute honnêteté qu'il n'y a jamais eu de campagne électorale où la question des soins de santé n'a pas été soulevée. Les Canadiens prennent les services de santé très au sérieux.

Je remercie le député d'avoir précisé que le gouvernement fédéral n'outrepasse pas ses pouvoirs — je crois comprendre que c'est ce qu'il a dit. Il est question des fonds fédéraux consacrés aux soins de santé. Je crois qu'il est important de prendre nos concitoyens très au sérieux quand ils nous disent qu'ils sont préoccupés par la question des soins de santé et qu'ils veulent que nous fassions preuve de responsabilité financière.

Le député peut ajouter des observations, s'il le souhaite.

**Sukh Dhaliwal:** Monsieur le Président, j'ai été élu six fois et, à chaque élection, des gens sont venus me voir et, pour eux, le fait qu'un représentant soit provincial ou local importait peu. Tout ce qui compte pour eux, c'est qu'il y ait une reddition de comptes ouverte et transparente sur les soins de santé dont ils ont besoin. Comme je l'ai dit, le projet de loi n'empiéterait sur la compétence d'aucune province, y compris l'Alberta, mais nous devons faire quelque chose au sujet des milliards de dollars que nous investissons.

Je peux dire aux députés que j'étais récemment à Abbotsford, et il y avait des gens qui mouraient dans les couloirs de l'hôpital. Dans Mission—Matsqui—Abbotsford, où je me suis rendu l'autre jour, il y a des gens qui n'ont pas de médecin de famille. Ce n'est pas qu'à Surrey Newton qu'il y a ce problème. Partout où je vais, c'est un problème.

**Dan Mazier (Mont-Riding, PCC):** Monsieur le Président, le système de santé du Canada est défaillant.

Il y a 6,5 millions de Canadiens qui n'ont pas accès à un médecin de famille. Il nous manque au moins 23 000 médecins et 60 000 infirmiers autorisés. Les salles d'urgence ferment d'un bout à l'autre du pays. Les travailleurs de la santé sont épuisés parce qu'ils ont fait des millions d'heures supplémentaires. Des Canadiens meurent littéralement en attendant des soins.

Le système de santé du Canada est défaillant et, au lieu de resserrer les mailles du filet, les libéraux ont mis les ciseaux dedans. Je préviens les Canadiens que les soins de santé au Canada ne feront qu'empirer sous le gouvernement actuel. Notez bien ce que je vous dis.

Les libéraux compromettent la capacité des médecins et du personnel infirmier tout en augmentant la demande de soins. Parlons d'abord de la capacité. Selon le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, il y a déjà au moins 13 000 médecins formés à l'étranger qui occupent un emploi différent au Canada. Selon le ministre de la Santé, il y a actuellement au Canada 80 000 professionnels de la santé formés à l'étranger qui ne travaillent pas dans leur domaine.

Réfléchissons-y. Des dizaines de milliers de médecins, d'infirmiers et de spécialistes sont ici, formés, qualifiés et prêts à travailler, mais ils sont exclus par une série d'obstacles bureaucratiques. La raison est simple. Les barrières gouvernementales et les organismes de réglementation professionnelle empêchent ces professionnels qualifiés d'obtenir leur permis.

Le ministère de l'Immigration accélère l'entrée des médecins et infirmiers étrangers au pays, mais les abandonne à leur sort une fois qu'ils sont arrivés. Les libéraux n'ont pas réussi à établir une norme nationale de reconnaissance de leurs titres de compétences, alors ils se retrouvent coincés entre les organismes de réglementation provinciaux et l'inaction du fédéral. En conséquence, il y a des médecins qui conduisent des taxis et travaillent dans des usines, tandis que des hôpitaux ferment leurs salles d'urgence et que des patients meurent en attendant d'être soignés.

Le gouvernement a vendu à ces professionnels de faux espoirs, et ce sont les Canadiens qui en paient le prix. Cet engorgement ne fait qu'empirer, car les libéraux continuent d'ajouter des gens dans un système défaillant sans aider ceux qui sont déjà ici.

Un autre obstacle majeur est qu'un médecin autorisé à exercer dans une province ne peut pas automatiquement aller travailler dans une autre province. Réfléchissons-y. Un médecin pleinement autorisé à exercer dans une province ne peut pas simplement se rendre dans une autre et commencer à travailler sans avoir à remplir des montagnes de paperasse, à engager des frais et à patienter pendant des mois. Si le gouvernement fédéral croyait vraiment en une économie canadienne unique, il aurait instauré un permis national pour les médecins et le personnel infirmier, ce qui leur permettrait de travailler partout au pays.

Au début du mois, les Canadiens ont brièvement repris espoir quand la ministre de la Santé a indiqué au *Globe and Mail* qu'elle prévoyait de présenter un projet de loi visant à éliminer les obstacles interprovinciaux pour les professionnels de la santé, mais cet espoir a été de courte durée. En quelques heures, son cabinet a fait marche arrière, affirmant que la ministre avait mal compris la question. Il semble que la ministre comprenne mal un grand nombre de questions concernant le système de santé.

Un autre problème est le manque de places pour la formation en résidence au Canada. Chaque année, des centaines de Canadiens obtiennent leur diplôme de médecine à l'étranger, mais ils ne parviennent pas à obtenir un stage en résidence dans leur propre pays. Pourquoi? C'est parce que la ministre fédérale de l'Immigration continue de délivrer des permis de travail à des stagiaires en médecine d'autres pays, c'est-à-dire à des personnes qui viennent de l'étranger pour effectuer leur formation dans nos hôpitaux avant de rentrer dans leur pays d'origine.

Des pays du monde entier envoient leurs citoyens se former dans les hôpitaux canadiens. En effet, selon les données du Registre canadien de la formation postdoctorale en médecine, l'Arabie saoudite a envoyé à elle seule plus de 1 000 médecins stagiaires au Canada l'année dernière. La quasi-totalité d'entre eux ne travailleront jamais au Canada une fois leur formation terminée.

Pendant ce temps, les citoyens canadiens qui ont étudié la médecine à l'étranger, souvent parce qu'il n'y avait pas suffisamment de places dans les facultés de médecine au Canada, se font dire qu'il n'y a pas de place pour eux. Pourquoi la ministre de l'Immigration délivre-t-elle des permis de travail à des étudiants saoudiens pour

### *Affaires émanant des députés*

qu'ils puissent se former dans nos hôpitaux, alors qu'il n'y a pas assez de places en résidence pour les Canadiens?

● (1750)

Les libéraux aiment prétendre que des niveaux d'immigration records permettraient, d'une manière ou d'une autre, de régler les problèmes du système de santé, mais ce n'est pas ce qui se passe. Des milliers de médecins qualifiés formés à l'étranger sont déjà ici et ne peuvent pas travailler. Des milliers de citoyens canadiens qui ont été formés à l'étranger n'arrivent pas à obtenir une place dans nos hôpitaux pour poursuivre leur formation. On ne peut pas désengorger la circulation en ajoutant des voitures sur les routes, mais c'est exactement ce que font les libéraux.

Examinons maintenant l'autre côté de l'équation, c'est-à-dire la demande. Cette année seulement, les libéraux prévoient accueillir 395 000 nouveaux résidents permanents et 673 000 résidents non permanents au Canada. C'est plus de 1 million de personnes qui s'ajoutent à un système de santé qui ne suffit déjà pas à la tâche. Nul besoin d'être un économiste pour comprendre que l'ajout d'un nombre record de personnes au pays aura une incidence sur les soins de santé.

Le vrai scandale c'est que, selon Santé Canada, les libéraux n'ont fait aucune analyse, absolument aucune, des répercussions qu'auront les niveaux d'immigration records sur notre système de santé. La ministre de la Santé a elle-même admis cette chose insensée lorsqu'elle a dit qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas d'harmonisation entre l'immigration et le besoin de médecins.

Pire encore, les Canadiens ont été outrés d'apprendre que le ministère de l'Immigration fait la promotion des soins de santé gratuits offerts au Canada pour attirer plus de nouveaux arrivants; il s'en sert comme argument de vente dans le monde entier. Le Canada n'est pas une clinique sans rendez-vous pour le reste du monde. La compassion doit tenir compte de la capacité.

Cela m'amène au projet de loi à l'étude, le projet de loi C-239. Les libéraux prétendent que le projet de loi améliorerait la reddition de comptes dans le domaine de la santé, mais quand on le lit, on ne voit pas de reddition de comptes par rapport aux résultats. Rien dans le projet de loi C-239 n'obligerait les provinces à accroître l'accès à un médecin de famille, à réduire les délais d'attente dans les salles d'urgence ou à améliorer les services diagnostiques. Plutôt, le projet de loi créerait un autre cadre bureaucratique qu'il obligerait les provinces à respecter au risque de perdre leurs transferts fédéraux en matière de santé. Autrement dit, il créerait des tracasseries administratives supplémentaires.

Le projet de loi obligerait les provinces à produire des rapports, à établir un cadre redditionnel et à fournir un résumé de leur rendement, mais rien de cela n'aiderait concrètement les patients à consulter un médecin plus rapidement. De plus, il prévoit que si les provinces ne se conforment pas aux nouvelles exigences administratives d'Ottawa, elles risquent de perdre leur financement réservé aux soins de santé.

Voici la partie qui prête à confusion. Le paragraphe 13a) de la Loi canadienne sur la santé oblige déjà les provinces à communiquer des données sur les soins de santé à la ministre fédérale de la Santé pour être admissibles aux transferts. Les gouvernements provinciaux et territoriaux soumettent également des données sur les soins de santé à l'Institut canadien d'information sur la santé, ou ICIS.

### *Affaires émanant des députés*

Que fait vraiment le projet de loi C-239? La réponse, c'est rien. Je n'ai pas été surpris d'apprendre que les provinces n'avaient pas été consultées au sujet du projet de loi, parce que, si elles l'avaient été, je suis convaincu qu'elles s'y seraient opposées. Les conservateurs croient que la solution au problème des soins de santé n'est pas d'alourdir la bureaucratie, mais d'éliminer les obstacles qui empêchent les professionnels de la santé qualifiés de travailler. Nous croyons que le gouvernement devrait établir une norme nationale de délivrance de permis d'exercice Sceau bleu. Il s'agirait d'une norme fondée sur les compétences afin de reconnaître les médecins, le personnel infirmier et les autres professionnels de la santé qualifiés partout au Canada.

Les conservateurs croient également que la politique d'immigration doit être liée à la capacité du système de santé. Elle est injuste pour les Canadiens qui attendent des soins dans les couloirs des hôpitaux et elle est injuste pour les nouveaux arrivants qui se font duper. Les libéraux devraient se concentrer sur la reconnaissance professionnelle d'un plus grand nombre de médecins et d'infirmiers, sur la création d'un plus grand nombre de postes de résidents pour les Canadiens qui ont étudié à l'étranger et sur la réduction plutôt que l'expansion des formalités administratives. Voilà comment nous remettrons sur pied le système de santé défaillant du Canada.

• (1755)

[Français]

**Luc Thériault (Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, ce que j'entends de l'intervention de mon collègue, c'est ce que je pense moi aussi. Ce projet de loi est totalement futile.

Bien sûr, toutes les provinces veulent pouvoir donner des soins appropriés à la population. Je ne connais pas un premier ministre du Québec ni des provinces qui est content de la situation actuelle. Sauf que, la reddition de comptes et la transparence, ça implique aussi au gouvernement libéral de dire qu'il paie 21 % de la facture. Quand il paiera 79 % de la facture, peut-être qu'il pourra demander des comptes. Actuellement, la baisse de service est due au sous-financement chronique en santé.

Mon collègue est-il d'accord avec moi à ce sujet?

• (1800)

**Le vice-président:** Je voudrais juste rappeler à tous les députés que, lors de l'étude des affaires émanant des députés, il n'y a pas de période de questions et d'observations.

Si le député veut continuer son discours, il peut le faire. L'honorable député de Montcalm a la parole.

**Luc Thériault:** Monsieur le Président, je vous remercie de me ramener à l'ordre. Je pensais effectivement que je pouvais poser une question.

Je poursuis mon discours.

Je suis persuadé que le député de Surrey Newton n'a pas consulté les 44 députés du Québec. S'il n'a pas consulté les provinces, il n'a pas non plus consulté les députés du Québec. Je serais curieux de savoir ce que les 44 députés pensent du projet de loi C-239, parce qu'on semble ne rien changer à la loi actuelle. La loi actuelle a effectivement des critères, deux conditions, et ça fait qu'on a tout ce qu'il faut comme loi pour pouvoir donner des soins qui ont de l' allure.

Que pensent les 44 députés du Québec de la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec? Vont-ils aller à

l'encontre des élus de l'Assemblée nationale du Québec, qui ont adopté cette motion de façon unanime, tous partis confondus?

Ces gens se targuent tous les jours de représenter les Québécois. J'aimerais savoir ce qu'ils pensent de la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en mars 2023, qui mentionnait ce qui suit:

Que l'Assemblée nationale rappelle que la part du financement des services de santé assumée par le gouvernement du Canada a considérablement diminué au fil des années, alors qu'elle a déjà représenté 50 % et qu'elle n'est maintenant appelée qu'à financer 24 % des coûts;

C'est aujourd'hui 21 %, pour être précis.

Qu'elle affirme que la dernière offre du gouvernement du Canada est nettement insuffisante pour assurer la pérennité des services de santé à la population et que les Québécois devront par conséquent assumer financièrement ce manque à gagner, sans quoi ils auront à subir des baisses de services en santé;

Qu'elle dénonce l'insuffisance de l'offre du Canada et son caractère final et le désengagement graduel du gouvernement du Canada envers la santé des Québécois;

Qu'elle réitère que le cadre canadien actuel et son déséquilibre fiscal placent le Québec dans une situation difficile d'un point de vue financier.

J'ai l'impression qu'il n'y a pas un député du Québec, du côté du Parti libéral, qui va voter en faveur du projet de loi C-239. Si c'est le cas, il va aller à l'encontre d'une motion adoptée à l'unanimité par les représentants du peuple du Québec.

Je disais tout à l'heure que ce projet de loi était futile parce que la Loi canadienne sur la santé prévoit déjà cinq critères, à savoir la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité. De plus, ce projet de loi prévoit deux conditions qui sont déjà mentionnées dans la Loi. La première condition est de communiquer les renseignements nécessaires, ce qui est déjà prévu au paragraphe 13a) de la Loi. Il y a aussi celle d'exercer une reconnaissance quant aux sommes qui sont transférées, de ne pas accepter la surfacturation, de ne pas imposer des frais modérateurs. Les conditions sont déjà requises et rencontrées.

Ce projet de loi constitue une négation. C'est peut-être à cause d'une ignorance de l'historique de la Loi canadienne sur la santé, et d'une ignorance des négociations et des ententes qui ont eu lieu au fil des années.

Je vais citer un texte d'une entente. Le 15 septembre 2004, le gouvernement fédéral de Paul Martin, conjointement avec le Québec, disait ceci:

[...] la volonté du gouvernement du Québec d'exercer lui-même ses responsabilités à l'égard de la planification, de l'organisation et de la gestion des services de santé sur son territoire, constatant que son engagement à l'égard des principes qui fondent son système public de santé - soit l'universalité, la transférabilité, l'intégralité, l'accessibilité et l'administration publique - coïncide avec celui de l'ensemble des gouvernements du Canada, et se fondant sur un fédéralisme asymétrique [c'est ce que mon collègue n'a pas compris], c'est-à-dire un fédéralisme flexible qui permet notamment l'existence d'ententes et d'arrangements adaptés à la spécificité du Québec.

Ce n'est pas compliqué. C'est ça, la situation. Le problème, il vient du désengagement de l'État fédéral.

• (1805)

Actuellement, les conditions de travail des médecins, des infirmières et des travailleurs de la santé sont épouvantables. L'entente au début prévoyait que le fédéral finance les soins de santé à 50 %. Si on continue comme ça, on va être rendu à 18 %. D'ailleurs, ça a déjà été le cas. En 1995, alors que le Québec était en train de faire une réforme de son système de santé, Paul Martin a fait en sorte que les transferts en santé passent du jour au lendemain de 40 % à 18 %. Quand je parle d'une crise du financement chronique, du désinvestissement chronique en santé, c'est ça. Comment veut-on que les provinces donnent des soins de qualité quand, du jour au lendemain, le fédéral pellette son déficit dans la cour des provinces?

Peut-être que le gouvernement a fait un mea culpa en 2004 et qu'il s'est dit qu'il allait respecter une entente qui a de l'allure. Cependant, au Québec, pendant la pandémie, on a dû faire un confinement d'un an parce que le réseau de santé était trop fragile. Je pensais qu'en sortant de la pandémie, le gouvernement fédéral aurait pris un pas de recul et aurait entendu les revendications du Conseil de la fédération, du Québec et des provinces qui demandaient au fédéral de faire passer les transferts de 21 % à 35 %. On parle de 35 ¢ dans une piastre, même pas 50 ¢. Cela représentait un investissement pour acheter davantage de machines. Il n'y a pas de médecine sans diagnostic. L'accès aux soins passe par la capacité à diagnostiquer et à avoir plus de médecins formés, plus d'infirmières formées, moins d'agences. C'est 28 milliards de dollars par année que les gens avaient déterminés comme étant nécessaires. C'est 280 milliards de dollars sur 10 ans. Sait-on combien de nouvel argent le fédéral a donné pour les 10 prochaines années tout en ne rencontrant plus les coûts de système? C'est 46 milliards de dollars. C'est 4,6 milliards de dollars par année, d'un océan à l'autre.

De l'autre côté de la Chambre, quelqu'un se lève pour nous dire que les gens veulent des meilleurs soins, qu'il y a des problèmes. Tout le monde le sait, ça. On nous dit maintenant que parce qu'on va demander aux provinces d'attacher l'argent à des secteurs précis, ça va améliorer la situation. Non seulement cette histoire n'a pas de sens, mais c'est arrogant. Si le député veut améliorer les soins de santé, il n'a qu'à se présenter dans un Parlement provincial. C'est ce que font les Parlements des provinces, c'est leur spécialité. Il demandera à ce moment-là au fédéral de donner les ressources nécessaires pour que ces gens sur le terrain puissent faire leur travail. C'est ça, la situation.

Je mets au défi un député élu du Québec de voter pour le projet de loi C-239. Nous saurons maintenant s'il défend les Québécois ou pas.

[Traduction]

**L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à remercier le député de Surrey Newton d'avoir présenté le projet de loi. Il soulève une question très importante. Je pense que tous les députés devraient le reconnaître. Aucun député ne devrait nier la valeur réelle que le système de santé présente pour chacun d'entre nous et les gens de leur circonscription.

J'ai été candidat dans plus d'une dizaine de campagnes électorales et je peux affirmer que, dans chacune d'elles, les soins de santé ont été un enjeu important. Quiconque nie ce fait ne comprend pas vraiment les valeurs des Canadiens et l'importance des soins de santé pour le système.

### *Affaires émanant des députés*

Lorsque je considère ce que propose le député de Surrey Newton, je comprends lorsqu'il soutient qu'il ne s'agit pas d'ingérence du fédéral. Le projet de loi est axé sur les fonds fédéraux et les préoccupations qui s'y rapportent. J'ai entendu le porte-parole conservateur dire que nous ne devrions pas nous inquiéter, car un organisme accomplit déjà ce que propose le député de Surrey Newton, soit les Instituts de recherche en santé du Canada. La seule différence entre ce qu'il a dit et ce que le projet de loi propose, c'est que le gouvernement fédéral aurait une responsabilité directe.

Nous avons entendu les préoccupations du Bloc au sujet des fonds fédéraux. J'ai remis en question les observations historiques du Bloc. Je suis député depuis de nombreuses années, et, d'après ce que j'ai compris lorsque j'étais porte-parole en matière de santé, dans les années 1990, alors qu'il y avait au Manitoba un débat sur les modalités de financement des soins de santé, on a déterminé qu'il n'y aurait pas de financement fédéral à cet égard. Ce sont Jean Chrétien et Paul Martin qui, essentiellement, ont garanti que le gouvernement fédéral verserait des fonds aux provinces de façon permanente. Dans les années 1970 ou au début des années 1980 — je ne sais pas exactement quand —, il y a eu un échange de points d'impôt contre des fonds.

Je crois que tous les députés ici présents, même ceux du Bloc, reconnaissent l'importance de verser de l'argent aux provinces. Nous l'avons tous reconnu, compte tenu de certaines mesures et de certains votes qui ont eu lieu dans le passé. Lorsqu'il était question des soins palliatifs, des soins de longue durée ou des soins en établissement, combien de fois avons-nous entendu parler de l'importance que le gouvernement fédéral y consacre des fonds? Nous avons également parlé de normes nationales.

Si je dis tout cela, c'est parce que, en fin de compte, comme les Canadiens, peu importe la région du pays que nous considérons, nous reconnaissons que tous les députés fédéraux ont un rôle à jouer dans le système de santé. Si les députés sont prêts à affirmer qu'ils n'ont aucun rôle à jouer dans le domaine des soins de santé, ils devraient faire preuve de transparence à ce sujet et le faire savoir lors de la prochaine élection générale.

Je ne remets absolument pas en question la compétence provinciale en matière de santé. Je remets en question les propos du député qui a mentionné les titres de compétence. Je remets en question deux points.

**Une voix:** Pourquoi certains Canadiens n'ont-ils pas de médecin?

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, je vais répondre à la question du député. Il s'agit des titres de compétence. Lorsque le député dit que les titres de compétence de dizaines de milliers de personnes ne sont pas reconnus, il a raison. Cependant, je respecte la compétence provinciale. Comme l'a clairement indiqué le député qui a présenté le projet de loi, ce n'est pas au gouvernement fédéral qu'il incombe de reconnaître les titres de compétence, et ce ne devrait pas être le cas. Cette responsabilité incombe aux provinces. C'est là le problème.

Le député a fait référence à l'immigration, comme si les ambassades du monde entier faisaient la promotion des avantages du système de santé canadien.

**Une voix:** C'est en plein ce que nous faisons.

**L'hon. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, le député a raison. Nous le faisons, mais Stephen Harper le faisait aussi.

*Affaires émanant des députés*

● (1810)

Tous les gouvernements que j'ai connus au cours de mes nombreuses années comme parlementaire ont parlé des avantages du système de santé du Canada. Je mets le député d'en face au défi de me nommer un premier ministre qui ne s'est pas vanté des soins de santé offerts aux personnes qui veulent venir au Canada.

Les conservateurs essaient de donner l'impression que l'immigration est à l'origine des problèmes de notre système de santé. D'après ce que je comprends de l'immigration et de notre système de santé, un bon pourcentage des personnes qui procurent des soins, que ce soit à domiciles, dans des établissements de soins de longue durée, des résidences avec services de soutien ou des établissements hospitaliers, sont des Canadiens et des résidents permanents de première ou de deuxième génération qui vivent au Canada et considèrent ce pays comme le leur.

Pour venir au Canada, les gens doivent réussir un examen de santé. Il y a des exigences médicales. Si quelqu'un a le cancer, il ne peut pas venir au Canada en tant que résident permanent. Ne donnons pas la fausse impression que les immigrants sont la cause des problèmes du système de santé du Canada.

Dans ma province, le Manitoba, la ministre du Travail et de l'Immigration, la ministre de la Santé et le premier ministre, disent tous trois vouloir accueillir davantage d'immigrants. Ce n'est pas parce que les immigrants paralysent le système de santé. Au contraire, ils viennent le compléter, alors il faut être très prudent. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les politiciens provinciaux responsables de l'administration de la santé.

Nous devrions tous réfléchir à ce que le député de Surrey Newton dit aux députés, à savoir qu'il s'agit de responsabilité financière et de savoir si le Parlement a un rôle à jouer dans l'évaluation de cette dernière. Je pense qu'il nous a tous rendu service en présentant ce projet de loi. J'ai hâte d'entendre le débat et les observations sur le projet de loi.

Par contre, je m'inscris en faux contre les députés qui disent qu'Ottawa n'a aucun rôle à jouer dans les soins de santé. Ceux qui disent une telle chose ne comprennent vraiment pas l'identité canadienne et ce qui tient vraiment à cœur aux Canadiens. Quand nous demandons à nos concitoyens ce qu'ils aiment du Canada, ils répondent souvent le système de santé. C'est l'un des éléments qui nous distinguent de pays comme les États-Unis et d'autres pays du G7. Nous devrions être fiers de notre système de santé.

Tous les membres du caucus libéral en sont très fiers, et nous respectons à la lettre les compétences provinciales. C'est la raison pour laquelle des ministres de la Santé ont travaillé sur des accords sur les soins de santé et, dans le cadre de ces accords, se sont efforcés d'assurer une plus grande reddition de comptes.

Je vais maintenant revenir à l'ère Trudeau, lorsque le gouvernement a pris un engagement de 200 milliards de dollars à l'égard des soins de santé. J'ai accompagné à l'époque l'ancien premier ministre Trudeau et l'ancienne première ministre du Manitoba à l'hôpital Grace, où nous avons discuté de l'incidence profonde et positive des politiques d'Ottawa sur la prestation des soins de santé au Manitoba, car nous venions annoncer une somme considérable dans la province.

Nous sommes conscients du rôle que joue le gouvernement dans les soins de santé, que ce soit sous l'ancien premier ministre ou le premier ministre actuel, et nous continuerons de l'être. Notre nou-

veau premier ministre, qui vient d'être élu il y a sept mois, parle du programme de soins dentaires pour les Canadiens et de la façon dont nous allons continuer à le soutenir. Il est déterminé à faire la promotion des bienfaits d'une bonne santé mentale. Bon nombre de mes collègues parlent de l'importance des soins de longue durée. Les libéraux se soucient de notre système de santé et continueront de s'en soucier.

● (1815)

**Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole au nom des habitants de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest sur la question des soins de santé, plus précisément sur le projet de loi C-239, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé, plus précisément en ce qui concerne la reddition de comptes. Je tiens à remercier le député de Surrey Newton d'avoir présenté ce projet de loi. C'est un privilège pour tout député de présenter son propre projet de loi pour qu'il fasse l'objet d'un débat à la Chambre.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à établir un cadre de reddition de comptes pour le Transfert canadien en matière de santé. De ce côté-ci de la Chambre, les conservateurs reconnaissent les efforts du député pour améliorer la reddition de comptes. En effet, tous les Canadiens veulent que l'argent consacré à la santé soit bien dépensé.

Toutefois, les députés ne sont pas élus pour applaudir les bons efforts; ils sont élus pour étudier les projets de loi dans le contexte de la réglementation et des mesures qui sont déjà en vigueur, afin de déterminer si une nouvelle mesure législative ajouterait quelque chose de positif ou si elle ne constituerait qu'un doublon. Malheureusement, le projet de loi dont nous sommes saisis ne ferait qu'alourdir la bureaucratie d'un système de santé qui a besoin d'une reddition de comptes plus transparente, et il ne s'attaquerait pas au bilan du gouvernement en matière de soins de santé.

Je ne doute pas que l'intention du député, avec ce projet de loi, soit d'améliorer les résultats en matière de soins de santé dans la province où nous habitons tous deux, la Colombie-Britannique. Nous savons tous que la province a besoin d'aide. Cependant, rien dans le projet de loi n'impose aux gouvernements provinciaux d'améliorer les résultats en matière de soins de santé. Cette mesure ne ferait qu'alourdir le travail administratif, en dédoublant le travail qui se fait déjà. Ottawa a déjà l'habitude du dédoublement des règlements provinciaux, ce qui ajoute des tracasseries administratives aux systèmes et les ralentit. La solution est toujours plus de bureaucratie.

Par exemple, le projet de loi vise à modifier la Loi canadienne sur la santé. Je tiens à souligner que l'alinéa 13a) de cette loi exige déjà que les provinces communiquent au ministre fédéral de la Santé des renseignements sur les soins de santé afin d'être admissibles aux transferts en matière de santé. De plus, les gouvernements provinciaux et territoriaux soumettent également des données sur les soins de santé à l'Institut canadien d'information sur la santé. Rien dans le projet de loi du député n'indique si ce sont là les données qu'il souhaite que les gouvernements provinciaux transmettent au gouvernement fédéral pour être admissibles aux transferts en matière de santé.

*Affaires émanant des députés*

Dans l'affirmative, le but du projet de loi semble déjà couvert par la Loi canadienne sur la santé. Dans la négative, si ce sont des renseignements différents qui seraient exigés, cela ne ferait qu'obliger les fonctionnaires des ministères de la Santé provinciaux à passer plus de temps à recueillir des données pour les fonctionnaires fédéraux. Cela réduirait le temps consacré à la prestation de soins de santé au lieu de l'accroître. Les tracasseries administratives n'achètent pas plus de médecins ni plus de travailleurs de la santé.

Trop de résidents de ma communauté voudraient simplement avoir accès à des services de santé, mais trop souvent, ils se heurtent à une enseigne qui dit: « Nous sommes désolés, mais c'est fermé ». L'hôpital général d'Okanagan-Sud a fermé ses portes ponctuellement plus de 35 fois en l'espace d'un an seulement. Imaginons la personne qui se rend à l'hôpital parce que son bébé est malade pour se rendre compte que l'hôpital est soudainement fermé faute de médecins ou d'infirmiers. Des milliers de citoyens de ma circonscription n'ont pas accès à un médecin de famille. Les mêmes histoires se répètent de Princeton à Penticton, de même qu'à Osoyoos, à Grand Forks et à Castlegar.

Que fait le gouvernement libéral pour recruter du personnel dans le domaine de la santé afin de répondre aux besoins des communautés comme la mienne? Il fait venir des diplômés d'écoles de médecine de l'étranger, mais il ne les autorise pas à exercer leur profession dans notre système de santé. Selon le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, au moins 13 000 médecins formés à l'étranger se trouvent actuellement au Canada, mais ils n'exercent pas la médecine. Chaque année, des centaines de Canadiens obtiennent leur diplôme dans des écoles de médecine à l'étranger, mais ils n'arrivent pas à trouver de poste de résident en médecine chez eux, au Canada.

• (1820)

Au Comité permanent de la santé, nous avons récemment entendu parler de deux cas. Tout d'abord, nous avons entendu la Dre Therese Bichay, qui a immigré d'Égypte, où elle était médecin de famille. Sa demande d'immigration au Canada a été approuvée en priorité en raison de sa formation médicale, mais à son arrivée, elle a constaté que les portes ne lui étaient pas ouvertes, mais fermées. Elle a réussi tous les examens médicaux requis, ses titres de compétence ont été vérifiés et elle a réussi l'examen d'évaluation des compétences linguistiques en anglais. Elle travaille actuellement comme navigatrice médicale à l'urgence, mais elle ne peut pas travailler comme médecin. Elle m'a même dit qu'elle viendrait dans ma région pour être médecin de famille, une région qui a désespérément besoin de médecins.

Nous avons désespérément besoin de médecins de famille dans de nombreuses collectivités rurales, dont la nôtre. Le gouvernement libéral ne l'a pas soutenue, pas plus qu'il n'a soutenu les milliers de médecins formés à l'étranger dans tout le pays, qui sont qualifiés et prêts à travailler, mais qui sont tenus à l'écart et ignorés.

Ensuite, nous avons entendu le témoignage du Dr Scott Alexander, qui est à la fois Canadien et médecin, mais qui ne peut pas pratiquer la médecine au Canada. Il a suivi sa formation à l'Université du Queensland et a même reçu une offre d'emploi du système de santé australien. Il n'a pas pu obtenir de résidence au Canada, même s'il a dépensé des centaines de milliers de dollars pour ses études. Il a quand même fait le sacrifice de revenir au Canada pour travailler dans les sciences de la santé. Nous l'en remercions, mais il devrait pouvoir exercer la médecine au Canada. Dans ses cours de médecine en Australie, il avait 60 collègues canadiens, et 58 d'entre eux

travaillent maintenant comme médecins en Australie plutôt qu'au Canada en raison des obstacles qui existent dans notre pays et qui limitent leur capacité à retourner chez eux pour exercer leur profession.

C'est un système dysfonctionnel que les libéraux ont maintenu pendant une décennie sans apporter de réformes. Si le député veut sincèrement améliorer le système de santé et la prestation des soins de santé, il devrait peut-être chercher à obtenir plus de soutien de la part de son propre caucus au lieu d'établir une nouvelle bureaucratie. Si le projet de loi de ce député libéral est adopté, quel sera le résultat? Le projet de loi exige que les provinces fournissent aux bureaucrates fédéraux un nouveau type de données sur les soins de santé — données qui ne sont pas clairement définies, d'ailleurs —, faute de quoi la province n'aura pas droit à la pleine contribution au titre du Transfert canadien en matière de santé. À mon avis, cela soulève des préoccupations quant à la possibilité qu'il s'agisse d'un moyen détourné pour le gouvernement fédéral de réduire les transferts en santé aux provinces.

Nous savons que le premier ministre lui-même a récemment dit aux Canadiens qu'ils doivent être prêts à faire des sacrifices avant la présentation du budget fédéral. Les soins de santé ne devraient pas faire partie de ces sacrifices. Les libéraux pourraient plutôt envisager de réduire leurs propres dépenses inutiles et leurs taxes punitives, qui sont nombreuses. Les conservateurs s'efforceront d'améliorer les soins de santé en mettant en place une norme nationale Sceau bleu et en travaillant avec les provinces pour créer un permis d'exercice reconnu à l'échelle nationale pour les professionnels de la santé, afin que les médecins et les infirmières qui ont reçu la formation nécessaire et dont les compétences ont été vérifiées puissent travailler dans notre système de santé. Bon nombre de ces personnes vivent déjà au Canada en ce moment.

Les conservateurs ont toujours soutenu et soutiendront toujours le système de santé public, que les Canadiens ont à cœur.

• (1825)

[Français]

**Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulains—Huntingdon, BQ):** Monsieur le Président, je peux vous dire une chose: je suis profondément insultée et je me sens méprisée par ce projet de loi. Je suis travailleuse sociale, membre de mon ordre et gestionnaire dans le réseau public de la santé depuis des années. Je peux dire une chose: si mes collègues qui travaillent à l'hôpital, dans les CLSC et dans les CHSLD entendaient ce que j'ai entendu aujourd'hui, la colère provoquée par ce mépris s'exprimerait fort. Tous les travailleurs de la santé font de leur *best*, comme on le dit en bon québécois. Ils donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ça fait six réformes de la santé que nous vivons au Québec, parce que nous essayons de faire plus avec moins.

Ici, on est en train de me dire que, dans ce projet de loi, on va imposer des normes et on va demander une reddition de comptes. Qui va les créer, ces normes? Au Québec, nous faisons de notre mieux avec l'argent que nous avons. Ce qui est dit ici n'a pas de bon sens. Tous les professionnels de la santé dans le réseau public et dans le réseau communautaire sont à bout de souffle parce que les transferts ne suivent pas. Les besoins s'expriment dans les municipalités et dans les provinces. Ce sont elles qui ont la responsabilité de donner les services.

### *Motion d'ajournement*

Pense-t-on que ça ne nous touche pas, le fait que tout le monde n'a pas un médecin de famille? Cependant, ce n'est pas ici que ça va se régler. Ce n'est pas ici qu'on va dire aux provinces comment faire. C'est en donnant ce qui est nécessaire comme ressources financières pour aider les provinces. Chaque province a ses propres besoins. La situation au Québec est différente de celle au Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas les mêmes ressources, la même histoire et la même organisation de nos services de santé et de nos services sociaux.

J'espère de tout cœur que je ne verrai pas un seul député du Québec appuyer ce projet de loi. Ça serait le comble. Je vais dire une dernière chose: je suis ici sur mon X et je n'ai jamais autant souhaité quitter la Chambre pour le pays du Québec.

• (1830)

**Le vice-président:** La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

### LES PÊCHES ET LES OCÉANS

**Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD):** Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole pour souligner l'urgence d'agir du gouvernement fédéral en ce qui concerne le recyclage des navires au Canada, en particulier sur la côte ouest de la Colombie-Britannique.

En Colombie-Britannique, on a identifié plus de 900 navires prêts à être recyclés et mis hors service, et 90 de ces navires pèsent plus de 500 tonnes. Il n'y a pas d'installations conçues pour recycler ces navires. En fait, 14 des 90 navires appartiennent à BC Ferries. Ces navires représentent une menace immédiate pour les eaux pures de la côte Ouest de la province, ressource qui est essentielle à notre sécurité alimentaire, à notre économie et à notre mode de vie.

En prenant la parole ce soir, je veux souligner le besoin urgent d'investissements fédéraux dans les cales sèches et les infrastructures portuaires afin de soutenir la réparation, l'entretien et le recyclage des navires en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

Dans Courtenay—Alberni, Port Alberni est particulièrement bien placé pour servir de plaque tournante à ces travaux essentiels. Grâce au leadership actif des nations Tseshaht et Hupačasath — et je sais que la nation Huu-ay-aht est également intéressée —, ainsi qu'à l'engagement du gouvernement provincial, des administrations locales, de l'industrie, des partenaires du milieu syndical et de l'enseignement, une vaste coalition s'est formée pour tracer la voie vers un centre d'excellence en matière de recyclage durable des navires, dirigé par les Autochtones. Ce projet est bien sûr guidé par un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et ancré dans le principe « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous ».

Les membres du groupe de direction chargé du recyclage des navires dans la vallée d'Alberni se sont mis d'accord sur des principes communs afin de garantir que le projet réponde aux normes les plus élevées: des mesures de protection de l'environnement de calibre mondial, conçues pour respecter ou dépasser les normes prévues au

règlement de l'Union européenne relatif au recyclage des navires et s'aligner sur la Convention de Hong Kong; une participation transparente de la communauté afin de garantir une solide acceptabilité sociale; une mise en œuvre pragmatique et progressive, commençant par une capacité évolutive et conforme tout en développant un centre d'excellence à long terme; et une analyse de rentabilisation crédible, fondée sur des signaux relatifs à la demande tels qu'un accord-cadre de services qui pourrait être conclu avec BC Ferries, Seaspan et d'autres, soutenu par un co-investissement fédéral et provincial, que nous demandons ce soir.

Investir dans cette infrastructure renforcera la capacité maritime et portuaire du Canada et créera des emplois hautement spécialisés et durables, notamment grâce à des programmes d'embauche destinés aux Autochtones offerts par le Collège de North Island et des partenaires locaux. Cela permettra de réduire les risques environnementaux liés aux navires vieillissants et abandonnés, de positionner le Canada pour qu'il puisse répondre à la demande internationale croissante en matière de services de chantiers navals durables et de faire en sorte que le Canada respecte ses obligations envers l'OTAN en matière de préparation, en se dotant de capacités modernes de réparation et de recyclage.

Étant donné que l'Administration portuaire de Port Alberni offre des plans d'eau et des biens du terminal fédéral, que la province de la Colombie-Britannique considère que le financement du programme de diversification de l'économie rurale et des infrastructures pourrait servir immédiatement, et que des partenaires comme le fonds Island Coastal Economic Trust — qui aide à diriger le groupe de travail —, l'Association of B.C. Marine Industries et la B.C. Environment Industry Association font déjà progresser les dossiers concernant la réglementation et les analyses de rentabilisation, le travail préparatoire a déjà été fait.

Ce qu'il faut maintenant, c'est un engagement fédéral pour veiller à ce qu'il s'agisse d'un investissement d'intérêt national essentiel. J'exhorte le gouvernement fédéral à accorder la priorité au financement des infrastructures de réparation, d'entretien et de recyclage des navires dans le prochain budget fédéral.

• (1835)

**Annie Koutrakis (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et des Familles, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît l'importance vitale du transport maritime pour l'économie. Le gouvernement est déterminé à bâtir un Canada fort et à soutenir les emplois au Canada. C'est pourquoi nous avons lancé la Stratégie nationale de construction navale, par l'entremise de laquelle nous investissons dans de nouveaux navires. Bien que nous nous concentrons sur la construction de nouveaux navires, nous devons également tenir compte du fait que les vieux navires arrivent à la fin de leur durée de vie utile.

[Français]

Nous reconnaissons que les épaves et les navires abandonnés peuvent présenter des dangers pour l'environnement, la santé et la sécurité publique, ainsi que pour les économies locales comme les industries de la pêche et du tourisme. Transports Canada reconnaît la demande croissante de services de recyclage de navire au Canada, en particulier sur la côte Ouest, et l'importance d'avoir l'accès à des options de recyclage responsable à l'étranger. Cela comprend les navires vieillissants du gouvernement, les navires abandonnés et les navires appartenant à l'industrie.

[Traduction]

C'est la méthode la plus respectueuse de l'environnement pour éliminer les navires arrivés à la fin de leur vie utile. Comme les navires sont très volumineux, les opérateurs qualifiés doivent utiliser des procédures et des équipements spéciaux pour les démanteler en toute sécurité et dans le respect de l'environnement. Le processus nécessite une planification minutieuse, une manipulation sûre des matières dangereuses et des protections efficaces pour les travailleurs et l'environnement.

[Français]

Assurer le recyclage des navires sécuritaire et respectueux de l'environnement est une responsabilité partagée qui nécessite un leadership coordonné entre les administrations et les ministères fédéraux.

Le gouvernement fédéral a compétence sur le transport maritime et la navigation. Il gère également l'importation et l'exportation de matières dangereuses et applique les lois qui protègent les eaux canadiennes.

[Traduction]

Les provinces gèrent la propriété et les droits civils, ainsi que les activités au-dessus de la ligne de marée basse, y compris l'élaboration et l'application des règles de santé et de sécurité pour les entreprises locales. Les municipalités s'occupent du zonage local, de l'utilisation des terres et de la collecte des déchets.

Transports Canada suit de près les développements internationaux, notamment l'entrée en vigueur en juin 2025 de la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires et le renforcement de la réglementation européenne. Nous examinons également la nécessité d'augmenter la capacité de recyclage des navires en consultation avec les propriétaires d'installations et de flottes.

Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones et les intervenants de l'industrie afin de tenir compte des opinions de tous les Canadiens sur cette question importante, et il cherchera d'autres occasions de le faire. Nous savons qu'il est dans l'intérêt du Canada de disposer d'un recyclage des navires suffisant et responsable qui protège l'environnement, soutient le développement économique et reflète les valeurs des collectivités partout au pays ainsi que les engagements internationaux du Canada.

[Français]

Je remercie le député d'avoir soulevé cette importante question à la Chambre.

[Traduction]

**Gord Johns:** Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, 900 navires sont sur le point d'être retirés du service sur la côte de la Colombie-Britannique, dont 90 pèsent plus de 500 tonnes. BC Ferries possède 14 de ces navires. Le recyclage de l'un d'entre eux, le *Queen of Burnaby*, devrait coûter plus de 10 millions de dollars. La moitié de cette somme servira à le remorquer jusqu'à un chantier naval à Halifax en passant par le canal de Panama. Personne ne trouve cela acceptable.

Si le gouvernement accorde la priorité au financement des infrastructures de réparation, d'entretien et de recyclage des navires dans le prochain budget fédéral, le Canada pourra contribuer à colmater une brèche économique. Cela pourrait l'aider à atteindre ses objec-

### Motion d'ajournement

tifs en matière de commerce, de défense et d'environnement tout en développant sur la côte Ouest un savoir-faire maritime de classe mondiale, dirigé par les Autochtones, dans le domaine du recyclage des navires.

Nous avons vu ce qui se produit à Union Bay quand les choses sont mal gérées. Nous essayons de proposer une solution qui colmaterait une brèche économique, qui protégerait notre environnement et qui créerait des emplois bien rémunérés.

**Annie Koutrakis:** Monsieur le Président, pour de nombreuses raisons, nous devons avoir accès à plus de recyclage de navires afin de protéger les travailleurs et l'environnement. Le Canada continue de discuter avec d'autres pays du cadre réglementaire mondial pour le recyclage des navires et de ses répercussions ici, au Canada.

Le Canada n'a pas encore décidé d'adhérer à la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires ni d'adopter l'approche européenne. Bien entendu, toute nouvelle approche nécessitera des consultations avec nos partenaires provinciaux, qui sont responsables de la protection des travailleurs et de la gestion des déchets dangereux.

Nous continuerons à travailler avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones et les intervenants de l'industrie et à tenir compte des points de vue de tous les Canadiens sur cette question importante.

● (1840)

### L'EMPLOI

**Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, le secteur forestier et le secteur du bois d'œuvre du Canada sont des piliers de notre économie. Ils devraient soutenir des milliers d'emplois, faire tourner les collectivités et générer des milliards de dollars en exportations. Pourtant, sous le gouvernement libéral, ces industries ont été laissées pour compte.

La production de bois d'œuvre au Canada génère 20 milliards de pieds-planches par année qui sont prêts à la vente. Environ 90 % de ces exportations vont directement aux États-Unis, qui demeurent le principal marché pour les producteurs canadiens. L'accès au marché d'exportation américain est essentiel à la survie de cette industrie. L'industrie représente plus de 21 milliards de dollars par année du PIB, 87 milliards de dollars en recettes totales et 37 milliards de dollars en exportations.

Le secteur forestier soutient plus de 200 000 emplois directs dans 300 collectivités qui dépendent de la forêt, soit plus que les secteurs canadiens de l'acier, de l'aluminium et de l'automobile réunis. Malgré cela, l'industrie se contracte. La production canadienne a diminué de 28 % depuis 2017.

Dans ma circonscription, j'ai récemment visité la scierie Interfor de Grand Forks, un employeur vital pour cette collectivité. Pourtant, à peine un mois plus tard, elle a fermé ses portes pour une période indéterminée. Les libéraux comprennent-ils les conséquences d'une telle fermeture sur une petite collectivité? Elles sont dévastatrices. Malheureusement, cette scierie est un autre exemple des dommages causés par l'inaction des libéraux pendant une décennie dans le dossier du bois d'œuvre.

### *Motion d'ajournement*

Les libéraux aiment dire que leur initiative Maisons Canada sauvera l'industrie du bois d'œuvre, mais la réalité est tout autre. La construction de logements au pays ne peut pas remplacer l'accès du Canada à son marché d'exportation le plus important. Le problème, pour l'industrie, ce n'est pas le déplacement de la demande intérieure, mais les obstacles à l'accès aux marchés américains. Il faudra des années avant que la construction de nouveaux logements débute en raison des longs retards dans l'octroi de permis et du financement. Le gouvernement a promis de faire doubler la construction de logements en 10 ans. C'est un objectif qui semble ambitieux, mais cela ne représente que 1,9 milliard de pieds-planches en nouvelle demande, soit seulement 3 % du marché nord-américain.

Récemment, mon collègue, le député de Regina—Qu'Appelle, a attiré l'attention sur ma demande de débat exploratoire d'urgence sur le bois d'œuvre. C'était après la rencontre récente du premier ministre avec le président des États-Unis, où il a encore une fois échoué à conclure un accord avec le pays. Le ministre libéral a répondu que, selon lui, il ne s'agissait pas vraiment d'une urgence. Il devrait dire cela aux familles de villes forestières comme Grand Forks qui ont perdu leur emploi.

Comparons cela au bilan du gouvernement conservateur précédent. L'accord sur le bois d'œuvre de 2006, signé sous un gouvernement conservateur, a mis fin au différend qui a duré de 2001 à 2006. De plus, il a restitué aux producteurs canadiens 5 milliards de dollars de droits perçus injustement.

En 2017, le bois d'œuvre canadien représentait 30 % de la consommation étatsunienne. Aujourd'hui, il n'en représente que de 22 %. Au cours de la même période, la part de l'Europe a plus que doublé, passant de 3 % à 7 %. Chaque année sans entente signifie davantage de fermetures de scieries, de mises à pied et de collectivités dévastées.

Après une décennie d'échecs, comment les Canadiens peuvent-ils avoir encore confiance en la capacité d'agir du gouvernement libéral?

**Annie Koutrakis (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et des Familles, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement s'est donné comme mission de renforcer l'économie canadienne. Nous bâtissons en grand, nous bâtissons avec audace et nous bâtissons dès maintenant.

La pierre angulaire de notre plan est de faire construire 500 000 logements et d'autres grands projets en utilisant de l'acier et du bois d'œuvre canadiens. Nous allons moderniser le réseau électrique, construire de nouvelles lignes de transport d'énergie et moderniser les infrastructures énergétiques pour alimenter l'intelligence artificielle. Pour transporter les minéraux critiques et les ressources énergétiques, nous construirons de plus grands ports, un réseau ferroviaire rapide et des pipelines modernes, et nous renforcerons la capacité de transport du gaz naturel liquéfié.

Pour ce faire, nous avons besoin de nouveaux travailleurs qualifiés. Nous ne pourrions pas doubler le rythme de la construction de logements sans l'arrivée d'un demi-million de travailleurs supplémentaires, dont des carreleurs, des peintres, des électriciens, des charpentiers, des plombiers, des manœuvres en construction et des briqueteurs. Nous avons également besoin de techniciens à l'entretien et à la réparation d'automobiles, de monteuses de lignes électriques, de monteuses de machinerie, de mécaniciens de camions et de véhicules automobiles, et j'en passe.

• (1845)

[Français]

Les travailleurs qualifiés sont essentiels à la prospérité future du Canada. C'est pourquoi nous encourageons activement les jeunes à envisager une carrière dans les métiers spécialisés. C'est également la raison pour laquelle notre gouvernement investit près de 1 milliard de dollars par an dans une série de mesures de soutien à l'apprentissage.

[Traduction]

Premièrement, il y a le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, offert dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage. Ce programme vise à améliorer la qualité de la formation liée aux métiers désignés Sceau rouge et contribue à faire en sorte que les préapprentis, les apprentis et les compagnons aient les meilleures possibilités d'apprentissage possible grâce à une formation en apprentissage en milieu syndical, à l'innovation et à de meilleurs partenariats.

En ce qui concerne le programme d'apprentissage, nous avons prévu 90 millions de dollars pour aider les petites et moyennes entreprises à recruter des apprentis et à créer de nouveaux stages. De plus, par l'entremise du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle, nous financerons des projets stratégiques dans la construction résidentielle et d'autres secteurs économiques clés, y compris ceux touchés par les droits de douane américains, dans le cadre d'initiatives visant à répondre aux besoins criants et systémiques en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre, afin que nous ayons la main-d'œuvre dont nous aurons besoin.

[Français]

Enfin, nous avons mis en place des mesures fiscales visant à réduire les coûts pour les gens de métier. La déduction pour les outils des gens de métier et la déduction pour les outils de mécaniciens apprentis permettent aux travailleurs de déduire les coûts nécessaires à leur travail.

Le crédit d'impôt pour frais de scolarité permet aux apprentis de réclamer les frais liés à la formation technique en classe, ainsi que les frais pour passer l'examen du Sceau rouge.

De plus, la déduction pour mobilité de la main-d'œuvre aide les travailleurs à couvrir les frais de déplacement.

[Traduction]

Ensemble, ces programmes renforcent la main-d'œuvre spécialisée et aident des Canadiens à obtenir une formation, à être embauchés et à bâtir notre pays. La Loi sur l'unité de l'économie canadienne, qui vient d'être adoptée, élimine les obstacles fédéraux à la mobilité de la main-d'œuvre. Cela signifie qu'une fois formé, un travailleur qui est autorisé ou accrédité par une province ou un territoire peut exercer une profession comparable ailleurs au pays sans avoir à satisfaire des exigences supplémentaires. Le fait de permettre aux travailleurs de travailler partout au Canada offre plus de possibilités aux travailleurs, fournit aux employeurs un plus grand bassin d'embauche et renforce notre économie.

La nouvelle loi permet également au gouvernement de réduire les délais d'approbation des grands projets en les faisant passer de cinq à deux ans, pour que les mises en chantier puissent se faire plus rapidement et que les gens puissent travailler plus tôt.

Je tiens à remercier les Syndicats des métiers de la construction du Canada de nous avoir aidés à faire adopter la Loi sur l'unité de l'économie canadienne. Ils l'avaient demandée, et nous les avons écoutés. Pour relever les défis économiques et climatiques du Canada, il faut d'abord écouter les travailleurs. Ensemble, nous y sommes arrivés. Ils se joignent à nous pour faire de ce moment un moment fort pour le Canada.

**Helena Konanz:** Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face de sa réponse, mais je pense qu'elle a parlé des forêts deux ou trois fois. Or, je ne suis pas sûre qu'elle ait compris que je parlais de l'industrie forestière.

Les libéraux n'ont aucune idée de ce que la fermeture d'une scierie entraîne comme conséquences dans une petite localité, sinon ils feraient plus d'efforts pour conclure un accord. On parle de l'industrie forestière. Je ne sais pas si la députée voudrait répéter ce qu'elle a dit et si c'est même permis.

Le gouvernement soutient que les travailleurs forestiers et les autres habitants des villes où des scieries ferment leurs portes doivent avoir accès à du soutien, mais aucun fonds n'a été mis à la disposition de l'industrie. Or, un programme de soutien de 1,5 milliard de dollars et l'initiative Maisons Canada ne compenseront pas les dommages causés par l'inaction du gouvernement.

La députée peut-elle dire à la Chambre quand le gouvernement cessera de se trouver des excuses et permettra aux Canadiens de retrouver leur emploi?

#### *Motion d'ajournement*

**Annie Koutrakis:** Monsieur le Président, je remercie la députée de Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest de me donner l'occasion de parler de l'engagement indéfectible du gouvernement du Canada à renforcer la puissance économique du pays. C'est un engagement que nous prenons très au sérieux. Nous nous efforçons de préparer les Canadiens pour l'avenir.

[Français]

Nous offrons d'excellents programmes pour que les Canadiens sachent que leur place sur le marché du travail est assurée. Nous veillons à ce que les jeunes aient les compétences et l'expérience nécessaires pour intégrer le marché du travail, tout en permettant aux travailleurs plus âgés de perfectionner leurs compétences.

[Traduction]

Nous sommes en train de lancer des projets qui créeront des carrières intéressantes et durables dans le secteur de la construction et qui contribueront à renforcer l'économie canadienne à long terme, y compris dans l'industrie forestière. Nous sommes convaincus que toutes nos collectivités en bénéficieront.

● (1850)

**Le vice-président:** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)



# TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 30 octobre 2025

|                                                                                  |      |                                                           |      |
|----------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------|------|
| <b>AFFAIRES COURANTES</b>                                                        |      | Lamoureux.....                                            | 3228 |
| <b>Les affaires étrangères</b>                                                   |      | Blanchette-Joncas .....                                   | 3228 |
| Lightbound .....                                                                 | 3213 | Zimmer .....                                              | 3229 |
| <b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>                                   |      | Baber .....                                               | 3229 |
| Lamoureux.....                                                                   | 3213 | Sahota.....                                               | 3230 |
| <b>Les comités de la Chambre</b>                                                 |      | May.....                                                  | 3231 |
| <b>Procédure et affaires de la Chambre</b>                                       |      | Maloney .....                                             | 3231 |
| Bittle.....                                                                      | 3213 | Maloney .....                                             | 3231 |
| Motion d'adoption .....                                                          | 3213 | Kibble.....                                               | 3232 |
| Adoption de la motion.....                                                       | 3213 | Brunelle-Duceppe .....                                    | 3233 |
| <b>Pétitions</b>                                                                 |      | Sahota.....                                               | 3233 |
| <b>Les rapports financiers</b>                                                   |      | Lamoureux.....                                            | 3233 |
| Cobena.....                                                                      | 3213 | Viersen.....                                              | 3235 |
| <b>Gaza</b>                                                                      |      | Champoux .....                                            | 3235 |
| Johns.....                                                                       | 3214 | May.....                                                  | 3235 |
| <b>Questions au Feuilleton</b>                                                   |      | Block .....                                               | 3235 |
| Lamoureux.....                                                                   | 3214 | Lamoureux.....                                            | 3237 |
| <b>Recours au Règlement</b>                                                      |      | Larouche.....                                             | 3237 |
| <b>La recevabilité d'amendements déposés en comité pour le projet de loi C-4</b> |      | Brock .....                                               | 3237 |
| Perron.....                                                                      | 3214 | Viersen.....                                              | 3238 |
|                                                                                  |      | Lamoureux.....                                            | 3239 |
|                                                                                  |      | Larouche.....                                             | 3239 |
|                                                                                  |      | Aboultaif.....                                            | 3239 |
|                                                                                  |      | Weiler.....                                               | 3239 |
|                                                                                  |      | Lawton.....                                               | 3241 |
|                                                                                  |      | Weiler.....                                               | 3242 |
|                                                                                  |      | Larouche.....                                             | 3242 |
|                                                                                  |      | Sahota.....                                               | 3242 |
|                                                                                  |      | O'Rourke.....                                             | 3242 |
|                                                                                  |      | Brunelle-Duceppe .....                                    | 3244 |
|                                                                                  |      | Lawton.....                                               | 3244 |
|                                                                                  |      | Sahota.....                                               | 3244 |
|                                                                                  |      | Idlout .....                                              | 3244 |
|                                                                                  |      | Kirkland .....                                            | 3245 |
|                                                                                  |      | Lamoureux.....                                            | 3246 |
|                                                                                  |      | Champoux .....                                            | 3247 |
|                                                                                  |      | Anderson .....                                            | 3247 |
|                                                                                  |      | Caputo.....                                               | 3247 |
|                                                                                  |      | Deschênes-Thériault.....                                  | 3248 |
|                                                                                  |      | Brock .....                                               | 3249 |
|                                                                                  |      | Larouche.....                                             | 3249 |
| <b>ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT</b>                                            |      | <b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>                            |      |
| <b>Loi sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine</b>   |      | <b>Lise Bacon</b>                                         |      |
| Projet de loi C-14. Deuxième lecture.....                                        | 3215 | Desrochers.....                                           | 3249 |
| Sahota.....                                                                      | 3215 | <b>L'industrie automobile dans Kitchener-Sud—Hespeler</b> |      |
| Brock .....                                                                      | 3217 | Strauss .....                                             | 3249 |
| Champoux .....                                                                   | 3217 | <b>L'Assemblée parlementaire de l'OTAN</b>                |      |
| Idlout .....                                                                     | 3217 | Dzerowicz .....                                           | 3250 |
| Lamoureux.....                                                                   | 3217 | <b>Les ressources naturelles</b>                          |      |
| Baber .....                                                                      | 3218 | Stubbs.....                                               | 3250 |
| Van Popta .....                                                                  | 3218 | <b>Maria Florinda Pinheiro Leitão</b>                     |      |
| Lamoureux.....                                                                   | 3220 | Leitão .....                                              | 3250 |
| Brunelle-Duceppe .....                                                           | 3220 |                                                           |      |
| Brock .....                                                                      | 3220 |                                                           |      |
| Bonk .....                                                                       | 3220 |                                                           |      |
| Lamoureux.....                                                                   | 3222 |                                                           |      |
| Blanchette-Joncas .....                                                          | 3222 |                                                           |      |
| Idlout .....                                                                     | 3222 |                                                           |      |
| Lattanzio.....                                                                   | 3222 |                                                           |      |
| Brock .....                                                                      | 3224 |                                                           |      |
| Champoux .....                                                                   | 3224 |                                                           |      |
| Idlout .....                                                                     | 3225 |                                                           |      |
| Ntumba .....                                                                     | 3225 |                                                           |      |
| Brock .....                                                                      | 3226 |                                                           |      |
| Brunelle-Duceppe .....                                                           | 3226 |                                                           |      |
| Lamoureux.....                                                                   | 3226 |                                                           |      |
| Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake).....                                 | 3226 |                                                           |      |
| Lawton.....                                                                      | 3226 |                                                           |      |

|                                                         |      |
|---------------------------------------------------------|------|
| <b>Le projet de loi C-246</b>                           |      |
| Thomas .....                                            | 3250 |
| <b>Jacques St-Jean</b>                                  |      |
| Iacono .....                                            | 3251 |
| <b>L'industrie énergétique du Canada</b>                |      |
| McLean (Calgary-Centre) .....                           | 3251 |
| <b>Sonia Piché</b>                                      |      |
| Gaudreau .....                                          | 3251 |
| <b>La Fondation Nisa</b>                                |      |
| Dhaliwal .....                                          | 3251 |
| <b>L'économie</b>                                       |      |
| Gill (Abbotsford—Langley-Sud) .....                     | 3251 |
| <b>Le Mois de l'histoire des femmes</b>                 |      |
| Zuberi .....                                            | 3251 |
| <b>La fiscalité</b>                                     |      |
| Hardy .....                                             | 3252 |
| <b>Le sommet des jeunes leaders d'origine polonaise</b> |      |
| Jaczek .....                                            | 3252 |
| <b>L'abordabilité des aliments</b>                      |      |
| Leslie .....                                            | 3252 |
| <b>Juliette Trudeau</b>                                 |      |
| Lalonde .....                                           | 3252 |

## QUESTIONS ORALES

|                        |      |
|------------------------|------|
| <b>L'économie</b>      |      |
| Scheer .....           | 3253 |
| Valdez .....           | 3253 |
| Scheer .....           | 3253 |
| Hajdu .....            | 3253 |
| Hallan .....           | 3253 |
| Valdez .....           | 3253 |
| Hallan .....           | 3254 |
| Hajdu .....            | 3254 |
| Berthold .....         | 3254 |
| Lightbound .....       | 3254 |
| Berthold .....         | 3254 |
| Lightbound .....       | 3254 |
| <b>La justice</b>      |      |
| Normandin .....        | 3254 |
| Guilbeault .....       | 3254 |
| Normandin .....        | 3254 |
| Guilbeault .....       | 3255 |
| Brunelle-Duceppe ..... | 3255 |
| Guilbeault .....       | 3255 |
| <b>L'économie</b>      |      |
| Paul-Hus .....         | 3255 |
| MacKinnon .....        | 3255 |
| Paul-Hus .....         | 3255 |
| MacKinnon .....        | 3255 |
| Kronis .....           | 3255 |
| Long .....             | 3255 |
| Kronis .....           | 3256 |
| Zerucelli .....        | 3256 |

|                                                      |      |
|------------------------------------------------------|------|
| <b>Les services publics et l'approvisionnement</b>   |      |
| Block .....                                          | 3256 |
| Belanger (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill) ... | 3256 |
| Barrett .....                                        | 3256 |
| MacKinnon .....                                      | 3256 |
| Barrett .....                                        | 3256 |
| MacKinnon .....                                      | 3257 |
| <b>L'industrie forestière</b>                        |      |
| Simard .....                                         | 3257 |
| Guilbeault .....                                     | 3257 |
| Simard .....                                         | 3257 |
| Guay .....                                           | 3257 |
| <b>L'économie</b>                                    |      |
| Aitchison .....                                      | 3257 |
| Solomon .....                                        | 3257 |
| Aitchison .....                                      | 3257 |
| Solomon .....                                        | 3257 |
| Albas .....                                          | 3258 |
| MacKinnon .....                                      | 3258 |
| Albas .....                                          | 3258 |
| MacKinnon .....                                      | 3258 |
| Gourde .....                                         | 3258 |
| Lightbound .....                                     | 3258 |
| <b>La sécurité publique</b>                          |      |
| Weiler .....                                         | 3258 |
| Long .....                                           | 3258 |
| <b>L'économie</b>                                    |      |
| Deltell .....                                        | 3259 |
| Lightbound .....                                     | 3259 |
| Deltell .....                                        | 3259 |
| Lightbound .....                                     | 3259 |
| Kelly .....                                          | 3259 |
| Olszewski .....                                      | 3259 |
| Kusie .....                                          | 3259 |
| Olszewski .....                                      | 3259 |
| Kusie .....                                          | 3260 |
| Hajdu .....                                          | 3260 |
| <b>L'éthique</b>                                     |      |
| Cooper .....                                         | 3260 |
| MacKinnon .....                                      | 3260 |
| Cooper .....                                         | 3260 |
| MacKinnon .....                                      | 3260 |
| Cooper .....                                         | 3260 |
| Long .....                                           | 3260 |
| Cooper .....                                         | 3260 |
| Long .....                                           | 3260 |
| <b>Les services publics et l'approvisionnement</b>   |      |
| Auguste .....                                        | 3261 |
| Lightbound .....                                     | 3261 |
| <b>Le commerce international</b>                     |      |
| Barlow .....                                         | 3261 |
| Anand .....                                          | 3261 |
| Barlow .....                                         | 3261 |
| Anand .....                                          | 3261 |
| Bonk .....                                           | 3261 |
| Chatel .....                                         | 3261 |

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| <b>Le sport</b>                   |      |
| Al Soud .....                     | 3262 |
| van Koeverden .....               | 3262 |
| <b>L'économie</b>                 |      |
| Lawton .....                      | 3262 |
| MacKinnon .....                   | 3262 |
| <b>La santé</b>                   |      |
| Davies (Vancouver Kingsway) ..... | 3262 |
| Michel .....                      | 3262 |
| <b>Les finances</b>               |      |
| Kwan .....                        | 3262 |
| Guilbeault .....                  | 3262 |
| <b>Présence à la tribune</b>      |      |
| Le Président .....                | 3263 |
| <b>Les travaux de la Chambre</b>  |      |
| Scheer .....                      | 3263 |
| MacKinnon .....                   | 3263 |

|                  |      |
|------------------|------|
| Deschênes .....  | 3273 |
| Grant .....      | 3273 |
| Dalton .....     | 3274 |
| Guglielmin ..... | 3274 |
| Lamoureux .....  | 3275 |
| Simard .....     | 3276 |
| Nathan .....     | 3276 |
| Bonin .....      | 3277 |
| Lamoureux .....  | 3277 |
| Mahal .....      | 3278 |
| Konanz .....     | 3278 |
| Lamoureux .....  | 3279 |
| Deschênes .....  | 3279 |
| Cody .....       | 3280 |
| Deschênes .....  | 3280 |
| Lamoureux .....  | 3281 |
| Deltell .....    | 3282 |
| Simard .....     | 3282 |

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

|                                                                                                                  |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine</b> |      |
| Projet de loi C-14. Deuxième lecture .....                                                                       | 3264 |
| Saini .....                                                                                                      | 3264 |
| Kronis .....                                                                                                     | 3265 |
| Deschênes .....                                                                                                  | 3265 |
| Dhaliwal .....                                                                                                   | 3265 |
| Arnold .....                                                                                                     | 3266 |
| Idlout .....                                                                                                     | 3266 |
| Lamoureux .....                                                                                                  | 3267 |
| Thériault .....                                                                                                  | 3267 |
| Acan .....                                                                                                       | 3268 |
| Au .....                                                                                                         | 3268 |
| Eyolfson .....                                                                                                   | 3269 |
| Thériault .....                                                                                                  | 3269 |
| Ross .....                                                                                                       | 3269 |
| Dalton .....                                                                                                     | 3270 |
| Lamoureux .....                                                                                                  | 3271 |
| Simard .....                                                                                                     | 3271 |
| Dhaliwal .....                                                                                                   | 3272 |
| Mahal .....                                                                                                      | 3273 |

## AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

|                                             |      |
|---------------------------------------------|------|
| <b>La Loi canadienne sur la santé</b>       |      |
| Dhaliwal .....                              | 3282 |
| Projet de loi C-239. Deuxième lecture ..... | 3282 |
| Mahal .....                                 | 3284 |
| Thériault .....                             | 3284 |
| Lamoureux .....                             | 3284 |
| Mazier .....                                | 3284 |
| Thériault .....                             | 3286 |
| Lamoureux .....                             | 3287 |
| Konanz .....                                | 3288 |
| DeBellefeuille .....                        | 3289 |

## MOTION D'AJOURNEMENT

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| <b>Les pêches et les océans</b> |      |
| Johns .....                     | 3290 |
| Koutrakis .....                 | 3290 |
| <b>L'emploi</b>                 |      |
| Konanz .....                    | 3291 |
| Koutrakis .....                 | 3292 |

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>